REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DU 15 DECEMBRE 2015

PROCES-VERBAL

	Désignation du secrétaire de séance	09
	Compte-rendu des délégations	09
	Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2015	09
1	« Nantes La Loire et Nous » - Conclusions et suites du débat	09
2	Désignations diverses	25
3	Budget primitif 2016 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programme et crédits de paiement et dispositions financières budgétaires et fiscales diverses – Stratégie de dette pour 2016 et instruments de couverture des risques de taux – Approbation du dispositif d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale	28
4	Vote des taux de fiscalité directe locale applicables au 1er janvier 2016	53
5	Contrat de co-développement 2016-2020 – Approbation du contrat-type	59
6	Schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise	60
7	Acquisition de matériel roulant – Acquisition Busway électriques 24m et adaptation des infrastructures – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	62
8	NANTES – SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE – BASSE-GOULAINE – Réseau Chronobus structurant – Aménagement de la ligne C9 – Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable	65
9	Plans de mobilité entreprises - Appel à projets relatif au vélo – Approbation règlement de l'appel à projets vélo 2016	67
10	CARQUEFOU – Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	69
11	INDRE - SAINT-HERBLAIN – Projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas – Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme – Avis à donner	71
12	ZAC – Avenants aux concessions d'aménagement – Compte-rendu d'activité – Clôture d'opération	72
13	Délégations du Conseil aux Président et Vice-Présidents – Délégation des droits de préemption et droit de priorité au Département de Loire-Atlantique	75
14	NANTES – Feydeau-Commerce – Aménagement des espaces publics - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre	76
15	NANTES – Reconversion du site de l'ancienne maison d'arrêt – Projet Aristide Briand – Lancement d'une procédure de dialogue compétitif	80

16	NANTES/SAINT-HERBLAIN – Projet Grand Bellevue – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) – Approbation	84
17	NANTES – Ile de Nantes – Aménagement du Sud Ouest – Bilan de la concertation préalable – Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact – Dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) – Exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement (TA) et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) – Approbation	91
18	Gestion, animation et développement du quartier de la création - Délégation de service public – Approbation de la convention	99
19	Ile de Nantes – Construction d'un immeuble d'entreprises dédié aux biotechnologies – Evolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	102
20	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité des Congrès de Nantes – Avenant n°4 – Approbation	103
21	Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'île – Avenant n°3 - Approbation	104
22	Délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Avenant 1 - Approbation	106
23	Tarification sociale de l'eau - Définition des modalités	107
24	Remises gracieuses pour fuite d'eau potable – Modification du règlement du service de distribution d'eau potable	112
25	Assainissement non collectif – Charte qualité du département de Loire-Atlantique – Modification du dispositif d'aide financière à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	114
26	Exploitation des déchèteries – Signature des marchés - Actualisation du règlement de collecte des déchets ménagers sur le territoire de Nantes Métropole	117
27	NANTES, SAUTRON, SAINT-HERBLAIN, COUERON - Restauration hydroécologique et mise en valeur de la Chézine – Conclusions du commissaire enquêteur suite aux enquêtes publiques conjointes au titre de l'autorisation loi sur l'eau et de la déclaration d'intérêt général du projet – Renouvellement de la demande d'autorisation	116
28	Environnement et développement durable : Convention cadre entre Nantes Métropole et l'association Ecopole	120
29	Energie – Distribution publique d'électricité - Protocole entre Nantes Métropole, la commune de La Baule et le SYDELA – Approbation	121
30	Distribution d'énergie électrique sur Nantes – Avenant n°1 à la convention de concession de service public - Approbation	122

31	Campus Nantes – Convention avec Audencia Group et l'Ecole des Mines de Nantes – Approbation	123
32	NANTES – Quartier Champ de Mars/Madeleine : Création d'un marché – Approbation	126
33	NANTES - Délégation de service public de stationnement – DSP Centre – Performance du service rendu – Avenant n° 3	127
34	NANTES – Ile de Nantes – Opération d'aménagement Ile de Nantes – Bilan de la concertation préalable – Avenant de résiliation de la concession publique d'aménagement – Nouveau traité de concession d'aménagement – Approbation	128
35	Attribution de subventions aux tiers	131
36	Montants de l'attribution de compensation pour 2015 et les années suivantes – Décision modificative n°3 – Budget principal – Transferts d'actifs	137
37	Personnel Métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	142
38	Renouvellement et approbation du plan de mobilité interne des agents de Nantes Métropole et approbation des conventions avec les partenaires de la mobilité	151
39	Adhésion de Nantes Métropole à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine	152
40	Prestations de surveillance et de gardiennage d'immeubles et de sites pour le groupement de commandes Ville de Nantes et Nantes Métropole – Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre	154
41	Gestion et animation du patrimoine immobilier économique – Gestion et exploitation du Zénith de Nantes Métropole – Gestion et exploitation de la Cité des Congrès – Gestion et exploitation du parc de la Beaujoire – Exploitation de l'équipement du site des Machines de l'Ile – Gestion et mise en œuvre de la politique touristique – Tarifs 2016	155
42	Voirie : Tarification 2016 des prestations à l'usager, d'occupation du domaine public métropolitain et tarifs liés au transfert de la police de la circulation, du stationnement et des taxis	158
43	Equipements culturels et sportifs métropolitains – Tarifs	161
44	Tarifs des services publics locaux, eau, assainissement collectif et non collectif, déchets, réseau de chaleur à compter du 1er janvier 2016 – Approbation	162
45	Chambre Régionale des Comptes – Contrôle de gestion de Nantes Métropole au titre des années 2008 et suivantes – Rapport d'observations définitives – Information	166
	Vote électronique	168

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2015

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 9 décembre 2015, a délibéré sur les questions suivantes :

Président de séance : Mme Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Mme Julie LAERNOES

Point 01 (09h06 à 10h20)
Présents : 86
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9
M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme HAMEL Rozenn), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme DANIEL Karine (pouvoir à M. HAY Pierre), M. GRELARD Hervé (pouvoir à M. RENEAUME Marc), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin)

Absents : 2
M. BUQUEN Eric, Mme IMPERIALE Sandra

Point 02 (10h21 à 10h26)
Présents : 87 , Absents et représentés : 8 , Absents : 2
Arrivée de Mme Stéphanie HOUEL annule le pouvoir donné à Mme Laurence GARNIER

Point 03 (10h27 à 12h33)
Présents : 85, Absents et représentés : 12, Absent : 0
Arrivée de Mme Christine MEYER annule le pouvoir donné à Mme Jeanne SOTTER
Mme Sandra IMPERIALE donne pouvoir à M. Matthieu ANNEREAU
M. Eric BUQUEN donne pouvoir à M. Gérard ALLARD
Départ de M. Christian COUTURIER donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON
Départ de M. Ali REBOUH donne pouvoir à Mme Liliane DELBLOND
Départ de Mme Cécile BIR donne pouvoir à M. Jean-PaulHUARD

Point 04 (12h34 à 12h55)
Présents : 83, Absents et représentés : 14, Absent : 0
Départ de Mme Abbassia HAKEM donne pouvoir à Mme Claudine CHEVALLEREAU
Départ de M. Xavier FOURNIER donne pouvoir à Mme Blandine KRYSMANN

Points 05 à 07 (14h55 à 15h11)
Présents : 76
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. ANNEREAU Matthieu, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17
M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme HAMEL Rozenn), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme COPPEY Mahel (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), M. COUTURIER Christian (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme DANIEL Karine (pouvoir à M. HAY Pierre), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. GRELARD Hervé (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. HUCHET Erwan (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme DELBLOND Liliane), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à M. FEDINI François)

Absents : 4
M. JUNIQUE Stéphane, M. MARTINEAU David, Mme NAEL Myriam, M. SALECROIX Robin

Point 08 (15h12 à 15h18)
Présents : 77, Absents et représentés : 17, Absents : 3
Arrivée de M. Robin SALECROIX

Point 09 (15h19 à 15h25)
Présents : 77, Absents et représentés : 18, Absents : 2
M. David MARTINEAU donne pouvoir à M. Franckie TRICHET

Points 10 et 11 (15h26 à 15h30)
Présents : 76, Absents et représentés : 18, Absents : 3
Départ de Mme Rozenn HAMEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie GUERRA et annule le pouvoir de M. Julien BAINVEL

Point 12 (15h31 à 15h36)
Présents : 76, Absents et représentés : 20, Absent : 1
Départ de M. Pierre-Yves LE BRUN donne pouvoir à M. Marc DENIS
Arrivée de Mme Myriam NAEL avec le pouvoir de M. Stéphane JUNIQUE

Points 13 à 15 (15h37 à 16h04)
Présents : 77, Absents et représentés : 19, Absent : 1
Arrivée de Mme Mahel COPPEY annule le pouvoir donné à Mme Pascale CHIRON

Point 16 (16h05 à 16h25)
Présents : 75, Absents et représentés : 22, Absent : 0
Départ de M. Aymeric SEASSAU donne pouvoir à M. Robin SALECROIX
Départ de M. Guillaume RICHARD donne pouvoir à Mme Stéphanie HOUEL
Départ de M. Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Mme Lydie LUTUN
Arrivée de Mme Rozenn HAMEL annule le pouvoir laissé à Mme Anne-Sophie GUERRA et reprend le pouvoir de M. Julien BAINVEL

Points 17 et 18 (16h26 à 17h01)
Présents : 71, Absents et représentés : 25, Absent : 1
Départ de M. François VOUZELLAUD donne pouvoir à Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER
Départ de M. Jacques GILLAIZEAU donne pouvoir à Mme Laure BESLIER
Départ de Mme Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Mme Sandrine DUPORT
Départ de M. Benoît BLINEAU

Points 19 à 22 (17h02 à 17h09)
Présents : 70, Absents et représentés : 25, Absents : 2
Départ de Mme Ghislaine RODRIGUEZ

Point 23 (17h10 à 17h29)
Présents : 67, Absents et représentés : 28, Absents : 2
Départ de M. Ronan DANTEC donne pouvoir à M. Mounir BELHAMITI
Départ de Mme Marie-Cécile GESSANT donne pouvoir à M. Joseph PARPAILLON
Départ de M. Pierre-Emmanuel MARAIS donne pouvoir à M. Thomas QUERO

Points 24 à 27 (17h30 à 17h40)
Présents : 65, Absents et représentés : 28, Absents : 4
Départ de Mme Michèle LE STER donne pouvoir à M. Hugues HIERNARD et annule le pouvoir de M. Rodolphe AMAILLAND
Départ de M. Serge MOUNIER

Points 28 à 30 (17h41 à 17h45)
Présents : 64, Absents et représentés : 29, Absents : 4
Départ de M. Serge DAVID donne pouvoir à Mme Michèle GRESSUS

Point 31 (17h46 à 17h49)
Présents : 62, Absents et représentés : 30, Absents : 5
Départ de Mme Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à M. Alain VEY
Départ de Mme Lydie LUTUN donne pouvoir à M. Philippe RIOUX et annule le pouvoir de M. Jean-Guy ALIX

Points 32 à 34 (17h50 à 17h59)
Présents : 63, Absents et représentés : 29, Absents : 5
Arrivée de Mme Sandra IMPERIALE annule le pouvoir donné à M. Matthieu ANNEREAU

Point 35 (18h00 à 18h10)
Présents : 61, Absents et représentés : 31, Absents : 5
Départ de M. Pierre HAY donne pouvoir à Mme Charlotte PREVOT et annule le pouvoir de Mme Karine DANIEL
Départ de Mme Julie LAERNOES donne pouvoir à Mme Mahel COPPEY

Point 36 (18h11 à 18h14)
Présents : 60, Absents et représentés : 31, Absents : 6
Départ de Mme Laurence GARNIER

Point 37 (18h15 à 18h26)
Présents : 56, Absents et représentés : 30, Absents : 11
Départ de Mme Rozenn HAMEL donne pouvoir à Mme Sandra IMPERIALE et annule le pouvoir de M. Julien BAINVEL
Départ de Mme Anne-Sophie GUERRA donne pouvoir à M. Benjamin MORIVAL
Départ de Mme Blandine KRYSMANN annule le pouvoir de M. Xavier FOURNIER
Départ de M. Marc RENEAUME annule le pouvoir de M. Hervé GRELARD

Points 38 à 45 (18h27 à 18h37)
Présents : 55, Absents et représentés : 29, Absents : 13
Départ de M. Hugues HIERNARD annule le pouvoir de Mme Michèle LE STER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h06 sous la présidence de Madame Johanna Rolland, maire de Nantes.

* *
*

M[me] la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. Je propose que tout le monde prenne place pour que nous démarrions la séance. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M[me] la Présidente : « Nous avons d'abord collectivement à désigner un secrétaire de séance. Je propose que ce soit Madame Julie Laernoes pour ce Conseil. »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2015

M[me] la Présidente : « Nous avons ensuite à approuver le procès-verbal du 19 octobre dernier. Y-a-t-il des remarques, des demandes de précisions sur ce procès-verbal ? Non. Il n'y en a pas. Nous pouvons donc considérer que ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. »

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

M[me] la Présidente : « Vous avez également reçu comme traditionnellement le compte-rendu des différentes délégations. Est-ce qu'il y a sur ce point des remarques, des observations, des demandes de précisions ? Non, il n'y en a pas. »

Mme la Présidente présente les dossiers suivants :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

01 – NANTES – LA LOIRE ET NOUS – CONCLUSIONS ET SUITES DU DEBAT

EXPOSE

Par délibération en date du 27 juin 2014, Nantes Métropole a décidé le lancement du débat citoyen « Nantes La Loire et nous » consacré à la Loire. L'objectif était de faire participer les habitants et tous les acteurs à une réflexion sur la place et le rôle de la Loire dans le développement de notre territoire. L'organisation du débat a été confiée à une commission mixte et indépendante.

Le débat a duré huit mois. Il a été suivi par 40 000 personnes très majoritairement habitants de l'agglomération, 5 000 personnes plus particulièrement impliquées dans le débat. Le débat a pris dans l'espace public différentes formes. Pour permettre à chacun et à chacune de trouver le meilleur moyen de participer, il a favorisé l'innovation et les nouveaux modes d'expression par les outils numériques :

- Un site internet dédié a permis l'expression et la prise en compte des expressions individuelles et collectives. Il a permis de rendre accessible en temps réel, le document socle préparé par l'AURAN, les apports au débat qu'ont constitué les auditions, les séminaires d'acteurs, d'en diffuser également l'agenda.

- Des auditions publiques et des cahiers d'acteurs.

- Un comité citoyen a rendu un avis sur les quatre thèmes. Un événement citoyen a permis a plusieurs centaines d'habitants de donner leurs points de vue.

- Enfin dans chaque commune qui l'a souhaité, ont eu lieu des rencontres entre les habitants, les associations, les comités consultatifs pour ouvrir les discussions et permettre toutes les contributions.

La Commission, dont la qualité du travail et l'importance de l'engagement de chacun de ses membres doivent être soulignés, a conduit le pilotage et l'animation du débat suivant les principes de transparence, de diversité, de proximité avec une volonté de promotion de la capacité citoyenne, en recherchant une pluralité d'expression, en innovant et en expérimentant.

Tant sur son aspect qualitatif que quantitatif le débat a atteint l'objectif de mobiliser une diversité d'approche et de points de vues pour éclairer la décision publique.

Cette réussite constitue un premier acquis et confirme deux choix stratégiques : le premier c'est celui du dialogue citoyen et la confirmation que les citoyens, les acteurs du territoire ont répondu présents et ont apporté leurs analyses, leurs aspirations, leurs propositions à la réflexion collective préalable aux décisions. Le second c'est naturellement La Loire comme un des éléments moteurs, fédérateurs pour l'avenir de notre Métropole et de ses 24 communes. Le fleuve s'est révélé un formidable catalyseur. La notion de bien commun est ressortie fortement : ce bien commun se lit à l'aune de la grande histoire de Nantes, de son présent bien entendu – pratiques et usages d'aujourd'hui mais aussi de son avenir dans la transition écologique, enjeu primordial de ce début de XXI°siècle.

Si le site numérique a été la maison et l'agora du débat « Nantes, la Loire et nous », les axes thématiques qui ont structuré le déroulé du débat s'en sont révélés de façon très fructueuse les fils conducteurs :

La Loire des pratiques et des usages,
La Loire, espace économique, espace écologique,
La Loire, la mobilité et les franchissements,
La Loire, cœur métropolitain, attractivité et qualité urbaine.

Le rapport remis à Nantes Métropole et à l'ensemble des maires le 11 septembre 2015 par la Commission repose sur une lecture exhaustive des contributions recueillies au fil des huit mois du débat. Il dresse le bilan du débat, son organisation, son pilotage, son déroulement, son animation et à ce titre recommande la création d'une instance citoyenne de suivi. La Commission présente les analyses pour chacune des thématiques qui l'ont amenée à formuler 25 préconisations. Par sa rigueur et par sa vigueur, ce document fera date. Non pas parce qu'il constitue le terme d'un débat riche mais parce qu'il invite Nantes Métropole et les communes à agir dans la durée pour répondre aux attentes et aux aspirations des citoyens et des acteurs. Ces préconisations sont pour certaines précises et techniques ; toutes sont porteuses ou représentatives des valeurs que le débat a fait émerger : la créativité, le goût de l'imaginaire et du sensible, de l'innovation, de l'équilibre, de l'efficacité et de la sobriété.

Les vingt-cinq préconisations de la Commission ont été analysées de façon approfondie par les services. Les structures associées au débat AURAN, SAMOA, NMA, NGE, VAN, SEMITAN ont activement participé à cette élaboration. Les propositions de suites à donner ont été partagées avec les maires des communes.

La trentaine d'engagements sont regroupés dans le document « Nantes, La Loire – Nos engagements pour demain ». Ils forment la trame des engagements de la Métropole pour s'assurer à court, moyen et long terme de la mise en pratique d'un regard profondément nouveau sur la Loire.

Ce sont des décisions, des actions, parfois des démarches, des études qui porteront leur propre terme mais qui très concrètement dans chacun des aspects de notre relation à la Loire, dans chacune de nos politiques publiques, aux différentes échelles de notre territoire ont l'ambition d'incarner un apport, une plus-value directement issue du débat. Certaines de ces actions viennent infléchir, enrichir les projets structurants parfois engagés depuis plusieurs années, d'autres sont des actions inédites.

Cet ensemble d'engagements inscrira la Métropole et les Communes dans un plan d'amélioration continue de la relation au fleuve et à ses affluents. Sa mise en œuvre se fera avec les habitants et les acteurs.

L'installation d'une conférence permanente Loire dès 2016 permettra d'une part d'assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre et d'autre part de poursuivre la dynamique collective. Composée de membres de la commission et du comité citoyen du débat, d'acteurs ayant contribué au débat, d'élus, elle aura pour mission d'organiser le droit de suite du grand débat. Elle sera garante de la dimension citoyenne de l'application des décisions de la Métropole et de la poursuite de la dynamique du débat en conservant les valeurs qui l'ont animé à savoir : clarté, transparence, objectivité.

Par sa forme et son ampleur, ce grand débat public a illustré une nouvelle manière de décider et d'agir : aller chercher les visions des forces vives du territoire, ouvrir un dialogue à large échelle, solliciter une parole citoyenne sur ses expertises d'usages et ses vécus, éclairer les futures décisions sur la base de l'écoute et l'animation de l'intelligence collective.

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je demande aux derniers arrivés de bien vouloir prendre place pour que nous puissions passer au premier dossier que nous avons à l'ordre du jour ce matin. Ce dossier est important puisqu'il s'agit de nos décisions suite au grand débat "Nantes, la Loire et nous."
Chers collègues, vous le savez, le grand débat que nous avons lancé ici dans l'enceinte de ce Conseil métropolitain en octobre 2014 a été du point de vue de la contribution des citoyens, c'est une évidence, une véritable réussite. Quelques chiffres d'abord : 40 000 participants, 5 000 contributeurs directs, plus d'une centaine de cahiers d'acteurs et des temps d'échanges, de réunions et de débats organisés dans de nombreuses communes.
Cette richesse, cette diversité des points de vue exprimés, vous vous souvenez, cela avait été un de nos points de vigilance collective, comment faire en sorte que les différentes communes de l'Agglomération puissent se saisir de ce débat.
Comment faire en sorte que les différentes générations puissent s'investir dans ce débat pour assurer la diversité des points de vue.

Vous vous souvenez également que c'est la raison pour laquelle nous avions décidé et pour la première fois dans l'histoire de notre Agglomération, de confier en quelque sorte les clés du débat à une commission indépendante. Je rappelle que cette commission indépendante avait été constituée de membres bénévoles, chacun désigné par un de nos groupes politiques pour garantir à chacune et chacun l'impartialité et la transparence du processus de débat.
Je voudrais à nouveau ce matin saluer devant vous le travail exceptionnel mené par les membres de la Commission du débat, chacune et chacun a pris le temps de lire dans son intégralité le rapport de la Commission du débat, a pu mesurer son niveau d'engagement, son niveau de qualité et surtout à quel point le travail de la Commission est pour nous précieux dans le moment dans lequel nous sommes aujourd'hui qui est le temps de la décision.
Alors un certain nombre des membres de la Commission du débat, sont présents ce matin, mais aussi certains habitants du Comité citoyen.

Dans un moment où l'on dit parfois que les gens ne s'engagent plus, que c'est la montée de l'individualisme, du chacun pour soi, faire la preuve que dans cette Agglomération il y a eu autant d'hommes et de femmes qui se sont engagés dans la durée bénévolement, je le rappelle, pour assurer ce qui a largement contribué à la qualité du débat, je crois vraiment que c'est un point dont nous pouvons collectivement nous féliciter. Je vous invite donc chers collègues à saluer et à applaudir ensemble le travail exceptionnel qui a été réalisé par les membres de la Commission du débat. »

Applaudissements

M^me^ la Présidente : « Merci à vous. S'il y a une chose que nous pouvons retenir de ce grand débat, c'est cette formidable envie de Loire qui s'est exprimée, qui s'est dégagée, et ce, dans les différentes communes de notre Agglomération. Non seulement notre Métropole et la Loire sont indissociables par leur histoire, mais je crois que ce qu'a démontré le grand débat, c'est que la Loire est aussi une part de notre avenir. Pas simplement parce qu'il s'agit d'une forme de réconciliation avec le fleuve, mais parce que c'est bien là une des lignes de force, une des choses qui pourra animer la cohérence de notre projet métropolitain, la cohérence de son urbanité, la cohérence des équilibres économiques, écologiques, la cohérence des usages, c'est bien de tout cela dont la Loire est porteuse.
Alors oui, c'est une part de notre imaginaire, de notre histoire collective, cette part de l'histoire a connu des traumatismes.
Julien Gracq dans "La forme d'une ville" écrivait qu'après les comblements, finalement il n'y a pas pu avoir de divorce entre le fleuve et la Ville, mais qu'il y a eu en quelque sorte une séparation des corps. On peut presque considérer que la fermeture des chantiers navals à la fin des années 80 a renforcé cet écart. Mais déjà au début des années 90, la démarche "Rives de Loire" engagée par l'Agglomération avait commencé à renouer un certain nombre de fils entre le fleuve et l'Agglomération.

Je crois que collectivement ce que nous allons engager ce matin, les 30 décisions que nous proposons au Conseil métropolitain signent définitivement le retour de la Loire dans le projet de l'Agglomération et dans le cœur des habitants de cette Agglomération.
Fabrice Roussel va présenter ces 30 engagements illustrés par 12 grands chantiers. Je voudrais pour ma part simplement en partager quelques-uns avec vous. D'abord, permettez-moi de remercier chaque maire, chaque vice-président qui s'est impliqué dans l'analyse des préconisations que la Commission nous avait fournies. C'est un véritable travail d'instruction transversale d'abord à une échelle technique, et je remercie les services qui se sont particulièrement mobilisés, ensuite les vice-présidents et les maires. Je voudrais donc revenir sur trois des décisions que nous proposons ce matin.
La première, et je crois qu'elle marquera l'avenir de cette Agglomération, est le choix de lancer, pour l'avenir de la place de la Petite Hollande qui est sans doute la dernière grande place publique de cette envergure située si près de la Loire, si près de ce lieu particulier qui est aussi la promesse de l'ouverture vers la mer, une double démarche : À la fois un grand concours international et dans le même temps, la mise en place d'un atelier citoyen.

Pourquoi ces deux démarches conjointes ? Parce qu'à l'échelle de la Métropole, nous ne choisissons pas entre l'ambition internationale, le fait de pouvoir projeter notre Agglomération vers demain et le fait de le faire avec les citoyens en s'appuyant sur leur regard, en s'appuyant sur leur expertise d'usage. Le Nantes des années 90 a été marqué par le réaménagement du cours des 50 otages. Je suis intimement convaincue que le Nantes des années 2020, 2025, 2030 se jouera entre le site actuel de l'Hôtel Dieu, la place de la Petite Hollande, le pont Anne de Bretagne, le quai de la Fosse et le Bas-Chantenay. C'est là l'un des visages du Nantes de demain, l'un des visages qui interrogera le cœur de l'Agglomération puisque l'on voit bien qu'entre la ZAC des Isles à Rezé, Monsieur le maire de Rezé, le projet île de Nantes et le projet du Bas-Chantenay, il y a là les contours du grand cœur d'Agglomération de demain. C'est donc la première décision sur laquelle je voulais revenir ce matin.

La deuxième, je sais qu'elle a parfois fait sourire, elle a parfois semblé anecdotique, je crois qu'elle ne l'est pas du tout. Je parle des Navibus, je parle des navettes fluviales. Dans les décisions que nous proposons ce matin, il y a un vrai choix d'investir ce sujet, de l'investir dans une double dimension, d'abord comme un des moyens de mobilité, comme un des outils de mobilité. En effet, ce qui est proposé sur les navettes l'est en cohérence, en articulation notamment avec le Schéma de transport public puisque nous proposons deux étapes. Une première navette entre la gare maritime et l'île de Nantes préfigurera une ligne qui demain pourrait aller jusqu'au quai Wilson et puis une deuxième étape de réflexion, la première entre Trentemoult et le Bas-Chantenay et la deuxième qui permettrait de relier Saint-Sébastien. La question des navettes, c'est un double enjeu, à la fois un enjeu de transports, de mobilité, je l'ai dit, mais aussi un enjeu du rapport à la qualité de vie. Si ce sujet est autant sorti dans le grand débat, si les citoyens l'ont plébiscité, si la Commission du débat l'a intégré dans ses préconisations, c'est aussi parce qu'il dit des choses de la singularité de la Métropole nantaise, d'un certain rapport au temps, d'un certain rapport à la douceur de vivre. Oui, ici dans cette Agglomération, nous sommes capables de conjuguer l'efficacité et la qualité. Nous sommes capables de conjuguer l'efficience des modes de transport et une certaine sérénité.

Enfin, le troisième point sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est le double développement à la fois du transport par barges, ce que l'on appelle le *barging*, et le développement des activités nautiques. Cela a été aussi l'un des points largement soulevés dans le débat repris par la Commission pour faire vivre le fleuve demain encore plus qu'aujourd'hui. Chacun mesure bien que ce débat concerne tout particulièrement les 14 communes ligériennes de notre Agglomération. Mais nous avons bien vu ensemble dans les discussions que ce sont les 24 communes qui sont mobilisées, que ce sont les 24 communes qui sont concernées.
Quand on évoque par exemple le développement des guinguettes sur différentes communes, on voit bien que le choix que nous proposons est qu'un certain nombre de ces communes puisse en quelque sorte vivre au rythme de la Loire.
Pour conclure, je voudrais insister sur la suite, sur l'avenir, puisqu'il y a une double ambition dans ce qui vous a été proposé et qui je crois est traduite dans les documents qui vous ont été remis.

La première, c'est clairement d'assumer une ambition sur la Loire et il n'y a pas d'ambition sans décision. Le temps du débat est terminé, il a été clos le jour où la Commission nous a rendu son rapport. Nous sommes maintenant dans le temps de la décision et donc il nous appartient collectivement de prendre cette responsabilité. Prendre des décisions, ce n'est pas dire oui à tout, c'est faire des choix, c'est les faire en transparence, c'est dire ce que nous ferons à court terme, à moyen terme et à long terme. Mais c'est aussi dire que la page du dialogue citoyen ne se referme pas et une des propositions majeures pour la suite est de continuer à faire vivre ce dialogue citoyen. C'est le sens de la Conférence permanente sur la Loire que nous proposons. L'idée est très simple : proposer à 16 personnes, et notamment à un certain nombre de citoyens qui avaient été impliqués dans le débat, de poursuivre ensemble cette aventure. Quel sera le rôle de cette Conférence permanente ? D'abord, être en quelque sorte celles et ceux qui pourront suivre l'application des décisions que nous allons prendre aujourd'hui, je le souhaite, avec le vote de la délibération. Mais c'est aussi continuer à partager avec les citoyens au moment où l'on va passer à l'opérationnel. Je pense par exemple à certains appels à projets que nous avons d'ores et déjà actés. Prenons-en un concrètement : les jardins flottants. Là encore, nous aurons besoin d'aller nous appuyer sur le regard, sur l'expertise des citoyens pour les réaliser. Donc, dire dans nos 30 décisions, nous mettons en place une Conférence permanente sur la Loire, c'est garantir la crédibilité de l'innovation que nous avons voulue, que nous avons souhaitée et considérer qu'en 2015 on ne construit plus la Ville sans les habitants, surtout quand il s'agit d'un sujet aussi beau, aussi porteur de promesses et d'avenir que la Loire. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, Madame la Présidente, permettez-moi de saluer aussi tout le travail effectué par la Commission. J'en ai fait partie avec deux autres élus de la Métropole et je salue la grande implication et je dirais même la passion qui animait les débats, les échanges avec les citoyens, avec les associations pour élaborer ces 25 préconisations. Et puis je salue également toute l'équipe de Nantes Métropole qui s'est aussi particulièrement mobilisée sur le sujet.
Le document vous présente 30 engagements. Je tiens à rappeler que ces engagements se situent en trois temps. Nous avons souhaité préciser au maximum le moment de réalisation de ces engagements et donc vous trouverez des engagements de court terme pour l'année 2016 et 2017, des engagements de moyen terme qui devront être réalisés d'ici la fin de ce mandat et des engagements de long terme, au-delà du mandat actuel.

Je ne vais pas vous présenter la totalité des engagements, je souhaitais simplement insister sur 12 chantiers pour illustrer l'état d'esprit qui nous anime et pour répondre aux 25 préconisations. Cela a été dit par Madame la Présidente, les habitants, les citoyens, les citoyennes ont exprimé une forte envie de Loire avec la volonté d'y passer des moments collectifs. Et c'est pour cette raison, comme cela a été précédemment dit, que nous allons renforcer l'animation sur les rives de Loire avec des projets de guinguettes dans différentes communes, également des projets de pêcheries. Nous avons aussi la volonté d'organiser une fête nautique triennale. Un autre sujet a été souvent évoqué : réaliser des études pour rénover nos équipements liés à la pratique nautique et donc définir un plan pluriannuel d'investissement sur ce sujet-là. Le développement de l'offre de loisirs a également été évoqué. Vous verrez que dans les engagements que nous prenons, il y a une étude pour la réalisation d'une piscine sur les bords de Loire.

Mais les habitants et habitantes de notre Agglomération ont aussi exprimé le souhait de renforcer la capacité à se promener sur les rives de Loire, notamment à vélo. Ainsi, dans les engagements que nous prenons, il y a la réalisation de nouveaux tronçons concernant la Loire à vélo, mais aussi la volonté de développer la marche à pied avec un programme de Loire à pied. Un état des lieux des cheminements existants sera d'abord réalisé, de nouveaux seront proposés, et le lien sera fait avec les circuits touristiques existants.

L'une des demandes fortes de la Commission, était aussi d'assurer l'équilibre entre la Loire écologique et la Loire économique. Donc, les propositions, les engagements que nous prenons s'inscrivent dans cette démarche avec tout d'abord la volonté de valoriser ce merveilleux patrimoine écologique qu'est la Loire, en élargissant l'action zéro phytosanitaire dès 2016 à nos partenaires et à d'autres communes de l'Agglomération et puis d'ici 2017, en menant plusieurs inventaires participatifs de la biodiversité.
Ce débat était aussi l'occasion pour certaines associations de présenter différents projets liés à ce partage de la Loire écologique. Nous lancerons donc un appel à projets sur ces initiatives innovantes. Nous prenons aussi l'engagement de réaliser un programme de découverte, d'éducation et de sensibilisation autour de la Loire pour les scolaires, mais aussi pour l'ensemble des habitants de l'estuaire.

Nous avons par ailleurs la volonté de mettre en place une application numérique qui permettra de rassembler de multiples informations sur le fleuve.
Concernant l'activité économique, nous avons cette volonté tout d'abord de développer l'offre de *barging*, comme cela vient d'être dit par Madame la Présidente, mais aussi notamment de mettre en lien avec la Communauté d'agglomération de Saint-Nazaire, une stratégie de développement de la filière nautique.
De plus, eu égard aux grands projets qui vont animer le centre de l'Agglomération dans les prochaines années, vous avez cette proposition de créer un centre d'approvisionnement et de services fluviaux pour les grands chantiers urbains avec la volonté de réduire l'usage des voies publiques, mais aussi de diminuer l'empreinte carbone de ces chantiers.

Il y a ensuite toute une série de propositions sur la façon dont nous allons voir, de la Loire ou d'une rive à l'autre, de nouveaux paysages parce que, cela a été dit, certains secteurs vont connaître des mutations dans les prochaines années.
Au-delà des sujets que nous aurons à traiter dans le futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, vous avez pu constater que nous lançons un concours international pour l'aménagement des espaces publics de la Petite Hollande.
Dans ce débat, il a aussi été demandé la mise en place d'un inventaire patrimonial des rives de Loire.
Enfin, le dernier élément qui a suscité beaucoup de débats, fait l'objet de nombreuses auditions, concerne la question des franchissements avec le dossier des navettes fluviales comme cela a été évoqué et l'engagement que nous prenons de lancer dès 2016, les études sur l'élargissement du pont Anne de Bretagne.

Tout ces engagements devront être suivis, c'est important pour nous.
Lorsque l'on mène des débats citoyens, il est toujours compliqué après de voir comment les citoyens se retrouvent dans les engagements pris et dans les réalisations que nous pouvons faire. C'est pour cette raison que nous avons souhaité eu égard à l'importance du débat qui a eu lieu, créer une commission permanente qui sera composée d'élus, mais aussi d'associations et de citoyens pour suivre ces travaux dans la durée et ces engagements.

Par ailleurs, le dialogue citoyen continuera sur les projets que nous aurons à mener et nous maintiendrons le site Internet pour faire en sorte que l'information soit la plus partagée possible. En effet, étant donné l'engouement qui a eu lieu sur ce débat, nous souhaitons maintenir cette dynamique dans les prochaines années. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous propose maintenant que l'on puisse ouvrir la discussion, Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci Madame la Présidente, nous avons approuvé ce grand débat.
Nous avons souvent rappelé dans les instances de Nantes Métropole et dans son journal que la Loire maritime et fluviale est le principal atout historique, culturel et industriel de notre Métropole. Elle constitue l'image forte internationalement reconnue et facilement identifiable qui nous différencie et nous authentifie.
La Commission du débat a rendu compte des avis et des idées qui, selon elle, ont révélé créativité, goût de l'imaginaire et du sensible, innovation, équilibre, efficacité et sobriété. Nous tenons à féliciter la Commission pour le travail qu'elle a réalisé. Elle a synthétisé les contributions et a proposé dans son rôle de garant de l'impartialité, 24 préconisations. Elle demande à Nantes Métropole d'apporter des réponses concrètes à court terme et de tenir des engagements à moyen et long terme pour la Métropole et l'ensemble des communes. Elle préconise la mise en place d'un dispositif pour suivre les actions concrétisant ces préconisations.

Madame la Présidente, nous avions regretté le calendrier très serré de Nantes Métropole entre la remise sans discussion des "30 engagements" aux maires en Conférence le 27 novembre dernier et le vote de ce jour. Néanmoins, nous avons pu émettre quelques observations dont certaines ont reçu un accueil favorable. Nous demandions de baliser et répertorier dès 2016 les circuits cyclables, d'engager la validation de "Loire à Vélo", même avec des aménagements a minima pour l'instant et d'être répertorié « provisoire » comme à Saint-Brévin, de porter au document des « 30 engagements » des aménagements et des projets, y compris ceux concernant le Boireau, la plage, la Loire Pour Tous, les navettes fluviales, la guinguette, les cales et pontons sur Saint-Sébastien. C'est possible immédiatement sans investissements démesurés.
En effet, cette demande de « Loire à Vélo » est récurrente depuis le Bureau communautaire du 16 novembre 2001 et la Métropole a toujours répondu que l'intégration des Pas Enchantés serait proposée dans le cadre d'un itinéraire alternatif « sud ». Déjà, de nombreux cyclistes empruntent un circuit « sud », fantôme, de « Loire à Vélo » du pont de Bellevue à Pirmil. Les continuités cyclables existent et figurent au Schéma Directeur de l'agglomération depuis 2008. Elles répondent sans être référencées aux caractéristiques « Véloroutes et Voies Vertes » dont le cahier des charges ne requiert aucun aménagement luxueux.

Du pont de Mauves au pont de Bellevue, l'itinéraire « sud » de « Loire à Vélo » est déjà validé et la commune de Saint-Julien-de-Concelles s'en réjouit.
Après plusieurs échanges, vous avez proposé de modifier le document des « 30 engagements » en reprenant l'essentiel de nos propositions et nous vous en sommes gré.
Au niveau de la Métropole, nous avons souvent proposé de conserver les infrastructures ferroviaires et portuaires en ne prenant aucune décision immédiate irréversible qui obérerait l'avenir, de prévoir des accès fluviaux sur tout le pourtour de l'île de Nantes, de favoriser le transport fluviomaritime et de prévoir des barges et des pontons pour la déconstruction, l'approvisionnement des matériaux et le stockage, lequel sur l'eau est à moindre coût.

De plus, tous les acteurs de la Loire y compris le Grand Port Maritime semblent maintenant convaincus qu'un port urbain à Nantes est envisageable. Nous retrouvons ces propositions dans les « 30 engagements » de Nantes Métropole et nous nous en félicitons.
Néanmoins, nous resterons extrêmement vigilants quant à leur réalisation. C'est pourquoi nous approuvons la proposition que vous avez rappelée de créer une Conférence permanente "Nantes la Loire et nous - Nos engagements pour demain".
Nous ne sommes qu'au début d'un long processus, les engagements de ce jour devront être concrétisés, nous avons compris qu'ils étaient évolutifs. Ils doivent aussi être très rapidement intégrés dans des documents prescriptifs dessinant l'avenir de notre Métropole, en particulier le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le Schéma de Cohérence Territoriale.

En effet, la concrétisation de ces engagements nécessitera des aménagements urbains et aura des incidences sur les transports, les stationnements, les accès aux berges et bien d'autres choses.
Par exemple, comment imaginer de nouveaux circuits de navettes fluviales sans prévoir des pôles d'échanges intermodaux ? Comment favoriser et accroître la fréquentation des cales et des pontons et en construire de nouveaux, sans prévoir des accès aisés pour les véhicules avec remorques ? Comment préserver des « vues » sur la Loire sans réfléchir à la trame viaire et à l'épannelage ?

Tout doit être fait pour que les projets puissent se réaliser, projets qui peuvent être aussi des utopies, tout doit être imaginé. Nous ne devons rien faire qui puisse obérer l'avenir, la Loire restant notre bien commun, merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de votre écoute. »

M^me^ la Présidente : « Merci, Christian Couturier. »

M. Couturier : « Madame la Présidente, cher-e-s collègues,
Le grand débat citoyen, "Nantes la Loire et Nous", a permis à tous les habitants de notre agglomération, qu'ils soient Herblinois, Sautronnais, Carquefoliens, Indrais ou Soriniérois, experts reconnus ou simples citoyens, de réfléchir aux usages de nos cours d'eau et à la place que nous souhaitons leur accorder dans notre Métropole. Ce débat leur a permis de changer le regard qu'ils portaient sur notre fleuve. Vous savez que par le passé, ce fleuve a été délaissé, les prairies agricoles sont devenues des friches naturelles et la Loire, le fleuve était devenu inaccessible et constituait une coupure accentuée entre le Nord et le Sud. Mais ce débat a permis de renouveler notre ambition sur la Loire et ses affluents, et c'est bien pour cette raison qu'aujourd'hui, nous vous présentons nos engagements sur lesquels je vais revenir, qui sont véritablement l'ambition de notre Métropole par rapport à la Loire.

La Loire est-elle encore une frontière ? Je ne reviendrai pas au XVIII[e] siècle où il n'y avait qu'une seule route pour traverser la Loire, la Route des ponts. Il y avait six ponts successifs pour franchir les différents bras qui étaient très nombreux à cette époque pour aller de Poitou en Bretagne. Aujourd'hui, beaucoup d'entre nous la franchissent quotidiennement à pied, à vélo, en voiture, en tram ou en bus. Cette Loire fait partie de notre vie, elle nous fait respirer autant qu'elle nous inspire. Elle est un lieu de vie, un espace à découvrir, à redécouvrir et à partager. Elle contribue à cette qualité de vie que tant de villes ailleurs nous envient.
La Loire et ses ports font partie de notre identité métropolitaine autant qu'ils ouvrent nos perspectives sur le monde qui nous entoure.
Ce débat nous a permis de réfléchir à de nouveaux usages pour notre fleuve et ses rives tant du point de vue patrimonial, culturel, touristique que ludique. Il permet aussi de trouver un équilibre nécessaire entre ses fonctions maritimes, économiques, sociales, sa dimension naturelle et la préservation de sa faune et de sa flore, et ce n'est pas le seul estuaire qui est concerné par cet équilibre nécessaire entre les préoccupations environnementales avec la préservation de la biodiversité et le développement économique inhérent à tout estuaire.

Parmi les engagements suscités par ce débat, je retiens aussi la volonté de promouvoir encore plus l'usage du vélo et les cheminements piétons sur les berges de notre fleuve. L'usage des vélos, Joël Guerriau vient de l'évoquer et effectivement, il y a encore des progrès à faire et nous nous engageons dans ce sens-là. Ils sont une nouvelle manière de redécouvrir l'estuaire tout en protégeant sa faune et sa flore. Et j'insiste là-dessus, certains espaces devront rester naturels et nous nous engageons également à revoir certains modes de gestion des milieux riches au niveau de la biodiversité et nous allons commencer avec un diagnostic sur l'île de La Motte au niveau d'Indre.

Je retiens aussi ce désir d'un estuaire recouvrant sa vocation portuaire avec la promotion de nouvelles liaisons fluviales ou encore le transport par barges des conteneurs. C'est un moyen de renouveler la vocation d'axe de déplacement de notre fleuve et de diminuer le trafic routier, tout à fait dans l'esprit de Nantes capitale verte et des objectifs de la COP 21 qui vient de se tenir à Paris.
De même, les conclusions du débat appellent à un essor des activités nautiques avec la réalisation d'un diagnostic des équipements portuaires fluviaux qui va être inscrit au budget dès 2016, car notre Métropole compte un linéaire de quais important, tant pour ses activités maritimes que de plaisance. D'ailleurs, pour promouvoir la plaisance et notre patrimoine nautique, le Grand Débat Loire préconise l'organisation d'une manifestation nautique régulière en lien avec les associations de sauvegarde de notre patrimoine fluvial et je sais qu'elles apprécient cette initiative.

Enfin, ce débat n'a pas négligé la question du franchissement. Tout reste ouvert, à condition, bien sûr, de respecter les activités portuaires, et les conclusions du débat Loire prévoient un élargissement du pont Anne de Bretagne. Ce projet prendra largement en compte les différents modes de déplacement, à pied, à vélo, en transport en commun afin de pérenniser une mobilité apaisée au cœur de la Métropole.
Mais redécouvrir la Loire passe aussi par de nouveaux aménagements et je pense en particulier au prolongement du parcours La Loire à Vélo, à sa connexion avec les autres axes cyclables ou encore à l'étude de faisabilité d'une piscine en bord de notre fleuve, proposition qui a déjà fait beaucoup parler d'elle. Mais je pourrais aussi citer l'installation de guinguettes, pour faire de nos rives un véritable lieu de convivialité et de découverte. Je n'oublie pas non plus les terrasses-jardins, c'est un projet pour le Sud Loire dans le cadre des projets "Eau et Paysages" du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.
Madame la Présidente, chers collègues, la protection et la mise en valeur de l'estuaire sont essentielles pour la qualité de notre Métropole. Parsemé d'îles, bordé de marais, de roselières et de prairies salées, ponctué d'angélique, l'estuaire est une source d'imagination et de bien-être au quotidien. Il est le berceau d'une faune et d'une flore riche et diverse, une voie naturelle le long de laquelle notre cité a pu se développer.

Dans nos engagements, l'amélioration de la qualité de l'eau de la Loire est aussi au programme avec différents partenaires. N'oublions pas que nous sommes au débouché d'un grand bassin versant, le plus grand de France, le bassin de la Loire. Mais la Loire et son estuaire sont aussi partie intégrante de notre développement urbain, tant à l'échelle de notre Métropole qu'à celle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Il s'agit alors pour nos collectivités de mener une politique d'aménagement respectueuse de son environnement, garantissant l'accessibilité des berges tout en protégeant notre qualité de vie.

Et je profite de ce projet de délibération pour rappeler que le Grand Débat Loire a été encore une belle aventure à la nantaise. C'est un exemple innovant de démocratie qui renouvelle la manière de faire de la politique et replace le citoyen au cœur de la Métropole. Certains engagements étaient à l'étude, d'autres non, et c'est bien tout l'intérêt du débat "Nantes la Loire et nous", d'avoir pu faire émerger l'ensemble des préconisations qui nous ont été présentées et c'est toute la force et l'ambition de la Métropole de donner une cohérence à l'ensemble de ses engagements.
C'est en prenant en compte les avis et les propositions de toutes celles et tous ceux qui vivent dans notre Métropole, qui y travaillent ou qui y passent chaque jour, que nous pourrons concevoir, ensemble et aujourd'hui, la cité de demain. Et c'est précisément cette démarche de dialogue permanent et de co-construction, avec tous les acteurs du territoire qui œuvrent à une Métropole volontaire, rayonnante et entreprenante. Madame la Présidente, cher-e-s collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci, Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci Madame la Présidente.
Chers collègues, la question de la Loire, de sa centralité dans la Métropole nantaise, a toujours été pour nous une question primordiale avec le souci constant de la complémentarité dans ses multiples fonctions portuaires, industrielles, environnementales et culturelles.
C'est en toute logique que nous avons donc soutenu l'idée de ce premier Grand débat dont je veux en préalable souligner la rapidité de la mise en œuvre conformément à nos engagements de campagne. Il était temps en effet que la Loire retrouve toute sa place dans nos réflexions, tant on le voit, elle est et elle sera au cœur de nombreux grands projets métropolitains. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner tout ce qui avait été fait autour de la Loire, l'accessibilité des berges, la valorisation du patrimoine industriel des anciens chantiers navals ou encore le Mémorial de l'Abolition de l'esclavage.

Le document qui nous est présenté reprend l'ensemble des projets que nous devrons dès demain mettre en œuvre ou pour lesquels nous lancerons des études. Il nous faudra veiller ensuite, nous aurons l'occasion d'en reparler à l'occasion du vote du budget à ce que ces projets ne restent pas lettre morte.
Difficile de passer en revue l'ensemble des engagements présentés, j'aimerais toutefois en pointer quelques-uns.
Tout d'abord, nous ne pouvons que souligner positivement l'ensemble des engagements qui concourent à l'attractivité économique et à l'emploi. D'ailleurs, comment ne pas constater que le recul de l'emprise portuaire sur la Loire a éloigné le fleuve des habitants de notre Métropole et l'engouement du débat montre qu'il était urgent et nécessaire d'inverser la vapeur. La vocation portuaire, ce que vient de rappeler Christian Couturier à l'instant, l'attractivité portuaire par le soutien au Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, le maintien de la zone d'évitage ou encore le développement du *barging* avec la filière bois du port sera sans doute le premier à lancer.
Le soutien aux activités innovantes comme la production d'électricité ou encore celui du développement d'une filière de construction nautique, autant d'activités dont il nous paraît essentiel qu'elles s'inscrivent dans le respect des équilibres écologiques du fleuve.

La commission a également soulevé l'urgence des décisions à prendre en matière de franchissement de la Loire. Là encore, le lancement des études sur le pont Anne de Bretagne nous semble une bonne chose, tout comme le fait de réserver des emprises foncières à un nouveau franchissement entre l'île de Nantes et la Gare maritime.
Néanmoins, n'attendons pas que les besoins se fassent trop pressants pour lancer les études nécessaires à l'ensemble de ces nouveaux franchissements.
Nous l'avons dit plus haut, nous souhaitons préserver les emprises portuaires, mais aussi les emprises ferroviaires sur l'île de Nantes pour développer les transports en commun et celles sur le Bas-Chantenay afin de développer le fret. C'est d'autant plus nécessaire si nous généralisons le *barging*.

Il nous semble par ailleurs que le potentiel fluvial est encore trop peu utilisé dans les déplacements inter-agglomérations. Il nous paraît essentiel pour favoriser les déplacements quotidiens de mettre à l'étude de nouvelles lignes Navibus dans l'agglomération nantaise, en plus de celles prévues dans les engagements, en prenant en compte, notamment, l'implantation du futur CHU, comme les nouvelles lignes de transport en site propre qui devront être créées.

Faisons de la Loire la colonne vertébrale du développement métropolitain, un lieu d'échanges entre les habitants avec des moyens de transports locaux mieux interconnectés entre bateau, train, tram, bus et automobile ; un lieu d'échanges entre entreprises avec un secteur industriel fort, la présence du port réaffirmée et revalorisée ; un lieu de culture et de fêtes. Chacune de ces composantes économiques, écologiques, touristiques, culturelles, de mobilité, d'habitat doivent pouvoir se développer et s'enrichir les unes les autres. Il faut avant tout privilégier la mixité d'usage de ce patrimoine qu'est la Loire. C'est la raison pour laquelle tout aménagement du fleuve, toute vision du fleuve ne pourra se faire sans un regard plus global sur l'aménagement du territoire, intégrant, nous l'avons rappelé, l'emploi, mais aussi le logement, les services publics, un maillage permettant l'ensemble des déplacements quotidiens.
Nous ne pouvons morceler la Loire comme autant de quartiers. Nous devons penser le réaménagement des berges, en particulier du Bas-Chantenay jusqu'à l'île Gloriette dans son ensemble.
Un dernier mot sur le réaménagement de nos berges et en particulier de la place de la Petite Hollande dont nous souhaitons qu'elle garde toute sa centralité populaire avec, comme cela est rappelé, son marché qui doit rester un lieu de diversité multiculturelle. Sur cette place, nous souhaitons également une modernisation complémentaire de l'ensemble des équipements publics à long terme, notamment culturels, sportifs et de loisirs.

De ces réaménagements autour de la Loire, vont naître de nouveaux quartiers dont nous souhaitons bien évidemment qu'ils soient tournés vers le fleuve et qu'ils soient autant d'exemples de mixité sociale et d'usage.
Je n'ai repris là que quelques points, il nous semble que les chantiers qui nous attendent sont nombreux, les enjeux s'étalent à plus ou moins long terme, le dialogue, le débat doivent bien entendu se poursuivre pour faire de la Loire la vitrine de la Métropole nantaise. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Isabelle Mérand. »

M^me^ Mérand : « Merci Madame la Présidente. En complémentarité à l'intervention de Monsieur le Maire de Saint-Sébastien, je dirais que la commune de Saint-Sébastien, entièrement longée par la Loire, est dotée de milieux naturels exceptionnels dont la préservation est un enjeu. Elle dispose aussi de cales et d'appontements. Les îles sont en zone « Natura 2000 » en raison notamment de leur intérêt ornithologique. La commune est soumise aux réglementations de plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de types I et II et d'une zone importante pour la conservation des oiseaux.
Les Sébastiennais qui n'ont jamais tourné le dos à la Loire se sont impliqués dans ce Grand Débat. Des avis, des contributions personnelles, des cahiers d'acteurs de collectifs, d'associations et du Comité Économique Social et Environnemental Local ont été produits.
Des réunions ont été organisées à Saint-Sébastien qui a été retenue comme l'un des cinq sites pour la journée citoyenne du 30 mai dernier. Cette organisation multi sites de Nantes Métropole au niveau d'une collectivité constituait une première mondiale. Cependant, peut-être manquait-il un forum sur Internet comme l'a relevé la Commission du débat dans son rapport.

L'ensemble de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire est situé à moins de cinq kilomètres des Pas enchantés. Les commerçants et les hébergeurs, les gîtes en particulier pourraient être labellisés « Accueil vélo ». Des solutions peut-être provisoires, mais non onéreuses existent. Nous ne pouvons attendre 2025.
Par ailleurs, Saint-Sébastien dispose toujours d'une cale pouvant être utilisée en tant que de besoin par les pompiers. L'association « Loire Pour Tous » est disponible pour des voyages en Loire, répare et construit des bateaux ligériens sur la plage. Merci de votre écoute. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michel Caillaud. »

M. Caillaud : « Merci Madame la Présidente. Décidément, Saint-Sébastien-sur-Loire et je dis bien, Saint-Sébastien-sur-Loire est à l'honneur dans les interventions ce matin, mais en même temps, avec une commune qui porte ce nom, on peut le comprendre puisqu'il s'agit du Grand débat sur la Loire. Mais je me souviens, il y a un an maintenant, au sein de ce Conseil, lorsque nous avons échangé et présenté ce Grand débat sur la Loire, j'étais intervenu pour dire que je me réjouissais du lancement de cette procédure et qu'en début de mandature, c'était quelque chose d'important et d'essentiel. Et un an plus tard, on peut effectivement vraiment se réjouir de ce qui a été fait et produit et les applaudissements de tout à l'heure étaient tout à fait mérités.

Madame la Présidente, vous avez fait allusion tout à l'heure à « La Forme d'une ville » de Julien Gracq. Pour ma part, je dirais que non seulement sur la forme mais aussi sur le fond, ce Grand débat a été une vraie réussite. J'ai moi-même participé et contribué, cela a été évoqué à l'instant par ma collègue du Conseil municipal de Saint-Sébastien, à des discussions, des échanges avec les habitants de Saint-Sébastien-sur-Loire, au mois de février. Nous avons produit un cahier d'acteurs. Je me réjouis que certaines préconisations aient effectivement été retenues autour de la continuité des déplacements "Loire à Vélo" mais aussi à pied, navettes fluviales, etc.
Je voulais dire en tant qu'élu de la Métropole et du Conseil municipal d'une commune qui est fortement marquée par la présence de la Loire, que je me réjouissais vraiment de ce qui avait été fait. Et je pense qu'il s'agissait vraiment d'un acte fort mené et porté par notre intercommunalité en lançant ce débat en début de mandature et en réussissant à ce point à mobiliser, à fédérer les énergies, les réflexions. Et puis demain, bien évidemment, nous en aurons la mise en œuvre et les concrétisations, merci beaucoup. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Oui, merci Madame la Présidente. Ce premier Grand débat métropolitain est une réussite par l'intérêt suscité sur un sujet majeur, par la mobilisation qu'il a su créer et par la qualité de ses résultats.
Nous, élus écologistes et citoyens, nous avons attaché une grande importance à nous y impliquer activement et vous savez, nous avons à notre mesure, à notre place, joué le jeu et fait jouer le jeu aussi du dialogue citoyen.
Nous tenons à souligner, puisque nous l'avons constaté autant que vous, la grande qualité du travail bénévole fourni par la commission, que ce soit pendant le débat, que ce soit pour la rédaction ou la remise du rapport. La commission a une réelle indépendance, ce qui a sûrement donné encore plus confiance aux habitants pour venir s'investir et contribuer à ce débat. Alors même si plusieurs axes de progrès ont été relevés ou révélés suite à ce premier Grand débat, la méthode est la bonne, la barre est placée haute et le rendez-vous est pris pour les prochains débats, à commencer par celui qui nous attend sur la transition énergétique.
Alors vous l'avez dit, Madame la Présidente, la réussite de ce débat passe par la réalisation de nos engagements que nous présentons et que nous prenons aujourd'hui ensemble. Ces engagements, ils sont concrets, utiles et fidèles à l'esprit du débat, pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants.
Effectivement, les plus déçus seront ceux qui attendaient de nos engagements des annonces tape-à-l'œil. Nous avons justement l'audace de ne pas tomber dans ce vieux réflexe de défendre un grand projet pour marquer un grand mandat, au risque même que ce grand projet puisse se révéler inutile. Au contraire, le cœur de notre ambition est bien dans la qualité de la mise en œuvre dès 2016 de nos engagements. L'audace se trouve aussi dans notre volonté de transparence avec la création de la Conférence permanente chargée de veiller à l'efficacité de notre mise en œuvre. Cette Conférence permanente, vous l'avez dit, fait une place très importante aux citoyens et aux membres de la Commission. Nous rappelons qu'il est essentiel et assez logique qu'elle puisse être en place et opérationnelle dès le début de l'année 2016.

Alors vous le savez, nous partageons l'essentiel des 30 engagements. On y retrouve notamment notre volonté d'optimiser les franchissements existants et nous serons très vigilants à ce que l'élargissement du pont Anne de Bretagne soit réservé aux transports en commun, aux vélos et aux piétons.
L'un des engagements est de réaliser une étude sur un éventuel tunnel. Je le redis, les élus écologistes et citoyens sont opposés à la construction d'un tunnel, qui représenterait une dépense publique importante de plusieurs millions d'euros et c'est inimaginable dans le contexte budgétaire actuel. Alors, pourquoi lancer ces études, d'autant plus qu'elles sont en contradiction avec la volonté de la Métropole d'offrir à ses habitants des alternatives à l'usage de la voiture ?
Nous retrouvons enfin dans les engagements notre exigence de préserver l'état écologique de la Loire et de son environnement. Il est indispensable de travailler à l'échelle des bassins versants afin de réduire au maximum les facteurs de pollution.
Il est tout aussi important de préserver des espaces naturels le long de la Loire, voire d'en reconquérir. On l'a vu tout au long du débat à travers les différentes contributions : cette préservation est compatible avec une activité économique. La recherche de l'équilibre, de cet équilibre, nous offre même des opportunités de transition et d'attractivité pour notre Métropole.

Nous notons également avec intérêt la création d'un projet alimentaire territorial. Nous sommes prêts à nous y engager dès maintenant pour développer une ambition à la fois sur les circuits courts, la production locale, le changement des pratiques agricoles, et y faire vivre l'alliance des territoires qui est si importante dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui.

Concernant le Grand port maritime, si nous approuvons totalement le développement du trafic par barges, doit-on continuer à accueillir de très gros bateaux à Nantes ? Ils sont de moins en moins nombreux et le dragage nécessaire pour les accueillir coûte plusieurs milliers d'euros par an. Alors, travaillons plus en partenariat avec le Grand port maritime pour impulser une véritable transition écologique créatrice de nouvelles activités et donc d'emplois pour notre économie locale.
Enfin, concernant la Petite Hollande, j'y reviens juste un instant, car cette consultation que nous proposons est l'occasion de le faire avec les citoyens et d'ouvrir la Ville sur la Loire. Vous le savez, pour nous, c'est essentiel.
Donc ce débat, vous l'avez dit, a révélé une « envie de Loire ». C'est une part de la culture commune qu'il nous faut continuer à valoriser et qui est indispensable. Et nous trouvons dans les engagements, notamment à travers ceux pris pour la jeunesse et en direction des nouveaux d'habitants de la Métropole, qu'il est tout à fait pertinent de mieux connaître et transmettre le patrimoine naturel qui nous rassemble.
Donc le fleuve qui traverse notre Métropole doit être perçu par toutes et par tous comme un bien commun, merci. »

M^me^ la Présidente : « Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci Madame la Présidente. Notre ville centre, Nantes, a longtemps été qualifiée de Venise de l'Ouest. Nous avons construit notre histoire autour de la Loire qui a dessiné à la fois le paysage urbain, mais aussi le paysage économique de notre territoire. Je crois que l'implication des habitants dans ce Grand débat Loire a montré que la Loire est restée au cœur des intérêts et des préoccupations de nos habitants.
Je voudrais, cela a été fait, mais je tiens à le faire également, saluer le travail considérable qui a été mené par la Commission du débat, qui a produit une synthèse à la fois bien construite et bien présentée, que vous nous soumettez aujourd'hui.
Alors je voudrais faire un certain nombre de remarques sur la façon dont a été conduit ce débat et puis également sur le fond des propositions qui nous sont proposées.
Sur la forme, vous avez fait le choix (c'est un choix que vous avez assumé) de mettre, entre guillemets, « les grands moyens » sur la communication autour de ce débat. En effet, 600 000 euros, en tout cas, ce sont les chiffres que nous avons, ont été dépensés par la Métropole nantaise pour l'ensemble des éléments de communication relatifs à cet événement. En cette période de hausse d'impôt qui va faire l'actualité de la suite de la matinée, je pense qu'il est de notre rôle de nous demander si le coût de cette communication n'aurait pas pu être optimisé, ce qui n'aurait pas nécessairement altéré la qualité du débat, ni des contributions apportées.

Comme ma collègue Mahel Coppey vient de le faire, je voudrais également rappeler que nous avons en notre qualité d'élus locaux et notamment avec mon collègue Hervé Grélard, pris notre part à ce débat en y versant également notre contribution sous la forme d'un Cahier citoyen. Nous avons eu l'occasion de porter à ce Grand débat Loire un certain nombre de propositions innovantes, notamment en matière d'habitat, également en matière d'environnement… Je me permets donc, en toute simplicité, d'en informer ici notre Assemblée, et en particulier, ceux qui à certains intervalles réguliers, considèrent que nous ne faisons pas de propositions. Je les invite donc à aller consulter la contribution de notre groupe d'élus dans le cadre de ce Grand débat.
Ces remarques étant faites, je crois qu'il revient maintenant au politique, et donc, à vous, Madame la Présidente, à partir de cette synthèse, de proposer une vision pour le développement de notre Métropole autour de son fleuve et des enjeux fluviaux qui ont été évoqués. Je crois que les arbitrages que vous ferez doivent nous montrer que nous sommes capables d'anticiper tous les leviers de développement pour notre Métropole de demain autour de ce grand fleuve, qui encore une fois a nourri notre histoire et notre activité.
Je crois qu'il nous revient de parler d'aménagement du territoire, je crois qu'il nous revient de parler d'échanges commerciaux, d'activité économique, également de développement portuaire.
Nulle part, dans le Grand débat, n'apparaissent un certain nombre de grands enjeux économiques et notamment, un certain nombre d'enjeux économiques liés au Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire. Or, le Grand port maritime est le quatrième port français et est, pour autant, extrêmement méconnu par nos habitants sur l'agglomération.
Donc, je me permettrai de regretter, d'une manière générale, peut-être une forme de déséquilibre entre l'aspect sportif, culturel et ludique, qui a toute sa place dans un débat comme celui-là et la dimension économique que nous pourrions porter autour du fleuve. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M^me^ Garnier : « Tout simplement, je me permets de terminer ma phrase, Madame la Présidente, je crois que la Loire a véritablement porté le développement de Nantes, qu'elle l'a ouvert vers l'océan, qu'elle l'a ouvert vers le monde, qu'elle a charrié également un certain nombre d'idées, notamment des idées républicaines qui nous sont revenues d'Amérique, après être parties de chez nous en France.
Je voudrais simplement dire qu'au terme de ce Grand Débat sur la Loire, il semble que nous avons encore beaucoup à demander à ce fleuve qui a été longtemps trop oublié.
Je voudrais terminer par un point, cette fois-ci très concret, concernant l'impact budgétaire des 30 engagements qui nous sont présentés aujourd'hui. Nous avons sur table un document qui détaille l'ensemble de ces engagements. Est-ce qu'un chiffrage sera effectué de l'ensemble de ces engagements dans les mois à venir ? »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention... Madame Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Madame la Présidente, permettez-moi de revenir sur les conclusions concernant les franchissements de Loire.
Alors, la question des franchissements ouest de la Loire, c'est un peu comme le serpent de mer des habitants de la Métropole. On l'évoque depuis des années, on lance des études, et alors qu'il n'y a pourtant pas de changement de majorité, on ne décide rien, jusqu'à la prochaine apparition du serpent.
À l'occasion du Grand Débat, tout le monde a vu réapparaître le serpent.
Le document souligne, d'ailleurs *« le thème mobilité et franchissement est sans nul doute celui qui suscite le plus d'attentes, avec l'exigence d'une action forte et volontariste de la part de la Collectivité, au regard d'un constat sévère sur les conditions de mobilités et de franchissements »*. Il est mentionné que prendre une décision est devenu urgent, dès 2016, au regard *« d'un engorgement quasi constant »* des franchissements intérieurs et périphériques aux heures de pointe, de l'aménagement de l'île de Nantes. Mais, n'est-ce pas déjà tard, puisqu'aucune des solutions structurantes ne sera effective avant huit ou dix ans ?
Avant de m'attarder sur les différentes options retenues, il me semble utile de réaffirmer que nous partageons deux conclusions majeures :
- Exclure toutes les solutions de franchissements qui interdiraient les activités fluviales et portuaires. Cette activité, c'est à la fois notre histoire et notre futur.
- Amplifier l'utilisation des transports collectifs et doux, notamment sur l'île de Nantes, sans pour autant nier la nécessité d'apporter une réponse aux flux de voitures.

1) Concernant les flux périphériques, si nous partageons la proposition 23 d'optimiser rapidement le pont de Cheviré, nous nous interrogeons sur le fait de repousser encore, à moyen terme, les études concernant un franchissement entre Rezé et Chantenay, type tunnel immergé, franchissement qui désengorgerait aussi le pont Anne de Bretagne. Nous sommes parfaitement conscients qu'il s'agit d'un investissement très important. Mais comment prendre des décisions à court terme, en repoussant les aides à la décision à moyen terme ?
Par ailleurs, nous notons qu'il n'est même pas évoqué la question d'un franchissement en aval du pont Cheviré.

2) Concernant les franchissements vers l'île de Nantes, l'audition publique du 13 février dernier soulignait quelques chiffres : un doublement des flux d'échanges tous modes avec l'île de Nantes et une augmentation de 30 % des déplacements en voiture, en raison notamment, des décisions d'aménagement à venir (Quartier de la création, programme de logements, CHU). On est donc loin d'une circulation apaisée sur l'île de Nantes, malgré les objectifs de passer de 2 à 12 % d'usage du vélo, et de 15 à 16 % d'usage de transport en communs en 2030.

C'est dans ce contexte que vous tranchez pour l'élargissement ou doublement du pont Anne de Bretagne pour 2023/2025. Cette solution, dont le coût est estimé entre 8 et 26 millions d'euros, est envisagée pour accueillir une ligne de transport en commun sur voie dédiée et les piétons. S'il est en effet indispensable de développer l'offre de transports en commun, cette solution ne résoudra pas le problème d'engorgement actuel du trafic sur le quai de la Fosse et sur l'île de Nantes. Il y a un effet d'entonnoir puisque toutes les artères convergent vers un seul pont et que le nombre de voies de voitures serait encore réduit. Dans le même temps, vous préservez des emprises foncières, pour un éventuel franchissement entre l'île de Nantes et la gare maritime, comme si vous saviez déjà que cet aménagement ne serait pas suffisant. Pourquoi n'engagez-vous pas à court terme ces sommes sur un nouveau franchissement ?

Je ne peux pas, bien entendu, traiter les franchissements de Loire et passer sous silence le pont transbordeur. En ne mentionnant que son attractivité touristique, vous semblez le mettre en concurrence avec l'Arbre aux Hérons, sans pourtant leur apporter le même traitement. D'un côté, vous recevez les porteurs d'un projet, et ils font l'objet de toute votre délicatesse en termes de « com' ». Vous dites que sa place dans la Ville doit être encore étudiée, que le projet mérite de continuer à mûrir. De l'autre côté, silence sur le pont. Il semble que vous n'ayez ni reçu ni répondu, aux sollicitations des porteurs de projet du pont transbordeur. Quelle interprétation donner à cette différence de traitement ?
Il semble, par ailleurs, difficile de réduire le Pont Transbordeur à son attractivité touristique potentielle comme le précise le document. Même si elle n'est pas à négliger. Le pont transbordeur est un projet qui conjoint fonction d'usage et fonction touristique. Il est différent en cela de l'Arbre aux Hérons, qui présente beaucoup d'intérêt, mais n'apporte aucun élément de réponse à notre problématique de franchissement.
Nantes Métropole décide de ne pas retenir l'option Pont Transbordeur comme une solution de franchissement, de diffuser l'étude évoquée par la Commission du débat et si nécessaire d'en compléter les analyses.

Je ne vais pas détailler, on a suffisamment vu dans la presse la capacité de franchissement, le signe architectural, etc. mais il nous semble que c'est le minimum qui puisse être fait pour comprendre pourquoi ce projet n'est pas retenu, pour comprendre si, effectivement, les porteurs du projet annoncent des éléments qui sont exacts. Nous souhaitons donc recevoir communication de toutes les études qui ont été faites sur les franchissements et sur le Pont Transbordeur, et que soit approfondi ce dossier à la lumière de tous ces éléments, sans oublier les contraintes financières de la Métropole, et au vu de l'urgence qu'il y a à décider les solutions pour la circulation de demain dans notre Métropole. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. J'étais en train de faire l'addition correspondant à la dernière intervention. Cela se chiffre en centaines de millions d'euros.
Donc, je pense qu'il faut d'abord entendre ce qui a été dit.
Je vais commencer par le pont transbordeur. La commission a audité, a reçu les partisans de ce projet, ceux qui le défendent depuis maintenant de nombreuses années, avec un attachement quasi affectif. Il s'agit peut-être d'une certaine nostalgie d'un passé où le pont transbordeur existait et était, comme dans beaucoup d'autres villes, un emblème pour des villes portuaires. La commission a préconisé de ne pas donner suite et de ne pas retenir cette option de pont transbordeur, pour des raisons très simples : son efficacité en matière de déplacement est relativement réduite, en dehors d'une certaine facilité pour les déplacements actifs, les vélos et les piétons, éventuellement pour des transports en commun, un bus. Mais, par contre, pour le transport routier, pour les voitures, c'est d'une inefficacité redoutable parce qu'il faut en plus du pont, prévoir les files d'attente. Je ne sais pas si vous avez vu les uns ou les autres, les ponts transbordeurs fonctionner, mais il faut des files d'attente importantes, il faut un espace urbain important dédié uniquement aux files de voitures et le coût se chiffre, lui aussi, en centaines de millions d'euros.
Cela veut donc dire, qu'à un moment donné, il est parfaitement légitime de dire que nous ne retenons pas le pont transbordeur, suite aux préconisations de la commission. En effet, cet investissement en matière de politique de déplacement n'est pas efficace, il est extrêmement coûteux même s'il présente, et je pense que nous serons tous d'accord là-dessus, un intérêt du point de vue de l'animation de la Ville, du point de vue touristique, peut-être aussi du point de vue restauration, pour l'ensemble de notre Métropole. Néanmoins, il ne me semble pas être de nature à entrer dans le cadre d'une politique de déplacement. De plus, je serais tenté de vous dire que si des personnes y croient « dur comme fer » et trouvent des gens pour partager leur passion et surtout miser quelques dizaines de millions d'euros sur ce projet, alors, on peut toujours y réfléchir. Mais dans ce cas-là, si c'est un équipement à vocation d'animation et touristique, cela peut être un équipement privé. Si nous avons des propositions, nous verrons à ce moment-là la réalité de ceux qui soutiennent vraiment le projet.

Donc, vous l'avez compris, on est plutôt dans une stratégie d'optimisation de l'existant. Pour l'optimisation de l'existant sur le pont de Cheviré, on a commencé, on a eu l'occasion d'en parler. Donc, on va continuer. L'idée est de fluidifier les franchissements au niveau du pont de Cheviré.

Je continue avec l'optimisation du pont Anne-de-Bretagne, avec une enveloppe financière comprise entre 8 et 25 millions d'euros en fonction du choix définitif qui sera retenu. Nous privilégions tout simplement l'utilisation de l'existant en essayant d'optimiser et de limiter la dépense publique pour être le plus efficace possible. Et notamment, sur le pont Anne-de-Bretagne, une ligne de transports en commun en site propre nous permettra sans doute d'avoir une haute qualité de desserte, non seulement du CHU, mais de l'île de Nantes et donc on changera de modèle. On changera complètement de modèle et on essaiera, je crois qu'on l'indique également, de bâtir un Schéma stratégique des transports en commun en site propre, à l'horizon 2017. Cela permettra à chacun de voir quelles reconfigurations on adoptera pour l'ensemble des déplacements sur l'agglomération. Et je pense qu'à cette occasion, on aura vraisemblablement l'idée de travailler sur des déplacements, pas simplement vers le centre, mais également de périphérie à périphérie.
Enfin, dernier point, on ne peut pas nous accuser d'être prudents et de faire des réserves foncières pour l'avenir. Non. Enfin, ne gageons pas l'avenir. Le fait de garder une emprise pour un éventuel futur pont pour les générations qui viendront, que ce soit un pont pour des bus, pour des voitures, ou un pont multimodal, est la voix de la raison, de la sagesse. En définitive, c'est de notre responsabilité par rapport à ceux qui viendront après nous. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je dirai quelques mots avant de soumettre à notre vote cette délibération. Madame Garnier, vous avez démarré votre intervention en disant : "*vous nous soumettez aujourd'hui le rapport de la Commission du débat"*. Non, c'est inexact. Le rapport de la Commission du débat a été remis par les membres de la Commission du débat avant l'été. Je le redis, pour la clarté de chacun, c'était donc l'étape précédente.
À la suite de cette étape, il y a eu un très long travail d'instruction, de mobilisation, d'instruction transversale que j'ai salué. Et, je voudrais, à nouveau, remercier l'ensemble des maires qui se sont mobilisés pour échanger, pour faire améliorer certains points, Monsieur le Maire de Saint-Sébastien l'a d'ailleurs souligné, ainsi que les Vice-Présidents qui ont participé à l'élaboration des trente décisions que nous portons aujourd'hui. En effet, je le redis, ce que nous portons aujourd'hui, ce sont les trente décisions politiques. Ce que nous soumettons aujourd'hui à travers la délibération est bien de notre responsabilité.

Je voudrais ensuite revenir sur la question du coût qui a été évoquée et qui rappelez-vous, chers collègues, avait été évoquée dès le Conseil métropolitain où nous avions lancé la démarche. En effet, la question avait été bien légitimement posée et un engagement avait été pris. Il était le suivant : le débat ne devait pas dépasser le coût d'un euro par habitant. Chacun pourra donc constater que cet engagement pris au lancement du débat a été respecté.
J'ajoute une deuxième précision sur la totalité du budget du débat : un tiers du budget a été consacré à la communication, deux tiers du budget a été consacré à la participation citoyenne. Car oui, un débat de ce niveau d'ambition, de ce niveau d'innovation dans la sixième Métropole française, ne s'improvise pas. La journée citoyenne qui a eu lieu le 30 mai dernier, le fonctionnement de la commission, l'organisation, la mise à disposition d'un certain nombre de moyens logistiques dans les communes pour organiser des temps d'échanges, pour s'assurer de la diversité des points de vue, qui était absolument nécessaire au bon déroulé du débat… Cela se travaille, cela ne se fait pas à la petite semaine.

Enfin, un mot sur le grand port maritime : là aussi, je vous invite à lire tout simplement le document qui est présenté puisqu'il est mentionné trois choses : La première, l'enjeu de fond stratégique sur le grand port maritime, qu'Aymeric Seassau a d'ailleurs très largement rappelé, et auquel il a contribué dans l'élaboration des trente décisions.
Et puis, il y a deux propositions concrètes. La première, la Charte Ville-Port qui est mentionnée, à l'instar de ce qui se fait à l'échelle de la Ville de Saint-Nazaire, où une charte de ce type a été mise en place pour renforcer la fluidité et la place du port dans la Ville.
Le deuxième sujet, je l'ai évoqué dès mon introduction, c'est la question du développement du *barging.* Parce qu'effectivement, la Métropole peut le souhaiter, la Métropole doit le souhaiter, mais évidemment, elle ne le fera pas sans le Grand port maritime.

Ensuite, je voudrais revenir sur une des suggestions de Madame Mérand, élue à Saint-Sébastien, en ce qui concerne la question du forum. Vous avez souligné Madame, pour la suite, que peut-être ce forum serait une marge supplémentaire de progression à mettre en œuvre. Je partage tout à fait cette analyse et je propose que cela puisse faire partie des points à retenir dans l'avenir. En effet, le sujet demain, sera évidemment, la mise en place, la mise en exécution des trente décisions que nous soumettons aussi au vote ce matin. Mais, il s'agit également, de la préparation du deuxième grand débat du mandat, grand débat sur la transition énergétique, grand débat qu'avec Ronan Dantec, nous avons présenté lors de la COP 21 à Paris *Climate Chance* dont vous avez d'ailleurs un document qui vous a été remis ce matin. Ce grand débat a été, je l'annonce ce matin, validé par Madame la Ministre de l'Environnement du Maroc, Madame Hakima El Haité, comme un des temps de la COP 21. Pour nous, cette labellisation, cette intégration de l'événement nantais dans l'agenda mondial était évidemment déterminant, là aussi, pour pouvoir porter une ambition.

Le grand débat de transition énergétique, ce sera donc ce sommet mondial, mais aussi, plusieurs mois de débats tout au long de l'année, puisque notre enjeu, c'est bien d'abord la mise en mouvement de la société locale, la mise en mouvement de l'écosystème nantais. Nous aurons l'occasion d'en reparler.
Ce ne sera pas la même chose que le grand débat sur la Loire, parce que les sujets ne sont pas les mêmes, parce que nos attentes du débat ne sont pas les mêmes. Mais je crois qu'il faudra tirer les enseignements de ce que nous avons fait ici et je vous remercie pour votre suggestion sur le Forum, parce que je crois que nous pourrons tout à fait l'intégrer dans nos réflexions sur la suite. C'est important, parce que, cela veut dire que ce que nous engageons ici, ce n'est pas une opération de communication, je l'avais dit au moment du grand débat. C'est un changement profond de la méthode, de la manière de faire, c'est une manière de contribuer au renouvellement des pratiques politiques, c'est une manière de travailler sur l'alliance des territoires. Je remercie Mahel Coppey de l'avoir souligné et c'est donc, dans cet état d'esprit, que nous allons continuer, avec la mise en place, en 2016, du deuxième grand débat citoyen. Pour l'instant, je mets au vote la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Madame Garnier a redemandé la parole... »

M^me^ Garnier : « Juste une minute, merci Madame la Présidente. Vous avez répondu à un certain nombre de questions. Sur la question budgétaire, des enveloppes budgétaires sont-elles prévues par la Métropole concernant les trente engagements qui sont mentionnés dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui ? »

M^me^ la Présidente : « Naturellement, cette question avait d'ailleurs été évoquée en Conférence des maires. De mémoire, je crois que c'était Monsieur Alain Vey qui avait posé la question et qui à juste titre avait demandé la manière, quand nous avons collectivement travaillé sur le budget et sur la PPI, dont les préconisations sur la Loire étaient intégrées dans la planification budgétaire. J'avais donc indiqué, en Conférence des maires, le principe, à savoir : Oui, ces enveloppes ont été anticipées. Il ne s'agit pas d'une enveloppe unique pour la Loire, mais d'une enveloppe dans les différents secteurs : une enveloppe en ce qui concerne les transports publics, une enveloppe en ce qui concerne les espaces publics, une enveloppe en ce qui concerne la protection de la biodiversité. Un certain nombre de choses sont donc d'ores et déjà chiffrées.
Je peux vous donner un exemple. On a beaucoup évoqué le programme Loire à vélo : Le programme Loire à vélo, tel qu'il est budgété aujourd'hui, chiffré, ne représente pas moins de 3,840 millions euros. Pour cela, il faudra des moyens, mais je ne voudrais pas anticiper sur le débat qui va suivre. Donc, conformément à ce que j'avais indiqué en Conférence des maires, oui cela a été anticipé en fonction des différentes politiques publiques sollicitées, avec des choses qui sont d'ores et déjà chiffrées précisément, et d'autres qui le seront au terme des études.
J'ajoute un dernier point pour la totale transparence. Vous verrez, à la lecture attentive du document que dans nos engagements figure aussi l'idée d'appel à projets citoyens, notamment sur trois thématiques. Il est proposé que le volume budgétaire consacré à ces appels à projets dès 2016 et 2017, puisse être de 80 000 euros.
Je mets donc aux voix la délibération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 83 VOIX POUR ET 12 ABSTENTIONS,

1 - Adopte le document « Nantes, La Loire et nous – Nos engagements pour demain »

2 - Approuve la proposition de créer une conférence permanente

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « Merci à chacune et à chacun. Nous avions adopté donc, au lancement de la démarche, cette délibération à l'unanimité. Je constate ce matin que nous adoptons les trente décisions, je vais parler d'un point de vue mathématique si vous permettez cette expression, à une grande majorité. Je m'en réjouis, je m'en réjouis au vu de l'importance du sujet, je m'en réjouis au vu de la qualité de l'implication des maires et des Vice-Présidents sur cette question et puis, je m'en réjouis aussi parce que je ne suis pas certaine que cette grande majorité va durer toute la journée. Donc, je suis ravie qu'en ce qui concerne le débat sur la Loire, nous soyons capables d'adopter cette délibération de la manière la plus partagée possible. »

Direction Générale du Secrétariat Général

02 – DESIGNATIONS DIVERSES

EXPOSE

I – Nantes Métropole Habitat, OPH de la Métropole nantaise – conseil d'administration

Par délibération du 29 juin 2015, Nantes Métropole a approuvé le principe de rattachement de l'Office Public de l'Habitat désigné « Nantes Habitat » à la Métropole. Celui-ci est désormais désigné « Nantes Métropole Habitat , OPH de la métropole nantaise».
Le préfet a prononcé par arrêté en date du 25 novembre 2015 le rattachement de l'Office Public Nantes Habitat à Nantes Métropole.

Nantes Métropole Habitat, OPH de la métropole nantaise a le statut d'Office Public de l'Habitat, régi par les dispositions des articles L.421-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation .
Le nombre des membres du conseil d'administration d'un Office Public de l'Habitat est fixé à 23 ou 27, par décision de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement.

Il est proposé de maintenir l'effectif du Conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat, OPH de la métropole nantaise, à 23 membres.

En vertu de l'article R.421-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce conseil d'administration est composé de :

- 13 membres, représentant Nantes Métropole, dont :

. 6 membres désignés par le Conseil métropolitain en son sein,
. 7 autres, qui ne sont pas des élus de Nantes Métropole, choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. En outre, 2 de ces personnalités qualifiées doivent avoir qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement.

- 1 membre désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du département.

- 1 membre désigné par l'Union Départementale des Associations familiales du Département.

- 1 membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département.

- 2 membres désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département.

- 1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, étant précisé que ce membre est désigné par la collectivité ou l'EPCI de rattachement de l'office.

- 4 membres des associations de locataires.

II – Autres désignations

Par ailleurs, il convient que le conseil métropolitain se prononce sur le remplacement de Mme Cardin en tant que suppléante pour siéger à la commission locale d'information et de surveillance de l'unité de traitement des déchets de Couëron (Arc-en-ciel).

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, nous avons à désigner les membres du Conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat, ainsi qu'un membre à la Commission locale d'information et de surveillance de l'unité de traitement des déchets à Couëron.
Vous avez sur table la liste des membres proposés. Donc, pour Nantes Métropole Habitat, six membres du Conseil métropolitain sont proposés : Alain Robert, Pascale Chiron, Marie-Annick Benâtre, Abbassia Hakem, Myriam Nael et Pascal Pras.
De même, sept personnalités qualifiées non membres du Conseil métropolitain sont proposées : Yasmina Ghenaï, Farida Rebouh, Gilbert Galliot, André Sentenac, Yves Petiteau, Anne Lefèvre, Michel Plassart, et un représentant d'insertion, dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, avec Madame Véronique Lambert.

Le deuxième point de cette délibération concerne la désignation pour la Commission locale d'information pour l'unité de traitement des déchets Arc-en-ciel. En remplacement de Madame Céline Cardin, il vous est proposé de désigner Monsieur Jocelyn Bureau. Est-ce qu'il y a des oppositions ? »

M. Guerriau : « Je souhaiterais intervenir Madame la Présidente, parce que, sincèrement, nous sommes contrits de nous voir proposer une telle délibération et une telle représentation de Nantes Métropole. Parce que là, il s'agit véritablement d'un mépris pour nous, eu égard au fait que vous n'accordez, dans ce Conseil d'administration, aucune place pour notre groupe. Sur six places, vous auriez dû nous en accorder au moins deux et, quand je dis deux, ça devrait peut-être même être trois, si on considère qu'il s'agit ici d'un sujet qui devrait être largement au-dessus de tout clivage politique. Nous avons tous des contraintes et nous avons tous des obligations, de construire des logements locatifs sociaux dans des conditions qui sont souvent assez compliquées pour les uns et pour les autres, eu égard à nos particularités territoriales. Mais je pense sincèrement que là, il aurait fallu que nous y soyons représentés. Ça nous laisse vraiment un sentiment de suspicion sur la façon dont ce Conseil d'administration va fonctionner, puisque comme pour le MIN, on est totalement exclu du Conseil en tant qu'administrateur. Il n'y aura aucun administrateur de notre groupe. Je ne comprends vraiment pas cette position, je ne la comprends pas et je vous le dis très sincèrement.

Je regrette vraiment parce que j'ai eu le sentiment, depuis des mois, que vous aviez une volonté d'une meilleure participation, en tout cas, d'une ouverture dans le débat avec notre groupe, et d'une manière générale à travers les conférences de maires. Je ne comprends pas pourquoi vous agissez ainsi, en ne laissant sur six places représentant Nantes Métropole, aucune pour l'un d'entre nous, ni pour deux. Sachant que quand on regarde la représentation en nombre d'électeurs, nous sommes à plus de 48 %, donc je ne comprends vraiment pas cette attitude. Elle me paraît très désobligeante. Elle me paraît méprisante et elle est totalement contraire à ce que je pensais que nous aurions pu construire au sein de cette Métropole avec votre présidence et avec les discours que vous avez su tenir à plusieurs reprises. Montrant notamment votre volonté d'une participation plus constructive des uns et des autres. Or, en la matière, vis-à-vis des enjeux que sont le logement, je trouve ça vraiment très, très déplaisant et je vous assure que je ne pourrai en aucune manière accepter de voter pour mes collègues ici présents, qui seront désignés par Nantes Métropole. Ça va totalement contre mon sentiment, d'une démocratie vivante, qui permet à chacun de s'exprimer, où la pluralité à sa place et où le débat des idées est réellement entendu. Or là, nous en sommes très, très loin. Je trouve ça très déplaisant. Je tenais à vous le dire, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un point, pour la bonne information et la clarté de chacune et chacun de l'Assemblée. Dans la composition précédente, il y avait une élue qui représentait votre sensibilité politique, Madame Yasmina Ghenaï. C'est donc ce dispositif qui a été reconduit dans la simple continuité. J'avoue donc m'étonner de cette intervention. »

M. Guerriau : « Écoutez, vous parlez là des personnes qualifiées. Je vous parle de Nantes Métropole. Il s'agit de désigner au sein du Conseil métropolitain des représentants du Conseil métropolitain. Vous nous proposez pour ses représentants, six membres. Aucun d'entre eux ne fait partie de notre groupe. C'est inadmissible. Je vous le dis et je considère qu'il s'agit là d'une entrave totale à la démocratie et au respect du vote de nos concitoyens, parce que vous ne pouvez pas laisser passer une chose pareille. C'est contraire vraiment à toute démarche loyale et honnêtement je ne vois pas une seule entité agir de cette manière-là. Quand vous parlez des personnes qualifiées, je suis désolé, il s'agit là des personnes qualifiées. Vous n'avez là, encore une fois, aucun respect de la composition qui est la nôtre puisque vous nous accordez une personne sur sept. Il s'agit des personnes qualifiées, ce qui n'a rien à voir. Pour les personnes qualifiées, vous pouvez désigner qui vous voulez. S'ils ne sont pas de Nantes Métropole, vous faites ce que vous voulez. Mais concernant nos conseillers métropolitains, je demande à ce que nous soyons représentés. »

M^me^ La Présidente : « Pour terminer sur ce point, avant de mettre aux voix la délibération, je précise que dans les statuts de l'Office, devenu Office Métropolitain, il est clairement précisé que sur les deux personnalités qualifiées, nous devons avoir deux élus. C'est donc, dans ce cadre-là, que dans la continuité de l'organisation précédente, cette proposition a été formulée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
A L'UNANIMITE,

1. Fixe à 23 l'effectif des membres du Conseil d'Administration de Nantes Métropole Habitat, OPH de Nantes Métropole,

PAR 65 VOIX POUR ET 30 VOIX CONTRE,

2. Désigne pour représenter Nantes Métropole les 6 membres suivants du Conseil Métropolitain pour siéger à ce Conseil d'Administration :

1 – Alain ROBERT	4 – Abbassia HAKEM
2 – Pascale CHIRON	5 – Myriam NAEL
3 – Marie-Annick BENATRE	6 – Pascal PRAS

3. Désigne pour représenter Nantes Métropole en qualité de personnalités qualifiées pour siéger à ce Conseil d'Administration les 7 membres suivants :

1 – Yasmina GHENAI	5 – Yves PETITEAU
2 – Farida REBOUH	6 – Anne LEFEVRE
3 – Gilbert GALLIOT	7 – Michel PLASSART
4 – André SENTENAC	

A L'UNANIMITE,

4. Autorise ces personnes à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de Nantes Métropole Habitat, OPH de la métropole nantaise

5. Désigne Madame Véronique LAMBERT en qualité de représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées pour siéger à ce Conseil d'Administration,

6. Désigne Monsieur Jocelyn BUREAU membre suppléant à la commission locale d'information et de surveillance de l'unité de traitement des déchets de Couëron,

7. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Finances

03 - BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES BUDGETAIRES ET FISCALES DIVERSES – STRATEGIE DE DETTE POUR 2016 ET INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX – APPROBATION DU DISPOSITIF D'OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

EXPOSE

1. **<u>Budget Primitif 2016</u> :**

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2016 de Nantes métropole :

- Le rapport de présentation financière
- Le tableau des politiques publiques
- Les maquettes officielles du budget primitif 2016 du budget principal et du budget annexe déchets en M57. Les maquettes officielles du budget primitif 2016 des autres budgets annexes : eau, assainissement, réseaux de chaleur, locaux industriels et commerciaux et stationnement présentés en M4 et M49
- La situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

2. **<u>Règlement financier</u>**

Nantes Métropole gère depuis 2005 sa section d'investissement sur le principe des autorisations de programme / crédits de paiement. A cet effet, la collectivité s'est dotée le 17 décembre 2007 d'un règlement financier qui a permis de préciser les conditions de mise en œuvre de ce mode de gestion, très peu encadré dans les textes législatifs et règlementaires par ailleurs.
Il est entré en application dès le 1er janvier 2008.

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), l'approbation d'un règlement financier est rendue obligatoire pour les Métropoles en vertu de l'article L5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit notamment préciser :

- les modalités de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents.
- les modalités d'information du Conseil métropolitain sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.
- l'autorisation de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, en section d'investissement et de fonctionnement, hors les dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le règlement financier de 2007 doit donc être actualisé. Les règles ainsi établies doivent permettre :

- de faciliter la communication sur l'action de la Métropole
- de garantir la sécurité budgétaire des actes
- d'organiser les principes de la gestion budgétaire de la collectivité, dans le cadre de la mise en œuvre des nomenclatures comptables applicables au budget principal et aux budgets annexes à compter du 1er janvier 2016 (M57, M4 et M49)
- de préciser les règles de décision.

Il est notamment intégré la possibilité ouverte par la M57 que le Conseil métropolitain puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa présidente ou au Vice-président en charge des finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du CGCT) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le Conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Ce document présenté en annexe 6, ainsi que l'ensemble de ses annexes, vient compléter les règles édictées par le règlement intérieur de la collectivité.

3. Stratégie de dette pour 2016 et autorisation de recours aux instruments de couverture

Dans un contexte de taux bas, Nantes Métropole renouvelle sa stratégie de répartition équilibrée de sa dette entre taux fixe et taux variable, dans un souci de répartition du risque de variation de taux et d'optimisation des intérêts à régler.

Sur un encours global de 765,5 M€ (projeté à fin 2015), cette répartition est aujourd'hui de 47,1% à taux variables et 52,9% à taux fixes. Le taux moyen de la dette reste faible à 2,06%.

Nantes métropole va continuer de rechercher les taux les plus intéressants, dans un contexte de taux bas et orientera ses nouveaux emprunts équitablement entre des taux fixes et des taux variables.

Une diversification des prêteurs sera encore recherchée, selon les conditions financières proposées à chaque nouvelle consultation, pour conserver une indépendance vis-à-vis des partenaires bancaires. Nantes métropole a notamment participé à ce titre dès 2014 à la création de l'Agence France Locale qui constitue une source de diversification supplémentaire des modes de financements depuis 2015.

Nantes métropole peut également avoir recours à des contrats de couverture (swaps…) pour réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette : en améliorant la couverture du risque financier en cas d'opportunité, pour réduire le risque d'une majoration trop forte du coût de la dette, et se protéger si nécessaire contre un risque de remontée trop forte des taux d'intérêts.

Cette gestion optimisée de la dette nécessite une réactivité immédiate de la part de l'ordonnateur.

C'est pourquoi, il est proposé chaque année que le Conseil autorise l'exécutif à y recourir en cas de besoin éventuel. Cette autorisation donnée l'an passé n'a pas été utilisée, les conditions de marché ne le justifiant pas.

Les opérations de couverture, qui seraient éventuellement réalisées en 2016, ne pourraient porter que sur une durée maximale de 15 ans et concerner des emprunts d'un montant minimum de 1 M€, sur des références de taux monétaires classiques telles que TAG, TAM, EURIBOR, ou Livret A, et se limitent aux contrats autorisés aux collectivités locales :

- Les contrats de couverture ayant pour effet de modifier un taux ou de le figer. Leurs effets, reviennent à modifier la structure de l'encours existant ou à anticiper la structure de la dette non encore contractée.
- Les contrats de garantie correspondant à une couverture conditionnelle qui engage l'une des parties (généralement la banque) tout en laissant une option à l'autre (la collectivité) en contrepartie de versement par cette dernière d'une prime définitivement acquise à la banque.

Un rapport au Conseil sera établi pour chaque opération réalisée dans ce cadre.

Il vous est proposé d'autoriser le recours à ces instruments de couverture de la dette dans un objectif d'optimisation de la dette actuelle de Nantes Métropole, conformément aux objectifs de gestion de dette.

4. <u>Approbation du dispositif d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale</u>

Nantes Métropole est membre depuis janvier 2014 de l'Agence France locale et a bénéficié en 2015 d'un premier prêt (20 M€) auprès d'elle.

Conformément aux statuts de l'Agence France Locale-Société Territoriale et ceux de l'Agence France Locale, sa filiale, ainsi qu'au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres, la possibilité pour un membre de bénéficier des prêts de l'Agence France Locale est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale.

L'approbation du dispositif d'octroi de garantie donnée en février 2015 pour l'exercice 2015 (annexe 7) doit être renouvelée pour l'exercice 2016 dans les mêmes conditions.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites dans l'annexe n°8, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres.

5. <u>Durées d'amortissement des budgets Principal et Déchets présentés en M57</u> :

Les métropoles sont dotées d'une nomenclature comptable spécifique, la M57 à partir du 1er janvier 2016.

Le plan de compte M57 applicable à la Métropole pour son budget principal et budget annexe relatif à l'élimination et au traitement des déchets prévoit l'amortissement de ses immobilisations et la tenue de l'inventaire, dans l'objectif de garantir la connaissance du patrimoine de la collectivité. Les budgets annexes de nature industrielle et commerciale continuent d'être régis par les instructions budgétaires et comptables M49 et M4.

L'ordonnateur est responsable du recensement des biens et de leur identification par la tenue d'un inventaire qui doit être concordant avec le bilan de l'actif, lequel est à la charge du comptable public.
Les immobilisations comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, qu'elles aient été acquises, reçues ou réalisées dans le cadre de travaux. Leur valeur reflète la richesse patrimoniale de la collectivité
La sincérité du bilan et du compte de résultat impose que la dépréciation d'un bien soit constatée comptablement sous la forme de la technique de l'amortissement.
La mise en place de la nouvelle nomenclature comptable a conduit à modifier la typologie des biens à acquérir dans le cadre de la Métropole. Il en ressort la nécessité de définir les durées d'amortissement en fonction de ces nouvelles typologies de biens, selon les préconisations réglementaires et les durées de vie réelles constatées par compte et présentées dans les tableaux joints en annexes 10 et 11.

A cette occasion, Nantes métropole complète le dispositif d'amortissement, de la possibilité d'étaler certaines charges de fonctionnement.

Concernant le budget stationnement, les durées d'amortissement ont été fixées par la délibération du 25 juin 2010. Dans la continuité du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et dans le cadre de la mise en place des préconisations requises par cette dernière, il est nécessaire de reprendre au compte de résultat les participations perçues pour non réalisation des aires de stationnement et d'en préciser la durée. Il est donc ajouté une rubrique en ce sens sur les amortissements du budget annexe stationnement, tel que précisé en annexe 12.
Les principes généraux de gestion de l'amortissement applicables pour les biens de la Métropole sont maintenus :

- Les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût historique
- Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire, sans prorata temporis, à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Les charges à étaler seront amorties sans prorata temporis dès l'année de la réalisation de la dépense réelle.

M^me^ La Présidente : « Chers collègues, je vous propose que nous puissions passer au vote du budget. Sujet évidemment important que nous avons à regarder ensemble ce matin. Avant de donner la parole au Vice-président en charge des finances, permettez-moi de dire quelques mots.

D'abord, nous sommes là dans la suite du débat d'orientations budgétaires qui a occupé collectivement notre assemblée lors de la dernière séance. Dès le débat d'orientations budgétaires, nous avions indiqué pourquoi le budget 2016 était déterminant. Pourquoi le budget 2016 allait marquer un certain nombre des grands équilibres de notre mandat : équilibres territoriaux, équilibre entre grands projets et projets du quotidien, équilibre entre les politiques publiques, équilibre dans notre capacité à être offensifs, être acteurs, tout en étant vigilant de l'utilisation des deniers publics. De ce point de vue, le conseil d'aujourd'hui va être extrêmement révélateur, extrêmement déterminant. En effet, aujourd'hui nous n'allons pas parler d'un côté du budget (notamment de la hausse de la fiscalité) et de l'autre des grands projets que nous engageons : Tout à l'heure dans la suite du Conseil nous allons notamment évoquer les contrats de codéveloppement, avec la proximité et l'importance données aux communes. Je cite un chiffre : 45 millions engagés. C'est important, c'est notre choix collectif. Nous allons évoquer avec Bertrand Affilé les transports publics, avec notamment, le Busway ou la ligne C9. Nous allons évoquer, avec Mireille Pernot, la tarification solidaire de l'eau. Nous allons évoquer un certain nombre de projets urbains.

Pourquoi je lie ces questions ? Parce que, la stratégie financière, dans une grande collectivité comme la nôtre, n'a de sens que parce qu'elle est au service d'un projet, que parce qu'elle est au service de priorités que je souhaite construire d'abord sur l'intérêt général et sur la capacité de 24 communes à se demander finalement ce qu'est la Métropole. Je salue Gilles Retière, qui nous fait l'amitié d'être présent parmi nous ce matin. La Métropole telle qu'elle a été construite, l'essence même de la Métropole, c'est 24 communes qui se disent, qu'ensemble, elles feront plus de choses que séparément. C'est bien ça la Métropole. C'est se dire qu'en mettant en commun nos forces, nos ambitions, notre capacité à faire, notre capacité à être acteur, notre capacité à être efficace, on ira plus loin, plus fort, et on sera plus imaginatifs que si chacune de nos communes se contentait d'avancer seule. Alors oui, ce budget 2016 pose une stratégie financière. Une stratégie financière, qui nous l'avons vu lors du DOB, nous allons le revoir aujourd'hui, marque les actions pour le mandat. Pourquoi ? Parce que, je crois que nos concitoyens attendent de nous la clarté. Ils attendent un cap, ils n'attendent pas une navigation à la petite semaine. Ils attendent de savoir où on va et pour savoir où on va, il nous fallait poser les bases de cette stratégie financière qui va nous permettre dans le mandat, vous le savez, de maintenir un fort niveau d'investissement.1,7 milliard à l'échelle du mandat. C'est essentiel. Nantes est la capitale régionale. Nantes est la Métropole du grand ouest. Nous devons continuer à jouer ce rôle de locomotive, d'impulsion, de soutien à l'économie locale, de soutien à l'emploi local.

Alors, j'ai fait le choix de partager les éléments de cette stratégie budgétaire en amont avec les maires et, au-delà de positions individuelles sur lesquelles je ne reviendrai pas ce matin, je ne regrette pas d'avoir entamé cette démarche. Je ne regrette pas parce que je crois que c'est le sens de la Métropole. Je ne regrette pas parce que c'était ma responsabilité de Présidente de la Métropole de me dire que sur un sujet aussi important, cela valait le coup de se voir quatre fois en conférence des maires. Oui, ça valait le coup, y compris d'exprimer nos désaccords. Oui, ça n'engageait pas ensuite le vote de chacune et de chacun aujourd'hui en conscience et en responsabilité. Mais si nous n'avions pas fait ça, nous ne donnions pas ensuite à chaque commune la capacité à se projeter, à anticiper ses propres choix, y compris sur la fiscalité.

Je le dis au passage, il y aura sans doute, dans nos communes, des positions différentes dans les mois et les années à venir. Mais il fallait que chaque maire puisse en responsabilité savoir comment les choses allaient s'organiser à l'échelle de la Métropole, pour pouvoir se préparer en cohérence et de la manière la plus sérieuse possible, la plus efficace possible, dans chacune de nos 24 communes.
Vous le savez, dans la stratégie financière, nous proposons d'utiliser trois leviers :

1) Le premier concerne des économies de fonctionnement importantes, 7 millions d'euros, Pascal Bolo y reviendra. J'insiste, d'abord sur ce point, parce que je veux souligner la mobilisation des services qui ont permis que cet objectif qu'on s'était donné au moment du DOB, soit atteint aujourd'hui. Pourquoi c'est déterminant ? C'est déterminant parce que, je vous invite à regarder dans vos dossiers, il y a un chiffre extrêmement important. Ce chiffre, c'est le produit d'épargne que nous avons été capables de dégager en 2015. Une épargne nette à 34 millions d'euros. Ce chiffre, il est à mettre en lien avec la hausse de fiscalité que nous avons proposé. Pourquoi ? Parce que c'est la garantie, pour chaque élu de cette assemblée, mais aussi pour chaque citoyen, que ce qui sera levé en fiscalité, ne sera pas ventilé, j'allais dire perdu, ou en tout cas moins visible, dans le fonctionnement du quotidien. Il sera bien réinvesti dans du projet : réinvesti dans le pôle agroalimentaire d'excellence, réinvesti dans la transition écologique, réinvesti dans le soutien aux entreprises locales, réinvesti sur les déchetteries, réinvesti sur l'usine de l'eau, réinvesti sur les projets qui font la force de nos communes. C'est le premier élément sur lequel je voulais revenir.

2) Le deuxième, c'est une question qu'un des maires m'a posée en Conférence des maires et cette question elle était absolument légitime, chacun d'entre nous se l'est posée. Cette question, c'était la suivante : « *Madame la Présidente, mais finalement, c'est quoi le projet qu'on pourrait ne pas faire, pour éviter la hausse de la fiscalité ? »*. Je le dis dans cette assemblée, en franchise, c'est ça la discussion que nous avons aussi eue en Conférence des maires. Alors, je veux redire ce matin ce que j'ai répondu à ce moment-là. Parce que je crois, qu'avant de voter, en conscience, en responsabilité, en se posant une seule question : quel est l'intérêt général de la Métropole, quel est l'intérêt général de la commune dans laquelle je suis élu, il faut que chacun mesure bien le niveau auquel on pose les choses aujourd'hui. Quand nous proposons de lever 40 millions de fiscalité, en réalité, ce qui est en jeu, ce qui est dans la balance, c'est la capacité à investir à une hauteur de 500 millions. Pourquoi ? Parce que quand on lève 40 millions de fiscalité, vous y ajoutez le FCTVA, les subventions associées, la capacité d'emprunt, etc. C'est un volume par an de 100 millions, que vous multipliez par cinq. Je m'excuse de partager ici ce raisonnement, mais je crois que c'est important pour qu'on puisse tous mesurer ce dont il s'agit, et vous avez là, un choix devant nous. Un choix très clair, est-ce que nous voulons pouvoir disposer de ces 500 millions, qui nous permettront donc, demain, la réalisation du MIN, le pôle agroalimentaire d'excellence, le Busway, le plan déchetterie, 60 % de nos PPI par commune et la C9. C'est ça le débat qui est devant nous. La question n'est pas est-ce qu'on enlève un projet, mais est-ce qu'on maintient de l'ambition pour cette Métropole. Alors, évidemment, chacune et chacun mesurent ce que ça veut dire pour les familles. Chacune et chacun mesurent cela dans cette période, où le pouvoir d'achat est, on le sait bien, un sujet sensible. Il nous faut être extrêmement vigilants. C'est la raison pour laquelle, nous avons poussé au maximum sur les économies de fonctionnement. Mais je crois que notre responsabilité consiste aussi à informer les citoyens. Je l'ai fait hier. Un journaliste me disait : « *voilà moi j'ai fait le calcul sur ma feuille d'impôts et je vais donc devoir payer en plus 4 euros par mois »*, un couple, plusieurs enfants dans l'agglomération. J'ai dit *« oui, ça ne m'étonne pas, c'est tout à fait juste »*.

Eh bien, posez-vous la question : 4 euros par mois pour avoir la garantie de réaliser des travaux de l'usine de l'eau qui vous assurent de l'eau de qualité, pour avoir la garantie de la suite du développement des transports publics. De même, pour avoir la garantie de la réalisation du choix collectif fait avec les maires, parce que pas un maire ne peut dire que le maintien de la PPI communale n'est pas un choix collectif… parce que notre attachement à la proximité, est-ce que ça a du sens ? Je pose le débat de cette manière ? Parce que, sinon, dans les débats budgétaires, il y a toujours un risque. C'est de laisser le débat confisqué par des considérations uniquement techniques, uniquement financières. Alors que notre question, c'est est-ce que ça a du sens, est-ce que ça vient servir l'ambition qu'on a pour cette Métropole, est-ce que c'est utile pour les gens, est-ce que c'est utile pour les familles, est-ce que c'est utile pour les ménages. J'ai donc invité chacun dans ce débat à se positionner avec ses convictions, évidemment, avec le prisme de l'intérêt général d'abord, et puis en se disant aussi, et je me permets quand même de le dire, que faire de la politique c'est prendre ses responsabilités.

Chers collègues, chers élus, on ne peut pas vouloir de l'investissement, vouloir de l'investissement dans les communes, vouloir du développement des transports publics, nous dire parfois même que sur la Loire il faudrait faire encore plus et ajouter des millions aux millions, vouloir faire la transition énergétique, vouloir faire la transition numérique, nous dire qu'il faut continuer à développer les déchetteries, nous dire, etJoseph Parpaillon l'a dit par exemple en Conférence des maires, que oui, il y a besoin de maintenir la qualité des services publics, et refuser le débat sur la stratégie financière. C'est ça la discussion que nous devons avoir aujourd'hui, collectivement, dans le respect de l'identité de nos 24 communes. Je terminerai mon introduction, en remerciant les maires qui se sont mobilisés dans ces Conférences des maires que j'ai sues, denses, régulières. Mais je crois que, quel que soit ce qui se passe aujourd'hui, cette démarche était importante. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Maires. Notre Métropole est à un stade particulier de son histoire et quand je dis notre Métropole, je ne fais pas référence à la structure, à l'institution métropolitaine que nous sommes aujourd'hui, mais au développement de notre agglomération. Il y a trente ans, nous l'avons fêté cette année, l'agglomération nantaise a été la première agglomération française à se doter d'un tramway moderne. Elle allait être suivie par bien d'autres ensuite. Il y a plusieurs années également, Nantes a connu des développements de services. Notamment après la création de la Communauté urbaine en 2001, avec ce service public de l'eau qui a étendu la régie de l'eau, qui a étendu son influence avec la convergence des prix que cela supposait. Nantes, ce sont aussi des réseaux. Ces réseaux ont besoin d'être entretenus régulièrement, rénovés, notamment, dans le centre-ville. Nous sommes, à ce moment particulier, où, par un effet de cycle, beaucoup de ces grands services publics, beaucoup de ces grandes infrastructures, et nous l'avons dit plusieurs fois déjà, doivent nécessairement être renouvelés. Vous avez cité l'usine de l'eau, Madame la Présidente. Je pourrais citer, également, les dizaines d'autobus qu'il nous faut racheter, souvent en remplaçant des autobus simples par des autobus articulés. Je citerai, également, ces travaux nécessaires sur la plateforme du tramway entre la gare SNCF et Duchesse Anne et je pourrais en citer, bien d'autres, dans les autres domaines d'intervention de notre Métropole.

Cela constitue une partie non négligeable de ces fameux un milliard sept cent millions, auxquels il faut ajouter 370 millions pour les budgets annexes, d'investissements qui sont programmés sur ce mandat. Devant cette situation, et alors même, nous allons le voir, que les contributions de l'État sont en baisse significative, alors même que nous ne bénéficions plus et depuis déjà quelques années, de la dynamique de recettes que permettait la taxe professionnelle, il nous faut, aujourd'hui, maintenir ce haut niveau de qualité et de fiabilité de service, le garantir pour les dix, quinze, vingt ans à venir. On ne transfère pas un MIN tous les cinq ans, on ne rénove pas une gare tous les trois ans. Nous avons là des grands investissements, qui à la fois, répondent à des nécessités du moment, répondent à l'évolution, à la croissance, au développement de notre Métropole et qui, également, vont garantir, pour l'avenir, sa pérennité, son développement équilibré. De même, il nous faut répondre aux enjeux nouveaux, en tout cas, dont nous sommes plus nouvellement, plus récemment conscients, qui sont ceux de la transition énergétique, qui sont ceux de la transition écologique. L'agglomération nantaise s'était déjà dotée, depuis longtemps, de programmes d'assainissement (Neptune I, Neptune II, Neptune III) tout à fait novateurs. Il faut continuer, naturellement, sur cette voie, qui est en l'occurrence celle du cycle de l'eau.

Alors, le budget 2016 n'est donc pas, ou pas simplement, le budget qui suit celui de 2015, si j'ose m'exprimer ainsi. Je vous dis ça, parce qu'évidemment, d'une année sur l'autre, la comparaison de BP à BP, comme on le dit dans le jardon, est tentante, elle est même légitime. Mais en l'occurrence, il s'agit bien, du premier budget illustrant une volonté pluriannuelle, en tout cas un projet dont le financement est assuré sur l'ensemble du mandat. Ce qui veut dire qu'il ne doit pas être pris comme un budget qui mécaniquement suivrait son précédent et qui mécaniquement précéderait le suivant, mais comme le premier véritable budget d'un nouveau cycle de développement pour notre Métropole. Ce, après que nous avons consacré, la première année du mandat, à consolider les prévisions, à fixer le cap, à rendre un certain nombre d'arbitrages sur les investissements structurants pour l'agglomération, et d'arrêter le volume général de ces investissements, sachant qu'une programmation pluriannuelle n'est jamais un objet figé, que la vie va probablement amener des modifications. Qui aurait pu, pour parler du mandat précédent, prévoir que nous ferions la salle sportive métropolitaine à La Trocardière. Elle n'était inscrite nulle part. Le besoin a été révélé, il a été possible d'y répondre. D'autres événements de ce type pourront se produire durant cette PPI. Mais, en tout cas, nous avons un cap, en tout cas, nous avons les volontés, à la fois de maintien et de développement des grandes infrastructures qui font le développement économique et donc l'emploi pour notre Métropole, et nous avons ce cadre qui est fixé et les arbitrages qui ont été rendus.

L'enjeu de ce budget 2016, c'est de poser les bases, d'assurer le financement du projet du mandat. Alors, pourquoi faire tout ça ? Pourquoi ce choix de l'ambition ? En faisant face à une perte de recettes, en ayant, Madame la Présidente l'a dit, un plan d'économies mis en œuvre dès 2016, je vous en donnerai quelques détails, mais je vous dis tout de suite, les 7 millions d'économies que nous allons vous proposer, c'est pour moi une base minimale. Ça veut dire que, dès 2015 d'ailleurs, dès cet exercice-là, si nous pouvons faire plus, nous ferons plus. Parce que, chaque économie de fonctionnement supplémentaire qui sera réalisée, dans le respect des objectifs, dans le respect de la qualité du service public quotidien offert aux habitants de la Métropole, ce sera ça de plus que nous pourrons consacrer à l'autofinancement des investissements, ce sera ça de plus que nous pourrons dégager en marge de manœuvre en matière d'endettement, et ce sera donc ça de plus qu'au final, nous pourrons investir encore pour le développement de notre territoire. Il y aura aussi, on y reviendra, la fiscalité supplémentaire en 2016 puis 2017 et un ré-endettement qui sera maîtrisé.

Tout cela se fait, dans le cadre d'une baisse brutale, on l'a dit, des concours financiers de l'État. Cette baisse est engagée depuis 2014, au titre de ce qu'il est convenu d'appeler le « redressement des finances publiques ». Elle se poursuivra jusqu'en 2017. La perte de recettes est estimée à au moins 50 millions en 2017. Si vous reprenez, ce que Madame la Présidente nous a décrit, en matière d'effet levier pour ce type de somme, naturellement, cela ne peut avoir qu'un impact négatif puisque cela représente 7 % de nos recettes de fonctionnement. Donc, dès 2016, hors fiscalité nouvelle, les recettes réelles de fonctionnement sont anticipées en baisse de 1 %.

On l'a dit, les dotations de l'État diminuent de 7,5 % par rapport à 2015. Pour la fiscalité directe locale, l'évolution physique des bases, c'est-à-dire ce que nous pouvons récupérer en termes de moyens financiers lorsque de nouvelles constructions sont édifiées, que ce soit en matière de logement ou en matière d'immobilier économique, jusqu'ici les rythmes étaient assez élevés, il faut bien le dire. De manière prudente, et même si la situation sera peut-être un peu meilleure que ce que nous anticipons là, nous avons prévu une évolution physique des bases moindre que celle que nous avons connu les années passées. Pour la fiscalité des entreprises, de la même manière, la croissance des bases de cotisations foncières des entreprises est ralentie d'un point pour tenir compte du contexte économique. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises quant-à elle, dont je vous rappelle que nous n'en avons pas la maîtrise car elle nous est allouée par l'État en fonction de ses décisions, est anticipée en diminution de 1,8 %. Le versement transport est anticipé également en diminution de 800 000 euros, en raison de la modification législative du plancher de nombre de salariés, pour être assujetti au versement transport, puisque c'est passé de neuf à onze salariés. Nous en voyons là, l'effet immédiat.

Concernant les efforts d'économies, ils sont de 7 millions d'euros, je vous le disais. D'abord, nous avons demandé des efforts à tous les services de la Métropole. L'enjeu était de trouver les économies les plus pertinentes et, nous avons demandé la même chose, à l'ensemble de nos délégataires, sur les politiques publiques qu'ils sont chargés de mettre en œuvre et à la conception desquelles ils participent largement. L'optimisation ainsi des DSP sur le château, les machines, la Cité des congrès, les déchets, a permis d'économiser 3,1 millions d'euros sur les versements qui étaient prévus dans les contrats. Les chantiers d'optimisation sur les dépenses du service public du territoire et de proximité et sur les aménagements urbains, ont dégagé 900 000 euros d'économie. Les dépenses des déchets représentent 700 000 euros d'optimisation. Une maîtrise de l'enveloppe des subventions, nous le verrons plus tard, et une maîtrise également de la masse salariale a été prévue.

La masse salariale, je vous l'ai déjà dit, n'est pas un enjeu aussi stratégique pour notre Métropole, que ça l'est pour le budget de nos communes. Mais, toutefois, il est nécessaire, d'avoir une grande maîtrise en la matière. C'est ce que nous faisons, et 1 % de masse salariale, compte tenu des éléments extérieurs qui pèsent sur cette masse salariale, ça veut dire que, nous ferons des efforts, et nous demanderons des efforts à tout le monde sur tous les éléments qui peuvent composer cette masse salariale.
Enfin, nous faisons un effort sur les moyens généraux et ce sera notamment des loyers que nous pouvons éviter de payer. Tout cet effort de rationalisation dans le fonctionnement aboutit à 300 000 euros d'économie prévue en 2016. Donc, je l'ai dit et je le répète, pour moi, tout ça, c'est un socle, c'est une base. Si nous pouvons faire plus, naturellement, nous ferons plus.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse. Elles sont en baisse, c'est la réalité de ce que je vous disais là. Car il est essentiel si nous voulons convaincre nos concitoyens du bien-fondé de cette ambition collective que nous devons porter pour notre Métropole, si nous voulons les convaincre que le recours au levier fiscal que je vais décrire dans un instant est une nécessité, nous devons aussi leur donner la preuve que chaque euro dépensé est un euro utile, mais que surtout chaque euro recherché en économie sera trouvé. Nous avons donc, ce diagramme des dépenses de fonctionnement. Je voudrais attirer votre attention sur le chiffre de 99,2 millions d'euros en jaune sur le diagramme, qui concerne le retour aux communes. Nantes Métropole va rester, pour les années qui viennent, la Métropole qui redistribue le plus de ses ressources aux communes adhérentes de toutes les métropoles françaises. Ça il faut le dire, il faut le répéter, parce que, quand j'entends certains commentaires, sur le niveau de fiscalité par exemple, je dis, là il y a peut-être une marge de manœuvre, mais ce serait reporter sur les communes une économie qu'elles devraient faire également et ça n'est pas le choix que nous avons fait. Le choix que nous avons fait, c'est celui du respect intégral du pacte financier, qui a été conclu entre Nantes Métropole et les 24 communes de l'agglomération. Ce pacte financier, cet équilibre global, comprend un retour très important aux communes, de l'ordre de 99,2 millions d'euros. Il sera maintenu en 2016 comme dans les années suivantes, en fonction, comme le prévoit le pacte financier, de l'évolution de la globalité des recettes de Nantes Métropole. Donc, nous avons des dépenses affectées aux politiques publiques largement supérieures, presque 267 millions d'euros, avec la répartition entre les différentes grandes masses de nos politiques publiques. Les dépenses de fonctionnement, sont en baisse de 3,2 millions d'euros par rapport à 2015 contre une évolution précédente qui était en moyenne de 2,5 % par an.

Concernant la fiscalité, notre situation fiscale actuelle est marquée par des taux extrêmement inférieurs à la moyenne des grandes métropoles. C'est le moment de vous préciser, au moment où nous allons essayer de trouver 40 millions de recettes fiscales supplémentaires, que si nous appliquions à Nantes Métropole, les taux en vigueur dans la Métropole marseillaise, nous aurions une recette supplémentaire de plus de 123 millions d'euros. Si nous appliquions à la Métropole nantaise les taux de la Métropole toulousaine, plus proche de nous en termes de taille, nous aurions une recette fiscale supplémentaire de 98 millions d'euros et, si nous appliquions les taux de nos voisins et amis rennais à Nantes Métropole, nous aurions une recette fiscale supplémentaire de 43 millions d'euros. Alors, d'où viennent ces écarts ? Ils viennent de notre histoire, qui fait que, lorsque la Communauté urbaine de Nantes a été créée en 2001, l'une des bases de l'accord politique entre les 21 communes qui ont fondé la Communauté urbaine de Nantes (elles n'étaient pas 24 à l'époque, elles n'étaient que 21), puis celles qui ont rejoint la Communauté après d'ailleurs, était de dire, il n'y aura pas de fiscalité ménage, de fiscalité mixte à la Communauté urbaine de Nantes naissante. En 2008, l'engagement avait été pris par la majorité, pris par Jean-Marc Ayrault de dire : "il n'y aura pas de fiscalité mixte sur ce mandat".

Cet engagement avait été tenu et il aurait été tenu si en 2010 la taxe professionnelle n'avait pas été supprimée de manière un peu rapide et improvisée, nous le savons tous. Je ne dis pas que c'était un impôt exemplaire, mais en tout cas, c'est la réalité. La taxe professionnelle a été supprimée en 2010 et pour compenser cela, l'État en 2011 nous a attribué la part de taxe d'habitation et de taxe foncière, c'est-à-dire des impôts ménages, qui était affectée jusqu'ici aux Départements. Donc Nantes Métropole s'est retrouvée à avoir une fiscalité mixte, alors que nous ne l'avions pas souhaité, pour compenser le dynamisme désormais absent de nos recettes de taxe professionnelle. C'est ça la réalité et ça a abouti au fait que nous avons aujourd'hui des taux de fiscalité ménages extrêmement inférieurs à la moyenne des grandes Métropoles. C'est la raison historique. Je ne fais là que l'écrire. Donc dans le contexte où nous sommes que je vous ai décrit, avec l'ambition que nous portons, avec un certain nombre d'investissements qui sont des investissements, je le répète, de maintenance, de conservation, de modernisation de l'existant, il nous faut naturellement, sauf à laisser à nos successeurs une situation financière qui serait fortement dégradée, recourir après les économies en fonctionnement au levier fiscal.

Nous allons le faire de la manière suivante : Il nous faut donc appeler 40 millions d'euros supplémentaires. Cependant se pose la question de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Nous verrons en fin de session que c'est la seule recommandation que nous fait le rapport de la Chambre régionale des comptes que nous présenterons plus tard. En effet, notre taux de taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères crée un bénéfice, un boni structurel au budget annexe des déchets qui n'est pas conforme, en tout cas qui n'est pas durablement souhaitable… Je suis sous l'œil vigilant de Michèle Gressus. Nous allons donc à la fois par opportunité, simplification et également par nécessité, avoir un double mouvement d'augmentation des taux de fiscalité des ménages (nous verrons la cotisation foncière des entreprises tout à l'heure) et une baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.

Cette baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères sera revue tout à l'heure au moment de l'adoption des taux. Elle va créer un manque à gagner pour la Métropole et un boni pour les contribuables et les usagers de 25 millions d'euros. Donc il faut arriver après cette opération à un solde de 40 millions.

Qui va d'abord contribuer à ce solde de 40 millions ? Nous ne sommes pas totalement maîtres de notre sujet puisque les règles de liaison entre les différents taux font par exemple que la hausse de la cotisation foncière des entreprises de 2017 dépend du niveau de la hausse des impôts ménages à Nantes Métropole, mais également dans les communes. On verra plus tard le choix qu'elles font les unes et les autres. Cela nous conduit à faire la répartition suivante : De faire porter une partie de l'effort, en tout cas moindre, par une stabilisation globale de l'augmentation des taux de taxe d'habitation compensée par la baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Ce, pour que pour les locataires et pour les familles, le système soit le plus neutre possible, voire même ponctuellement en diminution globale, taxe d'habitation plus taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Nous allons donc faire porter un peu plus d'efforts sur la taxe foncière, sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur les propriétaires occupants de leur logement, mais pour un montant qui ne sera pas, rassurez-vous, rassurons-nous, la multiplication par 10 de la taxe foncière. Il se traduira par une augmentation sur la feuille d'impôts d'en moyenne de 5,9 % pour les propriétaires occupants. Cette hausse sera supérieure pour les propriétaires non occupants, c'est-à-dire les propriétaires bailleurs qui tirent un bénéfice de la location de logement ou d'immobilier économique qui sont, on le sait, rémunérateurs. C'est donc dans cet équilibre non seulement entre effort des ménages et effort des entreprises, mais également dans la répartition de l'effort des ménages entre eux que nous avons veillé à une augmentation réelle, mais raisonnable. On l'a dit en moyenne 8 à 13 euros par mois, parfois moins, pour les ménages et notamment les familles. Et une augmentation un peu plus substantielle pour les bailleurs et ceux qui tirent un profit de la location de leurs biens immobiliers.

Voilà comment nous allons répartir cet effort et donc le taux de taxe d'habitation passera de 8,56 à 10,14 soit 1,58 point. Il restera donc bien en deçà de la moyenne des Métropoles. Le taux de taxe foncière sur le bâti évoluera de 5,75 points et sera donc porté à 6,41 %, le plaçant là du coup dans la moyenne haute des Métropoles, mais pour la raison que je viens de vous dire. Donc cette hausse sera compensée pour partie par la baisse du taux de taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères de 3,23 points qui s'établira à 7,50 % au lieu de 10,73. Une fois que nous aurons fait ça, dans un second temps, nous pourrons aller chercher auprès des entreprises une augmentation de leur cotisation foncière de 0,96 point pour passer de 30,53 % à 31,49. Cette hausse s'appliquera à toutes les entreprises en 2017 puisque la loi nous oblige à cette mécanique de l'augmentation préalable des impôts ménage. Voilà sur la fiscalité.

Troisième levier, l'investissement et son financement par l'autofinancement et par l'emprunt. Madame la Présidente l'a relevé, le montant de fiscalité supplémentaire prévu en 2016 correspond exactement à l'autofinancement de nos investissements cette même année. Ça ne va pas dans le fonctionnement, ça ne va pas dans d'autres types de dépenses, ça va dans l'investissement et rien que dans l'investissement. Mais ce renforcement de l'autofinancement a aussi un effet de levier sur notre capacité d'abord à collecter, on vous l'a dit tout à l'heure, du fonds de compensation de la TVA, mais également d'avoir accès à l'emprunt dans les meilleures conditions. Donc ce recours mesuré à l'emprunt, nous l'avons estimé avec un objectif de capacités de désendettement qui ne devra pas dépasser 7 ans en fin de mandat. Je vous rappelle que la capacité de désendettement est le nombre d'années auxquelles nous devons consacrer l'ensemble de notre épargne pour rembourser la dette. Je le précise, et c'est là aussi qu'il faut bien voir le financement de notre programme d'investissements sur l'ensemble de la période. Nous pourrons avoir des années où en fonction du cycle et du rythme de réalisation des investissements, on pourra sembler plus à l'aise. Ce ne sera pas le moment d'en tirer de mauvaises conclusions parce que ça voudrait dire qu'à d'autres années, nous serons peut-être plus contraints. Ce ratio de capacité de désendettement pourra donc évoluer au cours des années, pourra peut-être atteindre, qui sait, 8 ans telle ou telle année, mais en fin de mandat, notre engagement est qu'il soit à 7 ans. Je peux vous dire que pour 2016, nous n'aurons pas d'inquiétude là-dessus.

Le budget total de la Métropole en 2016 est de 1 milliard 74 millions d'euros dont 731 millions affectés à l'exécution des politiques publiques sur le territoire. Je vais vous décrire le graphique : Nous avons en bleu foncé les déplacements pour 164 millions soit 22 %, la conception et les entretiens des espaces publics pour 65 millions en bleu ciel, le développement urbain durable, le territoire et l'habitat représentant 14 % et 105 millions d'euros, l'eau avec 152 millions d'euros soit 21 %, l'énergie et l'environnement avec 101 millions d'euros soit 14 %, l'enseignement supérieur, le développement économique, l'emploi et l'action d'attractivité internationale à hauteur de 20 % des dépenses de politiques publiques, soit 144 millions d'euros.

- Les 144 millions d'euros dont je viens de parler pour le développement économique, concerneront le début des travaux sur le pôle agroalimentaire pour l'accueil du nouveau MIN, le lancement d'une communication autour du « Jules Verne Manufacturing Parc » et la requalification urbaine de la rue de l'aviation, le pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques, le démarrage du nouveau contrat plan État-Région pour 2 millions, le quartier de la création avec les halles 1 et 2, la poursuite des travaux de la nouvelle École supérieure des Beaux-Arts, la finalisation des travaux du musée d'art pour laquelle une grosse enveloppe de 23,7 millions d'euros est affectée, la finalisation des travaux liés au projet Biotech et l'ouverture du CIAP à Rezé en septembre 2016.

- Pour l'équilibre et la cohésion territoriale, représentant 23 % des dépenses de politiques publiques : L'entretien et la préservation de la voirie est un budget qui sera en hausse au service de la proximité. Il y a là bien la traduction concrète de cette alliance entre les grands projets et la proximité. Le financement des projets dans les communes, je n'y reviens pas et pourtant il faut insister, avec 23,8 millions d'euros. Les acquisitions foncières liées à l'aménagement du futur CHU. Les opérations d'aménagement sur l'île de Nantes. La ZAC habitat à 5 millions d'euros. La construction et réhabilitation de logements sociaux pour 22 millions. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat. La poursuite du grand projet Bellevue, les travaux d'aménagement d'espaces publics à Malakoff et les fonds de concours aux communes pour le soutien aux équipements touristiques de proximité.

- Ensuite, la transition écologique, représentant 57 % des dépenses de politique publique soit 417 millions d'euros. Je voudrais dire à ce sujet que nous allons faire un effort et c'est le travail mené sur le label CIT'ERGIE notamment avec Julie Laernoes qui nous l'a montré. Nous avons peut-être une petite insuffisance pour dégager de manière transversale dans l'ensemble de nos actions tout ce qui concourt à la transition énergétique, tout ce qui concourt à la transition écologique. Il faut peut-être que nous soyons plus précis dans cet inventaire de tout ce que nous faisons en la matière parce que quand nous travaillons sur l'entretien durable du patrimoine, et il y aura une part importante de notre investissement qui sera consacrée à cet entretien, à chaque fois ce sont des améliorations que nous portons non seulement au confort, non seulement à l'utilisation, mais également à la performance énergétique de l'ensemble de nos bâtiments. Donc nous sommes tout à fait attentifs à cela et d'autant plus que nous accueillons, la Présidente l'a évoqué tout à l'heure, le grand débat sur la transition énergétique et le sommet mondial de l'action climat qui aura lieu en septembre 2016 à Nantes.

Il nous faut, une illustration de ce que je disais en introduction, renouveler 20 à 30 bus dès cette année et lancer le programme d'acquisition du busWay électrique, ça fera 11 millions d'euros. De même il y aura le lancement des projets liés aux futures lignes de Chronobus et la rénovation de la plate-forme tramway à l'arrêt Commerce (7,6 millions d'euros).
Je terminerai par les budgets annexes. Le budget annexe de l'eau est de 110,5 millions d'euros, avec des tarifs de la facture d'eau stabilisés par rapport à 2015, et avec une tarification sociale, dont Mireille Pernot nous parlera tout à l'heure. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,9 % sur ce budget et les investissements sont notamment liés à la modernisation de l'usine de l'eau potable de La Roche, on en a déjà souvent parlé. Je retiens les efforts qui sont faits au budget annexe de l'eau sur les dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne l'assainissement les dépenses de fonctionnement sont stables et les investissements sont là aussi importants avec une grande capacité d'autofinancement, la principale recette reste la redevance assainissement.
Le budget annexe du stationnement a des recettes de parking qui autofinancent en grande partie les nouveaux équipements. Leur augmentation est liée à la fréquentation de Feydeau en année pleine et les investissements sont prévus pour la construction des parkings EuroNantes ainsi que le parking gare et la réfection du parvis du parking de la médiathèque.

Voilà, Madame la Présidente, mes chers collègues ce que je pouvais dire sur l'ensemble de ce budget. Je voudrais conclure ce propos par mes remerciements sincères et dire ma gratitude à l'ensemble des directions et des services de Nantes Métropole pour le soin avec lequel ils nous ont aidés à préparer ce budget dans des délais tout à fait contraints et pour l'opiniâtreté avec laquelle ils ont cherché sans remettre en cause l'efficacité et l'exercice de leurs missions, les économies nécessaires. Je voudrais remercier particulièrement la direction des finances de Nantes Métropole sous l'autorité de Béatrice Mérand et de Stéphane Barranger avec une mention spéciale pour Aurélie Keller dont c'est le dernier budget aujourd'hui puisqu'elle va partir vers de nouveaux horizons et de nouvelles fonctions autour du développement économique. Donc merci à Aurélie Keller et à toute l'équipe de la direction des finances pour m'avoir permis de vous présenter à cette date un budget aussi fiable, aussi précis et aussi complet. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous propose que nous puissions ouvrir le débat. Pascale Chiron. »

M^me^ Chiron : « Madame la Présidente, chers collègues. Le budget en effet est toujours un moment politique important. Il est d'une importance toute particulière cette année pour 3 choses. D'abord je voudrais redire que cette année, nous voilà sur un budget qui doit pleinement retraduire nos engagements électoraux. Cette année, c'est important car nous nous retrouvons au lendemain d'une échéance importante pour notre planète, l'échéance de la COP 21 qui a reconnu le rôle déterminant des Métropoles pour réduire efficacement nos émissions de gaz à effet de serre. Cette année enfin c'est important car nous sommes dans un moment où pour financer ce nouveau cycle, nous devons trouver des marges de manœuvre financières malgré le désengagement de l'État. Face au désengagement de l'État et à nos besoins de financement, il nous est proposé d'adopter une hausse des taxes d'habitation, une hausse des taxes foncières. Ces recettes sont indispensables pour nous permettre d'emprunter et d'investir le 1,7 milliard d'euros d'ici la fin du mandat et Pascal Bolo nous en a fait l'explication et la démonstration. Ces investissements consolident l'emploi, l'insertion et consolident l'identité de l'agglomération nantaise. Mais d'abord, et j'insiste bien, ces investissements sont passés au crible des économies de fonctionnement et pensés en termes de sobriété dans nos aménagements de voiries, dans nos matériaux, dans l'éclairage public.

La hausse de la fiscalité se fait de manière différenciée. Les locataires seront peu ou pas impactés par la hausse de la fiscalité, ils contribueront à l'effort global sur une hausse de la taxe d'habitation, mais paieront moins sur l'enlèvement des déchets. Les propriétaires, eux, seront beaucoup plus impactés, avec bien entendu la distinction entre les propriétaires occupants ou non occupants. Les entreprises, enfin, participeront à l'effort en 2017 selon la législation, avec la cotisation foncière des entreprises. Cette hausse va s'opérer en une seule fois, elle sera stabilisée jusqu'en 2020. Nous nous y engageons collectivement.

Notre groupe écologiste et citoyen a décidé de voter ce budget car sans ce recours supplémentaire, nous ne serions pas en mesure de développer les projets pour lesquels nous avons été élus. Faire de notre Métropole un territoire référent de la transition écologique, vous l'avez dit Madame la Présidente, accroître également la concertation et rendre les habitants acteurs de la construction de notre territoire, accélérer la transition numérique et surtout faciliter la vie et faciliter la Ville. Bref, construire ensemble un territoire sobre et vertueux. Oui, de gros projets d'aménagement seront lancés ou concrétisés durant cette mandature, mais il ne faut pas minimiser l'effort que nous demandons à nos concitoyens. Certains de nos habitants seront surpris, vous l'avez dit, voire seront en désaccord sur cette fiscalité supplémentaire. Pourtant il est important dans la période de montrer avec pédagogie aux habitants que ces efforts vont permettre justement d'engager de nouveaux projets, ceux pour lesquels ils nous ont élus. Je veux parler de la gare, effectivement c'est un projet structurant et déterminant pour notre territoire. Je veux parler aussi du MIN qui pour réduire ses frais de structure ne doit pas minimiser ses ambitions en termes de transition écologique. Ces infrastructures marqueront notre territoire, nous le savons, pour les 30-40 années à venir. Elles doivent concrétiser les engagements que nous avons pris collectivement : Passer des énergies fossiles à la production d'énergies renouvelables ici sur notre territoire, faciliter le passage d'une société du jetable à une société du durable et du réemploi, faciliter la Métropole du quotidien, être à l'écoute des besoins et à la disposition des habitants, les déplacements doux, le nettoiement. Bref le renforcement des missions de nos pôles de proximité. Passer à une mobilité, à des déplacements moins consommateurs d'énergie, moins polluants avec la nouvelle génération de Busway, vous l'avez cité, le développement du réseau Chronobus ou encore le nouveau plan vélo. Favoriser enfin la recherche et l'innovation, promouvoir les échanges locaux et un aménagement réellement respectueux de notre environnement.

Je veux aussi évidemment parler du logement et des efforts à apporter pour continuer à atteindre nos objectifs, construire les 6 000 logements par an dont 2 000 logements sociaux. N'oublions pas, et vous le répétez souvent, que 70 % des ménages sont éligibles au logement social. La demande et les attentes sont fortes. En effet sur notre territoire, il manque aujourd'hui encore 11 000 logements sociaux pour qu'on puisse atteindre les 25 % demandés par la loi. C'est pourquoi la Métropole continue, continue d'investir dans ce champ malgré le désengagement de l'État et parfois du Département. Une Métropole qui investit dans le logement, c'est une Métropole qui investit dans l'emploi du bâtiment, qui investit dans l'économie locale, qui investit sur son territoire. Nous le savons, nous devons faire autrement, mais avec moins. Pour autant, nous avons choisi de ne pas réduire nos ambitions. Ensemble, nous devons préparer et anticiper les mutations à venir. Ensemble, nous dessinons une Ville plus juste et plus solidaire.

Ces investissements sont conséquents, ils préparent l'avenir de notre territoire, la lutte contre les tensions et le repli sur soi. Mais quand même, Madame la Présidente, mes chers collègues, soyons lucides et soyons réalistes, le vivre ensemble, nous le savons tous très bien, ne se décrète pas. Nous sommes entrain de l'inventer. Nous sommes entrain d'inventer ensemble un autre modèle pour notre agglomération. Ce budget, oui, nous fait passer à l'offensive. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente, mes chers collègues. L'ambition est un puissant moteur, nous sommes tous d'accord et elle est nécessaire, mais la raison a aussi toute son importance. Le précédent mandat présentait 1,2 milliard d'euros d'investissements. Aujourd'hui, Nantes Métropole lance 1,7 milliard d'euros sur son budget général plus 371 millions d'euros d'investissements sur ses budgets annexes pour le mandat 2014-2020, soit plus de 2 milliards d'euros. Nous partageons votre volonté, Madame la Présidente, de faire les efforts nécessaires à l'attractivité et la renommée de notre Métropole au bénéfice de nos territoires, de nos communes et de chacun de nos concitoyens. Préparer l'avenir de notre Métropole et de nos communes dans des temps incertains et extrêmement fragiles exige beaucoup car nous devons nous confronter à une tâche qui est de plus en plus ardue. Alors oui, face à tous ces défis, il faut avoir de l'ambition, mais il nous faut aussi savoir être raisonnables. La raison par exemple est de maintenir les enveloppes des communes en ce qui concerne la proximité car le quotidien de chacun de nos concitoyens est notre préoccupation majeure. Sur ce point de bon sens, nous nous rejoignons pleinement tous ensemble pour faire en sorte que cette proximité soit respectée. Mais nous pensons aussi que par ces temps incertains, être ambitieux c'est aussi savoir faire rimer projets, avenir commun avec sagesse financière et budgétaire. Nous sommes tous confrontés à des choix, des arbitrages, des défis que nous relevons quotidiennement de notre mieux et cela malgré des difficultés qui ne cessent de s'accumuler.
En effet, Nantes Métropole va perdre 50 millions d'euros de recettes d'ici à 2017, confrontée à une baisse d'une brutalité sans précédent des dotations de l'État. À cela s'ajoute la réforme de la DGF et avec elle, son lot d'incertitudes. Le gouvernement a décidé de maintenir les principes de la réforme de la dotation globale de fonctionnement dans le projet de loi de finances pour 2016, mais il les remettra en question au premier janvier 2017 et non plus donc au premier janvier 2016. Cette réforme mal préparée impactera nos finances locales et nous devons nous aussi nous y préparer. Enfin il y a aussi la hausse de 1 % des valeurs locatives qui servent à calculer le montant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Les impôts ménages augmenteront donc mécaniquement du fait de cette augmentation des bases. Alors faut-il leur infliger une autre peine, une double peine, une triple peine si chaque collectivité de son côté augmentait les taxes ? Tous ces bouleversements donnent un autre éclairage aux propos que nous tenions ici même il y a un an lors du débat relatif au pacte métropolitain.

En effet, nous vous avions notamment prévenus que vous alliez trop vite et trop fort lors de la mise en place du pacte métropolitain en ce qui concernait le choix des transferts d'équipements et de compétences sans avoir procédé à une véritable prospective détaillée sur les impacts financiers et budgétaires que cela allait entraîner. En fait à cette époque, vous aviez procédé à « marche forcée ». Pour mémoire je me permets de vous rappeler nos propos lors du débat autour du pacte métropolitain en ce qui concerne le choix des transferts de compétences et d'équipement. Nous demandions un bilan des grandes politiques publiques de Nantes Métropole sur ses 14 années d'existence depuis sa transformation du district afin d'évaluer le chemin qui a été parcouru et celui qui reste à parcourir. Nous demandions une évaluation des actions qui ont été conduites, mais aussi de tirer des enseignements qui permettent de définir des ambitions concrètes. Comment sans se remettre en question, sans mesurer la satisfaction de ce qui a été fait, pouvons-nous nous projeter en termes d'ambitions ? Avant de faire des effets d'annonce, nous demandions qu'il y ait une étude d'impact des conséquences financières des décisions qu'il nous était demandé de prendre. Nous demandions une vision claire des conséquences financières des transferts, mais il a été décidé finalement de transférer avant d'évaluer malgré tout et malgré nos demandes.

Ainsi, la rénovation du Palais des sports de Beaulieu pèsera pour un montant de 40 millions d'euros. Je cite cet exemple parce que finalement, il est significatif parce que 40 millions d'euros, vous l'avez rappelé, ça correspond à la levée fiscale que vous avez envisagée sur l'ensemble de nos habitants métropolitains. Montant qui devait initialement être porté par la seule Ville de Nantes, mais qui a été basculé vers la Métropole et ses 24 communes. Nantes aurait pu faire cet investissement avant de transférer cet équipement comme on l'exige à nos concitoyens lorsqu'ils transfèrent des rues ou des impasses. Suite au transfert d'équipement demandé en décembre 2014, on comprend un peu mieux pourquoi il fallait faire vite. Nous aimerions nous dans nos communes pouvoir transférer effectivement aussi quelques équipements pour nous permettre de tenir des engagements fiscaux.

Nous avions également demandé une réflexion poussée sur le niveau des investissements et sur leur contenu. Il aurait été utile de réfléchir à un étalement de certaines dépenses dans le temps. Ainsi, pour rappel lors du débat autour du compte administratif 2014 en juin 2015, nous avions insisté sur la nécessité de définir nos politiques publiques à partir des moyens qui sont les nôtres sans augmenter la fiscalité, sans recourir lourdement à de nouveaux emprunts. À l'occasion du DOB 2016 en octobre dernier, nous indiquions que même si le rôle d'un investissement public n'est pas de générer un retour financier rapide, que cela pouvait être le cas notamment grâce à la revente d'énergie ou de déchets afin de percevoir des recettes supplémentaires. De même, je le répète, nous devons privilégier des investissements publics qui génèrent des investissements productifs privés ou permettent de réaliser des économies d'énergie. Enfin, concernant le choix en matière d'investissement, sachez que nous n'aurions pas toujours fait les mêmes que vous, notamment concernant des projets structurants. Je pense à la volonté d'enclaver le CHU sur l'île de Nantes au regard des lourds coûts induits que cela va entraîner et sur lesquels nous n'avons pas de visibilité suffisante et qui nécessiteront également de projeter la réalisation d'un nouveau franchissement sur la Loire. Coût qu'il faudra apprécier. Alors Madame la Présidente, dans la logique des débats d'orientations budgétaires, nous nous abstiendrons sur le budget 2016. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Madame la Présidente, chers collègues, ce budget et plus particulièrement ses arbitrages, je le rappelais lors du débat d'orientation en octobre, nous le votons dans un contexte de crise sociale, économique, politique, particulièrement long et virulent. La population de notre pays est en souffrance et pas seulement ses couches les plus paupérisées. Beaucoup de nos citoyens se demandent à quelle sauce la crise va les dévorer eux et leurs enfants. Il y a de la crainte, de la frustration, du désespoir et surtout beaucoup d'espoirs trompés, bafoués, déçus, tout cela dans un contexte international, et sur notre sol également, anxiogène où la guerre est brandie comme seul horizon. Je crois que tout ceci a beaucoup à voir avec les abstentions et les votes de ces deux derniers dimanches. Face à des politiques nationales et européennes imposant l'austérité aux populations, les collectivités locales servent aujourd'hui d'amortisseur social dans la mesure de leurs possibilités.
Aujourd'hui, état d'urgence oblige, le pacte de sécurité a supplanté le pacte de stabilité. Il serait à présent urgent, selon nous, de mettre en œuvre le pacte social si nous voulons stopper le délitement qui déchire notre pays et accable la population. Il s'agit d'être à la hauteur des valeurs de justice sociale et d'égalité qui ont fait la fierté de notre pays et ses valeurs. C'est ce que nous considérons être en train de faire dans cette Métropole.

Nous ne cesserons de dénoncer, d'où qu'elles viennent, les politiques de rigueur budgétaire qui frappent de plein fouet nos collectivités et mettent à mal nos politiques publiques. C'est d'autant plus injuste que ces politiques de développement économique pour l'emploi, l'aménagement du territoire, l'habitat, les déplacements, sont primordiales pour assurer les solidarités dont nos concitoyens ont tant besoin. C'est donc dans ce contexte de disette organisée que nous faisons ici des choix courageux et tournés vers l'avenir. Avec 1,7 milliard d'euros d'investissements d'ici 2020 et plus de 2 milliards d'euros quand on ajoute les budgets annexes, ces investissements garantissent non seulement le dynamisme de notre territoire, mais viennent confirmer les choix communs de notre majorité pour une Métropole solidaire car ils répondent aux besoins du tissu économique, social et populaire. C'est le cas lorsqu'il s'agit de soutenir la recherche universitaire ou la création. C'est encore le cas lorsqu'on prévoit de financer la construction de 2 000 logements sociaux par an et la réhabilitation de 450 logements, d'améliorer notre réseau de transports en commun, d'avancer concrètement sur la transition énergétique et comme l'évoquait Aymeric Seassau, réaliser nos engagements envers la Loire. C'est aussi le cas lorsqu'on décide d'améliorer la gare de Nantes ou de soutenir le transfert de l'aéroport, de créer un Pôle santé ou un Pôle agroalimentaire.

Je préciserais d'ailleurs pour info à ma collègue Mahel Coppey, que les dragages liés à l'activité du Grand port maritime sont effectués et assumés financièrement par lui-même donc les moyens que nous votons aujourd'hui ne sont pas destinés à cela spécifiquement.

Ces choix sont attendus par la population, ils sont le reflet de l'ambition de notre majorité. Nous ne baissons pas les bras, bien au contraire, nous relevons les manches pour affronter les défis et répondre aux attentes de demain. Cette volonté nous conduit loin des choix d'austérité catastrophiques faits par d'autres collectivités. Nous ne faisons pas le choix comme au Grand Lyon de réduire les investissements sur l'ensemble du mandat. Nous ne discutons pas comme à la Métropole de Strasbourg du non-remplacement éventuel de 500 agents d'ici 2017 et 1 000 à l'horizon 2020, tout en transférant des missions stratégiques aux entreprises privées.

En toute logique, cette volonté, ces ambitions, il nous faut les financer. Cela a été dit, nous perdons 32 millions d'euros de dotation en 2016 auxquels il faut ajouter un ralentissement du dynamisme fiscal. Puisque je parlais à l'instant du personnel, autant être clair, pour les élus communistes, ce n'est pas au personnel de la Métropole de payer les efforts d'économies ni aux citoyens de faire les frais d'une baisse de qualité des services publics. Oui, ici, nous ne faisons pas le choix de Strasbourg, mais nous tenons à souligner que 1 % d'augmentation de la masse salariale ne permet pas de rester à effectif constant.

Pour assurer le dynamisme métropolitain, nous allons comme les communistes le proposent de longue date actionner le levier de l'emprunt, passant ainsi d'une capacité de désendettement de 4 à 7 années en fin de mandat, ce qui demeure un ratio fort honorable. Nous allons aussi actionner le levier de la fiscalité. J'entends la Droite fustiger les hausses des taxes foncières et d'habitation et je lui demande, en serions-nous là si l'ex-président de la République reconverti aujourd'hui en monarque stalinien, n'avait pas tué le dynamisme de la taxe professionnelle ? En serions-nous là s'il n'avait pas lancé la mode trop facilement reprise par son successeur des baisses de dotations qui visent à mettre à genoux la puissance publique locale ? Enfin, en serions-nous là si le mécanisme fiscal qui lie la Taxe d'Habitation à la Cotisation Foncière des Entreprises n'était pas autant vecteur d'injustice fiscale ?

Oui, la hausse des taxes d'habitation et foncière est rude, notamment pour les propriétaires modestes et, à n'en pas douter, les propriétaires bailleurs répercuteront à la première occasion la hausse de la taxe sur le foncier bâti sur les loyers. Saluons cependant la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui vient amoindrir ces hausses et faisons savoir par tout moyen aux locataires que leur propriétaire doit leur répercuter cette baisse. Chers collègues, faire de la politique c'est faire des choix, nous sommes fiers que dans notre Métropole, nous fassions le choix de l'avenir, le choix du dynamisme, celui sinon d'endiguer pour le moins, et ce n'est pas une petite chose dans le contexte, d'amoindrir le poids de l'austérité sur les services publics. Je viens aussi de faire une remarque sur le personnel, nous souhaitons fermement qu'elle soit entendue.

Si nous avons encore aujourd'hui quelques marges de manœuvre, qu'en sera-t-il demain dans un nouveau contexte politique ? Ne faut-il pas dès aujourd'hui réfléchir à de nouveaux leviers ? Nous souhaitons donc que soit mis à l'étude, comme cela se fait déjà à Lille, Paris ou encore Alençon, la taxation des friches commerciales tels les bureaux vides. Cette taxe pourrait de surcroît inciter à une reconversion de certains bureaux en logements et éviter la spéculation foncière. Bien entendu chers collègues, nous voterons ce budget, ambitieux en termes d'investissements et ne nous résignons pas par là même à un délitement de nos services publics, merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Mounier. »

M. Mounier : « Madame la Présidente, chers collègues, je vous rappelle que nous sommes élus depuis presque deux ans et nous n'avons à ce jour pas de vision sur les PPI commune par commune. Dans les contrats de codéveloppement précédents, on a pu constater beaucoup de disparités entre les uns et les autres et je souhaite que dans ces nouvelles PPI, il y ait beaucoup plus d'équité et de justice. Par ailleurs, je m'inquiète sur la capacité de la Métropole à réaliser les investissements qui seront prévus pour les uns et pour les autres, compte tenu peut-être des manques de moyens humains pour pouvoir réaliser ces investissements. Enfin, je voudrais rappeler que ces montants de PPI tels qu'ils ont été prévus au niveau du montant global ne peut être une justification à la hausse des impôts tel que vous les proposez, d'ailleurs vous avez annoncé un maintien global des PPI avant de nous annoncer la hausse de la fiscalité. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « J'apporterai quelques éléments de réponse, je crois que les échanges entre les maires de l'agglomération ont effectivement permis de se dire qu'il était important de maintenir les budgets liés à la proximité : Je pense évidemment à l'entretien de nos voiries. Là aussi, nous faisons cet effort de maintenir ce budget. C'était important pour répondre à la demande des maires, mais finalement, les demandes des maires ne sont que les demandes des habitants et des habitantes de notre agglomération. Donc nous allons faire dans ce budget un effort sur l'entretien des voiries de quartiers, comme nous allons faire aussi un effort sur l'entretien des trottoirs, des pistes cyclables. Là aussi c'était évidemment une demande forte. Nous faisons également l'effort d'avoir un budget d'éclairage public conséquent pour notamment répondre aux enjeux de transition énergétique. Ensuite, la réponse a été claire, nous maintenons les budgets globaux d'investissement d'espaces publics dans les 24 communes. Nous donnons même plus de marge de manœuvre, puisque vous le savez, nous avons travaillé avec les membres du groupe et je les en remercie, sur la territorialisation ou non de certains investissements.

Les critères que nous avons retenus sortent des investissements des enveloppes communales alors qu'au précédent mandat, ils étaient dans ces enveloppes. Nous allons donc nous donner aux alentours de 15 millions d'euros de marge de manœuvre supplémentaire. Comme cela a également été dit, nous avons lancé les 40 % des PPI du mandat précédent et donc dès ce budget 2016, des engagements sont pris à hauteur de 24 millions d'euros pour répondre déjà aux demandes faites par les 24 communes. Évidemment, nous continuons ce travail pour ensuite déterminer commune par commune quel sera le montant des investissements d'aménagement d'espaces publics.

Les maires ont demandé plus de clarté dans les critères de répartition. En effet, lors du précédent mandat, ces discussions étaient des relations bilatérales entre la Métropole et les communes. Cela nécessite un peu de travail, pour ceux qui participent à ce groupe, vous pouvez en témoigner. Aujourd'hui, les critères objectifs que nous avons retenus sont évidemment le poids de la commune au niveau de la population, sont aussi les linéaires de voirie parce que ça a un impact sur les aménagements d'espaces publics. Nous avons également souhaité prendre en compte les perspectives de construction de logements parce que qui dit construction de logements dit souvent aménagement d'espaces publics autour. Donc ces travaux, je l'ai dit, doivent être achevés au mois de janvier pour que chaque commune ait la vision de son montant et qu'on puisse donc déployer la programmation pluriannuelle des investissements au cours du mandat. Mais je l'ai dit aussi, il y aura des communes qui auront plus et des communes qui auront moins qu'au précédent mandat. Cela nécessite aussi un temps d'échange entre les 24 maires parce que nous devons voir quels sont les besoins réels de chaque commune. On l'a évoqué lors du dernier groupe, ce travail sera présenté en Conférence des maires au mois de janvier pour que tout le monde y voit clair. Je pense qu'il faut avoir conscience en ce qui concerne ces investissements de proximité. Par exemple le plan déchetteries.
J'étais il y a quelques jours en Commission locale de pôle, sur mon pôle avec les maires de Sautron et d'Orvault, et donc il y a une forte attente sur cette question qui est là aussi une question de proximité, une question d'usage quotidien de nos habitants : il faut avoir conscience que si nous pouvons maintenir ces budgets, c'est parce nous faisons le choix de la fiscalité. En effet, si nous ne l'avions pas fait, nous aurions dû faire des efforts sur ces budgets et je le dis, les besoins sont importants parce que l'ambition, la préparation de l'avenir est essentielle. Nous allons avoir un solde démographique naturel dynamique au sein de l'agglomération, 5 000 habitants en plus par an. Cela nécessite aussi de construire 6 000 logements, et donc quand on construit des logements, ça nécessite de réaliser des aménagements d'espaces publics. Cette fiscalité était donc indispensable pour répondre à ces besoins du quotidien. Je tiens également à dire que finalement, depuis l'institution de cette fiscalité « Ménages » qui a été rappelée par Pascal Bolo et par rapport aux engagements d'ici la fin du mandat sur la décennie qui est celle de 2010-2020, ça sera la seule augmentation de la fiscalité à Nantes Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci Madame la Présidente. Je dirais qu'il y a des lieux où on deviendrait presque schizophrène. C'est-à-dire qu'il y a la Conférence des maires et je vous sais gré Madame la Présidente d'avoir associé pleinement les maires à la définition des choix stratégiques, à travers la Conférence notamment, du moins c'est la première fois que ça nous a été présenté. Tout à l'heure j'entendais quelqu'un parler de Lyon, parler de Strasbourg…. C'est vrai, vous allez dans la bonne direction par rapport à cette gouvernance en lien avec les maires. Malheureusement nous sommes ici en Conseil métropolitain, c'est tout à fait différent.

C'est pour ça que je me permets de prendre la parole, parce qu'en tant que maires, nous avons une légitimité, je l'ai souvent dit ici. Or, qu'ils ne m'en veuillent pas, mais trop souvent j'entends parler les groupes politiques avec des stratégies toutes autres. D'ailleurs ce que vient de rappeler Fabrice Roussel nous a fait redescendre un petit peu sur terre, parce que nous avons c'est vrai, en lien avec la Métropole, énormément de choses communes sur nos territoires en matière d'investissement.
Nous avons donc la légitimité, ceci étant, nous sommes organisés avec une minorité et une majorité contrairement à l'organisation qu'ont d'autres intercos. Ce que j'ai toujours fortement regretté d'ailleurs, car nous sommes ici en Conseil métropolitain, nous sommes dans l'intercommunalité. Alors il faut bien s'y faire...Je ne suis pas dans l'exécutif donc bien sûr, je m'abstiendrai. En plus de ça, dans ce budget, il manque certains éléments même s'il y a de bonnes choses. On nous parle par exemple de logements, c'est vrai, on manque de logements, il faut créer des logements et nous avons donc le Plan Local de l'Habitat pour cela. Mais quand on a par exemple un groupe scolaire à recréer de toutes pièces, des écoles à agrandir, on n'a aucune aide. En plus de ça, il se trouve que notre Département a considéré qu'il fallait aider la création de groupes scolaires en milieu rural, mais pas en milieu urbain et ce depuis des lustres, ce n'est pas forcément dû à la majorité actuelle.

C'est l'inverse de ce qu'on entend quelquefois. Moi je trouve ça aberrant parce que notre territoire métropolitain est celui qui accueille le plus de logements sociaux. Je parle par exemple du secteur de Plaisance que je connais bien, ainsi que d'autres en connaissent également sur leur territoire, où nous devons nous impliquer très fortement, nous les communes, même en dépenses de solidarité et en dépenses sociales.
Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, il y a d'excellentes choses que je partage, mais je ne vois pas poindre dans ce budget un accompagnement « fort » par rapport à nos équipements futurs. Par exemple, quand on doit refaire une piscine aujourd'hui, je sais bien qu'il faut se mettre à plusieurs, mais même en se mettant à plusieurs dans le contexte actuel c'est délicat. Si la commune d'Orvault par exemple, devait compenser la baisse de la dotation générale de fonctionnement, il faudrait que nous augmentions les taux de 13 %, chose que je ne peux pas faire. D'autres collègues vont intervenir par rapport aux taux, je crois que là cela va bien trop « haut » parce que nous sommes coincés au niveau de nos communes par rapport à l'augmentation aussi de nos taux.
Donc voilà ce que je voulais dire, je m'abstiendrai, même si Madame la Présidente, je le reconnais, la manière de travailler en Conférence des maires me convient bien. Cependant, la manière que nous avons de travailler en Conseil métropolitain, c'est autre chose, donc je ne vais pas tomber dans la schizophrénie, je parlerai quand je voudrais mais je voulais quand même souligner cet aspect des choses. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci Madame la Présidente. Je voudrais commencer, je n'ai pas coutume de le faire, en citant le Premier ministre, Manuel Valls. Manuel Valls interviewé par le monde le 26 octobre dernier, je cite : *« il y a eu une augmentation de la fiscalité au cours de ces dernières années pour les entreprises comme pour les ménages qui a, je crois, créé une forme de rupture entre les Français et l'impôt. »* Alors Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président en charge des finances, nous sommes tout à fait disposés à vous offrir un abonnement au Monde pour que vous puissiez vous mettre en phase avec les propos de votre Premier ministre. Monsieur Bolo, je vous ai écouté attentivement comme j'essaye de le faire à chaque fois… J'ai admiré encore une fois votre numéro d'équilibrisme qui consiste à nous faire croire que la hausse des impôts relève davantage de la contrainte technique que du choix politique. C'est un choix politique que vous faites, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je pense qu'il faut que vous l'assumiez comme tel.
Vous faites donc le choix de vous engager dans une hausse majeure des taux d'imposition à Nantes Métropole, plus 18 %, ça a été dit par mes collègues sur la Taxe d'Habitation et une multiplication par 10 de la Taxe Foncière. Si on fait quelques calculs, en moyenne, un ménage nantais propriétaire de son logement paiera entre 100 et 170 euros de plus d'impôts chaque année, ça a été d'ailleurs relevé dans la presse ce matin. Si on ajoute à ce montant la hausse de la taxe d'habitation, il faut avoir à l'esprit que chacun des ménages de l'agglomération propriétaire de son logement versera près de 1 000 euros supplémentaires sur l'ensemble du mandat à la collectivité de Nantes Métropole.

1) Je voudrais d'abord faire une remarque, et d'ailleurs Madame Pernot l'a souligné : beaucoup de propriétaires sont modestes, beaucoup de propriétaires remboursent un prêt immobilier lourd contracté sur plusieurs dizaines d'années et donc faire le choix d'une hausse majeure, d'une multiplication par 10 de la Taxe Foncière, faire le choix de pénaliser les propriétaires simplement parce qu'ils sont propriétaires, cela relève tout simplement à nos yeux de l'idéologie et je pense que c'est important de le dire.
2) Deuxième remarque, je crois qu'il faut arrêter avec cette logique de l'investissement public qui pourrait tout justifier. J'ai écouté avec attention les interventions d'un certain nombre de collègues de votre majorité, ils pourraient reprendre exactement la même intervention dans les mêmes termes pour justifier une hausse bien plus conséquente des taux de fiscalité locale. Je crois qu'il y a un moment où il faut dire stop. D'abord le pouvoir d'achat, c'est la capacité d'investissement des ménages et en amputant le pouvoir d'achat des ménages, vous amputez cette capacité d'investissement privé au profit d'un investissement public qui bien sûr est nécessaire, mais qui n'a pas le monopole de l'efficacité économique. J'aimerais vraiment vous entendre sur ce qui justifie à vos yeux ce choix que vous faites d'augmenter les investissements et d'augmenter en parallèle les impôts. Joël Guerriau l'a rappelé tout à l'heure, vous passez de 1,2 milliard d'investissement à 1,7 milliard sous ce mandat, qu'est-ce qui justifie ce choix ? Pourquoi est-ce que vous déplacez encore le curseur vers une pression fiscale accrue ? Pourquoi est-ce que vous choisissez d'augmenter l'impôt pour augmenter les investissements ? Pourquoi ne pas rester sur le montant précédent des investissements ?

Madame la Présidente, vous vous étiez engagée à ne pas augmenter les impôts locaux sous ce mandat. Vous nous avez expliqué depuis que cela ne concernait que votre rôle de Maire de Nantes et non celui de Présidente de Nantes Métropole, vous le savez Madame le Maire et nous avons eu l'occasion d'en parler ensemble, votre artifice de langage a trompé les habitants de Nantes, il a trompé les habitants de Nantes Métropole. Cela leur en coûtera, je rappelle, 1 000 euros sur ce mandat.
Enfin, vous expliquez dans la presse de ce matin que tous les investissements que vous envisagez sont indispensables. Madame la Présidente, ces projets sont lourds, ces projets ne datent pas d'hier, que ce soit le projet gare, que ce soit le projet de CHU, que ce soit le projet de déplacement du MIN, si vous souhaitiez les financer, le courage politique aurait demandé que vous l'annonciez avant les élections, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je préciserai quelques éléments : tout d'abord il faut se méfier du calcul à l'aide de taux de variation ou de coefficient multiplicateur, surtout quand il conduit à omettre une baisse de taux qui porte sur la même base que celui qui correspond à une augmentation. Parce qu'en fait, quand on additionne, en l'occurrence des plus et des moins, on arrive à une augmentation qui est nettement moins conséquente. Donc on peut toujours parler de multiplication par 10, mais une multiplication par 10 du montant de Taxe Foncière. Pour être honnête, il aurait fallu aussi évoquer la diminution de 3,23 points du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Après, on peut aussi présenter les choses de façon plus ou moins fallacieuse, parler d'une augmentation de 1 000 euros sur le mandat, c'est vrai, mais on peut dire 3 000 euros sur 3 mandats par exemple. On peut dire aussi que ça correspond à une augmentation de quelques dizaines à 150 ou 160 euros sur une seule année. Ça permet d'avoir une idée sans doute plus juste de ce que paieront chacun de nos habitants, de ce que nous paierons nous-mêmes en impôts locaux supplémentaires.

Je crois aussi qu'à un moment, il faut être pragmatique, nous avons et nous allons avoir à financer l'usine de l'eau, le déplacement du MIN, la gare, la rénovation des tramways et des infrastructures de tramway, le changement d'à peu près 80 bus immédiatement et sans doute encore 50 %, de plus, les années suivantes, nous allons nous diriger vers l'extension de capacité du Busway et sans doute plus tard du tramway...tout ceci nécessite des ressources. Si on peut faire le calcul détaillé, vous verrez que globalement, ça nous aurait conduits normalement à diminuer les dépenses d'investissement de proximité, celles qui sont contenues dans les PPI communales. Alors si en plus on induit la nécessité d'apporter des contributions en équipements collectifs avec une participation métropolitaine à la construction de gymnases, de maisons de quartier, d'écoles, on en rajoute.
Or, la question, ce n'est pas d'en rajouter, c'est de faire coller déjà ce qu'on a comme dépenses nécessaires avec celles qui sont obligatoires compte tenu de l'obsolescence d'un certain nombre d'équipements. Du coup, moi je veux bien qu'on nous rajoute encore quelques centaines ou quelques dizaines de millions d'euros de dépenses. Mais il faudra un moment expliquer comment on les finance. Pour l'instant, je n'ai pas entendu grand-chose sur le sujet. Donc nous prenons nos responsabilités, effectivement, faites l'addition, 200 à 240 millions supplémentaires de recettes sur le mandat, c'est ce qui nous permettra de boucler le projet d'investissement et de répondre à l'ensemble de ces investissements qui sont nécessaires, qui sont attendus.

Après, on peut aussi s'attrister des disparités notamment en matière de PPI communale. Soit. Moi je pense que les disparités dans la PPI communale, ce n'est pas forcément une bonne chose, mais après, il ne faut pas être sélectif dans son indignation : Il y a aussi la disparité dans l'accueil de nouveaux habitants et dans la construction de logements, il y a la disparité en matière d'accueil de logements sociaux, dans l'accueil de populations défavorisées, dans l'accueil des gens du voyage, dans l'accueil d'entreprises industrielles. Donc quand on additionne le tout, ça fait beaucoup de disparités et je m'étonne qu'il n'y en ait qu'une qui retienne l'attention, c'est celle dans la PPI destinée aux communes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame la Présidente. J'ai bien écouté et je voudrais intervenir comme simple citoyen, si vous me permettez de le dire parce que de temps en temps, j'ai l'impression que ça nous échappe un peu. Je pense qu'il y a des clés de lecture qu'il faut avoir et qu'on en a quelques occasions au travers non seulement du budget, mais de la présentation qui en est faite par le Vice-président en charge. Alors je ne vais pas lui obéir puisque j'ai entendu qu'il nous conseillait tout à l'heure de ne pas raisonner de budget primitif à budget primitif. Je crois qu'on sait tous que derrière un budget, il y a des réalisations, il y a effectivement une ambition.

Mais ce que je voudrais dire pour commencer, c'est qu'il me semble ici qu'on parle un peu trop de l'ambition ou du niveau d'ambition et pas assez du niveau de contribution. J'ai le sentiment pour employer une expression courante qu'on est quand même un petit peu en train « de mettre la charrue avant les bœufs » dans la discussion. Alors je vais essayer de vous dire pourquoi. D'abord, parce que comme chaque année, maintenant on s'y habitue, on est face à un document, une présentation des chiffres qui franchement ne sont pas simples ni l'un ni l'autre, mais qui en plus font l'objet de quelques astuces de rédaction qui me semblent aujourd'hui aller exactement à l'inverse de la transparence que vous revendiquez.
Je ne vais vous donner qu'un exemple, je pourrais en trouver plusieurs : Monsieur Bolo nous l'a redit tout à l'heure dans sa présentation, quand vous évoquez 7 millions d'euros d'économies en expliquant que c'est vraiment quelque chose de bien. On n'en retrouve, et il faut qu'on l'ait tous en tête, qu'un peu moins de la moitié dans le budget 2016. Tout simplement parce que quand on parle d'économie, on parle de moindre dépense par rapport à ce qu'aurait dû être la dépense. Je pense que ça, ce n'est pas parler clairement à nos concitoyens. Je m'arrête là, mais je crois vraiment que si l'action veut arriver à progresser ensemble pour répondre à quelques appels qui ont été lancés tout à l'heure, il faudrait ne pas confondre simplification et manipulation de l'information.
Je ne vais pas vous parler du 1,7 milliard parce qu'on l'a beaucoup fait. Par contre, je voudrais revenir dessus et sur son contenu, pour voir de façon simple quelles sont les conséquences que ce plan d'investissement à 1,7 milliard peut avoir sur le fonctionnement de notre Métropole. En 2016 pour commencer par-là, il faut voir que pour les 3,2 millions d'économies dont je viens de parler, nous allons avoir plus de 34 millions d'augmentations d'impôts et que l'on prévoit 106 millions d'augmentations de l'endettement. Ça donne une idée des proportions qui elles, bien entendu, ne sont pas soulignées dans les documents que nous avons.
Je voudrais redire un mot des économies, un mot de la dette et de l'endettement et je voudrais bien sûr terminer, je suis désolé Monsieur Affilé, par reparler un tout petit peu de ces hausses d'impôts quand même.

1) Sur les économies, je considère que notre ambition au niveau de la Métropole est très simple à calculer, elle est de bien moins de 1 %, elle est de 0,6 %. Je considère que c'est quand même une ambition bien modeste au regard du 1,7 milliard dont on a beaucoup parlé ce matin. Cette ambition-là n'a d'ailleurs aucun impact sur notre épargne nette puisque parallèlement, on a des coûts qui continuent d'augmenter et qu'on ne sait pas contenir. C'est le premier élément sur les économies.
Le deuxième élément, c'est que quand on fait un calcul simple, c'est-à-dire qu'on prend les hausses d'impôts, qu'on comprend les économies, qu'on prend la baisse de remboursement de la dette en capital et qu'on y ajoute bien entendu la baisse des dotations de l'État, on devrait avoir une amélioration de notre épargne nette par rapport à l'année dernière d'à peu près 41 millions et ce n'est pas le cas puisqu'on n'en retrouve environ que 36 millions. Donc il y a déjà 6 à 7 millions de "prudence" dans ce budget. Quand je dis "prudence", c'est avec des très gros guillemets, qui sont aussi, me semble-t-il, un manque d'ambition. Donc il y a un manque de cohérence face à cette ambition d'investissement, on a une ambition extrêmement modeste en économie et ça, je considère que ce n'est pas loyal vis-à-vis de nos citoyens de ne pas le présenter plus clairement.

2) Deuxièmement sur la dette, on sait tous ici que le remboursement de la dette actuelle va nous emmener jusqu'en 2039. Bien entendu comme on va l'augmenter, ça ne va pas se terminer en 2039, on peut rassurer tout de suite ceux qui nous suivront. Mais je voudrais rappeler quand même que faire payer nos investissements par les générations suivantes, puisque c'est ce qu'on fait en finançant essentiellement par la dette nos investissements, ça mériterait probablement un petit peu plus de mesure et de sélectivité quelle que soit l'ambition. Ce phénomène qui consiste à financer par de la dette l'essentiel de nos investissements publics, c'est ce qui a été fait en France depuis des dizaines d'années et on voit tous malheureusement aujourd'hui le résultat auquel ça nous mène. Donc je me permets d'émettre le souhait ici que l'on ne tombe pas dans les mêmes facilités que celles qui nous ont plombées au plan national depuis si longtemps sans au moins afficher clairement les paris. À Nantes Métropole, je rappelle que notre dette nous coûte à peu près 100 millions par an déjà, ce n'est pas rien. Donc je crois que là-dessus, on pourrait essayer d'être un petit peu plus mesurés.

Et enfin toujours dans les présentations de ce document et ce qu'on a également entendu ce matin et toujours sur la dette, on nous dit : *« mais ce n'est rien du tout parce qu'on a une situation saine »*. Cela, on l'a tous dit ici et je n'ai aucune peine à le saluer. Mais du coup, on va passer de 4 à 7 années. *« Ce n'est rien du tout surtout ne vous inquiétez pas ».* Derrière ce changement de capacité de remboursement, il faut bien avoir en tête que ce que l'on est en train d'étudier, c'est 75 % de dégradation de notre capacité de remboursement sur ce mandat, c'est ça qu'il faut voir aussi.

Donc j'en reste dans les conséquences, mais vous pouvez imaginer pourquoi de temps en temps, il peut être important de s'arrêter sur la réalité des chiffres même si on sait qu'il n'y a pas que ça.

3) Enfin sur les impôts pour terminer. Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, on était carrément dans l'illégalité, donc je pense que revenir dans la légalité, pour une grande collectivité comme la nôtre, c'est plutôt bien. Sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, dont acte.
Sur l'augmentation des taxes, aujourd'hui franchement moi je crois qu'il faut être beaucoup plus modérés qu'on ne l'a été jusqu'à maintenant et il faudrait expliquer à nos concitoyens que quand l'État baisse ses dotations de 13 millions, puisque c'est la baisse que l'on prévoit en 2016, nous on augmente nos prélèvements sur nos concitoyens de 50 millions, c'est à peu près l'ordre de grandeur. Donc je crois que là-dessus, vraiment si on pouvait être un petit peu plus modérés dans les moyens à mettre en œuvre, ce ne serait pas mal.

En conclusion, j'évoquerai trois ou quatre choses très simples. D'abord, aujourd'hui le financement de notre ambition d'investissement repose sur trois piliers. Ces trois piliers, il faut bien les avoir en tête en proportion.
- Le premier pilier, ce sont les économies. Pour 1 euro d'économie, on est en train d'envisager 10 euros d'augmentation d'impôts et 30 euros de dette supplémentaires, le rapport est de 1 à 30 entre ce qu'on prévoit comme économies et ce qu'on prévoit comme augmentation de l'endettement pour ceux qui nous suivront.
- Deuxième élément, je viens de le rappeler, on augmente trois fois plus que ce que nous retire l'État.
- Troisième chose, on est en train de décider, Monsieur Affilé vient de le dire, d'augmenter nos recettes sur le mandat de 200 à 240 millions d'euros, ce qui est assez considérable, pour des baisses des dotations de l'État connues aujourd'hui qui ne sont que de 50 millions d'euros. Donc moi je persiste à penser qu'on aurait pu envisager les choses autrement si l'ambition avait été égale en matière de gestion que celle qu'elle est en matière d'affichage et d'investissements. Voilà, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « On est dans une assemblée politique donc je vais me permettre de faire un peu de politique. Le Front National qui est une vraie menace sur l'avenir de la société française a fait environ quatre fois moins en pourcentage dans l'agglomération nantaise que dans d'autres régions françaises. Maintenant, il va falloir essayer de comprendre pourquoi. Ce n'est pas uniquement pour des raisons culturelles et de vieilles approches sur un Ouest plus catholique qui résisterait mieux. Je crois que c'est aussi parce qu'on a fait des choix politiques dans cette agglomération dans la longue durée. On a fait le choix politique que c'est bien notre capacité collective à investir, à rassembler qui a fait la différence depuis maintenant bientôt 25 ans. Je crois que c'est important de le redire. C'est extrêmement important de le redire à ce moment de l'histoire. Jean-Marc Ayrault a endetté massivement la Ville de Nantes, ce qui est la réalité, je regarde Pascal Bolo, je crois qu'on est assez d'accord sur ce qui a été fait à l'époque, pour relancer la machine nantaise à un moment de vrai désespoir social dans cette agglomération (la fermeture des chantiers, les errements de la municipalité Chauty….nous avons connu cette époque-là). À un moment de grande désespérance sur l'avenir de ce territoire, nous avons fait le choix que ce soit la puissance publique qui était seule capable de porter un projet collectif, qui a effectivement investi et qui a fait le choix de l'endettement.

Aujourd'hui, nous en tirons les bénéfices. Et si justement ceux qui connaissent cette histoire, notamment les maires de centre droit de l'agglomération, aujourd'hui choisissent sagement l'abstention, c'est bien parce qu'ils connaissent cette histoire et qu'il faut poursuivre cette histoire. Je note que les investissements principaux qui seront proposés aujourd'hui sont adossés à l'action publique, y compris en partie à l'action publique nationale où nous suppléons, c'est vrai. Moi je me suis battu nationalement contre la baisse de la DGF parce que son caractère récessif me semble absolument à contretemps de la période, mais je n'ouvre pas ici ce débat national, nous allons dans le sens de conforter l'action publique. La gare c'est de l'action publique, le CHU c'est de l'action publique. Le MIN, c'est l'organisation aussi par la collectivité d'un certain nombre de services. Le choix que nous faisons, c'est bien de conserver fortement une action publique et ce message-là est compris par nos citoyens. Il est absolument compris et partagé parce que cela donne des territoires avec moins de fractures, ça donne des territoires où effectivement les habitants les plus modestes ne se sentent pas abandonnés et c'est absolument essentiel aujourd'hui de dire que c'est par le volontarisme politique de l'action publique territoriale comme nationale que nous allons répondre aux défis, certainement pas en parlant au portefeuille de ceux qui ont effectivement la capacité de 10, 15 ou 20 euros de plus par mois.

Ça n'est pas comme cela qu'on répond aux défis d'aujourd'hui. On répond aux défis d'aujourd'hui par l'investissement qui crée de l'emploi, on répond aux défis d'aujourd'hui en confortant l'action publique et la mobilité pour tous, la santé pour tous, c'est bien les défis d'aujourd'hui. Je crois qu'on est dans cette tradition-là et moi je la partage totalement même si sur certains projets, on peut avoir des désaccords qui ne sont pas mineurs. Mais en tout cas sur le sens global de cette histoire sur une trentaine d'années, je crois que je la partage tout à fait.
On aura l'occasion d'en reparler avec Pascal Bolo, parce qu'il faudra faire preuve, je pense, d'imagination...un intervenant précédent parlait des générations futures, je crois qu'elles sont au cœur de nos préoccupations. Il va falloir engager cette transition énergétique, cela représente aussi énormément d'investissements sur notre territoire, mais ce sont des investissements avec retour sur investissements et je ne doute pas qu'à un moment, on trouvera la martingale. Il faut qu'on en discute avec Julie Laernoes et Pascal Bolo pour qu'on sorte de notre calcul d'endettement un certain nombre d'investissements, parce qu'ils vont permettre des retours sur investissements et qu'ils vont permettre derrière de la création d'emplois et de la baisse aussi de charges pour nos concitoyens. Mais c'est un débat sur lequel il faudra revenir.

En tout cas je crois qu'il y a là un axe politique majeur dans la longue durée. Maintenant, il va falloir faire preuve de pédagogie. Je me permets d'intervenir car je voudrais vraiment que ce débat en Conseil métropolitain nous permette d'expliquer l'action publique, pas simplement qu'on ait un débat en disant : *« Ça va vous coûter tant sur votre feuille d'impôts »*. Ce débat n'est pas simplement à la hauteur. Il faut qu'on explique en quoi ce que nous faisons répond aux défis du moment, répond à la fracture sociale, répond aux enjeux de création d'emplois et répond à la solidarité territoriale. Parce que si j'ai commencé en disant que le Front National était aujourd'hui endigué sur notre agglomération du fait des choix que nous avons faits dans la longue durée, nous savons malgré tout qu'il monte dans l'ensemble des territoires, y compris des territoires périphériques de cette agglomération. Donc il va falloir aussi que pédagogiquement, nous soyons en capacité d'expliquer en quoi le fait que notre Métropole s'en sorte aujourd'hui va bénéficier à l'ensemble des territoires où le sentiment d'abandon est plus grand aujourd'hui. Donc c'est aussi une part de notre responsabilité. Mais je crois vraiment qu'il faut tenir un vrai discours politique à ce moment de l'histoire et ne pas se contenter de mégoter sur 1 % ici ou 1 % là. Ce n'est pas à la hauteur du débat que nous avons ce matin. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Élisabeth Lefranc pour une dernière intervention. Ensuite je redonne la parole à Pascal Bolo et je conclurai avant de mettre aux voix. Élisabeth Lefranc. »

M^me^ Lefranc : « Merci Madame la Présidente, je dirai quelques mots pour réagir sur les propos tenus par Madame Garnier sur la petite ritournelle habituelle des artifices de langage, comme elle le dit, selon lesquels les engagements sur la fiscalité pris dans le projet municipal en 2014 auraient dû, selon elle, être compris en tout cas, auraient dû concerner aussi la Métropole. C'est un peu fatiguant d'entendre toujours ça parce que je vous rappelle que les élus métropolitains ne sont pas encore élus au suffrage universel direct. Donc si on va au bout de cette logique, alors il faut demander à tous les maires élus en 2014 de préciser quels ont été leurs engagements métropolitains concernant la fiscalité dans leurs programmes municipaux de l'époque. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci Madame la Présidente. Pendant que Mireille Pernot qualifiait un ancien président de la République de monarque stalinien, s'affichait sur les petits écrans que j'ai là, la confirmation du fait que Madame Kosciusko-Morizet s'est vue remplacer au poste de numéro deux d'un grand parti politique par Monsieur Laurent Wauquiez. Donc je voulais quand même vous donner en direct cette information et souligner que l'information politique du jour, c'est quand même bien la solidarité de Mireille Pernot avec Nathalie Kosciusko-Morizet dont je vous avoue que je n'aurais pas parié beaucoup là-dessus quand même, mais bon...
Plus sérieusement, merci Mireille pour tes appréciations. Parce que nous sommes concernés à un titre ou à un autre dans nos communes ou sur les compétences qui sont celles de notre Métropole. J'assure également à tous et toutes que les services publics sont et seront défendus. Je vais essayer de répondre dans l'ordre.

Joël Guerriau est d'accord pour l'ambition, mais pas trop, si j'ai bien compris et il dit : *« Les moyens plutôt pour la proximité, mais moins pour les investissements structurants »*. Mais ça, c'est un très mauvais calcul, très mauvais calcul.

Parce que c'est le développement global et général qui nous permet de dégager des moyens pour les investissements de proximité. Et, pour ce développement global économique pour l'emploi et donc pour la création de richesses sur le territoire, il faut des investissements structurants et il faut des investissements structurants notamment dans un domaine où même les plus grands théoriciens libéraux, sous le contrôle de Bertrand Affilé (je voulais dire tu es prof d'économie, pas que tu étais un spécialiste des théoriciens libéraux), ont postulé que c'est bien à l'État, c'est bien à la collectivité de prendre en charge les grands investissements structurels qui permettent à l'économie de se développer sur un territoire.

Il y a une autre réponse que je voudrais faire à Joël Guerriau, et en même temps je réponds à une partie de l'intervention de Laurence Garnier : ce 1,7 milliard, représente beaucoup au regard peut-être du 1,2 milliard précédent, mais je vais vous révéler quelque chose, dans les discussions qu'il y a depuis plusieurs mois sur le cadrage de ce volume d'investissements, j'ai entendu un jour un ou une de nos directeurs ou directrices générales nous dire : *« On est embêtés, on n'arrive pas à faire à moins de 2 milliards »*. Ce, compte tenu justement de la masse des investissements rendus nécessaires par les effets de cycle de renouvellement et d'entretien et de maintenance dont je vous parlais tout à l'heure. Donc effectivement, nous avons là une vraie responsabilité de financer ce très haut niveau d'investissements au profit du développement économique du territoire et c'est ça qui nous permettra d'assurer durablement le financement de la proximité.

Enfin, Joël Guerriau nous a dit : *« Ah, vous allez trop vite, trop fort »*. J'avoue que je ne comprends plus. Moi, j'ai vu des affiches depuis quelques semaines un peu partout où c'était marqué *« Agir vite »*… et *« Parler vrai »*, c'est ce que nous faisons et c'est ce que je vais faire avec Marc Reneaume.
Sur les 7 millions d'économies, c'est parfaitement clair. Vous avez pu observer, parce que vous avez étudié le budget de près, qu'un certain nombre de dépenses vont augmenter de manière quasi mécanique et obligatoire. Les dépenses de fluide malgré tous nos efforts, risquent d'augmenter. On a dit que la masse salariale était contrainte, mais c'est quand même à 1 % d'augmentation. Effectivement, nous avons très clairement 7 millions d'euros qui compensent ces surcoûts et qui rajoutent 3,2 millions d'euros supplémentaires. Mais votre observation est assez juste et c'est pour ça que j'ai dit que si nous pouvons faire plus, nous ferons plus et j'ajoute même, ça, c'est en 2016, mais en 2017 nous devrons faire plus. Car le programme de participation au redressement des comptes publics sera là aussi encore en vigueur et nous devrons faire face à la dernière partie des désengagements de l'État.

Sur la dette en revanche Marc Reneaume, non, non, non. La dette de l'État qui a dérapé depuis des décennies, OK sur le diagnostic, ne l'a pas été pour financer de l'investissement. Il l'a été pour financer du fonctionnement. Si la dette de l'État a dérapé, ce n'est pas parce que les investissements de l'État ont dérapé, ils n'ont jamais été aussi faibles, c'est parce que l'État s'est servi de la dette pour payer les dépenses courantes. C'est bien ça le problème auquel est confronté le gouvernement aujourd'hui. Alors que pour notre part comme pour l'ensemble des collectivités locales, il n'y a pas un centime de dette qui est consacré au remboursement, au paiement des charges de fonctionnement. La dette pour les collectivités locales, je le rappelle, concerne exclusivement les investissements.

Vous parliez de notre situation saine... J'allais même dire que c'est le quatrième levier de financement de notre plan. C'est le socle, c'est la base, sur laquelle nous pouvons continuer à nous développer. Je vous assure que si nous arrivons à 7 ans de capacité de désendettement en fin de mandat, d'abord en 2016, ce sera encore inférieur à 5 ans, donc ça nous donne encore un petit peu de marge. De même, quand on compare avec d'autres Métropoles, et je n'aurais pas la cruauté de citer Marseille, mais effectivement c'est un petit peu compliqué. Par ailleurs, la répartition que vous avez tentée entre les trois leviers, entre les économies en fonctionnement, l'endettement et la fiscalité...pardon, mais elle n'est pas opérationnelle sauf à dire quel service on supprime, sauf à imaginer que nous pourrions dégager sur les économies de fonctionnement un tiers de ce budget d'investissement supplémentaire. Mais là, ce sont des pans entiers du service public de Nantes Métropole qu'il faudrait purement et simplement fermer. Alors nous partageons et je partage avec vous et je le réaffirme, la nécessité des économies en fonctionnement pour 2016, pour 2017 et pour l'année en cours même. Mais très clairement, nous assumons notre devoir, y compris vis-à-vis des forces économiques du territoire.

J'ai là une note sur les bâtiments et travaux publics qui est un secteur en souffrance, on dit quand le bâtiment va tout va. Nous avons en tant que donneurs d'ordre une responsabilité, y compris quand le secteur privé, Madame Garnier, n'est pas à la hauteur des engagements et du développement qu'on pourrait attendre de lui. Parce qu'on peut toujours invoquer l'investissement privé, mais l'investissement privé, ce n'est pas nous qui le décidons. En revanche, l'investissement public utile au développement du territoire, c'est de notre responsabilité et là, je pense que nous prenons notre responsabilité, nos responsabilités.

Madame Garnier, nous assumons la politique menée, on ne se réfugie pas derrière des arguties techniques : Oui nous avons un projet de développement du territoire, oui nous pourrions laisser se déliter, se dégrader, nos infrastructures de réseaux, que ce soit d'assainissement, de distribution d'eau, de réseaux de transports publics. On pourrait. Certains l'ont fait, y compris au niveau national, et aujourd'hui la situation structurelle de certaines lignes de RER n'est pas belle à voir et ne rend plus le service que les Franciliens sont en droit d'attendre. Nous disons ainsi, que l'on assume très clairement le fait que l'entretien, la rénovation, la modernisation de nos réseaux et de nos outils, fait partie d'un choix politique. Et puis, très franchement, je sais que vous avez été très occupée ces dernières semaines, mais vous devriez travailler un peu plus les dossiers. Parce qu'oser dire que la taxe foncière va être multipliée par 10, il faut vraiment n'avoir lu qu'un titre erroné de la presse locale et rien d'autre que ça. Parce que non, la taxe foncière ne va pas être multipliée par 10. Elle va augmenter des montants qui vous ont été dits tout à l'heure. C'est-à-dire en moyenne sur le total taxe d'habitation supplémentaire, taxe foncière moins la baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, cela fait plus 5,9 %. Fabrice Roussel l'a utilement rappelé parce que je l'avais oublié, me semble-t-il, c'est du *one shot* comme on dit. Ce sera la seule augmentation du mandat. Donc arrêtez de vouloir faire peur aux gens avec des multiplications par 10 qui n'ont aucun sens ni en arithmétique ni dans la réalité.

Et puis également, je le répète, tout cela concourt au développement de la Métropole. Je suis désolé. Est-ce qu'il y a un projet en la matière dont on va nous dire que c'est inutile ? Même si on est parfois en désaccord sur des implantations. À ce propos, concernant le CHU, je rappelle que c'est un projet porté par le CHU lui-même, par l'État et que le coût pour la Métropole, c'est 14 millions. Là aussi, n'allons pas fantasmer sur des dizaines de millions supplémentaires qui ne sont pas à notre charge. Je rappelle que la gare, on va y participer de manière importante. Il m'est arrivé de regretter que les collectivités territoriales soient obligées d'aider l'État à ce point sur des choses qui relèvent de ses compétences, mais quand même, c'est d'abord un projet porté par la SNCF Gares et Réseau de manière nationale. Donc il faut voir la réalité des choses et arrêter de se faire peur ou alors de vouloir faire peur, ce qui serait quand même dommage, avec des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité.

Je voudrais ajouter simplement à Ronan Dantec que je suis d'accord avec lui dans l'esprit sur sa proposition de dire qu'il y a des investissements qui ont des effets tels positifs qu'il faudrait les sortir de la charge de la dette en quelque sorte. Dans l'esprit, j'en suis d'accord. Ça correspond avec ce que je disais tout à l'heure sur la nécessité de mieux faire ressortir dans toutes nos actions tout ce qui concerne la transition énergétique. Il n'en reste pas moins qu'on est soumis par des règles, des similitudes de présentation. D'ailleurs une partie de la délibération que Madame la Présidente va soumettre à votre approbation comprend outre le budget primitif 2016, également le règlement financier que la loi NOTRe nous oblige à adopter, l'information sur la stratégie de dettes pour 2016 et l'autorisation de recours aux instruments de couverture, l'approbation du dispositif d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale et des éléments liés à la nouvelle nomenclature comptable spécifique aux métropoles, la M 57, concernant les durées d'amortissement sur les budgets principaux et des déchets. Donc il y aura tout ça dans la délibération, je le disais au passage.

Voilà, je crois que j'ai répondu à l'essentiel. En tout cas, croyez bien que l'ensemble des agents de Nantes Métropole, l'ensemble des élus participent. Je crois que les maires y participeront et ils y concourront, et notamment Joseph Parpaillon à qui je n'ai pas répondu parce que j'ai pris tout à fait positivement son abstention. Je lui rappellerai tout de même que quand Nantes Métropole finance des ZAC d'habitat, ça génère du développement et des recettes supplémentaires pour la commune, il ne faut pas oublier ce petit aspect. Mais en tout cas, je prends de manière tout à fait positive l'abstention qu'il nous a annoncée et je l'en remercie. Voilà, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques mots suite au débat qui vient d'avoir lieu. D'abord je voudrais remercier les propos du maire d'Orvault sur la Conférence des maires. Et à travers lui, les positions, les implications de quelques hommes, de quelques femmes qui s'attachent à faire vivre l'esprit collectif que j'ai souhaité mettre en place dans cette Conférence des maires. Chacun conviendra qu'il faut pour cela une certaine dose de détermination et de sérénité. Je les en remercie donc, et je les invite aussi aujourd'hui à prendre leurs responsabilités.
Je voudrais revenir ensuite sur la question du temps. Plusieurs fois, plusieurs d'entre nous dans cette assemblée ont dit : *« Mais ça va trop vite ! Il faudrait encore prendre le temps d'analyser. Il faudrait encore prendre le temps de regarder, de faire des bilans avant de décider »*. Chers collègues, nous allons être bientôt, les uns et les autres, élus depuis près de deux ans. Je crois que nous avons tous, quelles que soient nos différences de convictions, un objectif : c'est qu'en 2020 nos concitoyens puissent voir concrètement, dans les faits, d'un point de vue pragmatique, la réalisation d'un nombre important des engagements que nous avons pris. Je vous le dis, entre le temps de la décision, le temps des études et le temps de la réalisation, nous mesurons que c'est maintenant qu'il faut décider et c'est ça que nous sommes entrain de faire aujourd'hui.

Ensuite, je voudrais revenir sur, peut-être ce qui est finalement le plus important. Oui, aujourd'hui nous faisons, nous proposons un vrai choix. Un vrai choix que nous assumons à 300 %, que nous revendiquons, que nous construisons avec enthousiasme. Nous avions deux options, dans la situation présente. La situation présente, c'est la baisse drastique des dotations de l'État. Je l'ai dit et j'espère que nous serons soudés sur la suite de la bataille de la DGF. La bataille de la DGF, nous l'avons y compris gagné ici, par l'action de la Métropole nantaise. J'espère donc, qu'au-delà des clivages nous serons capables de continuer cette bataille. L'option, c'était de se dire que face à cette baisse des dotations de l'État, face à un contexte économique et social morose, nous faisons le choix de l'attente. Nous faisons le choix de baisser la garde. Nous faisons le choix d'attendre demain. Nous faisons le choix d'arrêter l'innovation. Nous nous privons des possibilités d'anticiper les mutations du monde de demain.

Parce que non, je suis désolée, mais le monde d'aujourd'hui n'est pas le monde d'il y a 10 ans et ce qu'attendent de nous, nos concitoyens, c'est que nous prenions maintenant les décisions pour accompagner, préparer les mutations de la société. Les mutations qui traversent évidemment la Métropole nantaise, parce que notre Métropole n'est pas une bulle qui serait isolée du reste du monde. Ça, c'était la première option et vous aurez compris que ce n'est pas l'option que nous avons prise, ce n'est pas le choix que nous faisons aujourd'hui.

Et puis, il y avait cette deuxième option, celle que nous engageons ce matin. C'est celle d'être à l'offensive. C'est celle de faire le pari qui est de se dire, quand on est un élu politique, on n'est pas là pour être spectateur, on n'est pas là pour être commentateur, on n'est pas là pour juste suggérer et dire pourquoi. On est là pour faire. On est là pour porter une ambition. On est là pour construire et c'est définitivement cette option nous avons prise. Oui, ce projet est ambitieux, oui, nous portons collectivement une ambition pour cette Métropole. 1,7 milliard d'investissement, c'est attendu. C'est attendu par les acteurs économiques locaux. C'est attendu pour l'emploi. C'est attendu par chacun des maires, qui à juste titre, est attentif à ce qui se passe dans sa commune. Pas simplement en termes de PPI, mais aussi en termes d'arrivée des politiques publiques, que ce soit sur les déchets et sur les transports publics. Alors oui, ce matin la question c'est : *« Est-ce qu'on est spectateur ? ou est-ce qu'on est acteur ? ».* On peut débattre ensuite de la manière d'agir, des choix. Est-ce qu'il faudrait aller plus vite, plus loin, plus haut, moins haut, mais le vrai débat, c'est celui-là. Je crois que c'est un débat politiquement déterminant. Ronan Dantec a fait allusion tout à l'heure au score du Front National, on pourrait aussi mentionner le score de l'abstention. Je crois qu'un des enjeux, une des leçons que nous pourrions partager du scrutin de dimanche et du scrutin des dernières départementales, c'est ce doute qui monte sur la capacité du politique à agir. Ce doute qui monte en disant : *"dans une économie mondialisée, dans un endroit où on ne sait plus bien où sont les centres de décision, est-ce que nos élus réellement ont la capacité à agir ?"*. Je crois que c'est un vrai sujet politique pour demain et c'est aussi à cela que nous contribuons aujourd'hui.

Enfin, je crois qu'il y a effectivement urgence à faire de la pédagogie. Faire de la pédagogie, c'est aussi dire les choses en clarté. Moi, je suis désolée, mais je n'ai pas entendu ce matin dans les interventions dire : *qu'est-ce qu'on ne fait pas ?* Chacun est libre de dire : je m'abstiens. Ou je voterai contre la hausse de la fiscalité.

Mais dans ces cas-là, il faut dire quel investissement on ne fait pas. Seul Monsieur Guerriau en a cité un, je le reconnais bien volontiers. Il a cité le CHU. Très bien. Le CHU, c'est quatorze millions. Ce que j'ai évoqué ce matin, c'est que l'enjeu, il est à 500 millions moins 14 millions il reste 486 millions à trouver. Donc, à chacune et chacun qui va voter, je dis : si vous êtes opposé à la stratégie financière qui ne repose pas que sur la fiscalité, mais aussi sur l'économie de fonctionnement, et aussi sur la question de l'emprunt que Pascal Bolo a évoquée, je dis : est-ce que vous trouvez, est ce que vous proposez ou est ce qu'en transparence vous dites à nos concitoyens, ce projet, on ne le fait pas ? Ce projet, on y renonce. Parce que c'est bien ça le sens de l'adoption d'un budget. Ce n'est pas simplement une stratégie financière. C'est une stratégie financière au service d'un projet, au service d'une trajectoire, au service d'un cap, au service d'une perspective et c'est, je crois, cela que nous sommes en train de construire aujourd'hui.

Le dernier mot, ce sera sur cette question du message passé aux concitoyens. Parce que chaque élu qui est sur le terrain mesure pour de nombreuses familles, y-compris pour un certain nombre de propriétaires modestes, je rejoins cette partie de l'analyse, pourquoi, même 10 euros par mois, ce n'est pas rien. pourquoi cette annonce peut inquiéter et c'est bien légitime. Moi, je mesure pleinement l'effet que ça peut faire pour ces familles, d'entendre ce choix et je crois qu'à aucun moment, il faut le négliger. Il faut l'avoir en pleine conscience, en pleine lucidité. Je vais vous faire une confidence : Il m'a été proposé dès l'année dernière, d'augmenter les impôts. Ce n'était pas étonnant, c'est ce qu'ont fait toutes les grandes métropoles ou presque. J'ai refusé ce choix l'année dernière. J'ai refusé parce que j'ai considéré qu'à ce moment-là collectivement, nous n'étions pas capables de dire aux ménages pour quoi faire. Je n'aurais pas été capable ce matin de répondre à ce journaliste qui me disait qu'il allait payer quatre euros de plus par mois, pour quoi faire. Cette fameuse question du sens, j'ai fait le choix que nous nous donnions le temps de la construction, le temps du partage collectif, le temps des grands arbitrages, que ce soit sur les grands projets, et sur les projets au quotidien.
Alors oui, aujourd'hui nous sommes prêts. Nous sommes prêts à dire aux ménages de l'agglomération, aux familles, pourquoi quand elles vont payer en plus, 4, 6, 8, 10 parfois 12 euros et que c'est toujours trop et qu'on entend évidemment ce message, que c'est toujours trop, que c'est leur intérêt. Que c'est leur intérêt parce que c'est la garantie d'une eau de qualité, avec les 85 millions de l'usine de l'eau, que c'est leur intérêt parce que c'est la garantie de la suite du développement des transports publics avec la ligne C9 et le Busway, que c'est leur intérêt parce que c'est la suite du travail sur les déchetteries. Que c'est leur intérêt parce qu'avec les maires, nous avons décidé de maintenir la proximité et la quotidienneté, que c'est leur intérêt parce que s'ils nous ont fait confiance, c'est aussi pour préparer l'avenir, pour porter les sujets d'avenir. Je pense à l'enseignement supérieur et à la recherche, je pense à la transition écologique. Je pense à la transition numérique, je pense à cette capacité à porter des villes plus collaboratives et je pense au fait que dans cette Métropole pour plein de raisons, parce que nous sommes capables de faire ça ensemble, oui nous sommes sans doute en situation de contribuer à inventer ce nouveau modèle de développement qualitatif.

Les Trente Glorieuses sont terminées. Chacun a pu le constater. Par ailleurs, vous aurez compris que je ne suis pas franchement une adepte de la décroissance. Je crois par contre qu'il y a un nouveau chemin à inventer. Ce que j'appelle un nouveau modèle de développement qualitatif qui nous engage sur le chemin de la transition, sur le chemin de la sobriété. Parce que oui certains investissements que nous faisons aujourd'hui qui coûtent aujourd'hui seront rentables pour demain, seront efficients pour demain, seront source d'économie pour demain. Mais, je crois profondément, sincèrement que refuser d'agir, se contenter d'être spectateur, ce serait une faute politique pour l'avenir de notre agglomération. C'est ça, le sens du budget que nous portons aujourd'hui, c'est pour cela que nous l'assumons, nous le revendiquons avec enthousiasme, avec lucidité aussi sur les choix qu'il nous faudra continuer à débattre, à partager, à ajuster. Mais aujourd'hui, c'est le temps de la décision. Je vous invite à prendre vos boîtiers pour procéder au vote.
Nous votons dans un premier temps sur le budget. Je rappelle évidemment que celles et ceux qui ont un pouvoir votent deux fois. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 66 VOIX POUR, 12 VOIX CONTRE ET 18 ABSTENTIONS,

1. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2016 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2016 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

2. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2016 du budget annexe Eau, adopte les autorisations de programme 2016, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

3. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2016 du budget annexe Assainissement, adopte les autorisations de programme 2016, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

4. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2016 du budget annexe Réseaux de chaleur.

5. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2016 du budget annexe Locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2016, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

6. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2016 du budget annexe Elimination et traitement des Déchets, adopte les autorisations de programme 2016, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

7. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2016 du budget annexe Stationnement, adopte les autorisations de programme 2016 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

8. Approuve le règlement financier présenté en annexe 6.

9. Délègue à Madame la Présidente ou à Monsieur le Vice-président délégué aux finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres pour les budgets gérés en M57 (budgets principal et déchets) lors de l'exercice budgétaire 2016, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le Conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

10. Délègue à Mme la Présidente, ou M. le Vice-président chargé des finances, le pouvoir de négocier et conclure avec des établissements de crédit des contrats de couverture et de garantie de ce risque, aux conditions prévues par les textes, et à gérer toutes les opérations subséquentes dans les conditions suivantes :

    - cette délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2016,
    - Mme la Présidente ou M. le Vice-président délégué sont autorisés :
        - à lancer une consultation auprès de plusieurs établissements de crédit (au moins deux) dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
        - à retenir les offres les meilleures au regard des possibilités que présentera le marché, et du gain espéré,
        - à passer ensuite les ordres auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.
    - Le Conseil sera informé de la conclusion de ces contrats, de leur contenu, des conditions de leur exécution et des résultats de cette exécution, lors de la séance du Conseil suivant la réalisation de l'opération.

11. Autorise la mise en place, pour l'exercice 2016, en cas de besoin, d'instruments de couverture et de garantie du risque de taux d'intérêt, dans les conditions exposées ci-dessus et par recours à des contrats du type de ceux présentés ci-dessus.

12. Décide que la garantie de Nantes Métropole est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :
    - le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2016 est égal au montant maximal des emprunts que Nantes métropole est autorisée à souscrire pendant l'année 2016,
    - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Nantes Métropole pendant l'année 2016 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
    - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
    - si la garantie est appelée, Nantes Métropole s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
    - le nombre de garanties octroyées par la Présidente ou le Vice-président en charge des finances au titre de l'année 2016 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget 2016, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

13. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président en charge des finances, pendant l'année 2016, à signer le ou les engagements de garantie pris par Nantes Métropole, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe 9 et à signer tous les actes nécessaires ;

14. Décide pour tous les budgets gérés en plan de comptes M57 et M4 :

    - d'adopter les modalités d'amortissement telles que présentées en annexes 10, 11 et 12 pour les biens à acquérir ou à immobiliser dans le cadre de la Métropole
    - de procéder à l'amortissement des immobilisations pour leur coût historique
    - d'appliquer le calcul linéaire de l'amortissement en années pleines pour les durées ci-après annexées

15. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Finances

04 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2016

EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2011, Nantes Métropole est bénéficiaire de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises. Les taux correspondants à ces taxes sont demeurés inchangés depuis cette date pour la fiscalité ménages, et depuis 2012 pour la fiscalité des entreprises.

Nantes Métropole a instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dès 2002 pour financer la compétence déchets, transférée en totalité par les communes en 2001. Après une période de convergence de dix années, un taux unique de TEOM a été atteint en 2014. Pour autant, le taux moyen pondéré est inchangé depuis 2008.

Nantes Métropole doit voter, avant le 15 avril 2016, les taux de fiscalité directe locale qui seront appliqués en 2016 aux ménages et aux entreprises situés sur son territoire.
Conformément au rapport budgétaire présenté lors de cette même instance, la métropole doit faire face à de fortes réductions des dotations de l'Etat, et souhaite néanmoins maintenir une dynamique forte sur le territoire, marquée par un programme d'investissements ambitieux.

Un volume global de 40 millions d'euros supplémentaire sera perçu sur la fiscalité entre 2016 et 2017. Ce produit sera réparti entre une augmentation des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie et une diminution du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères désormais possible du fait de l'aboutissement de la convergence des taux, de l'harmonisation des services de collecte et de l'achèvement du programme de relocalisation de l'opérateur public.

Les évolutions proposées permettront de faire varier le taux de cotisation foncière des entreprises de presque un point l'année suivante, générant ainsi un produit fiscal global annuel de 40 M€ sur la période 2016-2020.

Il vous est proposé de fixer le taux de ces taxes au 1er janvier 2016 à :

- Taux de taxe d'habitation : 10,14%,
- Taux de taxe foncière bâtie 6,41%,
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88%,
- Taux de TEOM : 7,50%,
- Taux de cotisation foncière des entreprises : 30,53%

M. Guerriau : « Sur la question de la fiscalité, qui est un deuxième temps, nous avons des interventions au niveau du groupe que nous souhaitons pouvoir exprimer. Nous n'aurons pas le même vote pour les deux délibérations. »

Mme la Présidente : « Je l'avais bien saisi ainsi, mais il me semblait qu'il y avait d'ores et déjà eu un certain nombre d'interventions sur la fiscalité. Je propose donc que nous puissions reprendre quelques interventions sur la fiscalité mais j'invite chacune et chacun, quelles que soient ses positions à faire preuve d'esprit de synthèse. Il est midi quarante, et au vu de notre ordre du jour, je vous invite à la concision. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Au vu du sujet, un peu d'ambition Madame la Présidente. Juste pour revenir sur cette délibération, puisque nous allons voter sur les taux de fiscalité directe que vous nous proposez. Permettez-moi de m'arrêter quelques instants, pour faire un peu d'histoire et notamment, au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères inchangée depuis 2008. Enfin, celle-ci est en diminution comme vous l'avez annoncé pour 2016. Le rapport de la Chambre régionale des comptes qui fait l'état de la situation financière de la Métropole souligne justement cette nécessité d'ajuster ce taux. Ce taux, au même niveau en 2009, et les années suivantes. La collectivité a donc bénéficié d'un surplus de recettes de 5 à 7 millions. Pourtant en 2010, notre groupe Équilibre et démocratie avait déjà demandé de profiter de la réduction de la collecte des ordures ménagères, puisque nous passions de deux passages à un passage, pour revoir ce taux à la baisse. Nous avions parlé à l'époque par la voix de notre président de groupe, Laurent Dejoie, d'une occasion manquée. Il n'y a donc aucune raison de surfacturer un service public. Nous sommes donc, je vous le dis, très satisfaits de l'ajustement de ce taux. Même, si vous l'avez peut-être fait avec un tout petit temps de retard. Toutefois, une question reste en suspens pour ma part : de quelle manière ont été utilisés ces 5 à 7 millions d'euros de recettes supplémentaires par an ? Est-ce que vous auriez une petite idée pour compléter ma curiosité ? »

Mme la Présidente : « Merci. D'autres demandes d'interventions. »

M. Seillier : « Madame la Présidente, je vais faire très succinct puisque vous nous demandez d'être brefs. Je voudrais dire que, il ne doit pas être facile d'être maire sous le règne de Johanna la diabolique. Mais au nom des élus de l'opposition dans les communes de notre agglomération, je voudrais m'associer aux maires de notre groupe, pour dénoncer la hausse ahurissante des impôts pour les métropolitains, comme celui de la taxe foncière qui va passer de 0,65 % à 6,41 %, même si Monsieur Bolo semble vouloir le nier. Donc, ce taux est bien multiplié par 10, Monsieur Bolo. Je pense qu'il y a quand même malgré tout, à dénoncer et c'est ce point sur lequel je voudrais insister : la manipulation. Parce que, je pense que votre manœuvre est habile, au demeurant. Elle consiste à ne pas toucher au taux d'imposition et aux impôts dans chaque commune mais laisser flamber les impôts métropolitains pour brouiller les responsabilités. Les communes de gauche proposent pour la plupart de ne pas augmenter leurs impôts communaux, mais en catimini et sous couvert de grands principes, elles se font votre complice pour taxer toujours plus. Votre tactique est simple : je ne touche pas à l'impôt communal, mais je renvoie à l'échelon supérieur, le matraquage fiscal.

La ficelle est grosse, mais elle n'en est pas moins redoutable. J'entends déjà dans nos prochains Conseils municipaux les formules classiques, que nous connaissons souvent dans les communes de gauche : « C*e n'est pas nous, c'est Nantes Métropole »*, lorsqu'ils auront à justifier devant leurs électeurs, ces hausses d'impôts qu'ils vont voter ici, de très bon cœur. Comment ne pas dénoncer la manipulation et le piège, lorsque vous bâillonnez les maires de notre agglomération, prétextant que cette augmentation est justifiée, par un investissement conséquent cette même année. »

M^me^ la Présidente : « Vos collègues vont être ravis. »

M. Seillier : « Lorsque vous associez nos maires justement, c'est bien souvent pour leur faire boire la cigüe. Là aussi, rien dans vos investissements ne peut justifier une multiplication par 10, des taxes. Pour bon nombre ils étaient décidés de longue date. Vous avez décidé de choisir la fiscalité, là où vous auriez dû être audacieuse Madame la Présidente et courageuse.
Vous décidez de taxer, une fois de plus, les classes moyennes, là où vous deviez faire porter vos efforts sur des économies dans la gestion des EPCI. Vous décidez l'assommoir fiscal, et la politique du presse-bouton fiscal sur les particuliers et les entreprises. Vous décidez de pousser encore plus loin le curseur de l'exaspération.

Une politique durable et responsable passe désormais par le développement des partenariats publics privés, par des efforts dans la suppression des doublons entre la Métropole et les communes, par une gestion rigoriste des dépenses de fonctionnement. Nous ne pouvons cautionner cet enfumage, excusez le terme, et ce matraquage. Ils deviennent aujourd'hui vos deux piliers de fonctionnement. Que nos concitoyens en soient conscients, ce n'est ni la faute de l'État ni celles des maires, ici présents. Vous, seule prenez cette décision aberrante, d'augmenter aujourd'hui nos impôts. Des solutions existaient sans faire peser davantage sur le contribuable les échecs de la Gauche par votre tour de passe-passe. Merci.»

M^me^ la Présidente : « J'allais dire merci mais j'avoue que ce sera de la stricte courtoisie. Chacun aura pu apprécier l'élégance de votre propos, au début. Je crois d'ailleurs qu'un certain nombre de maires ont souhaité réagir, je donne donc la parole à Alain Vey. ».

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Je considère que tous les coups ne sont pas bons à porter en politique et je désapprouve très ouvertement le qualificatif qui vous a été apporté. Quant au reste des propos, c'est la personne seule qui les portera mais pas moi. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Alix. »

M. Alix : « Merci Madame la Présidente. Je m'associe aux propos d'Alain Vey d'abord, en introduction et au nom de l'Union du Centre et de la Droite.
Madame la Présidente, chers collègues, dans le chapitre, "Une gestion rigoureuse et volontariste de votre programme électoral pour la Ville de Nantes" page 20, vous affirmez, Madame la Présidente que ces actions, services et investissements seront menés sans augmenter les taux d'imposition ni la dette à Nantes. Cette phrase est soulignée en noire et surlignée de jaune pour bien montrer l'importance de cet engagement. Eh bien, à Sainte-Luce, j'ai fait la même promesse. Les électeurs m'ont fait confiance. Cette promesse, tous les maires de l'agglomération nantaise l'ont faite. Car nous sommes conscients du ras-le-bol fiscal et de l'exaspération des familles de la classe moyenne. Alors, si nous votons l'augmentation des taux d'imposition envisagée par la majorité métropolitaine pour 2016, les Lucéens m'accuseront à juste titre, de ne pas avoir tenu mes promesses. Nantes Métropole veut augmenter le taux de la taxe foncière de presque 900 %. Oui, je dis bien 900 %. Bien sûr, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baissera à la demande comme on vient de le dire, de la Chambre régionale des comptes, et les taux de la taxe d'habitation progresseront de façon plus modeste. Vous me répondrez qu'il s'agit d'un alignement sur les autres agglomérations. Mais pour le contribuable de l'agglomération, le résultat sera très pénalisant.

Je prends un exemple différent du vôtre, le mien est multiplié par trois. Un couple de propriétaires lucéens vivant dans une maison de 110 m², vous admettrez qu'il ne s'agit pas d'un manoir, devra payer 137 euros supplémentaires. En sachant qu'à Sainte-Luce, 70 % des foyers sont propriétaires, des personnes qui travaillent dans l'agglomération. Ces classes moyennes qui contribuent à l'économie locale, qui consomment dans nos commerces. Pour la plupart, ce sont des familles qui s'endettent pour acquérir une maison ou un appartement et non, de riches propriétaires qui sous-louent. Cela, c'est le cas dans toutes nos communes. Bien sûr, vous argumenterez que Nantes Métropole n'a fait aucune promesse de stabilité des taux et que seuls les maires se sont engagés dans ce sens.

Mais, Nantes Métropole, c'est nous. Alors, comment allons-nous expliquer ce double langage qui risque de développer un sentiment anti-Nantes Métropole.
La semaine dernière, après la Conférence des maires, j'ai donc fait le choix d'ouvrir publiquement le débat afin que ce choix essentiel ne passe pas inaperçu, qu'il ne reste pas une décision technique mais un vrai choix politique transparent et discuté. Bien sûr, maintenir l'attractivité et soutenir l'économie de la Métropole est essentiel. Mais cela doit se faire en tenant compte du contexte de crise dans lequel nous sommes. Le gouvernement a lancé un plan d'économies de cinquante milliards d'euros, dont onze milliards demandés aux collectivités. Lorsque Nantes Métropole réduit ses investissements dans les communes et augmente la taxe foncière, ce sont les villes de l'agglomération qui sont doublement pénalisées, car nous sommes en bout de chaîne. Je précise que Nantes compte 63 % de locataires et uniquement 37 % de propriétaires. Cette proportion inversée dans l'agglomération, il est injuste de pénaliser les petits propriétaires de nos communes. Il est également injuste de tout faire supporter aux communes. À Sainte-Luce, nous avons fait le choix de réduire drastiquement nos dépenses de fonctionnement, et certains investissements, en réalisant quatre millions d'économies, depuis l'an dernier. Quatre millions d'euros d'économies depuis l'an dernier je dis bien. Ce qui va nous permettre de dégager effectivement des marges de manœuvre dans un municipe qui semblait les avoir oubliées, sans augmenter les taux d'impositions. Au nom des citoyens lucéens, et au nom de mes collègues du groupe minoritaire, je demande à Nantes Métropole, la même exemplarité, des investissements ambitieux, certes, mais indispensables, et raisonnés. Sans augmentation des taux, avec des efforts significatifs de réduction des coûts de fonctionnement dans les services métropolitains. C'est la condition nécessaire pour que les citoyens comprennent et acceptent les politiques métropolitaines au lieu de rejeter ce qu'ils vont percevoir comme un véritable tour de passe-passe fiscal.

Enfin, il nous semble essentiel de ne pas opposer les locataires et les propriétaires, la ville-centre et les communes périphériques. Cette décision fiscale est contraire à l'esprit de solidarité et de coconstruction que vous prônez, Madame la Présidente. Ce qui explique aujourd'hui mon intervention, au nom de l'Union du Centre et de la Droite. Je vous remercie Madame la Présidente de votre attention et j'espère que notre appel sera entendu. »

Mme la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais commencer par vous dire que dans une région où la tempérance est une qualité des gens de l'Ouest, où la tempérance fait ce que nous sommes au quotidien, tout ce qui est excessif, Madame la Présidente est insignifiant.
Je voudrais revenir sur la question des taux. Nous ne pouvons voter une telle hausse de la fiscalité et je voudrais vous expliquer pourquoi, rapidement. Car je ne veux pas revenir ni sur la forme que vous avez évoquée, notamment pour la Conférence des maires ni sur le fond du budget. Beaucoup de choses ont été dites. C'est une hausse néanmoins inédite, spectaculaire, inacceptable pour nos concitoyens. Puisque notre Conseil métropolitain, et particulièrement ce matin lors du débat Loire, a beaucoup parlé de dialogue citoyen, notamment votre majorité. J'ai entendu Mahel Coppey, j'ai entendu Christian Couturier… Peut-être, eut-il fallu mettre en cohérence ces grands discours de démocratie participative avec les actes et demander à nos concitoyens leur avis sur cette hausse d'impôts.

La deuxième raison, c'est que cette hausse d'impôts est en direction des propriétaires, encore des propriétaires, toujours des propriétaires. À croire que votre majorité ou qu'une partie de votre majorité, Madame la Présidente n'aime pas les propriétaires. Alors, je crois que pour partager l'ambition métropolitaine qui profitera à tous, il faut que tous nos concitoyens participent à l'effort que vous nous demandez. Enfin, cette hausse vers les propriétaires comporte aussi, je sais que vous en êtes consciente, une forme d'injustice. Notamment, dans nos communes périurbaines où parfois, la propriété rime déjà avec difficulté : Je regarde Fabrice Roussel, quand on parle d'assainissement notamment, quand on parle de PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif). Là où certains propriétaires dits pauvres, sont des retraités avec de faibles revenus. Parfois des personnes isolées qui sont devenues propriétaires à un moment où elles ne pouvaient acheter à Nantes et s'éloignaient de la ville-centre pour venir habiter dans nos communes. En imaginant cette manière d'augmenter les impôts, vous augmentez aussi l'injustice fiscale, participant à un fantasme qui consisterait à croire, qu'il y a aussi derrière tout cela, une injustice territoriale.

Vous comprendrez donc, qu'avec mes collègues Véronique Dubettier-Grenier, Marie-Cécile Gessant, Alain Vey, Joël Guerriau, Joseph Parpaillon, Benjamin Morival et Serge Mounier, nous ne pourrons voter cette hausse d'impôts, en responsabilité. Je voudrais vous dire aussi que ce vote ne remet pas en cause, Madame la Présidente, ni l'ambition des 24 communes à laquelle nous participons individuellement, ni à la bonne direction que vous prenez sur les autres piliers de votre stratégie financière.

Non, Madame la Présidente, c'est la démesure et l'injustice de cette hausse, qui nous amènent à cette décision, en responsabilité. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Tout d'abord, je voudrais répondre à Monsieur Amailland sur la question de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Vous n'êtes pas sans savoir que Nantes Métropole a conduit une action de convergence des taux de taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères qui étaient divergents entre les différentes communes de l'agglomération. Techniquement, il n'était pas possible de baisser ce taux avant que la convergence soit réalisée dans les 10 ans qui avaient été fixés. Aujourd'hui, la convergence est réalisée, nous pouvons baisser le taux. Par ailleurs, sur ce qui a été fait de ces excédents, eh bien tout simplement ça a été utilisé pour des investissements dans le domaine des déchets qui sont à la fois la réorganisation de la collecte, qui a nécessité des investissements, qui sont également l'amélioration de l'ensemble du service rendu. Nous avons donc, par rapport à ce que dit la Chambre régionale des comptes, parce que c'est là, que vous avez pris cette bonne source, a priori : Mais la réalité, c'est celle d'un investissement qui a été réalisé à hauteur de 27 millions d'euros comme prévu mais qui a été effectivement modifié dans sa nature entre ce qui avait été initialement prévu et ce qui a été réalisé. Donc, double réponse : pas de possibilité avant la fin de la convergence et les investissements qui ont été faits.

Sur le reste, je voulais répondre à Messieurs Alix et Amailland encore pour dire que, si Nantes a certes plus de locataires que la plupart des autres communes de l'agglomération, c'est aussi parce que Nantes a beaucoup de logements sociaux. Avec 25 % de logements sociaux, on a forcément plus de locataires que dans une commune dont l'histoire, le développement et les choix ont fait qu'elle en a moins. Ensuite, nous avons parfaitement conscience, Johanna Rolland l'a dit et répété, du fait que l'effort que nous demandons notamment aux propriétaires occupants n'est pas anodin et ça n'est pas comme je l'ai entendu tout à l'heure, pour des raisons idéologiques que nous augmentons de manière plus importante la part de l'effort des propriétaires bailleurs. C'est justement parce que les choses étant liées entre elles et l'enveloppe à rechercher étant bien, comme on l'a démontré au cours de ce débat, de 40 millions d'euros, ce qu'on ne prenait pas chez les uns, il fallait le prendre chez les autres. La situation à laquelle nous sommes arrivés, l'équilibre auquel nous sommes parvenus est le meilleur possible dans ce sens, avec les outils et les capacités que nous avions. Si nous étions moins tenus par, justement, ces liaisons de taux auquel la loi nous contraint, nous aurions probablement ajusté d'une autre manière. Mais en tout cas, nous avons l'équilibre entre les locataires, les propriétaires occupants avec des augmentations réelles dont on ne nie pas qu'elles représentent un effort, mais dont on doit aussi expliquer et réexpliquer le bénéfice qu'en tireront les habitants, leurs familles et l'avenir de la Métropole, globalement et puis les propriétaires bailleurs à qui on va demander un peu plus. Donc, cet effort, il est le plus équilibré possible et c'est en responsabilité, en conscience et au vu justement des investissements que nous devons financer. Je le répète, la part d'économies sur les dépenses de fonctionnement sera renforcée, autant que faire se peut dès 2016 mais également en 2017, nous obtiendrons ainsi un équilibre favorable au développement de l'agglomération. »

M^me^ la Présidente : « Monsieur Alix, pour une dernière prise de parole. »

M. Alix : « Madame la Présidente, Merci. Juste pour vous dire, au nom du groupe, que nous voterons contre cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Beaucoup de choses ont été dites, je n'y reviendrai pas. Monsieur Seillier, je vous invite dans les prochaines séances, non pas à respecter uniquement les personnes, mais à respecter ce qu'est cette assemblée. Nous sommes dans la sixième Métropole française. Le débat que nous avons ce matin est retransmis en vidéo. Je vous invite quand vous choisissez des termes, quand vous choisissez des qualificatifs à vous poser une question, peu importe ce qu'ils votent, ce n'est pas le sujet en l'occurrence, mais quelle image, nous donnons dans cette assemblée quand on s'abaisse à un tel niveau.

Je voudrais maintenant revenir sur le fond, pour dire juste une chose, en réponse à l'intervention de Rodolphe Amailland notamment. Chacun mesure que ce sujet est compliqué. Chacun mesure que ce sujet est sensible. Je ne crois pas pour ma part qu'on puisse découper ce sujet, des deux autres leviers de la stratégie financière. Cette stratégie a du sens parce que, c'est économie de fonctionnement, fiscalité et recours à l'emprunt. C'est en tout cas comme ça qu'elle a été bâtie pour imaginer les choses de la manière la plus juste et la plus équilibrée possible. Quelqu'un à tout à l'heure parlé de courage, en disant : il faut avoir le courage de dire ce qu'on fait et comment on le fait.

Eh bien, c'est ce que nous faisons ce matin. Alors on peut être en désaccord sur le niveau, c'est la vie démocratique. Mais en tout cas, ce matin je pose, nous posons collectivement quel est le cap, ce que nous voulons faire dans cette Métropole pour le mandat qui vient, ainsi que les bases pour la préparation de l'avenir, pour les sujets déterminants pour le quotidien de nos concitoyens dans les 24 communes, mais aussi pour la vision que nous portons pour la Métropole. Nous disons comment nous allons faire en clarté, en transparence et avec courage, parce que nous savons bien en quoi certaines de ces décisions sont sensibles. Je suis désolée, mais moi je constate que certains d'entre vous disent : nous ne votons pas la hausse de la fiscalité, mais ne disent pas quel projet il faut sacrifier, quel projet il faut arrêter, quel projet il faut abandonner. Il y a là, une différence majeure que je tenais à souligner avant de mettre au vote cette délibération.
Je vous invite à prendre vos boîtiers. »

LE CONSEIL DELIBERE ET APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 66 VOIX POUR ET 31 VOIX CONTRE,

1. Fixe, pour l'année 2016, les taux de fiscalité directe locale suivants :
   - Taxe d'habitation : 10,14%
   - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,41%
   - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,88%
   - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 7,50%
   - Cotisation foncière des entreprises : 30,53%

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* *
*

M^me^ la Présidente : « J'invite donc chacune et chacun à la pause déjeuner et je rappelle que l'ensemble des maires est invité au temps presse sur les décisions du Gand débat Loire. »

* *
*

M^me^ la Présidente : « J'en profite pour inviter chacune et chacun à tenir le rythme de ses interventions pour que nous puissions avoir le temps de consacrer utilement l'attention collective qui est la nôtre sur les dossiers. Monsieur Seillier. »

M. Seillier : « Madame la Présidente, je vous remercie de me redonner la parole. Je sais que vous allez prendre un grand risque, mais je vois que vous êtes courageuse et vous assumez celui-ci. Je voulais simplement revenir sur, je crois, l'interprétation du qualificatif que je vous ai, par un raccourci de langage, attribué, et qui n'est évidemment pas le vôtre. Mais qui, quoiqu'il en soit et je réitère ma déclaration, reste bien l'attribut de la politique fiscale que je pense que vous meniez sur notre agglomération. Ce point étant précisé, j'espère qu'il n'y aura pas d'entâchement, quelque que soit la cause, des très bonnes relations que nous entretenons au sein de cette assemblée, et au sein de la Métropole. Voilà je tenais à apporter cette précision. J'espère que celle-ci vous convient. Et que nous allons pouvoir reprendre en toute sérénité la suite de nos débats. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Dossier 5. Fabrice Roussel. »

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

05 – CONTRAT DE CO-DÉVELOPPEMENT 2016-2020 – APPROBATION DU CONTRAT-TYPE

EXPOSE

Depuis sa création décidée en 2000, Nantes Métropole a conclu des contrats de co-développement avec chaque commune membre, dans le but de décliner les projets décidés conjointement.

La première génération de contrat de co-développement (2001-2004) était centrée sur la liste des actions communautaires prévues sur le territoire communal.
La seconde (2005-2008) s'appuyait sur les premières définitions de documents cadres par politique publique, pour décliner les objectifs partagés et les actions de la commune et de Nantes Métropole, dans une logique d'engagements respectifs.
La troisième génération (2012-2014) déclinait les projets communautaires issus des politiques publiques. Elle intégrait de façon nouvelle une vision prospective du territoire à l'échelle de chaque pôle de proximité, les modes de gouvernance et de dialogue citoyen et nos modes de collaboration.
Cette quatrième génération 2016-2020 est issue d'une évaluation effectuée courant 2015 avec les communes et s'enrichit par l'intégration des politiques publiques communales et le croisement avec les politiques publiques métropolitaines. Ce contrat s'intéresse, à la manière dont le territoire vit, s'anime, se développe et à celle dont les collectivités travaillent ensemble. Il porte sur les projets et actions des deux collectivités dans une recherche de cohérence et complémentarité. Le contrat intègre de façon nouvelle dans le préambule :

- les grands principes des contrats de co-développement
- les bases d'une gouvernance renouvelée en lien avec les principes fondateurs du Pacte métropolitain
- la vision prospective, à l'échelle de chaque pôle de proximité, issue des enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du PLUm et du projet de territoire présentant le socle des orientations politiques
- et les politiques publiques métropolitaines et municipales.

Le contenu du contrat évolue également avec une déclinaison fine du co-développement par thématique (développement urbain, développement économique, déplacements, environnement et services urbains, innovation numérique…). Cette liste n'est pas exhaustive tant que les sujets relèvent du co-développement.
Y sont déclinés :

- les opérations significatives ayant un impact sur le territoire communal,
- les projets de co-développement métropolitains et communaux,
- les modes de collaboration,
- le programme de dialogue citoyen/démocratie participative à l'échelle de la Métropole et de la commune.

L'intervention sur l'espace public est évoquée de manière transversale en accompagnement de chaque politique publique et renvoyée en annexe pour le détail (fiche PPI territorialisée).

Enfin, ces contrats illustrent la volonté des 24 communes de mettre en œuvre, sur ce mandat, un projet de territoire pour construire :

- une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- une métropole de référence pour la transition écologique et énergétique,
- une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

C'est pourquoi, nous vous proposons aujourd'hui d'approuver ce contrat-type pour relever ensemble ces défis.

M. Roussel : « Je vais essayer de donner un rythme à la présentation des délibérations, qui j'espère, sera suivi par mes collègues.
Donc, Madame la Présidente, mes chers collègues, il s'agit avec cette délibération de présenter le contrat de codéveloppement. Cette nouvelle génération pour le mandat qui vient, c'est-à-dire 2016-2020.
Vous le savez le contrat de codéveloppement est un document qui nous permet d'agir ensemble, en proximité, au service des habitants de nos 24 communes. Il permet également de renforcer la cohérence de nos politiques. Ce contrat a été créé au moment de la création de la Communauté urbaine. C'était un engagement des réalisations qui allaient se dérouler sur les 24 communes. Depuis, nous avons évidemment enrichi ce contrat de codéveloppement. C'est ainsi que dans les nouveaux contrats types, vous retrouverez à la fois :
- Les opérations significatives qui ont un impact sur le territoire communal, c'est-à-dire les grands équipements structurants qui vont exister sur nos communes.
- Les projets de codéveloppement métropolitain, c'est-à-dire les investissements de la Métropole sur les communes. Mais aussi les investissements communaux.
- Une partie sur les modes de collaboration pour que, évidemment le fonctionnement entre la Métropole et les 24 communes soit le plus clair possible.
- Tout ce qui concerne le dialogue citoyen, parce que vous le savez très bien, lorsque nous présentons des projets dans les communes, les vice-présidents, les services de Nantes Métropole sont souvent impliqués.

Nous faisons ce contrat de codéveloppement à ce moment-là, parce que cela a été dit ce matin, nous allons au mois de janvier avoir les investissements, commune par commune et donc, nous allons pouvoir inscrire les projets dans ces contrats. Nous travaillons également au niveau des 24 communes, sur l'élaboration du programme local de l'habitat. Nous délibérerons au prochain Conseil et donc, nous y verrons clair là aussi sur les objectifs à réaliser, commune par commune. Je tiens à souligner qu'un travail important a été mené sur la mise en œuvre du projet d'aménagement de développement durable, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain. Là aussi nous travaillons avec les communes et nous y verrons clair sur les orientations à définir en 2016. C'est donc pour cela qu'il était maintenant temps de mettre en place ces contrats. Là, c'est le contrat type sur lequel nous délibérons. Ensuite, évidemment, il y aura un contrat commune par commune en lien avec Nantes Métropole. La différence avec les mandats précédents porte sur la durée du mandat : Lors du précédent mandat, on avait deux contrats, qu'on faisait à mi-mandat. Là évidemment, au moment où on le fait, il est préférable qu'il aille jusqu'à la fin du mandat. Lorsqu'il y aura des modifications, nous procéderons par annexes, comme ça, cela nous permettra de tenir ce contrat. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Adopte le contrat-type de co-développement pour les années 2016-2020 joint à la délibération.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat avec chaque commune membre.

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

06 – SCHÉMA DE COOPÉRATION ET DE MUTUALISATION DE LA MÉTROPOLE NANTAISE

EXPOSE

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation entre les services d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres, l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a, par ailleurs, précisé que ce schéma devait être approuvé avant le 31 décembre 2015.

Nantes Métropole s'est engagée dès 2001 dans une démarche de mutualisation avec les communes de l'agglomération sous diverses formes (transferts de personnels, mise à disposition de services, prestations de services,…).

Dans le cadre du Pacte Métropolitain, la réflexion sur le renforcement des mutualisations et coopérations à l'échelle de la Métropole a été relancée en novembre 2014. Afin de franchir une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une métropole plus proche des habitants et de poursuivre l'amélioration du service public à l'échelle du bassin de vie, les Maires des 24 communes ont souhaité au-delà de nouvelles mutualisations que la Métropole facilite l'émergence de nouvelles coopérations entre les communes. Dans un contexte économique contraint, ce schéma de coopération et de mutualisation a vocation à renforcer la transversalité et l'efficience pour un service à l'usager toujours amélioré.

La démarche menée début 2015 avec les Maires des communes et les Directeurs Généraux des Services (DGS) a permis de préciser les objectifs attendus en la matière et d'identifier les sujets prioritaires. Ainsi le schéma de coopération et de mutualisation doit permettre de renforcer les mutualisations avec la Métropole et les coopérations entre les communes mais aussi de développer le recours aux groupements de commandes et les réseaux professionnels. Les chantiers prioritaires, validés en Conférence des Maires le 12 juin 2015, sont :

- pour les groupements de commandes : la gestion des déchets verts, l'achat de fournitures, les contrôles périodiques de sécurité, l'entretien des ascenseurs
- sur les coopérations entre communes : la lecture publique, les piscines, les écoles de danse et de musique
- concernant les mutualisations entre la Métropole et les communes : la gestion des archives, les ressources numériques, l'instruction des autorisations de droit des sols et les centres de supervision urbaine.

Le schéma de coopération et de mutualisation, joint en annexe, et qui a été transmis pour avis aux conseils municipaux, rappelle les enjeux et le cadre juridique. Il dresse un état des lieux des mutualisations existantes, présente les chantiers prioritaires retenus et précise la gouvernance mise en place.

Ce schéma vous est soumis pour approbation et sera ensuite adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Une information sera faite chaque année en Conseil Métropolitain sur l'avancement du schéma de coopération et de mutualisation lors du débat d'orientation budgétaire ou à défaut lors du vote du budget.

M. Roussel : « Certainement beaucoup de communes ont aujourd'hui délibéré sur ce sujet puisqu'il fallait donner un avis au niveau des 24 communes. Je crois que pour l'instant tous les avis sont favorables. Ce schéma est dans la continuité de trois éléments, dont le pacte métropolitain que nous avions voté il y a un an. Des sujets qui nécessitaient de notre part une volonté de dialogue pour mieux coopérer et pour organiser des mutualisations, avaient alors été fléchés.
La méthode qui a été définie consiste à mettre en place des groupes de travail pour l'instant techniques. Ensuite, il y aura des échanges entre élus sur des sujets qui sont identifiés.

Ce schéma est sur la base du volontariat. C'est évidemment la volonté des communes de participer à tel ou tel groupe de travail. Donc, *in fine*, ce sont bien les communes qui décideront de s'engager dans des coopérations ou dans des mutualisations. Nous avons déjà beaucoup travaillé sur ces sujets-là depuis la création de la Communauté urbaine, et donc le passage en Métropole. Je le dis aussi, pour que ces groupements de commandes, ces mutualisations, ces coopérations puissent exister, il faudra aussi qu'il y ait un nombre suffisant de communes. En effet, un des objectifs est évidemment de pouvoir toujours rendre un bon niveau de qualité de service public, voire de l'améliorer, mais aussi évidemment de pouvoir faire des économies sur certaines dépenses. Donc, les groupes de travail technique sont en place. Je pense que c'est particulièrement intéressant parce qu'on s'aperçoit que parfois, on a déjà des fonctionnements existants qui sont identiques et qui peuvent rapidement être mutualisés. Certains sujets nécessitent plus de discussions, c'est donc ce qui est en train de se dérouler. Évidemment, ensuite, cela sera vu en Conférence des maires. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Approuve le schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise,

2 – Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

07 – ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT – ACQUISITION BUSWAY ELECTRIQUES 24M ET ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES – APPROBATION DU PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

EXPOSE

La ligne 4 du Busway a été mise en service le 6 novembre 2006. Son haut niveau de service et sa capacité à accompagner les projets urbains lui ont permis d'attirer une clientèle croissante et de contribuer à la politique de report modal de l'agglomération.

Sa conception initiale lui permet de s'adapter progressivement à l'évolution de la fréquentation. Dans un premier temps, la fréquence a été renforcée pour passer d'un bus toutes les 4 minutes à un bus toutes les 2 minutes 45. Aujourd'hui, avec 37 000 voyageurs par jour, il est nécessaire de lancer une nouvelle étape dans l'évolution de la ligne. .

Afin de maintenir le haut niveau de service du Busway, il vous est proposé d'engager l'acquisition de véhicules de 24m, en remplacement des véhicules actuels de 18m. Ces derniers seront déployés sur le réseau dans le cadre du renouvellement des bus arrivant en fin de vie. Les nouveaux véhicules permettront d'accueillir 150 passagers contre 110 aujourd'hui, soit de 50 000 à 55 000 voyageurs par jour.

Par ailleurs, Nantes Métropole souhaite intégrer cette évolution dans une politique de transition énergétique ambitieuse et innovante. Aussi, il est proposé de retenir la solution électrique rechargeable pour ces nouveaux bus.

Cette technologie innovante permet une utilisation exclusive de l'énergie électrique à l'image du tramway. Elle garantit ainsi l'absence de toute émission de CO^2, de particules et autres polluants dans l'agglomération et présente un niveau d'émission sonore très faible. Elle améliore par ailleurs le confort des usagers en supprimant les à-coups liés au passage des vitesses.

Son fonctionnement repose sur un système de recharge en ligne (terminus et quelques points d'arrêts importants) afin de garantir une autonomie suffisante et d'optimiser la durée de vie des batteries. Des lignes commerciales pour des bus de 18m sont déjà en service en Suisse, en Allemagne, en Belgique ou en Suède avec divers systèmes de recharge (pantographe, bras articulés, alimentation par le sol, etc.) ce qui permet de confirmer la faisabilité pour le projet nantais.

Ainsi, le projet nantais sera le premier réseau européen avec des bus électriques de 24 m à haut niveau de service.

Le coût global d'acquisition des véhicules et d'équipement de l'infrastructure de charge est estimé à **41,6 M€ TTC.**

Parallèlement, même si l'infrastructure de la ligne 4 a été dimensionnée pour des véhicules de 24m, quelques aménagements seront nécessaires pour faciliter l'exploitation de la ligne, notamment la reprise du terminus place Foch pour le rendre plus accessible, la reprise de l'alignement de la station Duchesse Anne, la gestion des virages dans le secteur Chapeau Verni ou l'allongement de la station Île de Nantes pour y accueillir simultanément un véhicule de la ligne 4 et un de la C5. Ces travaux ont été estimés à **1,6 M€ TTC.**

Il vous est donc proposé d'approuver le programme comprenant l'acquisition de bus bi-articulés de 24 mètres électriques rechargeables en ligne, destinés à renforcer et pérenniser la ligne 4 Busway, la mise en œuvre des infrastructures de recharge et les travaux d'adaptation de l'infrastructure de la ligne 4.

Le montant de l'enveloppe financière de ce programme est estimé à **43,2 M€ TTC**.

La mise en service de ces nouveaux véhicules interviendra progressivement à partir de 2018.

La réalisation de ce programme sera confiée à un mandataire en vertu de l'accord-cadre relatif à l'acquisition de matériels roulants bus 2015-2020 et l'adaptation des infrastructures, dont la signature a été autorisée par le Conseil Métropolitain du 10 avril 2015. Le marché subséquent sera approuvé par décision du vice-président.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016 opération n°3660 libellée Acquisition Busway 24m et adaptation des infrastructures.

M. Affilé : « Nous avons déjà commencé à en parler ce matin. Je vais essayer d'être synthétique. Il s'agit de l'acquisition de nouvelle génération de Busway dont les caractéristiques seront les suivantes : un service plus performant avec 35 % de capacité supplémentaire, plus de confort, car moins de bruit, mais également une conduite qui génère moins d'à-coup par rapport au bus traditionnel. Et enfin, un investissement qui se place résolument dans le cadre de la transition énergétique puisque, ce sont à peu près 1 330 tonnes de CO_2 qui seront économisées par an. Le tout avec une électricité d'origine certifiée donc, une origine propre et pas de l'électricité nucléaire.
Il s'agit donc d'acquérir les 20 à 22 bus dont nous aurons besoin pour un coût de 41,6 millions d'euros. Par ailleurs, nous procédons à l'aménagement des infrastructures nécessaires, la station Duchesse Anne, le terminus Place Foch, la station Île de Nantes et le carrefour de la route de Clisson et de la rue des Maraîchers pour 1,6 million d'euros. Il s'agit tout simplement pour les bus d'avoir la place pour stationner aux arrêts et aux terminus et également d'avoir des arrêts qui soient parfaitement accessibles. Je rappelle que c'est une première et que nous sommes innovants conformément à notre tradition, comme pour le tramway il y a 30 ans. Ces Busway à double articulation et à origine électrique n'existent pas et nous allons en fait lancer le marché. D'autres collectivités se sont montrées intéressées et prennent également des contacts. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M^me^ Le Ster : « Merci Madame la Présidente. Une très courte intervention. Cette délibération participe à l'ambition de Nantes Métropole, de ces 24 communes et du transport collectif dans son ensemble. De plus, grâce à nos efforts quotidiens en matière de développement durable, et ici, à l'acquisition de bus électriques, la Métropole nantaise donne un bel exemple de notre engagement unanime dans la transition énergétique. Nous pouvons donc nous féliciter de ce travail, car nous devons lutter selon nos compétences, mais avec vigueur pour la sauvegarde de l'environnement, qui n'est pas sans lien avec les problèmes de société, de santé, d'alimentation, d'économie et en lien bien sûr avec le bien-être des habitants de notre Métropole, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci Madame Le Ster. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, chers collègues, avec cette délibération, nous tenons un engagement pris, puisque nous avions pris cet engagement lors de la campagne électorale. C'est important de rappeler, dans cette période électorale, que nous tenons nos engagements une fois élus.
Avec cette délibération, nous proposons de nous projeter dans l'avenir. La mobilité représente plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire. Et c'est un enjeu primordial pour notre planète. Comment se passer des énergies fossiles dans nos déplacements ? L'accord historique qui a été adopté, le week-end dernier à Paris, reconnaît le rôle crucial et fondamental que jouent les collectivités territoriales dans la lutte contre le réchauffement climatique. Mais, il nous confère également une responsabilité particulière : celle de renforcer notre pouvoir d'agir, d'expérimenter et de concrétiser la transition écologique par des actions concrètes et solutions innovantes. C'est ce qui est proposé ici.

Premièrement, en promouvant les transports collectifs performants, nous incitons celles et ceux qui habitent et travaillent dans notre Métropole, à laisser leur voiture. C'est pour cela que nous avons développé depuis des années une offre de transports en commun de qualité. Et, ce n'est pas un hasard si nous connaissons depuis de nombreuses années des hausses régulières de fréquentation que ce soit sur le réseau tramway, Busway ou Chronobus. Saluons, au passage le succès des Chronobus récompensé la semaine dernière dans le traditionnel palmarès annuel de la revue *Ville rails et transports* par un pass d'argent. Le succès de la ligne de Busway démontre que le choix fait, il y a quelques années d'une ligne de transport en site propre, sur cet axe de la 2e ligne de pont était un bon choix de la part de notre collectivité.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin et nous interroger non seulement sur l'extension et l'amélioration d'un réseau performant de transport en commun. Mais également, sur les énergies utilisées pour se faire. Le choix de l'électricité est un élément important de ce sujet. Ce qui est sûr, c'est que des bus électriques permettront de diminuer les taux de particules fines et autres polluants. Les bus seront plus silencieux avec un meilleur confort pour les usagers, ainsi que pour les riverains. Et allez-vous me dire pour faire baisser nos émissions de CO_2. Car oui, l'électricité, contrairement au gazole et à l'essence peut être produite à partir d'énergies renouvelables. C'est sur ce point que je m'attarderai un bref instant. Car si le passage à l'électricité est résolument un pas vers la transition énergétique, nous ne nous plaçons qu'au milieu du gué. Il nous faut nous interroger sur la provenance de cette énergie, car si elle était produite, à partir de charbon, son bilan écologique ne serait pas positif. Il en va de même pour le nucléaire. De plus, nous savons qu'une recharge rapide est très consommatrice d'énergie et peu efficiente. C'est la raison pour laquelle lorsque nous avons passé le marché groupé de l'électricité pour nos 24 communes, le CCAS, etc., nous avons choisi de consacrer un lot spécifique sur les énergies renouvelables. De l'argent qui sera directement investi dans la production d'énergie renouvelable et non simplement l'achat de garanties d'origines, ce qui vise à garantir la production d'énergie propre, à l'échelle nationale voire internationale. Passer à une mobilité réellement décarbonée, c'est également investir dans la production des énergies renouvelables, là où elles seront consommées. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Très rapidement. D'abord, au nom des 1 840 collaborateurs de la SEMITAN, je me réjouis de la confiance à nouveau accordée par Nantes Métropole à la SEMITAN pour conduire tout cela. Et pour dire également que la SEMITAN qui vient d'être labellisée à cet égard, prend grand soin de veiller à être assurée que l'énergie électrique que consomme ses tramways, et je l'espère bientôt ce futur Busway, est certifiée par ses fournisseurs, comme étant une énergie verte. C'est-à-dire provenant d'énergies renouvelables. Donc, le choix de la transition énergétique et de la transformation énergétique pour le Busway devra s'accompagner d'une certification de provenance de cette énergie. »

Mme la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « J'ai bien fait d'essayer d'être synthétique. Je m'aperçois que tout le monde n'a pas fait cet effort. Donc, je ne commenterai pas davantage. C'est effectivement, tout le monde en a convenu, une décision importante que nous nous apprêtons à lancer. Et donc, je m'en félicite. Elle répond à des objectifs qui sont assez diversifiés, et qui sont avant tout au service de nos habitants, et dans l'intérêt des générations futures. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Approuve le programme d'acquisition de véhicules électriques de 24m, de mise en œuvre des infrastructures de charge et d'adaptation des infrastructures pour la ligne 4 de Busway.

2 – Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme à 43 200 000 € TTC

3 - Autorise Mme la Présidente ou M. le Vice-président délégué à solliciter des co-financements auprès de l'Europe, de l'État, de la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique

4 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

08 - NANTES – SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE – BASSE-GOULAINE – RESEAU CHRONOBUS STRUCTURANT – AMENAGEMENT DE LA LIGNE C9 – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

EXPOSE

Par délibération du 20 mars 2009, le conseil communautaire a décidé de l'évolution de l'offre de transport collectif pour les prochaines années, avec notamment la création d'un réseau de lignes Chronobus structurantes en complément du réseau armature tramway - BusWay.

L'objectif sur ces lignes de bus est d'offrir un saut qualitatif important, qui passe par une amélioration substantielle de la performance (régularité, vitesse commerciale et accessibilité), préalable à l'amélioration de l'offre (fréquence et amplitude horaire se rapprochant de celles du réseau tramway - BusWay).

Un groupe de 10 lignes ou axes avait été retenu par le Conseil communautaire du 20 mars 2009.

Sept lignes de Chronobus ont d'ores et déjà été réalisées. Les aménagements mis en œuvre ont permis d'améliorer la performance des lignes (vitesse, régularité, fréquence, amplitude de service) et se sont traduits par une augmentation sensible de la fréquentation avec près de 91 000 voyageurs / jours en 2015 sur ces 7 lignes contre 48 000 voyageurs / jours en 2010.

Le projet de ligne C9 consiste à renforcer l'offre de transport sur les secteurs de Nantes Sud, de Saint-Sébastien sur Loire et de Basse-Goulaine, en aménageant l'axe des actuelles lignes 29 et 39 pour lui donner une performance équivalente.
Compte tenu des aménagements de voirie et des modifications de plans de circulation envisagés pour assurer la performance de la ligne et de la réorganisation du réseau de bus qui accompagnerait ce projet, il vous est proposé de procéder à une concertation préalable comme pour les précédentes lignes ayant nécessité des aménagements conséquents (C5, C6 et C7).

Il s'agit d'informer le public sur le projet de ligne C9 Pirmil / Saint Sébastien sur Loire / Basse Goulaine, de recueillir son avis et de prendre en compte ses observations dans l'élaboration du projet

Pour répondre aux objectifs décrits ci-avant, il est proposé de fixer les modalités de la concertation préalable.

La concertation préalable se déroulera du 1er février au 12 mars 2016.

Une exposition présentera les principaux enjeux du projet et les caractéristiques essentielles de la ligne et de ses aménagements sous la forme d'une plaquette et de panneaux d'information, et un registre permettra au public de faire ses observations et suggestions sur l'opportunité du projet.

Les lieux d'expositions sont les suivants :

- Pour Nantes : Mairie annexe Nantes Sud
- Pour Saint Sébastien sur Loire: Mairie
- Pour Basse Goulaine : Mairie

Afin d'échanger avec la population, trois réunions publiques seront organisées :

- sur le quartier Nantes-Sud
- à Saint Sébastien sur Loire
- à Basse-Goulaine

Les habitants de l'agglomération seront invités à assister à ces réunions par voie de presse et affichage.

Les documents relatifs à la concertation seront consultables sur le site Internet de Nantes Métropole, sur les sites internet des Mairies de Saint-Sébastien sur Loire et de Basse-Goulaine et sur la plateforme internet Nantes & Co.

Au terme de la concertation, un bilan sera dressé et tenu à la disposition du public.

M. Affilé : « Le dossier suivant concerne le réseau Chronobus et plus particulièrement l'aménagement de la ligne C9 qui comme chacun sait est désormais attendue depuis quelques mois, et même peut-être quelques années par les communes de Saint-Sébastien et Basse-Goulaine. Donc, il s'agit de transformer deux lignes qui existent déjà, qui sont des lignes « classiques » en une ligne Chronobus qui partirait de Pirmil, qui desservirait Gréneraie, qui desservirait ensuite, Saint-Sébastien, le cœur de Saint-Sébastien et ensuite aurait une patte d'oie, une en direction de Basse-Goulaine, et une autre en direction d'un arrêt spécifique sur Saint-Sébastien.
Il est important de laisser d'abord un temps d'observation pour que les habitants puissent se saisir du dossier. Tout ceci nous permettra de présenter un bilan qui fera l'objet d'une délibération, normalement au Conseil d'avril. Et ensuite, nous partirons sur la partie opérationnelle, les études opérationnelles, les travaux. L'objectif est de mettre cette ligne C9 en service à la rentrée 2018. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Simplement pour saluer cette initiative qui est attendue, en effet depuis 2013. Jean-François Retière nous avait réunis à l'époque avec Joël Guerriau. Donc, c'est un plaisir de voir cette opération se lancer, avec la démarche de communication. Sur le secteur de Basse-Goulaine, je retiens surtout le bouclage que l'on aura maintenant, avec le centre-bourg. La gare de Vertou est une desserte qui était demandée depuis bien, bien des années. C'est vraiment un plus qui va nous arriver avec justement un investissement conséquent. Puisque cela représente près de cinq millions d'euros, au niveau du budget de Nantes Métropole. Donc mes remerciements… et à suivre pour la réalisation en septembre 2018. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michel Caillaud. »

M. Caillaud : « Merci Madame la Présidente. Je sais qu'il faut faire assez rapidement, mais quand même c'est un moment important. Moi-même étant habitant et élu à Saint-Sébastien-sur-Loire, il est facilement compréhensible que je me sente pleinement concerné. Je me réjouis que, enfin, ce projet-là avance. Cela a été dit ce matin le tramway, le Busway, et aussi le développement des lignes de Chronobus ont complètement transformé les déplacements, les mobilités dans notre agglomération, et aussi fortement contribué à son attractivité et à la facilité de vivre dans notre Métropole.
L'objectif est donc qu'en septembre 2018, la C9 puisse offrir aux habitants de Saint-Sébastien et Basse-Goulaine mais aussi aux nantais, parce qu'elle passe aussi par Nantes sud, et évidemment aux autres usagers, de se déplacer. Il s'agit bien du sud-est de l'agglomération et plus largement… je pense aussi à des communes comme Haute-Goulaine et au-delà qui pourront bénéficier de ce service. Cela vient donc améliorer la situation actuelle. Le Chronobus a pour principe d'améliorer la fiabilité, la régularité et donc, de permettre aussi à nos concitoyens d'avoir une véritable alternative en termes de déplacements. A Saint-Sébastien beaucoup de nos concitoyens ont des voitures qu'ils utilisent. Avec le Chronobus, on peut espérer qu'ils puissent avoir une autre alternative qui leur permette d'aller vers les lignes importantes, structurantes. Ce que je fais moi aussi régulièrement en allant vers les busways, les tramways et les autres lignes.

Bertrand Affilé a souligné, et j'insiste là-dessus, l'importance de la concertation, de l'échange avec nos concitoyens. Je sais qu'à Saint-Sébastien-sur-Loire, c'était déjà le cas lors de la campagne des municipales, mais aussi depuis. Les habitants souhaitent que tous ces grands projets soient présentés, soient discutés, que les différentes possibilités, les raisons dans un sens ou dans un autre, puissent être bien explicitées. Pour préciser, on part ici sur une hypothèse de tracé qui correspond en fait à des tracés existants, plus précisément la ligne 29 qui va jusqu'à Basse-Goulaine, mais aussi la ligne 39, qui passe par Saint-Sébastien. Cette bretelle-là est très importante, parce qu'elle irrigue les quartiers de Saint-Sébastien. Il ne faudrait pas non plus que la situation amène les habitants à être plus éloignés demain avec le Chronobus de lignes actuelles de bus, dont ils bénéficient.

Voilà donc pour rappeler l'importance de ces lignes Chronobus, afin d'accéder à un moyen de déplacement sur Saint-Sébastien. Je rappelle quand même qu'il s'agit de la 4^e^ Ville de l'agglomération, avec 26 000 habitants. Je pense que c'est une réelle avancée. Et croyez-moi dans ma commune, je contribuerai au débat et à défendre et porter ce projet pour qu'il se réalise. Merci beaucoup. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Alors, je ne l'ai pas dit, mais, bien sûr, nous serons amenés à proposer aussi à la concertation le fait de revisiter l'architecture du réseau sur ce secteur Sud-Est. Puisque quand une ligne Chronobus arrive, elle transforme nécessairement les usages. Cela nécessite parfois de peaufiner le reste du réseau, et notamment ici de s'interroger sur le fait de développer une ligne de rocade qui peut aussi rendre de grands services. On en a déjà parlé sur le fait de se déplacer de périphérie en périphérie. C'est important. Cela permettra aussi d'enregistrer les propositions et les réactions des habitants sur les plans circulation qui devront accompagner cette arrivée de Chronobus. Voilà pour être complet. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Approuve les objectifs poursuivis par le projet de création d'une ligne Chronobus C9 et les modalités exposées ci-dessus pour la concertation préalable à ce projet,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Garreau présente le dossier suivant :

Direction des services de déplacements

09 – PLANS DE MOBILITE ENTREPRISES – APPEL A PROJETS RELATIF AU VELO – APPROBATION REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS VELO 2016

EXPOSE

Nantes Métropole mène avec succès, dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, une action continue de promotion des plans de mobilité d'entreprises. A ce jour, 459 entreprises publiques et privées employant près de 112 475 salariés ont signé un plan de mobilité avec Nantes Métropole.

Depuis 2011, Nantes Métropole lance chaque année un appel à projets pour encourager les investissements en faveur du développement de la pratique du vélo par les salariés tant pour les déplacements domicile – travail que professionnels. Il s'agit d'investissements réalisés par les employeurs signataires d'un plan de mobilité ou les syndic ou propriétaires leurs louant des locaux.

Les cinq appels à projets passés ont permis à 71 employeurs publics et privés de bénéficier d'un soutien de Nantes Métropole d'un montant total de 195 251 €, pour un investissement global réalisé de près de 830 000€. En moyenne, pour 1 € de subvention versé par la Métropole, les employeurs investissent 3,5 €.

En 2015, année de Vélocity, 27 employeurs ont bénéficié de l'appel à projets. 13 d'entre eux se sont engagés dans la signature d'un plan de mobilité grâce à l'appel à projets.

Pour l'année 2016, il vous est proposé de réitérer cet appel à projets en faveur du vélo.

Un règlement, présenté en annexe, définit la nature des dépenses prises en charge ainsi que les modalités d'attribution des aides, dans la limite du budget annuel alloué par Nantes Métropole.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP025 libellée Déplacements doux tous modes, opération 2016 n° 3072 libellée modes alternatifs de déplacement.

M. Garreau : « Non seulement nous avons eu mercredi dernier, le Pass d'argent qui récompense notre politique globale en matière de transports, mais nous avons aussi reçu un second prix, celui de l'intermodalité entre notre réseau de transports en commun et le vélo.

Alors pour 2016, après l'effort particulier de 2015 en raison de l'accueil de VeloCity, nous revenons à une enveloppe budgétaire de 40 000 euros qui sera attribuée selon les mêmes principes. Chaque aide ne pourra dépasser 40 % de l'investissement projeté et est plafonnée à 4 000 euros. La nouveauté du règlement qui vous est proposé aujourd'hui réside dans la possibilité de subventionner des propriétaires ou syndics de locaux professionnels, loués à des employeurs signataires d'un plan de mobilité. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M. Denis : « Madame la Présidente, chers collègues. Cet appel à projets est l'une des nombreuses actions mises en place par Nantes Métropole pour soutenir et pour développer la pratique du vélo en Ville. Les chiffres positifs que vous venez de citer montrent l'effet tout à fait intéressant que les précédents appels à projets ont eu sur les investissements réalisés en faveur du vélo. Nous voterons donc cette délibération.

Je voudrais cependant profiter de ce dossier pour évoquer de manière plus générale, la politique de Nantes Métropole en faveur de l'usage du vélo. Nantes Métropole a développé ces dernières années de nombreuses actions qui ont été regroupées dans un plan vélo qui couvrait les années 2009 à 2014. Ce plan vélo est donc arrivé à son terme. Cela m'amène à vous poser deux questions, Monsieur le Vice-président. Tout d'abord, quelle évaluation a été faite du plan vélo 2009-2014 ? Et surtout quelle échéance pour ce nouveau plan vélo ? En effet, pour les élus écologistes et citoyens, ce nouveau plan vélo est indispensable et nous entendons bien y prendre toute notre part.
Certes, des progrès ont été faits. La part modale du vélo a augmenté sur l'agglomération. Mais notre Métropole a encore de grandes marges de progression en matière de déplacements à vélo. Il est important de ne pas laisser retomber l'enthousiasme suscité par le succès du récent congrès VeloCity, comme cela a été dit tout à l'heure. Les récents débats de la COP21 ont montré l'urgence qu'il y a de développer toutes les solutions de déplacement permettant de limiter nos rejets de CO_2 et la place de l'automobile dans l'espace urbain. En effet, toutes les études et tous les exemples européens autour de nous, montrent que c'est bien cette place de l'automobile en Ville qui conditionne très directement la capacité d'évolution de la place du vélo, avec notamment la baisse de la vitesse généralisée à 30 km/h, et les dispositions permettant de sécuriser les continuités cyclables. Sans parler des incivilités liées au stationnement sauvage. Incivilités qui sont dénoncées quotidiennement par les associations d'usagers.
Nous avons noté les annonces qui ont été faites dans le cadre des conclusions du débat sur la Loire dont nous venons de discuter : La poursuite de l'aménagement du parcours de la Loire à vélo, la réalisation d'un schéma directeur de voies express vélo intercommunales… Tout cela est intéressant même si cela ne suffit pas à constituer un plan vélo qui doit également contenir des actions en faveur du stationnement et de la location. Un plan vélo doit également contenir des mesures fortes et symboliques. A ce sujet, pouvez-vous nous indiquer par exemple où en est le projet d'aménagement de la rue de Strasbourg ? Un projet d'aménagement demandé depuis plusieurs années par les utilisateurs de cette rue, ainsi que par les associations cyclistes.

Enfin, nous examinerons un peu plus tard la délibération numéro 38 qui porte sur le renouvellement et l'approbation du plan de mobilité interne des agents de Nantes Métropole, et qui donc incite les agents de Nantes Métropole à utiliser le vélo comme mode de déplacement. Je ne voudrais pas abuser en sollicitant une nouvelle fois une intervention. Je souhaiterais donc parler tout de suite de cette délibération, d'une mesure déjà évoquée lors de précédents Conseils métropolitains, à savoir l'indemnité kilométrique vélo. Le principe de cette indemnité figure dans la récente loi sur la transition énergétique. Malheureusement, il faut bien constater que son ambition initiale a récemment été réduite par l'Assemblée nationale puisqu'elle est maintenant plafonnée à 200 euros par an et surtout, qu'elle n'est plus obligatoire, mais simplement facultative au bon vouloir de l'employeur. Pouvez-vous donc nous indiquer si comme nous le souhaitons, Nantes Métropole compte mettre en place cette indemnité kilométrique vélo pour ses employés ? Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Notre prochain Conseil métropolitain, le premier de l'année 2016, aura à examiner nos propositions en matière de second plan vélo qui sera d'ailleurs aussi un plan vélo et piétons. Nous y travaillons et l'évaluation sera présentée tout d'abord à la Commission que vous présidez, la Commission mobilité. Donc je vous donne rendez-vous tout au début de l'année 2016 pour pouvoir débattre de ces propositions qui sont encore en voie de finalisation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot en complément sur la rue de Strasbourg. Je sais que c'est un sujet attendu depuis de nombreuses années. Tous ceux qui connaissent bien le dossier savent aussi que c'est un sujet compliqué, mais j'ai souhaité que nous puissions avancer cette année sur cette question à partir d'une expérimentation qui sera présentée dans les prochaines semaines soit en amont, soit pendant la présentation du plan vélo. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Approuve le principe du lancement d'un appel à projets 2016 relatif au développement de la pratique du vélo, au bénéfice des employeurs signataires d'un plan de mobilité,

2. Approuve le règlement de l'appel à projets 2016 en faveur du vélo,

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente les dossiers suivants :

Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

10 – CARQUEFOU – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Carquefou qui vous est présentée aujourd'hui vise à faire évoluer le document approuvé le 22 juin 2007 par le conseil communautaire, pour une meilleure intégration des objectifs métropolitains, notamment en matière d'habitat.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU de Carquefou adopté en 2007 inscrit le renouvellement urbain autour de la centralité parmi les trois axes fédérateurs pour le développement de la ville de Carquefou qui souhaite «satisfaire la demande en matière d'habitat». A ce titre, Carquefou souhaite «s'adapter aux besoins d'une population en constante évolution (phénomène de décohabitation, vieillissement de la population…)». Ainsi, le secteur du Verger a été inscrit au PADD de 2007 comme future zone d'habitat.

A cet effet, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Verger a été créée par délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2009. La ZAC couvre une surface totale d'environ 3,8 hectares au sud du centre-ville en bordure du Boulevard des Européens, axe d'entrée dans le centre-ville de Carquefou.

L'évolution du PLU a pour objectif de permettre la réalisation du programme de la ZAC du Verger par la création d'une zone de projet dans le règlement.

Enfin, à l'occasion de cette modification, diverses évolutions réglementaires et graphiques du PLU sont proposées dans un souci d'harmonisation des PLU à l'échelle métropolitaine, ainsi que la mise à jour des références du droit de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux Personnes Publiques et aux chambres consulaires par courrier du 15 juillet 2015.

Par courrier du 26 août 2015, le Conseil départemental de Loire Atlantique émet une réserve liée au respect des prescriptions d'urbanisme conformément au schéma routier. Il préconise d'indiquer explicitement la marge de recul de 25m par rapport à l'axe de la RD37 pour les constructions à usage d'habitation. Sous cette réserve, il émet un avis favorable.
Par courrier du 4 août 2015, la Région Pays-de-la-Loire fait savoir qu'elle n'a pas d'observation particulière à formuler.

La Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre d'Agriculture font également savoir qu'elles n'ont pas d'observation par courrier du 28 août 2015.

Les autres personnes publiques ne se sont pas exprimées.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 septembre au 5 octobre 2015 inclus. Elle a donnée lieu à 4 permanences du commissaire enquêteur qui ont permis de recueillir 6 observations écrites, toutes consignées dans le registre d'enquête disponible à la mairie.

Les observations du public ne portent pas sur l'objet de la modification. Elles sont toutes considérées comme «hors enquête» et ne peuvent être traitées dans le cadre de la présente procédure.

Le commissaire enquêteur a remis un procès verbal de synthèse des observations orales et écrites du public le 8 octobre 2015 et a invité la personne responsable du projet à y répondre. Nantes Métropole a répondu à cette demande par courrier du 12 octobre 2015.

A l'issue de l'enquête publique, dans les conclusions de son rapport en date du 20 octobre 2015, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification. Concernant la réserve émise par le Conseil départemental, il considère que la trame paysagère créée via la modification du PLU exclut toute possibilité de constructions et que «par voie de conséquence, la marge de recul de 25 mètres sera respectée ». Toutefois, en réponse à la réserve du Conseil départemental, le commissaire enquêteur propose de préciser dans le règlement l'obligation de respect de la marge de recul de 25 mètres par rapport à la RD37, afin de clarifier les règles de constructibilité dans la zone UPve4.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au conseil métropolitain d'approuver le dossier de modification du PLU. Celui-ci reprend le dossier d'enquête publique modifié en ce qui concerne la nouvelle rédaction de l'article 6 du règlement de la zone UPve4 afin de mentionner expressément que les constructions doivent respecter une marge de recul de 25 mètres par rapport à l'axe de la voie.

Ces modifications seront prises en compte dans la notice explicative et le règlement.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour mettre à jour le plan des ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble), et PE (Périmètre d'Etude) (pièce 7.7 du PLU) et les planches graphiques concernées afin d'intégrer la suppression de la ZAC de La Fleuriaye par délibération du conseil municipal du 6 décembre 2010 et de la ZAC du Souchais par délibération du conseil municipal du 19 juin 2014.

Le dossier de modification du PLU est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération et au pôle Erdre et Loire), ainsi qu'à la mairie de Carquefou.

M. Vouzellaud : « Madame la Présidente. Évidemment à Carquefou, nous attendons cette ZAC depuis un certain temps puisque comme cela a été rappelé, ça date de 2009. C’est une ZAC d’entrée de Ville importante donc nous sommes très contents de l’approbation de cette modification de PLU aujourd’hui. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve le dossier de modification du PLU de la commune de Carquefou tel que modifié après l'enquête publique comme indiqué dans l'exposé ci-avant ;

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

11 – INDRE – SAINT-HERBLAIN - PROJET DE REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DE TOUGAS – MISE EN COMPATIBILITE DES PLANS LOCAUX D'URBANISME – AVIS A DONNER

EXPOSE

Le projet consiste à créer une centrale photovoltaïque de plus de 46 000 m² de panneaux équivalant à une puissance installée de 7,2 Mwc implantés sur le site de l'ancien centre d'enfouissement de déchets de Tougas, situé sur les communes d'Indre et de Saint-Herblain.

Sur ce site d'une superficie totale de 83 hectares, 21 hectares sont proposés par les communes d'Indre et de Saint-Herblain dont 16,5 hectares seront exploités pour l'installation de panneaux photovoltaïques *(5,2 ha sur Indre et 11,3 ha sur Saint-Herblain)*.

Le choix du site de l'ancien centre d'enfouissement de déchets de Tougas, sur lequel aucune activité ne peut être exercée pendant 30 ans *(durée des suivis post-exploitation)*, s'avère particulièrement adapté pour l'implantation d'installations photovoltaïques au sol. Ces installations contribueront à valoriser le site par sa reconversion exemplaire en site de production d'énergie renouvelable.

Ce projet contribue pleinement à la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) porté par Nantes Métropole dont l'objectif stratégique vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire : de 30% entre 2003 et 2020 et de 50% entre 2003 et 2030.

Or, les règlements respectif des PLUs de la commune d'Indre et de Saint-Herblain applicables aux zones naturelles (NL) ne permettent pas, en l'état, la réalisation du projet de centrale photovoltaïque. Il est proposé de créer un secteur NLt, spécifique au projet de Tougas au sein des PLUs concernés, et de faire évoluer certains articles notamment l'article 8 relatif à la distance entre deux constructions ainsi que l'article 9 relatif à l'emprise au sol.

C'est dans ce contexte que l'État a engagé, en concertation avec Nantes Métropole, une procédure de déclaration de projet, en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme. Cette procédure permettra au préfet de déclarer l'opération d'intérêt général, cette décision emportant mise en compatibilité du PLU, conformément aux dispositions de l'article R123-23-4–b du code de l'urbanisme.
L'enquête publique s'est déroulée du 12 octobre 2015 au 13 novembre 2015 inclus. Le volet PLU de cette enquête n'a recueilli aucune observation de la part du public.

Le commissaire-enquêteur a émis, dans les conclusions de son rapport un avis favorable concernant la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité des PLUs de la commune d'Indre et de la commune de Saint-Herblain.

En application des dispositions de l'article R123-23-4 du code de l'urbanisme, le préfet a soumis à Nantes Métropole pour avis le dossier de mise en compatibilité des PLUs, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, ainsi que le procès verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, qui s'est déroulée le 31 août 2015.

Il appartient donc aujourd'hui au conseil de Nantes Métropole de se prononcer sur ce dossier.

Celui-ci est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement ouest agglomération. A l'issue de la procédure et la mise en compatibilité étant devenu opposable, il sera consultable par le public dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération et au pôle communautaire Loire Chézine), ainsi qu'à la mairie d'Indre et à la mairie de Saint-Herblain.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Emet un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Indre, avec le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas ;

2. Emet un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Herblain avec le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas ;

3. Autorise Madame la Présidente et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département du Développement Urbain

12 – ZAC – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE – CLOTURE D'OPERATION

EXPOSE

1. COUERON – ZAC RIVES DE LOIRE – AVENANT N°8 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

La ZAC Rives de Loire a été créée par délibération du conseil municipal de Couëron en date du 15 décembre 2003. Au cours de cette même séance, le conseil municipal a confié l'aménagement et l'équipement de cette ZAC à la SEML « Loire Océan Développement » dans le cadre d'une convention publique d'aménagement qui a été signée le 8 janvier 2004, pour une durée de 8 ans.
Le 29 juin 2009, la commune de Couëron a prorogé la convention publique d'aménagement, de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2015.

Cependant, au vu du déroulement des procédures réglementaires, et en particulier des procédures d'expropriation, l'opération d'aménagement n'a pas pu avancer selon le calendrier initialement envisagé. C'est pourquoi il est proposé de prolonger la convention publique d'aménagement pour une année, jusqu'au 31 décembre 2016 afin de définir avec la commune, le cadre futur de cette opération.

La rémunération forfaitaire annuelle de l'aménageur au titre de l'art. 21.II.2 de la convention publique d'aménagement, d'un montant de 48 000€ pour l'année 2015 est ramenée à 20 000€.

Pour l'année 2016, la rémunération forfaitaire annuelle est fixée à 20 000 €.

2. SAINT-HERBLAIN – ZAC DES TILLEULS – CLÔTURE D'OPERATION ET SUPPRESSION DE LA ZAC

La ZAC des Tilleuls a été créée par délibération du conseil municipal de Saint-Herblain en date du 21 mars 2003. Au cours de cette même séance, le conseil municipal a confié l'aménagement et l'équipement de cette ZAC à la SAEM Loire Océan Développement dans le cadre d'une convention publique d'aménagement qui a été signée le 14 avril 2003 pour une durée de 8 ans.
Le 20 décembre 2010, la commune de Saint-Herblain a prorogé d'un an la convention publique d'aménagement, jusqu'au 21 avril 2012.

La convention publique d'aménagement a été prorogée à 3 reprises. La dernière échéance ayant été fixée au 21 octobre 2015.

Le dossier de réalisation approuvé en 2004 prévoyait la réalisation de 38 500m² de SHON, dont 3 000 m² affectés à la création d'un équipement public (groupe scolaire de la Crémetterie), 4 500 m² affectés à des activités tertiaires et de commerce et le reste à de l'habitat, permettant la réalisation d'environ 350 logements diversifiés : logements individuels et collectifs, sociaux, abordables et libres.

Le programme global des constructions a été réalisé ainsi que le programme des équipements publics. La remise des ouvrages a été constatée par procès verbal en date du 2 juillet 2012.

Au bilan d'opération, le montant total des dépenses est de 7 363 224,65 €HT et le montant total des recettes est de 7 377 100,75 €HT conformément à l'attestation du commissaire au compte et au décompte général et définitif établi par LOD, synthétisé ci-dessous :

CHARGES	€ HT	PRODUITS	€HT
Études	407 786,52	Cessions	7 256 157,72
Acquisitions	3 190 004,12	Produits divers	120 943,03
Travaux	2 727 613,40		
Honoraires	5 327,68		
Frais financiers	325 375,13		
Frais divers	88 823,36		
Rémunérations	618 294,44		
Total Charges	**7 363 224,65**	**Total produits**	**7 377 100,75**
Résultat (excédent)	**13 876,10**		

Le solde positif de cette opération s'élève à 13 876,10 €HT que LOD s'engage à reverser à Nantes Métropole au cours de l'année 2016.

Cette opération d'aménagement étant arrivée à échéance il est proposé de la clôturer et de supprimer la ZAC.

A compter de la suppression de la ZAC, le taux de taxe d'aménagement applicable est celui fixé sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole soit 5 %.

Conformément à l'art R311-12 du code de l'urbanisme, la ville de Saint-Herblain, à l'initiative de la création de la ZAC, a exprimé son accord sur sa suppression par délibération du conseil municipal en date du 12 octobre 2015.

Le dossier de suppression de la ZAC est joint à la présente délibération.

3. MAUVES SUR LOIRE – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC CENTRE- BOURG ET PONTEREAU PILETIERE – AVENANT N°3 À LADITE CONCESSION

L'aménagement des ZAC Centre-Bourg et Pontereau-Piletière a été confié, après délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2011, à Loire Océan Développement (LOD). L'échéance de la concession est fixée au 31/12/2021.
D'une superficie totale d'environ 1,5 ha, la ZAC du Centre-Bourg est destinée à accueillir environ 70 logements.
La ZAC Pontereau-Piletière, d'une superficie d'environ 14 ha, permettra la réalisation d'environ 220 logements.
En 2014, l'aménageur a procédé à l'avancement des études opérationnelles et a réalisé des acquisitions par négociations amiables.
Afin de tenir compte des études restant à finaliser (archéologie, prise en considération des zones humides, gestion des eaux pluviales), du foncier restant à acquérir, des travaux à réaliser, il est nécessaire de proroger la durée de la concession de 3 années.

De plus, le périmètre des missions de l'aménageur doit être étendu à des parcelles situées hors ZAC afin de réaliser les études complémentaires, les éventuelles acquisitions foncières, les travaux et mise en œuvre des mesures de gestion liés à la problématique des zones humides. Ces parcelles concernées sont situées entre la rue de Thouaré et la voie SNCF.

En outre, les nombreuses contraintes techniques nécessitent de revoir le projet et de revisiter les éléments de programme et d'envisager :
- pour la ZAC Centre-Bourg : 70 logements dont 40 % de logements sociaux et 30 % de logements abordables au lieu de 70 logements dont 30% de logements sociaux et 20% de logements à prix abordable ;

- pour la ZAC Pontereau-Piletière : 200 logements dont 10 % de logements sociaux et 20 % de logements à prix abordable au lieu de 220 logements dont 25% de logements sociaux et 30% de logements à prix abordable .

Le bilan actualisé de l'opération d'aménagement au 31/12/2014 est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant de 367 000 € H.T. dont 160 000 € H.T. pour participation à la réalisation sur la RD 68, d'un giratoire desservant l'opération. Les versements auront lieu en 2018 et 2019.
L'avenant n°3 à la concession d'aménagement, ci-annexé, étend les missions de l'aménageur à des parcelles situées hors ZAC, prolonge la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2024, prévoit un lissage de la rémunération de l'aménageur sans hausse globale et acte la participation du concédant.

4. NANTES – ZAC GLORIETTE – AVENANT N°11 À LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

L'aménagement de la ZAC Ile Gloriette Hôtel Dieu a été confiée, par concession en date du 15 décembre 1995, à Nantes Métropole Aménagement pour une durée de 8 ans.

Cette opération de réaménagement et de revitalisation dans le centre de Nantes a été initiée sur la base d'un projet de diversité de programmes, dont ceux répondant aux besoins du CHU.

L'avenant n°10 approuvé par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014 a prorogé la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2015. L'année 2015 a permis de terminer l'aménagement paysager du cœur d'îlot, d'engager les remises d'ouvrages et les rétrocessions foncières entre l'Université et Nantes Métropole.

L'avenant n°11, ci-annexé, prévoit de supprimer le dernier versement de participation de 124 281 € HT prévu, de prolonger une dernière fois l'opération pour permettre la réalisation des opérations de clôture, et d'étaler la rémunération de clôture en conséquence.

M. Pras : « Concernant la ZAC des Tilleuls, cette opération est menée à son terme. Elle a permis la réalisation de 350 logements et a répondu aux objectifs de la commune de Saint-Herblain et de Nantes Métropole en matière de développement d'habitat, mais aussi de développement et d'aménagement d'un quartier qui était l'ancien site du Leclerc de Saint-Herblain.
Concernant la ZAC Centre-Bourg et Pontereau-Piletière, il est nécessaire de proroger la durée de la concession et on vous propose de la proroger de trois années. Par ailleurs, pour réaliser les compensations en zone humide sur ce projet, notamment sur la partie Pontereau-Piletière, nous sommes obligés d'acquérir des terrains sur lesquels nous pourrons réaliser les compensations de la destruction des zones humides. Ces parcelles concernées se trouvent en dehors du périmètre de la ZAC. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Approuve l'avenant N°8 à la convention publique d'aménagement de la ZAC Rives de Loire à Couëron avec Loire Océan Développement qui prolonge la convention pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2016 ;

2 – Approuve le bilan de clôture de l'opération ZAC des Tilleuls et autorise la perception du solde positif;

3 – Approuve la suppression de la ZAC des Tilleuls et fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5 % ;

4 – Approuve le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2014 de la société Loire Océan Développement à Nantes Métropole pour les opérations de ZAC Centre-Bourg et Pontereau-Piletière à Mauves-sur-Loire.

5 **–** Approuve l'avenant n°3 à la concession à la concession d'aménagement « Centre-Bourg et Pontereau-Piletière » à Mauves-sur-Loire à conclure avec Loire Océan Développement qui étend les missions de l'aménageur à des parcelles situées hors ZAC, proroge la concession jusqu'au 31 décembre 2024, acte la participation du concédant au titre des équipements publics et son échéancier de versement et lisse la rémunération forfaitaire de l'aménageur sans hausse globale.

6 **–** Approuve l'avenant n°11 à la concession d'aménagement de la ZAC gloriette à Nantes, à conclure avec Nantes Métropole Aménagement qui proroge la durée de la concession jusqu'au 30 juin 2016, prend en compte la diminution de la participation pour équipements publics du concédant et modifie l'échéancier prévisionnel de versement de la rémunération de clôture;

7 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants.

Direction Action Foncière

13 – DELEGATIONS DU CONSEIL AUX PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS – DÉLÉGATION DES DROITS DE PRÉEMPTION ET DE PRIORITÉ AU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXPOSE

L'article L.123-3 du code de l'urbanisme dispose que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public ayant vocation à l'exercer ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

La délibération n°2014-11 en date du 16 avril 2014 portant délégations du Conseil au Bureau et aux Président et Vice-Présidents, en son article 2.30, délègue au Président l'exercice des droits de préemption et de priorité définis par le code de l'urbanisme, ainsi que la délégation de cet exercice à l'occasion de l'aliénation d'un bien particulier.

Cet article établit une liste des bénéficiaires de cette délégation, à savoir :
- les communes membres de Nantes Métropole
- la SPL Nantes Métropole Aménagement, la SAEM Loire Océan Développement, la SPLA Loire Océan Métropole Développement, la SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique, la SAEM Loire Atlantique Développement – SELA,
- Nantes Habitat,
- le Grand Port Maritime Nantes – Saint-Nazaire,
- l'Agence Foncière de Loire-Atlantique.

Dans le cadre d'une acquisition d'un bien cadastré section AI n°60 pour partie, appartenant à l'État, pour la réalisation d'une piste cyclable sur la commune d'Indre, le Département de Loire-Atlantique a sollicité de Nantes Métropole la délégation du droit de priorité, suite au dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner par les services de France Domaine.

Or, le Département de Loire-Atlantique ne figure pas dans la liste de l'article 2.30 de la délibération n°2014-14 en date du 16 avril 2014.

Il est donc proposé de compléter la liste des bénéficiaires de l'article 2.30 de la délibération n°2014-11 en date du 16 avril 2014, avec le Département de Loire-Atlantique.

Les services de France Domaine déposeront une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner sur le bien cadastré section AI n°60 pour partie, appartenant à l'État, après approbation de la présente délibération.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Ajoute à la liste des bénéficiaires de la délégation des droits de préemption et de priorité de l'article 2.30 de la délibération n°2014-11 du 16 avril 2014, le Département de Loire-Atlantique.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* *
*

M^me^ la Présidente : « J'appelle maintenant Alain Robert pour deux dossiers importants. Le premier pour parler de Feydeau Commerce et le deuxième, la reconversion du site de l'ancienne maison d'arrêt à Nantes. »

* *
*

M. Robert présente les dossiers suivants :

Direction Espace public

14 - NANTES - FEYDEAU COMMERCE - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

EXPOSE

Le projet d'aménagement des espaces publics « Feydeau Commerce » constitue une nouvelle phase de la mise en œuvre du « plan de cohérence de la Loire à la gare » et répond à l'enjeu majeur de la qualité et de la cohérence des espaces publics de la centralité métropolitaine, mis en avant dans les conclusions de la commission du débat « Nantes, la Loire et Nous », incluant une mise en scène amplifiée de la nature en ville.

Le site est en effet l'un des grands espaces emblématiques du centre historique de Nantes, entre l'île Feydeau, la place Royale et la Bourse.

Il est sans doute par ailleurs le plus fréquenté, en raison notamment de la présence de la première station du réseau de transports en commun « Commerce » (3 lignes de tramway et 6 lignes de bus) qui compte environ 60 000 montées par jour, à laquelle s'ajoutent un parking public et une station de taxis.

Le programme de l'opération proposé consiste à aménager les espaces publics afin d'intensifier la réappropriation des vastes espaces des anciens bras de Loire, incluant le tour de l'île Feydeau jusqu'à la Bourse, le carrefour Cours des cinquante-otages – Cours Franklin-Roosevelt et la place du Commerce, sur une surface totale d'environ 27 000 m², d'améliorer la qualité des espaces et des ambiances en développant la présence de la nature.
Il comprend notamment la réorganisation de la station bus-tram Commerce 1 du principal pôle d'échanges de transports en commun de l'agglomération, hors emprise tramway.

Le programme s'articule autour des 4 axes principaux suivants :

Aménager des espaces centraux majeurs de Nantes sur le lit de la Loire comblé, dans un souci de mise en valeur patrimoniale et paysagère

- ✔ inscrire ces aménagements dans le plan de cohérence de la Loire à la gare
- ✔ accompagner la mise en valeur de l'île Feydeau
- ✔ donner un sens à l'entrée Ouest du centre ville historique et à son ouverture vers la Loire
- ✔ offrir les conditions optimales de développement de la nature en centre ville

Adapter l'espace public aux spécificités du principal pôle d'échanges de transports en commun de l'agglomération :

- ✔ dégager les édicules qui encombrent l'espace public
- ✔ intégrer les quais tram et bus à l'espace public, et concentrer les transports en commun sur la partie est et sud du périmètre pour simplifier notamment les échanges piétons
- ✔ intégrer les projets de développement, de sécurisation et de rénovation du tramway sur ce périmètre

Conforter les autres usages de déplacements :

- ✔ améliorer le confort des piétons qu'ils soient usagers ou non des transports en commun
- ✔ assurer la circulation et le stationnement des cycles,
- ✔ permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) au parking Commerce et intégrer ses accès véhicules dans une zone à dominante piétonne,
- ✔ intégrer la station de taxis, les bicloo…

Permettre le développement optimal des autres usages :

- ✔ renforcer la vocation commerciale et conviviale de la place du Commerce en améliorant son image
- ✔ prendre en compte l'occupation temporaire de l'espace public (terrasses, manifestations..)
- ✔ assurer les conditions d'un maintien de la tranquillité publique

Cet aménagement qualitatif permettra de poursuivre la démarche de renforcement de l'attractivité du centre de l'agglomération, tout en respectant les spécificités du site, en optimisant son fonctionnement et en proposant une approche ambitieuse en matière de développement de la nature en ville.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 19 800 000 € HT soit 23 760 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant des honoraires est estimé à 1 920 000 € HT, soit 2 304 000 € TTC.

Conformément aux articles 74 et 60 à 64 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres restreint pour la réalisation de ces prestations de maîtrise d'œuvre.

Au regard de cette procédure, il est nécessaire d'avoir recours à un jury spécifique composé conformément à l'article 24 du code des marchés publics. Ainsi, un collège de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants doit être élu dans le cadre de ce projet.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP036 libellée Nouveaux aménagements de voirie opération 2016 n° 3665 libellée Aménagements des espaces publics Feydeau Commerce.

Par ailleurs, la réalisation de ces aménagements est de nature à engendrer des gênes importantes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

C'est pourquoi il sera proposé de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains. Les modalités et le périmètre de cette procédure seront précisés à l'issue des études de projet et proposés à l'approbation d'un prochain conseil

M. Robert : « Oui Madame la Présidente, chers collègues. Dans le prolongement des débats que nous avons eus ce matin sur notre ambition en termes de projets métropolitains, voici en effet deux dossiers qui concernent notre projet urbain Cœur de Ville.
Le centre de la Ville de Nantes doit être élargi, il doit devenir le centre d'une agglomération en plein développement. Donc tous nos efforts sont engagés depuis des années et doivent continuer pour qu'il soit encore plus attractif, agréable, dynamique, habité et commercial. Voilà pourquoi dans ce premier dossier, il vous est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics entre l'île Feydeau et la place du Commerce.

Rappelez-vous, nous sommes dans le cadre du grand projet urbain d'aménagement de l'ancien lit de la Loire qui a été comblé, de la gare jusqu'à la Loire. Nous avons réalisé les parties entre Feydeau et Bouffay dans un premier temps. Plus récemment, viennent d'être livrés les espaces publics entre le château et l'ancien square Mercœur, avec notamment le miroir d'eau. Lors d'un précédent Conseil métropolitain lié au projet de la gare, nous avons délibéré sur l'aménagement des espaces publics du parvis nord de la gare. Celui-ci aura une particularité très forte avec la proximité immédiate du jardin des plantes qui viendra déborder sur l'espace public. Là nous prolongerons le projet à l'ouest puisqu'au-delà du cours de Clisson, il s'agit d'aménager ce très vaste espace de 27 000 m². C'est immense. C'est pour cela que le projet prendra du temps à être réalisé. La volonté au nord de l'île Feydeau est de poursuivre l'aménagement des douves vertes, en insistant particulièrement sur la place du végétal : réintroduire la nature en Ville, le marquer d'une manière plus nette encore sur cette partie est un objectif que nous avons dans le cadre de ce projet, et vous l'avez souligné Madame la Présidente. Le long de l'allée Brancas, il s'agit d'offrir les conditions d'une promenade extrêmement agréable, propice au développement du shopping, à l'amélioration de la qualité du commerce. Cela se prolongera évidemment avec l'aménagement de la place du commerce qui nécessite là encore d'être redynamisée pour qu'elle soit encore plus attractive qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'objectif notamment est de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le parking du commerce qui ne l'est pas actuellement.

Ce sera un sujet évidemment important à traiter à cette occasion. Et puis bien sûr au milieu de tout cela, il y a la première station de tramway de l'agglomération nantaise avec évidemment des flux tout à fait considérables. Et au-delà des flux d'utilisateurs du tramway et des transports publics puisque vous avez beaucoup de bus qui passent par-là, il y a également toute la logistique qui est liée à l'organisation de ces transports publics sur le site.
Sur le plan technique et fonctionnel, c'est un projet multiple, très ambitieux, très complet, qui va nécessiter évidemment des études extrêmement approfondies tant il va falloir surmonter les obstacles techniques qui ne sont pas minces. C'est toute l'ambition de la délibération qui vous est proposée.
Concernant la constitution d'un jury spécifique, vous avez eu ce matin sur table la liste des membres du jury avec cinq titulaires et cinq suppléants. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Merci Madame la Présidente. Vous nous proposez de voter le programme d'aménagement des espaces publics Feydeau Commerce. Je ne sais pas s'il faut parler de programme ou s'il faut parler de principe. C'est vrai qu'il y a beaucoup de précisions sur le souhait concernant le devenir de cet espace, mais par contre, je n'ai rien vu en termes de précision sur les échéances. Vous avez même dit tout à l'heure *"Il faudra beaucoup de temps",* mais sur quelle échéance ces travaux seront réalisés ? Quelle est leur durée ? Est-ce que vous pourriez nous éclairer ? On sait par ailleurs que vous lancez un concours pour le réaménagement de la place de la Petite Hollande toute proche, est-ce que vous pouvez nous éclairer aussi sur l'articulation de ces deux projets ? Est-ce que l'un va être avant l'autre ? Dans quel sens la continuité va se faire ? L'articulation ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Choquet. »

M^me^ Choquet : « Merci Madame la Présidente. C'est un projet majeur dans ce mandat qui vient de nous être présenté par Alain Robert. Ce projet est majeur à plusieurs titres puisqu'il concerne à la fois les espaces publics, les transports et déplacements, le patrimoine, la nature en Ville. Il est aussi majeur parce que cet espace Feydeau Commerce est un espace emblématique pour les gens qui habitent le quartier, et est également le cœur de Nantes et le cœur de l'Agglomération. Et puis enfin, c'est parce que cet espace est un maillon dans cette grande balade de la gare à la Loire que l'on ambitionne de rénover dans le courant du mandat.
Les élus écologistes et citoyens approuvent les grandes orientations de ce programme : que ce soit sur la mise en valeur du patrimoine architectural et notamment sur l'île Feydeau, que ce soit l'amélioration du fonctionnement de la station commerce (On a vu ce matin dans la présentation du budget une somme de 7 millions d'euros qui serait consacrée à la rénovation) et puis la priorité qui est donnée aux transports en commun, aux piétons et aux vélos. Ce projet sera aussi l'occasion de mettre en place les phases de concertation avec les habitants dont les propositions seront écoutées et étudiées avec attention. Il est vrai qu'en tant qu'adjointe de ce quartier, je serai particulièrement attentive à la végétalisation, aux espaces de convivialité comme les bancs publics par exemple, aux déplacements doux.

Mais par contre, nous faisons remarquer que dans le périmètre du projet actuellement, tel qu'il est défini, il n'inclut pas un petit square qui est derrière la FNAC, le square de la Bourse et le square Villebois-Mareuil. C'est un square qui accueille en fait toutes les semaines régulièrement des animations, il y a un marché du livre, il y a un marché bio le mercredi matin. En ce moment, il y a un manège avec des stands. On voit bien que ce square participe vraiment à l'animation du quartier, un square de proximité qui mérite mieux que l'état dans lequel il est actuellement puisque c'est moitié bitume et moitié terre battue. Donc je profite de cette présentation pour vous demander, Madame la Présidente, qu'une intervention de mise à niveau puisse se faire rapidement sur ce petit square et éventuellement de l'intégrer au périmètre du projet. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Pour répondre à mes deux collègues concernant les questions de Madame Krysmann. Votre question est tout à fait pertinente : quelle est l'articulation de ce projet avec l'ambition que nous avons pour la Petite Hollande ? Madame la Présidente ce matin a évoqué et l'a rappelé aujourd'hui que suite au débat Loire, un grand concours international sur le devenir de l'aménagement de la place de la Petite Hollande sera lancé. Je crois qu'il est programmé en 2017.

Cet aménagement que nous vous proposons aujourd'hui est évidemment le préalable. On ne peut pas imaginer demain procéder à l'aménagement de la Petite Hollande si préalablement cette séquence n'est pas réalisée et aménagée pour permettre cette liaison avec l'ensemble du centre-ville. C'est le but de cette délibération justement, de lancer le projet sur la base d'un programme qui a été défini à grands traits. On voit très bien l'espace concerné et le coût prévisionnel de la réalisation, mais bien évidemment, les vraies études ne commenceront qu'à partir du moment où nous aurons désigné le maître d'œuvre de cette opération à travers notamment la délibération du jury. Les études de maîtrise d'œuvre se dérouleraient de mi 2016 à début 2018 et ce n'est que fin 2018 que pourrait commencer la réalisation des travaux sur ce très vaste espace. Vous dire, selon quelle échéance, il est évidemment trop tôt pour le dire puisque ce sont surtout les études de maîtrise d'œuvre qui nous permettront de définir les différentes étapes de réalisation de ce projet et le calendrier définitif, sur lequel il nous faudra arbitrer. Voilà pour les questions de Madame Krysmann.

Concernant l'intervention de Catherine Choquet : bien évidemment nous serons attentifs à l'environnement du secteur aménagé. C'est vrai qu'il fallait bien trouver une certaine limite. Le choix a été fait plutôt de raccrocher le square de la Bourse à l'aménagement de la Petite Hollande du Quai de la Fosse à venir. Cela paraissait plus cohérent que notre projet qui est soumis à délibération s'arrête au droit de l'ancien Palais de la Bourse actuellement occupé par la FNAC. Mais bien évidemment, on peut être attentif à la situation du square de la Bourse et peut-être que dans l'attente, des mesures d'amélioration pour conforter en effet les activités qui s'y développent pourraient être envisagées en accompagnement de ce beau projet. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je dirai deux mots en complément :
1) Le premier pour insister sur ce qui sera un des marqueurs du mandat, ce que j'ai appelé la construction d'une Ville moins minérale. Nous avons un double défi à relever dans cette agglomération. Le premier, c'est que nous nous sommes engagés à construire 6 000 logements par an et 2 000 logements sociaux. Cet engagement est donc déterminant pour nous. Il est déterminant pour des questions de logements, il est déterminant, Pascale Chiron l'a rappelé tout à l'heure, parce que c'est aussi une forme de soutien à l'économie locale et à l'emploi local. Et en même temps, je suis convaincue qu'il y a aujourd'hui une aspiration à une Ville moins minérale. Il faut donc trouver les moyens d'inventer ce nouveau chemin qui à la fois nous permet d'assumer cette dynamique, ce développement, cette production de logements, et en même temps faire une place plus importante à la nature en Ville, à la végétalisation. Nous avons pour cela de nombreuses opportunités. J'ai fixé comme cap à ce projet qu'Alain Robert vient de présenter qu'il soit une des illustrations de cette nouvelle manière d'imaginer la Ville, de cette place encore plus forte donnée à la nature en Ville. Cela, c'est le premier point sur lequel je voulais revenir.

2) Le second, c'est la question que vous avez posée tout à fait justement de l'articulation entre la Petite Hollande, cette partie-là et les calendriers. J'ai donc annoncé ce matin un élément extrêmement important. Le lancement d'un grand concours international sur la Petite Hollande. En échangeant avec quelques-uns d'entre vous ce midi, je faisais une comparaison qui vaut ce qu'elle vaut, mais c'est pour dire à quel niveau on place le sujet : Le Nantes des années 90 a été marqué par le réaménagement du cours des 50-Otages. Je crois que le Nantes de 2025, de 2030, sera marqué par ce que nous allons imaginer autour de la Petite Hollande. Parce que c'est la dernière place publique qui donne sur la Loire, parce que c'est la dernière opportunité collective que nous avons de matérialiser quasiment de manière physique ce lien entre le centre-ville historique, son ouverture vers le cœur d'agglomération de demain et la Loire. C'est cela le sens du lancement du grand concours international. Est-ce que cela veut dire que d'ici la fin du mandat, d'ici 2020, le projet sera achevé sur la place de la Petite Hollande ? Je le dis clairement : non. Et c'est là qu'il y a cette temporalité qu'Alain Robert évoquait : dès ce mandat, nous lançons les travaux sur la partie Feydeau Commerce. Parce qu'il nous faut avancer et en même temps donner un cap, donner une vision, faire partager un imaginaire collectif...ça, ce sera le sens du grand concours international sur la Petite Hollande.

Un dernier mot, il nous faudra affiner le périmètre d'étude au-delà du concours. Je crois que demain, nous avons une formidable opportunité entre ce qui est aujourd'hui le site actuel de l'Hôtel Dieu, si vous poursuivez avec la Petite Hollande, le doublement du pont Anne de Bretagne que nous avons annoncé ce matin, le quai de la fosse, le projet du Bas-Chantenay et sa jonction avec le projet global de Bellevue, dont Myriam Nael nous parlera tout à l'heure… Je crois qu'une partie du Nantes de demain se dessine à cet endroit-là.

Nous devrons donc trouver le bon périmètre : Un périmètre qui nous permet de cultiver la cohérence. Or, je crois que la cohérence est à cette échelle de territoire en jonction avec le cœur de Ville historique. Et puis en même temps ce périmètre de travail devra être opérationnel et efficace. Puisque si je prends deux exemples très concrets vous voyez bien qu'entre la possibilité d'action sur le Quai de la Fosse et la possibilité d'action sur le site actuel de l'Hôtel Dieu, on n'est pas dans la même temporalité. Donc, on a à la fois une vision qui nous projette collectivement, et en même temps des étapes pour avancer de manière opérationnelle. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Approuve le programme d'aménagement des espaces publics quartier Feydeau Commerce,

2. Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 19 800 000 € HT soit 23 760 000 € TTC,

3. Autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la désignation du maître d'œuvre de cette opération,

4. Décide de constituer un jury spécifique dont les membres désignés ci-dessous auront voix délibérative et dont le rôle sera de donner un avis motivé sur les candidatures et sur les prestations des candidats sélectionnés pour la maîtrise d'œuvre de cette opération,

5. Après avoir procédé au vote, sont élus :
   Membres titulaires

   Membres suppléants

6. Sollicite le cas échéant les subventions auprès des organismes concernés,
7. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mission centre ville

15 – NANTES – RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRET – PROJET ARISTIDE BRIAND - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DIALOGUE COMPETITIF

EXPOSE

Pour permettre le renforcement de l'attractivité résidentielle du centre ville et de la mixité de ses fonctions d'aménagement et de la mutation de la place Aristide Briand, la Ville de Nantes a institué en avril 2004 un périmètre d'études et engagé en 2011 une démarche d'analyse historique et urbaine sur le site de l'ancienne Maison d'Arrêt.
Compte tenu de l'intérêt particulier de ce site, une étude patrimoniale a été réalisée par un Architecte du Patrimoine, complétée par des propositions opérationnelles d'un bureau d'études ayant déjà travaillé sur des sites identiques à Rennes et Lille.

Celles-ci ont débouché sur un projet visant, à la conservation des éléments patrimoniaux intéressants que sont le portail d'entrée, la première cour intérieure, les bâtiments du Greffe et une partie de l'enceinte.

Cette opération permet la réalisation d'un programme résidentiel mixte de 10 à 15.000 m² SP (représentant 160 logements environ) dont 50% affectés au logement social, intégrant également un équipement « Petite Enfance » ainsi qu'une capacité importante de stationnement public en sous sol.

La révision du PLU, adoptée le 23 juillet 2013, a acté ces orientations et mis en place sur la parcelle un emplacement réservé (ER) au bénéfice de Nantes Métropole.

Mise en demeure d'acquérir en 2014 par la SOVAPARC (filiale de la SOVAFIM, société anonyme appartenant à l'État et propriétaire du site depuis 2011), Nantes Métropole a délégué à l'Agence Foncière de Loire Atlantique (AFLA) l'acquisition de ce bien au titre de réserve foncière et l'acte de cession a été signé le 15 octobre 2015.

Afin de concrétiser maintenant ce projet, il vous est proposé de procéder au lancement d'une procédure de dialogue compétitif en application des articles 36 et 67 du Code des marchés publics. En effet, si Nantes Métropole peut définir ses besoins en termes d'objectifs urbanistiques et d'aménagement, il est nécessaire que les candidats précisent les moyens techniques, financiers et juridiques permettant de mener au mieux ce projet qui sera une étape importante de la mutation urbaine de la place Aristide Briand.

Il s'agira ainsi d'inviter les promoteurs (publics ou privés) qui devront acquérir l'emprise foncière nécessaire auprès de l'AFLA au prix de revient, aujourd'hui évalué à 5,5 M€ (correspondant au prix d'achat à la SOVAPARC + frais administratifs, techniques et de portage financier) à :

- proposer une opération de construction de logements respectant les prescriptions de l'Orientation d'Aménagement portées au PLU de Nantes (et figurant en annexe 1), notamment en matière de logement social et d'équipement « Petite Enfance »,

- optimiser l'offre de prix pour l'acquisition en VEFA par Nantes Métropole d'un parc de stationnement public en sous sol entièrement équipé de 250 places minimum (locaux techniques divers inclus, mais à l'exception des matériels de contrôle d'accès). Des hypothèses visant à proposer une capacité d'accueil plus importante et à fusionner tout ou partie de l'offre publique et privée pourront être discutées.

L'offre nouvelle de stationnement permettra de réserver ce parking aux abonnements des habitants et des professionnels du quartier (en regroupant ceux du parking Aristide Briand tout en offrant des capacités complémentaires) et parallèlement de dédier le parking Aristide Briand aux visiteurs compte tenu de son accès et sa lisibilité pour la desserte du centre-ville. Ainsi, et selon le programme qui sera retenu, ce sont au moins 250 places supplémentaires qui seront créées pour les besoins du secteur, en plus des places directement dédiées aux logements de l'opération.

La procédure de dialogue compétitif permettra ainsi à Nantes Métropole de disposer d'une vision complète et comparative des solutions techniques mais surtout financières que les soumissionnaires pourront mobiliser, et de dialoguer avec eux afin d'améliorer la qualité et l'efficience des propositions qui seront faites, en s'assurant de répondre de la meilleure façon aux besoins de la collectivité.

Si le coût habituellement constaté pour un parking public de même nature est d'environ 19 000 €HT la place, l'un des objectifs de ce dialogue compétitif est de pouvoir optimiser ce coût au regard des caractéristiques de cet aménagement.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit le choix du titulaire par la Commission d'Appel d'Offres en novembre 2016.

La délivrance du permis de construire ainsi que la cession du site pourraient ensuite intervenir à l'automne 2017 et le lancement des travaux au printemps 2018.

M. Robert : « La place Aristide Briand a beaucoup souffert suite au départ du palais de justice vers l'île de Nantes. Cétait un secteur en déclin sur lequel la Ville de Nantes avait mis en place, à l'époque, un périmètre d'études pour engager la revitalisation du secteur. Différents éléments ont vu renaître

véritablement cette place : L'ancien palais de justice reconverti en hôtel et la caserne La Fayette reconvertie en logements et accueillant les Thermes marins de Saint-Malo.

Aujourd'hui nous pouvons enfin lancer un projet qui nous tenait beaucoup à cœur depuis des années, sur lequel des études avaient été engagées, c'est le site de l'ancienne prison.
En effet, l'été dernier, par l'intermédiaire de l'Agence foncière de Loire-Atlantique, nous avons pu nous rendre propriétaire du site de l'ancienne prison de Nantes qui a été déplacée. Donc, des études ont été lancées et ont visé à répondre à deux questions : la première question, c'était évidemment la question patrimoniale. Que devions-nous et que pouvions-nous conserver de la mémoire du site sur cette maison d'arrêt ? La réponse que nous vous proposons aujourd'hui, consiste à préserver tout ce qui fait, ce qu'on appelle l'accroche urbaine, de l'ancien site de la maison d'arrêt sur la place Aristide Briand. C'est-à-dire que l'idée est véritablement, vu de la place Aristide Briand, de préserver l'entrée de la prison avec le porche. Derrière, si vous avez franchi l'enceinte de cette prison, il y a une cour pavée forte intéressante. Et derrière, on voit surmontant les murs de la prison, le bâtiment du greffe qui marquait l'entrée de la zone carcérale. Donc, ces bâtiments ont une réelle qualité. Ils méritent d'être préservés. Ils participent de l'ordonnancement global de la place Aristide Briand, qui vous le savez a été réalisée dans les années 1860-1870.

La deuxième grande orientation d'aménagement, à travers une étude urbaine que nous avons réalisée, c'était de donner à ce quartier un caractère résidentiel. Résidentiel tout simplement parce qu'il nous semble que c'est ce qu'on attend dans le centre-ville. Il faut que le centre-ville soit habité et qu'il puisse offrir des réponses diversifiées. Nous avons donc l'opportunité, comme rarement nous l'avons eue jusqu'à présent, de réaliser un quartier de mixité sociale. Puisque la programmation prévoit autour de 160 logements, sur le site, dont nous souhaitons affecter 50 % d'entre eux à du logement social. Donc, c'est un choix politique évidemment qui n'est pas anodin, qui est extrêmement fort. Dans ce quartier le logement social est malheureusement extrêmement rare. Il y a un deuxième élément qui joue pour cette orientation, c'est que paradoxalement, le quartier est très bien pourvu en équipement scolaire du premier degré. Il y a une école juste à proximité, l'école Harouys. Et puis, également la cité scolaire Jules Verne avec le collège et le lycée à proximité. Nous pensons donc que nous avons l'opportunité d'accueillir des familles avec des enfants d'âge scolaire, du premier et second degré. Donc, c'est la deuxième orientation en matière d'habitat : Autour de 160 logements, dont 50 % de logements sociaux.

Et puis la troisième orientation, c'est que ce site nous permet en effet de remplir vraiment un de nos objectifs très forts, en ce qui concerne l'attractivité du centre-ville. Vous savez que nous sommes pour un centre-ville apaisé, libéré du stationnement des voitures en surface, où il y a moins de circulation ou on puisse déambuler, flâner dans des conditions évidemment plus agréables que lorsqu'il y avait la circulation automobile. Néanmoins, il faut tenir compte des besoins en stationnement, à la fois des résidents, mais également des personnes qui viennent faire du shopping, faire des démarches administratives auprès des administrations situées en centre-ville, vont à des rendez-vous médicaux. Pour cela, nous avons besoin d'un nouveau parking sur ce secteur. Certes, vous me direz, il existe déjà un parking place Aristide Briand. Mais celui-ci concédé à une entreprise privée ne remplit pas sa fonction de parking horaire pour venir passer quelques heures en centre-ville. Et donc l'idée est de créer un nouveau parking sur la caserne, et d'avoir à l'occasion de la rétrocession du parking privé dans le giron de Nantes Métropole à l'échéance 2016, une réflexion sur un stationnement mutualisé à l'échelle des deux parkings, à la fois pour les résidents de l'ex-prison, des résidents du quartier et puis également pour les visiteurs horaires qui ont besoin d'un parking public. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. La maison d'arrêt est un bâtiment important pour les nantais, puisqu'il a marqué l'espace urbain pendant des dizaines d'années. Son réaménagement est évidemment une opportunité pour le centre-ville de Nantes. Alors, nous nous réjouissons de voir les façades anciennes de ce bâtiment conservées. Cela nous semble avoir du sens en matière de politique patrimoniale de la Ville. Nous nous réjouissons également de voir la création de 150 nouveaux logements, puisqu'en plein centre-ville de Nantes, c'est évidemment une bonne chose. Deux interrogations cependant :

1) La première, c'est que vous prévoyez 50 % de logements sociaux. Ce taux important va directement impacter le coût des autres 50 % de logements libres. Je le dis sans esprit de polémique d'ailleurs. Mais quand on prévoit un logement social, il faut bien qu'un autre logement lui corresponde pour le financer. Les nombreux professionnels de l'immobilier qu'on a rencontrés constatent cet effet qui a un impact direct sur le coût d'accès au logement des classes moyennes et des familles. Alors, vous venez de parler de

mixité sociale, mais sans l'accès à ces logements aux classes moyennes et aux familles, ce n'est pas de la mixité sociale, c'est une position politique Monsieur Robert.

2) La deuxième interrogation fait suite à la présentation faite aux conseillers municipaux de Nantes, juste l'année dernière, d'une étude qui soulignait que 48 % des personnes en situation de grande précarité étaient logées dans les logements libres, et non les logements sociaux. Maintenant que Nantes Habitat est devenu Nantes Métropole Habitat, ce transfert doit être l'occasion de faire un bilan précis de l'efficacité de notre dispositif de logement social sur toute l'agglomération. Ce, afin d'être certains que le parc social métropolitain loge bien, et en priorité, les plus démunis, pour tous les habitants de notre agglomération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Benoît Blineau. »

M. Blineau : « Madame la Présidente, chers collègues. Le groupe écologiste et citoyen va faire quelques remarques qui ne seront pas les mêmes que la précédente intervention. Nous félicitons bien sûr le travail qui était fait pour ce projet au niveau patrimonial, bien sûr, cela a été dit. Au niveau social 50 % du programme résidentiel pour du logement social, bravo ! C'est une action qui est vraiment remarquable puisque ce quartier touche l'hyper-centre. Au niveau de tout ce qui va être novateur, ce qui est intéressant c'est effectivement la fusion dans le même parking d'une offre de stationnement public et d'une offre privée. Ce sera une première à Nantes Métropole. Cette mutualisation permettra d'offrir des places de stationnement à différents usages : les résidents bien sûr, mais aussi les riverains, les professionnels et commerçants. Donc, on doit créer une Ville moins minérale. Cela dégagera, je l'espère, des emplacements importants pour le mieux vivre ensemble, au niveau de ces quartiers et pour pouvoir donner plus de places aux vélos, aux piétons, à la nature en Ville.
Concernant les parkings, nous avons une remarque : il ne faudra pas oublier qu'on n'aura pas la possibilité à Nantes de faire constamment des parkings. Est-ce que vous pourriez bien étudier aussi les possibilités de mutualisation des parkings d'entreprises dans ce genre de quartier pour le soir et les week-ends. C'est une demande qui a souvent été faite par le Groupe écologistes et citoyens et je profite de cette délibération pour les réitérer. Quelques petites remarques encore : concernant l'accessibilité universelle, je pense que le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle suivra le dossier de près, pour que ce soit aussi un exemple à ce niveau.

Nous demandons également une exemplarité importante au niveau énergétique. En effet, il n'y a pas de mention à ce sujet dans la délibération. Or ce programme résidentiel mixte en hyper-centre de l'agglomération doit être irréprochable, en matière de consommation et de production d'énergie, en respectant la norme BBC voire en allant au-delà. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert »

M. Robert : « Pour répondre d'abord à Monsieur Richard : Je n'ai pas très bien compris. J'ai compris clairement que vous étiez très réservé sur la quotité du logement social. Par contre, je n'ai pas bien compris par quoi vous le remplacer. Est-ce que vous voulez que ce soit 100 % privé ? Il n'y a pas « 36 solutions ». Nous avons une politique de soutien très fort, d'abord au logement social et notamment dans tous les quartiers. C'est une volonté politique. Moi, je n'appelle pas cela un choix idéologique. Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là. C'est un choix politique revendiqué et affirmé. Oui le logement social doit être présent dans tous les quartiers. Ce, en application des règles du Plan Local d'Urbanisme qui a été modifié sur Nantes, il y a quelques années, sous l'égide de Pascal Pras. Il nous permet maintenant d'imposer à tous les programmes immobiliers, même les programmes immobiliers privés portés par les promoteurs sur des terrains privés, une quotité de logement social. Je rappelle également que le logement social est accessible à plus de 70 % des salariés. Il n'est pas simplement l'affaire des plus pauvres. Même si évidemment nous sommes extrêmement attentifs à ce que les plus pauvres de nos concitoyens puissent avoir un parcours, un itinéraire résidentiel. Mais il est évidemment important que dans le logement social, il y ait de la mixité et qu'on y retrouve les salariés qui ont droit aussi à pouvoir se loger dans tous les quartiers.

En ce qui concerne le logement privé, nous y serons attentifs en effet. Vous semblez penser qu'il pourrait y avoir une péréquation entre le coût du logement social et le coût du logement privé, mais c'est vrai que, contrairement à des projets privés, nous sommes dans un projet qui va être en partie maîtrisé par la collectivité. Puisque c'est nous qui évidemment, allons vendre le foncier à un promoteur, à un prix sur lequel nous ne souhaitons pas forcement faire de plus-value conséquente. Le but étant surtout de faciliter la réalisation d'une opération économiquement viable sur laquelle nous rachèterons toute la partie

parking public qui sera réalisée par le promoteur privé. Donc, c'est vraiment un dossier sur lequel on sera amené à étudier très sérieusement, les conditions d'équilibre de l'ensemble de l'opération.

J'en profite pour ajouter que j'ai oublié un élément important, c'est que ce projet sera enrichi de la présence d'un équipement pour la petite enfance. Il y aura une crèche de 40 places. Là encore c'est notre volonté de favoriser l'implantation des familles dans des quartiers où elles sont trop peu nombreuses. Voilà pour ce qui concerne les réponses à Monsieur Richard.

Pour ce qui concerne les réponses à Monsieur Blineau, je partage complètement tout ce qui a été dit. Je pense qu'on doit être en effet exemplaire sur les nouvelles pratiques, les usages en matière de développement durable et de transports puisqu'on est en plein centre. En effet, c'est un très bel exemple de mutualisation envisageable, entre la réponse à des besoins résidentiels et des besoins, pourquoi pas, pour les entreprises du quartier. Et surtout aussi pour offrir un parking horaire pour ceux qui ont besoin d'une voiture pour accéder à toutes les facilités et aux services qui sont proposés dans le centre-ville. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Autorise le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour la cession avec charges du site de l'ancienne Maison d'Arrêt pour la réalisation d'un programme à dominante résidentielle (comprenant notamment 50 % de logements sociaux) et l'acquisition en VEFA par Nantes Métropole d'un parc de stationnement public d'au moins 250 places,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer le marché à venir et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Naël présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest

16 – NANTES / SAINT-HERBLAIN – PROJET GRAND BELLEVUE – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) - APPROBATION

EXPOSE

- **Contexte : le projet Grand Bellevue**

Le quartier du grand Bellevue, qui s'étend sur les communes de Nantes et de Saint-Herblain, figure comme projet d'intérêt national dans le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain que Nantes Métropole va signer avec ses partenaires et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Ce grand quartier est un des marqueurs urbains de l'Ouest de l'agglomération Nantaise. Emblématique des années 1960-1970 avec la création de la ZUP, le quartier compte aujourd'hui 19 000 habitants et s'inscrit dans la politique de la ville depuis bientôt 30 ans (ZUS en 1996, ZFU en 2004, extension CUCS en 2007…). Avec ses 325 hectares, dont 155 inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire, il représente le plus grand secteur prioritaire de l'agglomération nantaise.

Bellevue a connu des phases ponctuelles de renouvellement avec des interventions publiques décisives (desserte du quartier par le tramway en 1984, extension en 2000), mise en place de la ZFU en 2004 (ayant favorisé l'implantation d'entreprises et permis le développement de programmes immobiliers…) ainsi qu'une très forte intervention dans le cadre du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) sur sa partie herblinoise. Ce territoire complexe présente les caractéristiques suivantes :

- une diversité de l'habitat (avec 48% de logement locatif social : 59% sur la partie nantaise, et 35% sur la partie herblinoise après le Projet de Rénovation Urbaine (PRU)), mal réparti à l'échelle du quartier puisque certains secteurs comptent 100 % de logements locatifs sociaux ;

- des connexions fortes au centre-ville, une localisation en bordure du périphérique et intra-périphérique, une bonne desserte en transports en commun à compléter sur la frange ouest, des lieux de flux (boulevard Romanet, rue de Saint-Nazaire, entrée de ville) ;
- de nombreux espaces ouverts et boisés (45% de la surface totale), mais peu lisibles et peu qualifiés, aux statuts d'usages peu clairs (espaces verts en pieds d'immeubles), voire en friche ;
- des espaces publics hiérarchisés, maillés et aménagés mais parfois détournés de leur usage ;
- un potentiel de diversification au niveau du foncier mais difficilement exploitable en raison de la situation parcellaire ;
- des équipements majeurs (certains en voie d'obsolescence) mais une image toujours dévalorisée, et parfois des stratégies d'évitement, malgré les équipements existants ;
- un bon équipement commercial, mais une mauvaise organisation spatiale de son tissu ;
- des activités économiques présentes : ZFU, cours artisanales, un tissu économique important mais fragile et à consolider ;
- une précarité de la population : revenus médian (1 164€) inférieur à celui de l'agglomération (1 753€), un chômage en hausse continuelle depuis 2 ans et très élevé chez les jeunes ;
- un sentiment d'insécurité en général et routière en particulier (rodéos), des problèmes de tranquillité publique et d'incivilités soulevées par les habitants et les acteurs économiques ;
- des ruptures scolaires précoces avec une part faible des 18-24 ans scolarisés, un niveau de qualification bas et des difficultés pour entrer dans la vie professionnelle ;
- un tissu associatif riche, notamment sur la partie nantaise.

A partir de 2008, Saint-Herblain est intervenu sur le quartier par la réalisation d'un programme de rénovation urbaine (PRU 1) qui vient de s'achever. En 2010, Nantes Métropole a souhaité s'engager dans un nouveau projet pour Bellevue. Ce « projet global de Bellevue » s'est construit sur la base d'un diagnostic partagé avec les habitants. Il s'est structuré autour de grandes orientations qui concernent de nombreuses politiques publiques, visant les thèmes de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique et de l'emploi, du développement durable, de la réussite éducative et de la cohésion sociale. Dans un premier temps, il a concerné la partie nantaise de Bellevue ainsi que le site de la Bernardière, à cheval sur les 2 communes.

La volonté politique de porter un projet commun sur ce territoire, de compétence métropolitaine, a été affirmée par la délibération du Conseil Communautaire d'octobre 2013. L'engagement de Saint-Herblain auprès de Nantes Métropole et de Nantes dans le projet de Bellevue répond à la nécessité de poursuivre la transformation du quartier dont les enjeux principaux sont de retrouver une attractivité à l'échelle de l'agglomération et de faire du quartier du Grand Bellevue un quartier populaire, attractif et durable. Le projet de territoire, conduit avec ses habitants, s'appuie sur trois outils complémentaires :

- Un plan d'actions priorisé et évolutif,
- Un schéma directeur urbain, cadre de l'intervention à long terme sur le périmètre du grand quartier
- Une démarche de concertation continue.

La mise en œuvre du projet du Grand Bellevue nécessite un aménagement d'ensemble, au sein duquel certains secteurs seront aménagés au moyen d'une ZAC. Par conséquent, il est proposé d'engager une concertation préalable à la création d'une ZAC, à l'intérieur du périmètre du Grand Bellevue. Le périmètre précis de la future ZAC sera défini à l'issue de la concertation préalable.

Ainsi, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, il convient de définir les objectifs poursuivis et de préciser les modalités de la concertation.

- **Objectifs poursuivis**

La transformation du grand quartier a pour objectifs d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants et de favoriser le développement d'une nouvelle offre économique et commerciale. Ainsi, au regard des études urbaines menées depuis 2012, quatre secteurs apparaissent comme prioritaires tant ils cumulent des dysfonctionnements ou présentent des opportunités de renouvellement : la place Mendès France, le secteur des Lauriers, le Village de la Bernardière pour les difficultés qu'ils cumulent, et le secteur Romain Rolland, espace stratégique car central et pourtant à l'écart de l'intensité urbaine.

Le schéma directeur proposé par l'agence Bécard & Palay, en charge de la mission de programmation urbaine sur le grand Bellevue, et retenu par les collectivités, est une transcription physique du projet de territoire, qui propose une vision à long terme du quartier pour mieux l'intégrer au reste de

l'agglomération. Il s'articule autour de trois grands objectifs stratégiques qui seront déclinés sur chaque secteur opérationnel afin de faire de Bellevue un quartier actif, populaire et durable.

Pour y parvenir, les objectifs de la ZAC sont de :

- développer l'activité économique par l'accueil de nouvelles activités au sein du quartier ;
- renforcer l'offre commerciale de proximité ;
- diversifier les fonctions du quartier ;
- requalifier de manière significative les logements existants et diversifier l'offre en matière de logements ;- mettre en valeur les nombreux espaces naturels du quartier en leur redonnant des usages et une visibilité par la mise en œuvre d'une continuité verte structurante à l'échelle du quartier.

La déclinaison opérationnelle de ces objectifs stratégiques se fera a minima sur les secteurs suivants :

- le secteur des Lauriers : un secteur à vocation très sociale qui concentre une population importante et fragile et qui connaît un fonctionnement enclavé ;
- la place Mendès France : construite sur les deux communes : il s'agit de l'espace de centralité commerciale et urbaine du Grand Bellevue qui concentre des problématiques fonctionnelles (plate-forme multimodale occupant un espace très important), commerciales, de sécurité et de régulation sociale (ZSP) ;
- Le secteur Romain Rolland, espace à l'écart de l'intensité urbaine mais pourtant stratégique car central ;
- le village de la Bernardière connaissant une situation d'enclavement urbain et social et des difficultés sociales prégnantes.

 Modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC

Depuis le lancement du projet et le démarrage des études, une méthode d'animation du dialogue citoyen et de concertation autour des questions urbaines et paysagères est mise en œuvre à toutes les échelles de réflexion et d'intervention :

- un atelier permanent (ateliers participatifs pour le Projet Grand Bellevue) ;
- des ateliers sectoriels (ateliers participatifs pour les projets de secteur) ;
- des ateliers de micro-projet (ateliers participatifs pour la réalisation immédiate d'aménagements de proximité pérennes dans l'espace public préfigurant le projet de transformation du quartier).

En outre, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, une procédure de concertation est également à engager de manière spécifique, préalablement à la création de la ZAC. Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

- une information spécifique dans le journal de projet de Bellevue, diffusé à chaque foyer du quartier ;
- une exposition dans un lieu ouvert au public à Nantes et à Saint-Herblain ;
- un registre d'observation mis à disposition du public aux mairies annexes de Bellevue et de Chantenay, à la Direction Aménagement, Renouvellement Urbain et Habitat à Saint-Herblain, à l'hôtel de Ville de Nantes, au Pôle Loire-Chézine et au siège de Nantes Métropole ;
- une réunion publique afin de présenter, expliquer et échanger sur les enjeux du site, les aménagements, le programme envisagé et le périmètre opérationnel prévisionnel qui sera défini par l'étude.

La concertation, à l'issue de laquelle le périmètre de la ZAC sera défini, portera sur l'ensemble du périmètre du Projet Grand Bellevue.

M^me^ la Présidente : « Je donne la parole à Myriam Naël pour un dossier qui concerne le grand projet global de Bellevue, à savoir les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concertée. »

M^me^ Naël : « Le grand Bellevue est l'incarnation de notre projet métropolitain de notre pacte métropolitain, qui lie l'attractivité et la solidarité de nos territoires et de nos communes. Cette délibération s'inscrit pour mémoire dans ce que nous avions adopté en 2013, dans le cadre du lancement du grand projet Bellevue. Ce grand territoire est riche de ses 19 000 habitants sur 325 hectares, dont155 répartis dans le cade de la politique de la Ville. À ce titre, je me permets de rappeler que sur ces 155 hectares, avec une

géographie prioritaire de la politique de la Ville, de l'État, 60 % de la population vit en dessous de 50 % du revenu médian de l'agglomération, sur un territoire où il y a six bailleurs sociaux. Et donc, je ne pense pas que l'on puisse avoir une suspicion envers les bailleurs sociaux, sur le fait qu'ils ne logeraient pas des gens qui vivent dans la pauvreté et dans la précarité. Parenthèse fermée.

Cette délibération nous place justement dans ce projet lancé sous l'égide de Bertrand, Maire de Saint-Herblain et Madame la Présidente, qui consiste à rassembler nos communes pour s'inscrire dans la logique de logement des habitants. Après le programme de renouvellement urbain, mené depuis 2008 sur Saint-Herblain, après le diagnostic partagé mené sur la commune de Nantes, avec les acteurs associatifs et les habitants depuis 2010, nous avons travaillé toute cette année à l'élaboration d'un schéma directeur porté par l'équipe Bécard & Palay. Celui-ci nous amène aujourd'hui à nous questionner et à proposer un outil public et donc la création d'une zone d'aménagement concertée afin de porter l'ambition de la transformation globale du grand quartier à l'échelle des 15 prochaines années.

Donc, c'est l'objet de la délibération de vous proposer de lancer la procédure qui nous impose aujourd'hui un certain nombre de modalités de concertations préalables à la création d'une ZAC. Les objectifs sont inscrits dans le cadre du projet global que nous vous avons présenté à l'ANRU, l'année dernière. Il avait fait l'objet d'une attention particulière, puisque nous avons été retenus par l'ANRU sur le quartier politique de la Ville. La ZAC concernera l'ensemble du grand territoire. C'est-à-dire les 325 hectares de ce grand quartier.
Les objectifs de la zone d'aménagement concertée sont :
- De développer l'attractivité économique par l'accueil de nouvelles activités au sein du quartier ou par la capacité de faire émerger de la création d'activités, par les habitants de ce grand territoire.
- De renforcer l'offre commerciale de proximité.
- De diversifier les fonctions du quartier.
- De requalifier de manière significative et ambitieuse les logements existants et évidemment de diversifier l'offre en matière de logement. Ce, en inscrivant également des programmes d'accession sociale à la propriété, du marché libre et tout ce qui permet aujourd'hui le parcours résidentiel des habitants de notre agglomération.
- Le dernier objectif concerne les enjeux des espaces naturels de ce grand quartier qui existent bel et bien, mais qui sont aujourd'hui peu mis en valeur.

La déclinaison de ces objectifs fera l'objet de signes particuliers sur quatre secteurs déjà identifiés comme secteurs prioritaires :
- Le secteur des Lauriers qui est un secteur sur la commune de Nantes qui à vocation à accueillir des personnes très précaires. Il concentre d'énormes difficultés.
- La place Mendès France qui est le poumon et le symbole du rassemblement de nos deux communes.
- Le secteur Romain Rolland, qui est un boulevard en bordure du tramway et est un des enjeux fondamentaux, comme axe structurant du quartier pour développer l'activité économique.
- Le village de la Bernardière : Nous avons déjà évoqué le sujet ici.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de rentrer dans la concertation préalable de la ZAC. Concertation qui s'inscrit dans tout ce qui se fait depuis un an, dans le cadre de l'atelier permanent, des ateliers sectoriels et des ateliers qu'on appelle des « microprojets » pour allier des projets de court terme et de long terme. Le code de l'urbanisme nous impose aujourd'hui de mettre en place une information spécifique que l'on propose de faire dans le cadre du journal de projets de Bellevue qui est donné à tous les habitants du grand quartier. De même, une exposition sera réalisée dans un lieu ouvert au public, à la fois sur la Ville de Nantes, et à la fois sur la Ville de Saint-Herblain. Enfin, des registres d'observations seront installés dans différents lieux de service public de nos deux communes, et une réunion publique sera organisée afin de présenter, d'expliquer et d'échanger autour de la démarche et du programme envisagé. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues. Le grand quartier de Bellevue connaît des difficultés multiples propres aux grandes cités construites dans les années 60, qui avaient comme priorité la seule réponse aux besoins de logement. Le cadre de vie dans ces cités est aujourd'hui fortement dégradé et les phénomènes d'insécurité y sont nombreux. Malgré l'inscription de ce quartier dans la politique de la Ville depuis bientôt 30 ans, les inégalités en termes d'accès à l'emploi, à la santé, d'accès au droit tout simplement, sont encore trop présentes. Elles se cumulent même : chômage, mal-logement, échec scolaire, précarité, pauvreté, famille monoparentale, non-recours au droit, isolement. Pour les

jeunes, ces difficultés n'en sont que plus accrues avec un niveau de formation initiale très faible et une entrée dans l'emploi de plus en plus difficile dans une économie en crise.

Mais c'est aussi dans ce même quartier que se développent des projets de solidarité, l'éducation populaire, une vie associative riche... Les services publics sont présents comme les transports publics et de nombreux équipements sportifs et éducatifs. Dans le cadre de cette nouvelle opération de renouvellement urbain, les enjeux sociaux et économiques, et de qualité de vie auxquels les habitants sont confrontés, sont aujourd'hui partagés par Nantes et Saint-Herblain. Une nouvelle dynamique peut donc être donnée comme le prévoit le protocole de préfiguration entre la Métropole et l'ANRU. Les 3 axes transversaux de ce contrat Ville que sont la jeunesse, l'égalité femmes / hommes, et la lutte contre les discriminations prennent tout leur sens face aux caractéristiques du quartier et à la période politique que nous vivons. Ce sont les principaux vecteurs du lien social qui doivent être mis en mouvement pour réussir ce projet d'ensemble. La politique de la Ville doit en effet se concevoir comme un droit à la Ville, qui conjugue l'humain et l'urbain. Prendre en compte l'humain, c'est avoir comme priorité l'éducation, la culture et le sport, l'emploi et la formation, la santé. Prendre en compte l'urbain, c'est avoir comme priorité l'habitat, le cadre de vie, les transports et la transition énergétique. Combiner les 2 c'est concevoir qu'une Ville ne peut se faire sans ses habitants et leurs usages. C'est aussi dans cet équilibre que nous devons être exemplaires. Nous devons par exemple faire en sorte que l'ensemble des acteurs du territoire porte l'enjeu de la tranquillité publique. Je pense notamment à la police, aux services publics locaux et nationaux, dont la présence au cœur du quartier, au même titre que les commerces et les services, est indispensable.

Nous pouvons d'ores et déjà noter, qu'avec les problématiques d'emplois et de sécurité, l'accès à la santé préoccupe nombre d'habitants. Les inégalités sociales et territoriales en termes de santé y sont observées. La maison de santé au cœur du quartier sera une réponse de premier plan pour les habitants. Il ne faudra pas oublier Nantes Habitat, principal bailleur de ce quartier dont le rôle est déterminant. L'objectif de mixité sociale est un enjeu. Mais il ne s'agit pas de stigmatiser ce quartier. Il ne s'agit pas d'évoquer exclusivement la territorialisation pour atteindre cet objectif. Car cela peut se traduire par une territorialisation de la pauvreté, ce qui serait trop simplement résolu en déplaçant les pauvres, hors des limites du quartier. Il s'agit de dire que nous savons que les inégalités sont territorialisées et que nous allons tout mettre en œuvre pour tendre malgré les inégalités vers l'égalité républicaine. Tous les ménages devront avoir une place dans le quartier si nous voulons définitivement changer son image. La rénovation urbaine doit trouver un juste équilibre pour ne pas éloigner les plus démunis et apporter une nouvelle image pour ceux qui voudront s'y installer. La réhabilitation des logements est un élément de cette construction. C'est aussi soutenir les valorisations du bâti privé existant.

La réappropriation de ce quartier par les habitants passe aussi par une citoyenneté retrouvée. L'un des objectifs fondateurs de ce projet est d'associer les habitants aux enjeux du projet urbain. Ce sont eux, ce sont elles, les mieux placés, pour parler de leur environnement et du développement social de leur futur quartier. Il nous faut en effet travailler avec les habitants et les associations pour l'accès au droit à la langue française, à la culture, au numérique, pour travailler à une gestion urbaine de proximité. Bref, tout ce qui participe au mieux vivre ensemble. Les élus communistes se félicitent de ce nouveau volet de renouvellement urbain nantais, pour agir efficacement sur le quotidien des habitants. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Hélène Nedelec. »

M^me^ Nedelec : « Madame la Présidente, chers collègues. Il faut souligner l'importance de cette délibération, essentielle pour l'avenir de ce quartier. Ce quartier, bien qu'idéalement desservi par les transports en commun, structuré par de nombreux services publics et soutenu par une dynamique associative forte, souffre de maux que personne ne nie avec de fortes inégalités socio-économiques et une image négative du quartier. Cette délibération est un acte fondateur du lancement opérationnel de ce grand projet de Bellevue. Il s'agit de lancer la concertation préalable réglementaire avant la création d'une ZAC, outil d'urbanisme opérationnel que nous avons retenu pour son efficacité et la maîtrise publique qu'il permet pour le projet.
Rappelons que la concertation a commencé bien avant l'obligation comme l'a dit Myriam Naël tout à l'heure. Nous venons de vivre une année d'ateliers permanents avec les habitants et les acteurs du quartier. Les ateliers sectoriels sur le secteur Mendès France et sur le secteur des Lauriers. Nantes Métropole a l'expérience, la solidité et les fondamentaux pour relever les défis de la transformation sociale de ces quartiers. Mais, en même temps, elle a la volonté de prendre en considération l'avis des usagers et des habitants.

La vision ambitieuse de la Métropole croise à la fois les ambitions communes de Nantes et de Saint-Herblain, l'expertise des professionnels des deux villes et l'expertise des citoyens en tant qu'habitants et usagers. Sur la place Mendès France, des études de diagnostic ont eu lieu avec des rencontres individuelles avec l'ensemble des commerçants. Nous avons travaillé sur l'offre petite enfance à l'échelle intercommunale, avec une convention entre les deux villes qui permet d'avoir des places d'accueil d'urgence, sur le quartier du grand Bellevue. Les services des deux villes travaillent ensemble sur les questions de tranquillité publique et de prévention. Nous avons rencontré les habitants du village de la Bernardière et la réflexion a été menée sur le devenir de la place des Lauriers, avec notamment, la destruction du linéaire du Doubs et un accompagnement individualisé des commerçants et des habitants.
Le projet métropolitain vise une réelle transformation de ces territoires, de façon globale :
- Bien évidemment sur le plan urbain avec des opérations lourdes qui vont requalifier les logements existants et diversifier l'offre.

- Sur le plan écologique, les nouveaux logements et la rénovation de l'existant permettront de lutter contre la précarité énergétique tout en renforçant un maillage vert de ce territoire.
- Sur le volet social, par un soutien renouvelé et accru à la vie associative, et par le rôle central qui doit être donné à l'éducation.
- Sur le plan du développement économique, avec l'accueil de nouvelles activités qui est la priorité de la Métropole, et la préoccupation première des habitants. Lorsqu'on est jeune, et habitant de Bellevue, trouver un emploi nécessite une détermination sans faille. Nous élus avons le devoir de mettre fin à cette inégalité profonde. Il ne résoudra pas tout, mais le projet de Grand Bellevue œuvre en ce sens.
Alors en tant que conseillère métropolitaine, membre de la majorité de gauche plurielle de Saint-Herblain et de ce Conseil, je vous encourage chers collègues a approuvé ce projet de délibération. Son vote sera un pas de plus vers une Métropole soucieuse de promouvoir nos quartiers populaires, et donc, vers une Métropole plus juste. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Madame la Présidente, mon propos ne sera pas long. Mais à l'occasion de cette délibération, j'en profite simplement pour aborder la question de ces quartiers dits prioritaires : je voudrais notamment parler du quartier de Plaisance où nous avons près de six-cents logements sociaux sur un total de neuf-cents logements collectifs. Cela génère une mixité, mais dans « l'autre sens ». Nous avons aujourd'hui, c'est vrai, beaucoup de difficultés avec un certain nombre de familles, avec un certain nombre de jeunes. Des dispositifs sont en place : les médiateurs, un Centre social, mais nous sommes face à d'énormes difficultés. Je souhaiterais donc une chose qui ne doit pas demander beaucoup d'argent dans un premier temps, puisque nous avons un périmètre d'étude qui est en cours : Je souhaiterais, même si cela existe déjà, nous avons des réunions ensemble, notamment avec la préfecture, partager les expériences sur les quartiers prioritaires. Ce, pour que nous puissions, nous rencontrer, avec la Métropole, pour partager à la fois nos expériences, nos essais de réponse. En effet, face à ces difficultés, la réponse n'est pas facile à apporter.

J'ai notamment rencontré les travailleurs sociaux, le collectif de Plaisance, tous les acteurs…Or on voit de plus en plus de personnes qui demandent à déménager. Elles sont dans des logements sociaux, mais elles demandent à partir, à quitter Plaisance. Donc, tout cela me fait dire qu'il y a le « bien vivre ensemble » sur lequel il faut qu'on travaille. Il y a certainement des réponses à apporter, mais je ne les ai pas aujourd'hui. Je ne suis pas le seul : Nous sommes démunis face à tout cela. Donc, Madame la Présidente, pourrions-nous avoir sur ces quartiers prioritaires un partage d'expérience ? Il ne s'agit pas de se réunir tous les jours, mais au moins qu'on puisse partager. Ne serait-ce que si les autres ont les mêmes difficultés, ce n'est pas que cela va me satisfaire…. Mais disons qu'on est « limite » actuellement. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Myriam Naël. Ensuite, je répondrai à l'interpellation de Joseph Parpaillon. »

M^me^ Naël : « Quelques éléments de réponse sur le projet. Sur la délibération en tant que telle, il s'agit de passer un cap pour se donner des outils de mobilisation publique, pour arriver à la finalité, comme nous l'avons fait sur Bottière-Chénaie, comme sur la ZAC de Pirmil. Sur le projet global dont parlait Marie-Annick Benâtre, je crois, qu'effectivement, l'enjeu, est bien de tirer ce grand territoire avec ses habitants de la précarité et des difficultés de vie, notamment économiques, sociales, ou encore de sécurité, pour

améliorer leur vie au quotidien. Je n'ai pas fait la liste de tout ce qui a été fait cette année, au-delà des ateliers de réflexion et de concertation, qui sont nécessaires pour penser le territoire à long terme.

Il y a eu des actions concrètes durant toute l'année. Marie-Hélène Nedelec l'a rappelé : L'ouverture des places d'urgence de crèche qui permettent le retour à l'emploi des femmes, notamment des femmes seules avec enfants, ça, c'est du concret pour la vie des habitants. Je pourrais parler des cinq-cents enfants des écoles herblinoises et nantaises qui ont participé toute l'année, encore cette année, à une création partagée dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Un travail avec les élus en charge de la sécurité, Monsieur Talledec et Monsieur Gilles Nicolas, a été mené sur des dispositifs communs concrets pour repérer les jeunes notamment et les habitants qui posent problème sur l'espace public. Ce, pour pouvoir les accompagner vers une reprise en main, dans leur propre projet personnel, pour qu'ils ne tombent pas dans la délinquance.

Voilà donc quelques exemples pour dire que sur le grand Bellevue, nous agissons au quotidien, tous réunis. Tout n'est pas parfait, on a de l'ambition, et il nous faudra travailler encore plus. Je pense notamment à la question des déchets, des encombrants, sur laquelle les habitants nous interpellent régulièrement. Mais c'est le début d'une longue aventure. Cette délibération est d'abord un outil qui montre qu'on se donne les moyens de nos ambitions.

Juste un mot, si vous me le permettez Madame la Présidente, pour répondre à Monsieur Parpaillon : Je suis tout à fait volontaire à ce qu'on se rencontre. Il existe, déjà une instance de dialogue au sein de la Métropole, avec les quatre communes concernées par le contrat de Ville (Rezé, Saint-Herblain, Nantes et Orvault). Nous étions, hier, en Comité de pilotage du contrat de Ville avec la préfecture et l'ensemble des partenaires. Donc, effectivement, il y a des lieux aujourd'hui qui existent. Cependant, je suis tout à fait à disposition pour qu'on puisse échanger et trouver ensemble les solutions. Parce qu'effectivement Orvault fait face aussi à des questionnements et des propositions. Je pense au Conseil citoyen, pour lequel vous êtes partie prenante. De la même manière sur le programme d'investissement jeunesse sur lequel nos quatre villes travaillent ensemble pour répondre aux ambitions, il y a de de nouvelles actions, notamment à destination des jeunes, sur les quartiers populaires. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pour parfaire ce qui vient d'être dit et de manière complémentaire aux instances qui existent et que Myriam Naël vient de rappeler à raison, je proposerais bien dans la suite de l'interpellation de Joseph Parpaillon, qu'il puisse y avoir un point entre les différents maires des communes concernées par la politique de la Ville (Rezé, Saint-Herblain, Nantes et Orvault). On voit bien qu'un de nos enjeux, c'est à la fois la mobilisation de la politique de la Ville, mais aussi la mobilisation de nos politiques publiques de droit commun. Myriam Naël l'a rappelé, quand elle parle de sécurité, quand elle parle d'éducation, quand elle a parlé de la politique publique des déchets. Je crois que sur ces sujets, nous devons faire preuve de beaucoup d'ambition, de beaucoup de détermination, mais aussi de beaucoup d'humilité. Parce que tous ceux qui connaissent ces quartiers savent à la fois les talents dont ils regorgent, les potentiels qu'ils ont, mais aussi les difficultés auxquelles ils font face. Je crois que nous avons, effectivement, tout intérêt à partager collectivement sur ces sujets. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Approuve les objectifs poursuivis par la ZAC à créer au sein du périmètre du projet Grand Bellevue ;

2 – Décide des modalités de concertation préalable à conduire sous forme d'une information dans le journal de projet de Bellevue, d'une exposition dans un lieu ouvert au public à Nantes et à Saint-Herblain, d'un registre d'observation mis à disposition du public aux mairies annexes de Bellevue et de Chantenay, à la Direction Aménagement, Renouvellement Urbain et Habitat à Saint-Herblain, à l'hôtel de Ville de Nantes, au Pôle Loire-Chézine et au siège de Nantes Métropole, d'une réunion publique afin de présenter, expliquer et échanger sur les enjeux du site, les aménagements, le programme envisagé et le périmètre opérationnel prévisionnel qui sera défini par l'étude ;

3 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest

17 – NANTES – ILE DE NANTES - AMENAGEMENT DU SUD OUEST – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT – DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) – EXONERATION DE LA PART INTERCOMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (TA) ET DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) - APPROBATION

EXPOSE

Lors de la séance du 27 juin 2014, le Conseil Métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation préalable à la création de la ZAC Ile de Nantes Sud Ouest.

Au vu des mutations foncières (fermeture d'usines et transferts à venir), ce périmètre de 80 hectares, délimité à l'Ouest et au Sud par la Loire, au Nord par le Boulevard de la Prairie au Duc et à l'Est par la première ZAC de l'Ile de Nantes, constitue un nouvel espace de développement privilégié de la Métropole pour les 20 prochaines années. Ce projet s'inscrit dans le cadre global de l'opération d'aménagement de l'île de Nantes.

Les grands objectifs poursuivis sur cette seconde ZAC Ile de Nantes – Sud Ouest sont :

- d'accueillir de grandes fonctions métropolitaines : le quartier de la Santé dont le CHU Ile de Nantes, un Parc Métropolitain, un quartier hospitalo-universitaire ;
- de contribuer au développement du maillage des transports en commun au cœur de l'agglomération ;
- de développer les nouvelles vocations économiques de l'Ile ;
- de participer à l'effort de la Métropole en matière d'habitat : produire du logement dont du logement social et abordable pour accueillir de nouveaux habitants en particulier des familles ;
- de construire la ville autour du fleuve : de la révélation de la Loire aux usages réels du fleuve, en cohérence avec le débat citoyen sur la Loire. La création de cette ZAC permettra de mettre en œuvre un certain nombre des engagements pris par la Métropole à l'issue du débat Nantes la Loire et Nous : inscription du projet dans le renforcement de la desserte maillée de la centralité métropolitaine, reconquête des quais Wilson pour de nouveaux usages , développement de nouvelles pratiques sur le fleuve favorisant : les loisirs mais aussi de nouvelles navettes fluviales, l'approvisionnement et l'évacuation des chantiers via le fleuve...

Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Ile de Nantes - Sud Ouest

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de tirer le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Ile de Nantes – Sud Ouest. Cette concertation s'est déroulée selon les modalités définies par la délibération du 27 juin 2014 (cf. annexe 1) avec notamment l'organisation de deux réunions publiques le 1er et le 9 octobre 2014, d'une expédition urbaine le 11 octobre 2014 et d'une exposition au Hangar 32 pendant toute la durée de la concertation qui vient de s'achever.

Lors de ces rencontres, des remarques ont été formulées en séance et dans les registres mis à disposition du public. Elles ont porté essentiellement sur les thèmes des déplacements et des franchissements, de la localisation du futur CHU, de la programmation urbaine (Parc Métropolitain, logements), du devenir des infrastructures ferroviaires et portuaires. Les éléments de réponse de la collectivité sont présentés en annexe.
La Ville de Saint Sébastien sur Loire a interpellé, par délibération du 17 octobre 2014, Madame la Présidente de Nantes Métropole sur l'impact de la future ZAC pour les villes du Sud-Loire, formulant le souhait d'une étude sur les franchissements. Consciente de l'importance des enjeux de déplacement en cœur d'agglomération, Nantes Métropole a engagé des études sur les franchissements. Les propositions d'actions annoncées dans le cadre du débat Loire dont l'optimisation des franchissements de Loire (élargissement/doublement du pont Anne de Bretagne) et le maillage de la desserte de la centralité constituent des éléments de réponse à ces grands enjeux. Ce maillage se traduira par la réalisation de nouvelles infrastructures de transports en commun en site propre assurant une desserte du futur CHU d'un niveau équivalent voire supérieur au site actuel de l'Hôtel Dieu. Les études complémentaires sur les solutions de franchissement à l'aval de l'île de Nantes seront poursuivies.

Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, Nantes Métropole a établi une étude d'impact et l'a transmise à l'autorité environnementale, dans le cas présent, le Conseil Général à l'Environnement et au Développement Durable (CGEDD), qui a émis un avis en date du 21 octobre 2015. Cet avis ainsi que le dossier de création de la ZAC Ile de Nantes Sud-Ouest, l'étude d'impact et le mémoire en réponse apporté par Nantes Métropole ont été mis à disposition du public du 3 novembre 2015 au 17 novembre 2015. Conformément à l'article L.122-1-1 du Code de l'Environnement il convient de tirer le bilan de cette mise à disposition. *Aucune remarque n'a été portée dans les registres. Le détail du déroulement de la mise à disposition de l'étude d'impact figure en annexe.* Le bilan de la mise à disposition du public sera consultable par le public à la Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest pendant une durée d'un mois.

Contenu de l'avis du CGEDD

L'avis du CGEDD précise « *De manière générale, le projet témoigne d'une réflexion aboutie sur le développement de l'agglomération nantaise, ses intentions et perspectives, et marque l'intention de reconstruire la ville autour de son fleuve et de profiter d'une opportunité rare en milieu urbain de disposer d'une superficie de l'ordre de 80 ha de friches industrielles. Les principes de conception et de gestion témoignent d'une réelle volonté de prise en compte des enjeux environnementaux, et de réduction des impacts»….*
……..« L'étude d'impact est claire et bien illustrée. Présentant longuement les objectifs et le processus de définition des contours du projet, elle reste plus générale sur son contenu et sur les modalités qui permettront d'atteindre les objectifs fixés, et de ce fait reste relativement qualitative sur l'appréciation des impacts et les moyens de leur réduction.»

Le CGEDD demande des compléments principalement sur les thèmes de l'air, de la pollution, de l'inondabilité et des déplacements au terme du projet urbain soit 2035. Nantes Métropole, dans sa réponse, a précisé l'étude d'impact sur ces points dans la limite de l'état des connaissances. Sur la question des franchissements, Nantes Métropole renvoie aux actions faisant suite au grand débat « Nantes, la Loire et nous ». Concernant la question de l'inondabilité, Nantes Métropole rappelle que la ZAC, et donc le terrain du futur CHU, ne sont pas en zone inondable au titre du PPRI. Quant à la crue extrême « millénale » (en référence au Plan de Gestion de Risques d'Inondation – en cours d'approbation par l'Etat), lors de laquelle l'hôpital devra fonctionner en mode de crise, il est rappelé que le niveau 0 du CHU sera au dessus de la crue extrême avec aucun équipement sensible en sous-sol, qu'un plan d'accès « hors d'eau » sera mis en œuvre et enfin que l'approvisionnement, en énergie notamment, sera sécurisé (travail en cours avec les services de l'État).

Le CGEDD fait état également des projets de transfert du MIN et de Nantes Etat, qui poursuivent leurs objectifs propres et feront l'objet d'études d'impact spécifiques.

Création de la ZAC Ile de Nantes - Sud Ouest

Il est proposé de créer la ZAC Ile de Nantes - Sud Ouest. Conformément aux dispositions des articles R.311-2 du Code de l'Urbanisme, le dossier de ZAC Ile de Nantes - Sud Ouest comprend :

- un plan de situation ;
- une note de présentation mentionnant un programme prévisionnel de 740 000 à 840 000 m² de surface de plancher destinés à accueillir du logement collectif ; des activités bureaux/commerces, des équipements publics y compris de proximité, le futur CHU et les activités et formations liées à la santé, le Parc Métropolitain d'environ 12 hectares ;
- un plan périmétral de la ZAC ;
- l'étude d'impact sur l'environnement, l'avis de l'Autorité Environnementale et les compléments apportés par la collectivité ;
- le résumé non technique de l'étude d'impact (RNT) ;
- le régime de la ZAC au regard de la fiscalité : exonération de la part intercommunale de la Taxe d'Aménagement et de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Le dossier de création de la ZAC Ile de Nantes - Sud Ouest est consultable à la Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest,

M^me^ la Présidente : « Je donne la parole à Alain Robert, qui va nous parler de l'île de Nantes et de l'aménagement du Sud-Ouest. »

M. Robert : « Parmi les grands objectifs poursuivis sur cette seconde ZAC Île de Nantes Sud-Ouest, figure l'accueil des grandes fonctions métropolitaines, au premier rang desquelles le quartier de la santé, dont le CHU de l'Île de Nantes. Mais également, un parc métropolitain, qui sera donc un parc végétal et sera le contrepoint du parc des chantiers qui est à dominante minérale. Il viendra contrebalancer la place et l'importance du CHU. De même, un quartier hospitalo-universitaire accueillera des activités de recherche liées au domaine de la santé, et également d'enseignement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Gessant. »

M^me^ Gessant : « Madame la Présidente, mes chers collègues, permettez-moi de revenir sur les deux grands dossiers qui sont liés à cette Île de Nantes, c'est-à-dire le CHU et le MIN :
1) Alors, bien entendu, s'agissant du MIN, il n'est pas question de contester le transfert, qui est effectivement une très bonne décision. Mais ce transfert a des conséquences financières, tant pour les entreprises, sur les opérations de transfert elles-mêmes, que sur la rupture anticipée des baux. Il y avait une négociation de ces conditions de transfert qui avait été prévue dans le dispositif d'origine, et qui nous avait été présentée lors d'une Conférence des maires, si je me souviens bien, l'année dernière, au mois de juin 2014. Est-ce que nous pourrions avoir des informations sur le déroulement et l'avancée de ces négociations ? Quelles sont les sommes en jeu effectivement ? Et à l'heure où chaque euro compte, vous comprendrez très certainement cette interrogation.

2) S'agissant du CHU, toujours le CHU. Si la nécessité d'un nouveau CHU et de regrouper les différents services, à la fois de formation, de recherche, et de soin, ne fait absolument pas débat puisqu'il est indispensable, effectivement, d'avoir un CHU qui regroupe tous les services. Le choix du lieu de transfert apparaît, chaque jour qui passe, être de plus en plus une mauvaise décision. Nous continuons, en effet, à penser Madame la Présidente, que pour bien des raisons le site nord aurait été beaucoup plus pertinent. Vos réponses à nos nombreuses inquiétudes en la matière ont du mal à nous convaincre, y compris celles qui ont été données très récemment, dans Presse Océan :
- En effet, il demeure tous les problèmes d'accessibilité que nous avons déjà évoqués ce matin : accessibilité du site pour les métropolitains, mais aussi pour toutes les personnes qui viennent de l'ensemble du Département, voire de l'ensemble de la Région, puisque nous n'oublions pas qu'il s'agit d'un CHU.
- Les problèmes de stationnement pour les familles et les personnes hospitalisées ainsi que pour le personnel.
- L'encombrement des voies de circulation qui impacte tous les usagers, y compris ceux qui viennent du sud.
- Le surcoût qui est lié à la nature des terrains. Nous sommes en effet sur une île, c'est inutile de le rappeler, le surcoût est lié à la fois aux contraintes d'un chantier en cœur de Ville, et lié aussi aux infrastructures pour l'accès au site. Et si vous nous parlez de 14 millions d'euros ce matin, je ne suis pas sûre que les 14 millions soient suffisants pour tous les accès et les infrastructures qu'il va falloir ajouter à la création de ce CHU.

- Alors, à l'heure de la COP21 et des changements environnementaux annoncés, que l'on sait maintenant inévitables pour nombre d'entre eux, notamment la montée des eaux, est-il vraiment opportun de construire un tel équipement dans une zone inondable, à quelques mètres de la Loire ? À cette question, vous avez déjà répondu plusieurs fois : *« Oui, mais l'actuel CHU est aussi en zone inondable »*. Certes, tout à fait, mais à Saint-Herblain, le futur CHU ne l'aurait pas été du tout.

En la matière, nous restons convaincus que l'implantation du CHU à cet endroit n'est pas raisonnable. Je vous le dis sincèrement, Madame la Présidente, il s'agit là d'une mauvaise décision dont vous n'êtes d'ailleurs pas responsable, puisque vous en avez hérité. Ayons tous ensemble, le courage et le réalisme politique de reconsidérer notre position en la matière. Les décisions de nos prédécesseurs ne sont pas toujours des bonnes décisions à suivre. Et, par ailleurs, des études complémentaires ont été faites et elles ne sont pas toutes dictées par des petites considérations politiciennes. Aussi, ne pourrait-on pas envisager de calculer tous les surcoûts liés à l'implantation du CHU sur l'Île de Nantes par rapport à une implantation sur le site nord, sur un terrain qui existe déjà, qui est plus facile à travailler, et qui est déjà à proximité d'un équipement qui existe, le centre de cancérologie. Est-ce que la Métropole ne pourrait pas nous dire quelles sont les différences de coûts de ces deux possibilités ? Voilà, je vous remercie de votre réponse et je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame la Présidente, j'hésitais un peu à intervenir parce que les deux dernières fois où je suis intervenu en présence d'Alain Robert :
- La première fois il m'a dit *« cela fait dix ans que j'entends cela »*. J'ai envie de dire, en dix ans, on aurait aimé avoir des réponses, à ce qui sont en tout cas dans mon esprit que des questions.
- Et puis la deuxième fois où je suis intervenu, c'était dans une réunion publique. Il a cru bon, avant qu'on me réponde, de préciser que j'étais un élu de l'opposition. Or, je crois qu'on est dans le factuel et que cela n'a rien à voir avec les différences qu'il est possible d'observer parfois entre nous, Monsieur Robert. Donc, j'espère que cette fois-ci, vous allez nous apporter quelques précisions au-delà des petites joutes oratoires.
Je ne vais pas revenir sur les accès. Cependant, j'ai observé qu'on évoquait à plusieurs reprises, dans les dossiers que vous avez vous-même établi ou fait établir, qu'on était face à un site qui nécessitait qu'il soit « désengorgé », c'est le mot qui est utilisé. Donc, je pense que cette question d'accès dont vient de parler Marie-Cécile Gessant est déterminante.
Par ailleurs, concernant le stationnement, est-ce qu'on en est seulement à ce qu'on a vu ce matin dans le cadre du grand débat sur la Loire ? Si c'est le cas, on serait en droit d'obtenir des réponses plus précises. À part le doublement du pont Anne-de-Bretagne, on parle d'infrastructures de transport en commun, on parle d'élargissement, etc. Donc, ce sont toutes des questions auxquelles il semblerait logique que vous puissiez répondre, vu ce qui semble être l'avancement du projet.
Deuxièmement, est-ce qu'il y a des coûts de dépollution prévus ? Puisqu'on sait qu'avant le MIN sur ce site, et pendant longtemps, étaient installées des activités industrielles. Est-ce qu'on a une connaissance de l'état du sous-sol de ce point de vue-là ?

Et puis, enfin, je crois qu'on nous a dit à plusieurs reprises aussi qu'il existait, qu'il avait existé, des études alternatives. Pourquoi est-ce qu'on n'en parle jamais ? Quelles ont été les conclusions de ces études ? Quelle est la teneur de ces études ? Est-ce qu'on pourrait en disposer ? J'imagine qu'on n'envisage pas un tel investissement public, de l'ordre du milliard quand même, affiché aujourd'hui, avec les dérapages qu'on peut éventuellement craindre… sans avoir envisagé plusieurs sites.

Dernier point sur ce dossier. Il a été évoqué, plusieurs fois, un contrat dans lequel se serait engagée Nantes Métropole vis-à-vis du monde hospitalier ou de la DGS… Enfin en tous cas du monde de la santé. Ce, pour assurer, effectivement, l'environnement de ce centre hospitalier. Si ce contrat existe, quels sont les engagements pris ? De façon à ce qu'on sache quelle est l'enveloppe globale et quel est, éventuellement, puisque c'est le doute que nous avons, le surcoût qui est lié au choix du site. Je répète, une fois de plus, pour que ce soit bien clair, que sur le projet en lui-même de regroupement des établissements hospitaliers, il n'y a pas grand-chose à dire, c'est un bon projet. Ce qui interroge vraiment, sur tous les points que je viens de citer, c'est le choix de ce site. Donc, partons du principe qu'il sera sur ce site. Qu'est-ce que nous, Nantes Métropole, nous devons envisager pour le rendre accessible, pour le dépolluer éventuellement, etc. ? Est-ce que vous pourriez avoir la gentillesse de nous éclairer précisément sur ces sujets s'il vous plaît ? »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente. Je peux rassurer Madame Gessant sur le fait que le projet de transfert du MIN est bien actuellement dans sa phase de finalisation des protocoles avec les concessionnaires et les occupants de l'actuel MIN. Ce, pour qu'ils soient indemnisés, tout à fait normalement, et qu'ils soient transférés sur le futur site. Actuellement, nous avons déjà cinq entreprises qui nous ont promis un retour du protocole signé pour le 18 décembre. Nous avons également, entre trois et cinq entreprises sur lesquelles les négociations ne sont pas encore complètement finalisées. Pour le reste, il y a une vraie mobilisation et un travail tout à fait remarquable avec la maîtrise d'œuvre, qui fait que le plan masse de l'occupation du futur MIN est déjà extrêmement engagé. Les opérateurs choisissent actuellement dans quel site ils souhaitent être. Ils choisissent aussi des regroupements thématiques, par type de commerce, parce qu'ils aiment bien être ensembles, proches les uns les autres, y compris lorsqu'ils sont concurrents. Donc, on a un travail qui avance tout à fait normalement. Je suis un peu embêté pour vous donner les chiffres, pour tout vous dire. Parce que dès lors que les négociations ne sont pas terminées, que cela n'est pas signé, c'est un milieu où le secret des affaires n'est pas un vain mot. Je serais embêté de devoir donner des fourchettes, soit qui donneraient l'impression à des opérateurs qu'ils peuvent encore faire traîner les choses pour avoir plus, ce qui n'est pas toujours possible, soit que...bref, vous me comprenez.

En tout cas, je peux vous dire qu'on est dans l'épure, dans l'enveloppe que nous avions fixée. Il n'y a pas de surcoût notable et les dernières négociations pourront se poursuivre.
Je pense, quand même, que d'ici la mi-janvier, nous devrions avoir complètement finalisé cette affaire-là, y compris avec les interlocuteurs un peu fédérateurs et intermédiaires qui nous aident et qui sont précieux dans cette phase de négociation, où évidemment, chaque opérateur cherche à tirer le maximum d'indemnisations. Mais, nous leur faisons valoir que nous sommes contraints par des règles financières publiques, qui fait qu'on ne peut pas, même avec la meilleure volonté du monde, donner satisfaction à des demandes qui sont objectivement déraisonnables.
Donc, le projet avance. On est dans une phase charnière où il faut passer à l'acte, si j'ose dire : C'est-à-dire signer le protocole. C'est comme le moment où on plonge, il faut y aller. Mais, je pense qu'on y arrivera, parce que l'ensemble des opérateurs, je le répète, se projette d'ores et déjà dans le futur site, ce qui est une très bonne nouvelle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Madame la Présidente, chers collègues. Je vais répondre aux interventions des collègues. Concernant le MIN, je me réjouis de la position de Madame Gessant, parce que par le passé, on a entendu des visions très différentes. Le choix de transférer le MIN sur Rezé n'a pas fait toujours l'objet d'un consensus. Si, aujourd'hui je découvre que c'est consensuel et que tout le monde est pour, cela n'a pas été toujours le cas. On pourrait retrouver pour cela, les procès-verbaux passés. Donc, je me réjouis de l'avancée du dossier du MIN et je confirme les propos de Pascal Bolo, étant présent sur le MIN vendredi dernier, j'ai pu rencontrer les opérateurs. J'ai bien vu qu'il y avait encore des petites discussions sur les questions d'indemnisation. Pour cela évidemment, il faudra attendre la fin des négociations avec l'ensemble des opérateurs pour pouvoir déterminer les chiffres définitifs.
Sur le CHU, je rappelle que c'est un dossier récurrent, sur lequel on a déjà apporté énormément de réponses, à la fois en séance de Nantes Métropole à de nombreuses reprises, mais aussi à travers l'exposition publique qui a été organisée Hangar 32 ou bien même dans l'enquête publique, puisque vous y avez participé Monsieur Reneaume. Ce, y compris à la réunion publique que je présidais. C'est à cette occasion que je me suis permis de rappeler, après votre intervention, que vous parliez au nom de l'opposition municipale à l'époque, parce que vous aviez omis de le préciser. Or, cela pouvait créer un trouble de compréhension chez nos auditeurs. Je ne vois pas en quoi c'est honteux de se revendiquer conseiller municipal de l'opposition, je ne vois pas vraiment où est le problème... On en reparlera si vous voulez.
En ce qui concerne le CHU, sur le choix de l'emplacement, je veux bien qu'on y revienne à chaque séance. Mais enfin, c'est un choix qui a été validé par la communauté hospitalière du CHU. Lorsque le dossier est passé en commission médicale d'établissement au niveau du CHU de Nantes, il y a eu unanimité moins une abstention. C'est-à-dire l'ensemble du corps médical, le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance du CHU se sont prononcés à de nombreuses reprises. Monsieur Reneaume, je suis surpris parce que je croyais que vous deviez rencontrer la direction générale du CHU. Ils vous ont certainement renseigné.
Actuellement, nous avons appris qu'il y avait 680 personnes du personnel hospitalier de tous niveaux, qui travaillaient pour faire de ce projet une extraordinaire réussite et faire que cet hôpital soit vraiment l'hôpital du XXI^e^ siècle. 680 personnes qui travaillent dans dix groupes de travail et qui vont nous livrer, sans doute, un des hôpitaux publics les plus modernes de France et les mieux situés. On a la chance d'avoir une opportunité avec l'île-de-Nantes, avec des centaines d'hectares qui sont présents à la fois sur l'île et aux abords de la Loire. Pourquoi nous ne saisirions pas cette opportunité extraordinaire que n'ont pas les autres agglomérations ? Pourquoi l'hôpital public, qui a toujours été présent dans l'histoire de Nantes, devrait quitter le centre de Nantes, alors qu'il assume à la fois, les fonctions d'urgence, les fonctions d'accueil des populations les plus pauvres, les fonctions de recherche, les fonctions d'enseignement supérieur qui sont localisées en centre-ville. Je ne vois pas très bien où vous voulez en venir. Ce que je sais, c'est que la carte sanitaire est en train de se refaire, depuis quelques années, avec l'approbation du ministère de la Santé. Progressivement, la périphérie est occupée par un grand nombre de localisations d'équipements à caractère de santé. On connaît les projets qu'il y a sur Saint-Herblain qui sont ambitieux, j'ai encore présidé cette semaine une réunion sur le site de la clinique Saint-Augustin qui va partir à Saint-Herblain.
Il y en a pour tous les côtés : sur la route de Paris, il y a un projet d'extension de la clinique mutualiste. Pour les nouvelles cliniques nantaises, il y a encore une possibilité d'extension. À l'époque aussi, le grand débat était de dire que les nouvelles cliniques nantaises à Rezé allaient sombrer sous les inondations… N'est-ce pas Monsieur le Maire de Rezé ? Il y a même eu un recours là-dessus. La justice a fait litière de ces accusations, Monsieur Reneaume. Non, le CHU n'est pas en zone inondable, cessez de propager des fausses rumeurs, dites la vérité. Le CHU n'est pas en zone inondable.

Même en cas de crue millénaire, mes chers collègues, tout est prévu pour que le CHU soit hors d'eau, même en cas de péril vraiment aussi grave qu'une crue millénaire.
Je pense donc qu'à un moment ou un autre, il faut faire le choix de la raison. Moi, je salue les propos qui ont été tenus par Monsieur Grelard lors de la dernière session du Conseil de Nantes Métropole, et qui avaient déjà été tenus par Monsieur Bainvel. Oui il y a un moment où il faut se résoudre à admettre des évidences. Le CHU demain sur l'Île de Nantes sera plus accessible que ne l'est l'Hôtel Dieu en plein cœur de Ville. Il participe d'une offre sanitaire cohérente sur l'ensemble de l'agglomération. Le CHU l'a dit, nous l'avons dit depuis des années, et le ministère de la Santé, organisme de tutelle, l'a décidé… L'a décidé Monsieur Reneaume. Vous savez ce que cela veut dire ? On est dans un État de droit. Il a été décidé. C'est donc un projet qui fait très largement consensus, qui est attendu, et sur lequel nous avons peut-être trop tardé. Quand je vois comment se réorganise la carte sanitaire de l'offre privée sur l'agglomération nantaise, je peux vous dire qu'on a presque envie d'aller encore plus vite.
Voilà, l'objet de ces délibérations à travers la ZAC Sud-Ouest. Elle doit nous permettre d'accueillir dans les meilleures conditions le CHU. Et n'ayez crainte, nous réglerons toutes les questions liées à la desserte, nous avons pris des engagements. Bertrand Affilé y est revenu à plusieurs reprises. Dans le cadre des conclusions sur le débat sur la Loire, nous avons aussi affiché nos ambitions en termes de franchissement et d'accessibilité du site. Donc, tous ces problèmes, toutes ces questions, nous allons continuer à les examiner et à les travailler pour faire de ce projet une vraie réussite. »

M^me^ la Présidente : « Madame Gessant a redemandé la parole. »

M^me^ Gessant : « Je voudrais juste ajouter quelque chose, Monsieur Robert : Si je suis d'accord avec vous que nous sommes dans un État de droit, alors pour l'aéroport, il faudra qu'il en soit de même. »

M. Robert : « Je n'ai pas dit le contraire. »

M^me^ la Présidente : « Là je crois que vous allez être d'accord. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je vous remercie. Écoutez Monsieur Robert, d'abord, je vous ai questionné calmement donc retenez votre fougue. Plutôt que de chercher *« où je voudrais aller »* - je reprends vos propres mots d'il y a quelques instants - j'aimerais mieux que vous répondiez aux questions que je vous ai posées. Parce que vous avez parlé trois ou quatre minutes, vous n'avez pas apporté un seul élément de réponse aux questions précises que je vous ai posées. Alors vous avez raison, à partir du moment où ce projet est décidé, l'enjeu, ce serait de faire en sorte qu'il fonctionne le mieux possible. Mais aujourd'hui, votre mutisme, la manière dont vous esquivez les réponses à ces questions précises jette complètement le trouble dans de nombreux esprits, dont le mien, je dois le reconnaître bien modestement. Alors pourquoi est-ce que vous ne répondez pas ? C'est assez curieux quand même. Vous êtes capable de vous envoler dans des phrases, excusez-moi, mais sans beaucoup de contenu, simplement pour éviter de répondre sur les parkings ? Monsieur Robert… Pour ne pas répondre sur les places de stationnement ?
Quand vous dites qu'il sera plus accessible que le CHU actuel...D'abord je le souhaite, mais je ne vais pas être obligé de vous rappeler qu'il s'agit d'y regrouper deux des établissements hospitaliers principaux de notre agglomération. C'est-à-dire que ce n'est pas seulement le CHU, c'est également l'hôpital Nord ou Laënnec, selon la manière dont on veut l'appeler. Or cela génère 8 000 personnes par jour en pointe journalière. Ce sont les chiffres, ceux de la SAMOA qu'on a d'ailleurs entendus ensemble : Dont 1 500 malades, 500 visiteurs, 6 000 personnels qui travaillent en même temps dans la journée, ce qui fait 8 000 personnes. Et 1 200 places de parking, on est d'accord ? Récemment dans un article de presse, j'ai vu qu'on en avait trouvé 400 de plus. Tant mieux. Cela veut dire quoi ? Quand on pose la question, on nous dit *« Nantes Métropole va en créer 3 ou 4 000 à moins de 500 mètres »* OK. Ma question n'était pas de savoir si c'était vrai ou faux, je vous crois... Enfin ce n'est pas vous qui me l'avez dit. Si vous me le disiez, j'aurais un peu plus de peine à le croire peut-être. Mais ce sont des gens sérieux qui me l'ont dit, Monsieur Robert.

Moi, ma question elle est très simple : on voit bien que pour que ce projet fonctionne là où il est prévu de le poser, il y a des aménagements qui relèvent de notre responsabilité à nous, Nantes Métropole, dont j'aimerais qu'on puisse parler ici. Cela ne me paraît pas illégitime et cela ne devrait pas vous fâcher. Deuxièmement, j'aimerais savoir s'il existe ce contrat qui est relaté plusieurs fois ? Je ne vais pas vous réciter le rapport de l'IGAS qui dit, je crois à peu près mot à mot, qu'il va falloir que Nantes Métropole donne un gros coup de collier pour que cela fonctionne sur ce site-là : il s'agit d'un rapport de l'IGAS qui est sur le site du CHU. Donc vous comprenez ce type de questionnement, c'est à cela tout simplement qu'il me semblerait positif que vous vouliez bien nous répondre. »

Mme la Présidente : « Merci. Moi je vous fais une proposition concrète parce que je crains que sinon, on ait ce débat en permanence à tous les Conseils métropolitains. D'abord vous pouvez réfuter beaucoup de choses, mais il y a une chose que vous ne pouvez pas réfuter, c'est le sérieux et la conviction du Vice-président en charge de ce dossier. Je tiens à le dire puisque vous venez d'évoquer le fait que si des gens sérieux vous l'avaient dit, vous l'auriez peut-être cru. Je trouve que c'est désobligeant pour le Vice-président qui porte avec beaucoup de sérieux dans la continuité et dans la durée ce dossier ambitieux, ce dossier important.

Ma proposition, elle est très simple, c'est de vous formaliser une nouvelle fois et par courrier écrit l'ensemble des réponses que nous avons déjà apportées et à de multiples reprises. Je rappelle qu'à la demande d'un certain nombre de maires, il y a eu une Conférence des maires où ont été invité Monsieur le Directeur général du CHU que vous avez rencontré, Monsieur Reneaume, ce que vous omettez de mentionner dans vos interventions, où étaient présents aussi Monsieur le Président de l'université. A cette occasion, ces questions-là ont été évoquées. La question des stationnements, pour être précise, a été abordée en présence du Directeur général adjoint Éric Chevallier qui a mentionné précisément le chiffre du nombre de places de stationnement et pourquoi il y aurait demain plus de places que sur le site actuel de l'Hôtel Dieu.

Le deuxième engagement que nous prenons, c'est qu'en ce qui concerne les transports publics, le CHU demain soit desservi au même niveau d'ambition que celui qui est aujourd'hui. Donc quand Alain Robert dit que demain, le CHU sera plus accessible, c'est le cas. Je vous propose tout simplement qu'on puisse vous formaliser par courrier écrit, chiffré, l'ensemble de ces éléments qui ont été donnés publiquement en Conférence des maires, dans la presse à de multiples reprises. Oui, les services de la Métropole continuent de travailler sur tous ces sujets en continu. Je rappelle un dernier élément parce que systématiquement, on l'omet ou on le minore dans le débat public. C'est bien naturel quand on parle de l'accessibilité, notre premier réflexe, mais à tous, c'est de penser aux malades et aux familles qui vont accompagner ces malades. Plusieurs d'entre vous l'ont évoqué en disant, d'accord, très bien les transports publics, mais quand un malade doit venir en urgence au CHU, comment la question peut se poser. Ce raisonnement, ce réflexe, il est évidemment humain et on l'a tous eu.

Sur un tel sujet il faut regarder les chiffres de manière objective si on veut trouver les bonnes solutions… Or quand on regarde les flux de déplacements, la réalité Monsieur Reneaume, c'est que la majeure partie des déplacements sont liés aux déplacements du personnel du CHU. C'est un élément à intégrer parce que sinon on ne progresse pas dans le débat. Sinon, dans trois ans, on aura les mêmes débats, et si des chiffres aussi objectifs que ceux-là, vous refusez de les entendre alors qu'ils sont écrits par A plus B, personne ici ne peut les contester, nous ne progresserons pas dans la qualité du débat. Donc moi je vous propose que nous puissions formaliser à votre intention par courrier l'ensemble de ces éléments précis, objectifs, chiffrés qui ont d'ores et déjà été rendus publiques à de nombreuses reprises pour qu'ensemble, nous puissions progresser dans la qualité de ce débat.

Je crois que tout a été évoqué, Monsieur Reneaume, on a encore un long ordre du jour, vous aurez tous les éléments par courrier, je mets au vote la délibération… Madame Gessant. »

Mme Gessant : « Simplement, je voudrais ajouter une chose, on n'a pas répondu à ma question. Je voulais simplement savoir s'il y avait eu une étude comparative du coût sur l'endroit où il va être positionné et sur l'endroit où il aurait pu être positionné à Saint-Herblain. C'est tout. Je souhaite avoir une étude comparative… Est-ce qu'elle existe ? Si elle existe, est-ce qu'on peut nous communiquer les chiffres ? Si elle n'existe pas, est-ce qu'elle est envisageable ? C'est tout ce que je demande, merci. »

M. Robert : « L'étude comparative sur les sites a été réalisée il y a déjà pas mal d'années sous l'égide d'une mission spécialisée sur l'immobilier médical dépendant du ministère de la Santé. »

Mme la Présidente : « Merci, Monsieur Annereau avait demandé la parole, je propose que ce soit la dernière intervention, sauf si vous voulez être là jusqu'à 23 heures ce soir. Personnellement cela ne me pose pas de souci, mais je vous propose qu'on puisse essayer d'avancer. Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Oui, je vous remercie Madame la Présidente, je serai bref. Tout à l'heure sur une délibération précédente, j'avais levé la main également, je n'avais pas eu la parole. Je me permets d'insister cette fois-ci dans un débat quand même apaisé parce que je voyais que Monsieur Robert en effet s'emballait. Je pense que le sujet est grave, important, on a besoin de poser les choses. J'interviendrai sur deux points :
1) Monsieur Robert insiste sur le fait que le site de l'île-de-Nantes sera plus accessible que l'Hôtel Dieu actuel, mais sera-t-il plus accessible que le CHU Nord Laënnec ? D'où une demande également alternative d'implantation sur ce site, chose pour laquelle nous avons déjà fait une demande d'ailleurs.

2) Le deuxième point porte sur le large consensus sur ce projet dont parle Monsieur Robert. Ce large consensus exclut visiblement les élus de Saint-Herblain puisque le maire de Saint-Herblain a pour habitude de rappeler sur la Ville que les élus de la Ville, la majorité herblinoise était contre ce projet, mais donc a suivi la Métropole. Voilà, juste pour un point d'éclaircissement pour qu'il n'y ait pas une schizophrénie entre un discours sur la Ville de Saint-Herblain et un autre discours à la Métropole.
Moi j'ai le même discours à Saint-Herblain et ici à la Métropole : je suis contre ce transfert sur l'île-de-Nantes. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « J'ai l'impression des fois qu'on fait au Conseil municipal de Saint-Herblain le débat métropolitain et au Conseil métropolitain le débat municipal. Je rappellerai juste que par rapport au large consensus, en temps et en heure, nous avons dit ce que nous avions à dire. Pour ma part, je me suis abstenu sur ce dossier et j'ai exprimé là où j'avais à l'exprimer les raisons qui m'amenaient à le faire. Donc il n'empêche que maintenant, la décision est prise, nous sommes dans un État de droit et lorsque l'ensemble des institutions qui sont appelées à se prononcer ont pris une décision, sur ce dossier comme sur d'autres un peu plus au nord-ouest de ce Département, il convient que l'État de droit puisse fonctionner et que les dossiers avancent. »

M^me^ la Présidente : « Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je vous remercie beaucoup, Madame la Présidente, cela ne va pas nous emmener à 23 heures. Je voulais d'abord vous remercier de votre proposition de courrier que j'accepte bien volontiers. Deuxièmement, je précise que si je ne me suis pas permis de relater ici la réunion très intéressante que j'ai eue avec les personnes que vous avez citées et quelques autres vendredi dernier après-midi, c'est parce que je n'ai pas eu le temps d'en reparler avec Monsieur Robert entre-temps. C'est par pure discrétion que je ne l'avais pas évoqué. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 65 VOIX POUR ET 31 ABSTENTIONS,

1 – Approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Ile de Nantes – Sud Ouest, commune de Nantes ;

2 – Approuve le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact ainsi que le modalités de mise à disposition de ce bilan ;

3 – Approuve la création de la ZAC Ile de Nantes - Sud Ouest ;

4 – Décide d'appliquer l'exonération de la taxe d'aménagement (TA) pour sa part intercommunale et de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) à l'intérieur de la ZAC le de Nantes - Sud Ouest I ;

5 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction de la Recherche, Innovation, Enseignement Supérieur

18 – GESTION, ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER DE LA CRÉATION – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DE LA CONVENTION

EXPOSE

Grâce à cette rare opportunité de disposer d'un territoire encore largement disponible, le projet urbain de l'île de Nantes est né de la volonté de Nantes Métropole de fabriquer une ville qui réponde aux besoins de tous ses habitants : habiter, travailler, se déplacer, se divertir, créer, étudier.
Fer de lance de l'ambition européenne de la métropole, l'île s'inscrit dans le processus de transformation que poursuit l'agglomération depuis plus de vingt ans. C'est dans ce cadre de vie attractif ouvert sur la Loire que Nantes Métropole a décidé de créer le Quartier de la création sur la pointe ouest de l'île.

Le Quartier de la création est encore en construction, au croisement des initiatives et des possibles ; il se caractérise par :

- Un site métropolitain en construction qui concilie densité et intensité, pluralités des usages et des fonctions, mixités sociales et urbaines,
- Un «campus créatif» qui renoue avec la figure de l'université au cœur de la cité, comme creuset de l'économie du savoir, avec la présence de l'École Nationale Supérieure d'Architecture, du Pôle des arts graphiques, du Pont Supérieur Spectacle Vivant, et l'implantation future d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme l'École des Beaux Arts, le Pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques, Médiacampus, l'Ecole de Design.
- Un site dédié à l'émergence culturelle avec l'implantation des Machines de l'Ile, de Stéréolux, de Trempolino, de la Fabrique...
- Un lieu en effervescence, ouvert qui concentre beaucoup de prises d'initiatives et de pratiques innovantes,
- Une vitrine et un laboratoire urbain pour Nantes Métropole, un facteur d'attractivité à l'international.

Nantes Métropole a l'ambition, avec le Quartier de la Création, de créer un pôle de compétences de niveau international à la croisée de l'économie, la recherche, la formation et la culture, de développer de nouvelles formes d'activités et de contribuer ainsi à l'émergence d'un mode de croissance économique issue des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

C'est sur ce socle que depuis 2011, Nantes Métropole a confié à la SAMOA, par le biais d'un marché in house dont le terme est fixé au 31 décembre 2015, la création, l'animation et le développement du cluster des Industries Culturelles et Créatives (ICC).
Aujourd'hui, au regard de fortes concurrences métropolitaines, à l'échelle nationale et internationale, Nantes Métropole doit renforcer le positionnement du cluster des Industries Culturelles et Créatives (ICC) sur ce qui fait l'identité nantaise et sa force.

Aussi, Nantes Métropole souhaite conforter la dynamique impulsée par l'action de la SAMOA en optant pour un contrat de délégation de service public avec la SPL.

Par délibération du 19 octobre 2015, le Conseil métropolitain de Nantes Métropole a adopté le principe d'une délégation de service public confiée à la société publique locale SAMOA pour le développement économique et l'animation du cluster Quartier de la Création.

Le contrat de délégation de service public relatif à la gestion, l'animation et le développement du Quartier de la création, joint en annexe, s'apprécie au regard des enjeux suivants, définis par Nantes Métropole :

- promouvoir le cluster interdisciplinaire autour de **la fabrique de la ville et de ses usages** , au croisement de toutes les filières ICC, basé sur trois communautés créatives organisées dans une logique de groupe de réflexion prospectif (think tank) : Ville durable et connectée, Espaces et modes de vie, Santé-Bien-être-Mieux vivre

- favoriser **le développement économique** du Quartier de la Création, par une offre de service globale (accompagnement et offre immobilière) aux porteurs de projets créatifs (entrepreneurs, collectifs d'artistes), à tous les stades de développement de leur projet
- favoriser **l'expression culturelle, artistique et créative** sur l'Ile de Nantes, terrain de rencontre entre les publics, par une offre d'accompagnement à l'attention d'acteurs culturels (artistes, collectifs, opérateurs et développeurs d'artistes) des filières art numérique, musique, audiovisuel, image, notamment
- assurer la montée en puissance du **Campus Créatif** associant art, culture, recherche, enseignement supérieur et économie, sur un campus urbain, qui a vocation à rayonner à l'échelle métropolitaine, régionale et européenne
- promouvoir un territoire **«laboratoire d'expérimentation», intégré au projet de City Lab initié par Nantes Métropole**.
- créer des **écosystèmes innovants,** des lieux où se côtoient étudiants, experts, professeurs et enseignants-chercheurs, porteurs de projets, entreprises, artistes, associations.

Les missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- Animer et structurer les filières économiques des Industries Créatives et Culturelles à l'échelle métropolitain
- Mettre en œuvre un dispositif global de soutien et d'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs des filières créatives à tous les stades de développement de leur entreprise en mettant à disposition une gamme complète d'offre de services
- Structurer une offre d'accompagnement économique spécifique à destination des artistes, des collectifs d'artistes, des opérateurs culturels (insertion dans les réseaux pour le transfert de compétences créatives, sensibilisation à la diversification des financements)
- Proposer, gérer et développer une offre immobilière à destination des acteurs des Industries Culturelles et Créatives (porteurs de projets, entrepreneurs, artistes, collectifs), constituée notamment des acquisitions réalisées par la SAMOA en sa qualité d'aménageur de l'Île de Nantes
- Promouvoir les actions de fertilisations croisées en direction des économies industrielles et de services, pour ouvrir de nouveaux marchés aux start-up du territoire et sensibiliser les grands comptes aux approches et démarches créatives
- Mettre en œuvre une action de développement à l'international, conduire des actions de coopérations économiques avec des Cluster européens dans le cadre de programmes européens
- Assurer la promotion globale du Quartier de la création, comme composante et vecteur d'une stratégie de communication à l'international, en lien avec l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement.

Le contenu de ces missions est détaillé dans le projet de convention de délégation de service public qui vous est présentement soumis.

La convention a une durée de 3 ans. Elle prendra effet à la date de sa notification à la SAMOA et expirera le 31 décembre 2018.

En contrepartie des charges d'exploitation qui lui incombent, le délégataire sera autorisé à percevoir, auprès des usagers et partenaires, l'ensemble des recettes liées au service délégué (loyers, prestations de services, partenariats).

Un dispositif d'intéressement pour la collectivité est mis en place dans le cas d'une situation financière réelle du délégataire plus favorable que celle prévue au contrat.

Le service public sera géré aux risques et périls du délégataire.

En contrepartie des suggestions de service public imposées au délégataire, Nantes Métropole s'engage à verser une participation financière annuelle, sur le fondement de l'article L 2224-2 du CGCT, à hauteur des montants forfaitaires suivants :

	Montant annuel net de taxes
2016	1 058 000 €
2017	1 000 000 €
2018	950 000 €

Afin de créer les conditions d'une concertation étroite entre le délégataire et Nantes Métropole, il est institué un Comité de suivi permettant :

- d'étudier les conditions d'exécution de la convention de délégation de service public (suivi d'activité, bilan et exécution du plan annuel d'actions, programmation, aspects financiers …),
- d'évaluer l'impact des projets et actions menés au regard des objectifs de la délégation de service public, et de vérifier l'évolution des indicateurs figurant dans le plan d'actions,
- de mettre en évidence les axes de progrès du service public délégué,
- d'apprécier et d'évaluer les effets des actions conduites au titre de la qualité du service,
- d'une manière générale d'évoquer les difficultés et rapprocher les points de vue du délégataire et de Nantes Métropole sur tous les aspects relevant de la délégation.

En complément des comités de suivi, un comité stratégique réunissant notamment des élus de Nantes Métropole et le délégataire sera organisé au moins une fois par an.

Celui-ci aura pour objet de mettre en perspective la stratégie, de débattre autour des projets spécifiques, et permettra aux différents concepteurs de la politique publique en jeu de se concerter de manière formelle, en amont des décisions.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'opération n° 3091, libellée « Quartier de la création ».

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

Mme ROLLAND, Mme CHIRON, M. ROBERT, M. TRICHET, Mme DANIEL, M. PRAS, M. ALLARD, Mme BIR, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. BOLO, Mme BENATRE et M. BELHAMITI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1 - Approuve la convention de délégation de service public à conclure avec la Société Publique Locale SAMOA.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

* *
*

M^me^ la Présidente : « En l'absence de Karine Daniel, le dossier suivant sera présenté par Alain Robert. »

* *
*

M. Robert présente les dossiers suivants :

Département B.A.T.I

19 – ILE DE NANTES – CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'ENTREPRISES DEDIE AUX BIOTECHNOLOGIES – EVOLUTION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

EXPOSE

Par délibérations en date des 18 octobre 2010 et 10 février 2012, le conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération de construction d'un immeuble d'entreprises dédié aux biotechnologies sur l'Ile de Nantes, baptisé Bio Ouest Ile de Nantes 2, pour un montant prévisionnel de 8 453 535 € HT.

Par délibération en date du 29 mars 2013, le Bureau Communautaire a approuvé le lancement de la consultation pour les travaux. Ceux-ci sont actuellement en cours et s'achèveront au premier trimestre 2016.

Sur la base des contacts établis à l'époque avec les partenaires, l'opération prévoit d'aménager environ un tiers des surfaces locatives, les deux tiers restant étant laissés bruts, afin de permettre aux entreprises locataires de les aménager selon leurs besoins. Cependant, les démarches de pré-commercialisation actuellement en cours ne confortent pas cette approche du programme : les prospects, jeunes entreprises émergentes, privilégient désormais une solution « clé en main ».

Aussi, il vous est proposé d'intégrer l'aménagement de toutes les surfaces locatives au programme de l'opération, ce qui nécessite de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 11 050 000 € HT, soit 13 260 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits sur l'AP 041, libellée « locaux industriels et commerciaux », opération 2010-3186, libellée « construction immeuble Bio Ouest ».

M. Robert : « Cette opération se trouve boulevard Benoni Goullin. Il s'agit à travers ce projet d'accompagner le développement du pôle de compétitivité Atlanpôle Biothérapies et favoriser l'implantation d'entreprises dans le domaine de la santé et du bio-médical.»

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Approuve l'évolution du programme de l'opération de construction d'un immeuble d'entreprises dédiées aux biotechnologies sur l'Ile de Nantes, baptisé Bio Ouest Ile de Nantes 2,

2. Décide de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 11 050 000 € HT soit 13 260 000 € TTC

3. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Développement Économique

20 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CITE DES CONGRES DE NANTES - AVENANT 4 - APPROBATION

EXPOSE

Nantes Métropole a confié à la Société Publique locale La Cité des Congrès de Nantes, SPL au capital de 3 810 000 €, l'exploitation et la gestion de la Cité des Congrès de Nantes en vertu d'un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1er janvier 2012 et pour une durée de 16 ans.

Dans le cadre de ce contrat, La Cité des Congrès de Nantes s'est vu déléguer les missions suivantes :

- L'accueil de toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès ;
- La gestion, l'exploitation et l'entretien de la Cité des Congrès pendant la durée du contrat ;
- Le développement d'une offre de service adaptée aux attentes des usagers ;
- Le développement de cette activité par des actions de prospection, la coordination de l'offre et des candidatures en matière d'organisation de congrès ;
- A la demande du délégant, la maîtrise d'ouvrage des extensions, équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration.

Le service public est géré aux risques et périls du délégataire. Toutefois, afin de compenser les contraintes de service public mises à la charge du délégataire, il est prévu, à l'article 22 du contrat, l'attribution par Nantes Métropole d'une contribution forfaitaire annuelle, indexée annuellement sur l'évolution de l'indice des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés (indice RU).

Un plan d'économies a été mis en place à la Cité des Congrès avec une proposition de diminution de la contribution financière de la collectivité prévue au contrat.
Ainsi, au terme d'une démarche d'optimisation menée conjointement par Nantes Métropole et la SPL La Cité des Congrès de Nantes, il est convenu de réduire le montant de référence de 203 000 € dès 2016 ; cette économie sera récurrente les années suivantes jusqu'au terme du contrat.

De fait, s'agissant de la contribution versée par Nantes Métropole pour 2016, le montant de référence est établi à 3 039 454 €, porté à 3 077 894 € par l'indexation RU.

Pour 2017 et les années suivantes, la contribution de Nantes Métropole sera indexée annuellement selon la formule prévue à l'article 22 du contrat de délégation de service public sur cette nouvelle base.

De plus, pour l'année 2016, il est proposé que soit reversé, au bénéfice de Nantes Métropole, le solde du compte conventionnel affecté à la délégation de service public.

Le compte conventionnel, qui consigne le résultat excédentaire du compte de résultat, est doté de 710 000 €, à fin 2015. Afin de maintenir la performance de l'équipement et compte tenu de la vétusté de certains matériels, Nantes Métropole prévoit d'employer ces fonds, en 2016, sous forme de subvention, au bénéfice de la Cité, afin de participer au financement d'investissements en mobiliers et signalétique.

Conformément aux modalités détaillées à l'article 23 du contrat, le solde du compte conventionnel peut être reversé à Nantes Métropole via une réduction de la contribution financière annuelle de la collectivité.

La contribution de Nantes Métropole pour l'année 2016 serait ainsi portée à 2 367 894 €, soit une baisse de 915 567 € par rapport au montant contractuel envisagé.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1- Approuve l'avenant n°4 joint en annexe du contrat de délégation de service public avec la SPL La Cité Le Centre des Congrès de Nantes ;

2 - Accepte la réduction exceptionnelle du montant de la contribution financière de Nantes Métropole pour l'année 2016, générée par le reversement du solde du compte conventionnel au bénéfice de la collectivité ;

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction du Développement Économique

21 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MACHINES DE L'ILE - AVENANT 3 - APPROBATION

EXPOSE

Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale *Le Voyage à Nantes* l'exploitation des Machines de l'Ile de Nantes, à savoir la gestion, l'animation et la commercialisation de cet équipement touristique, en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 05 juillet 2010 et entré en vigueur le 1er janvier 2011. Le terme de la convention est fixé au 31 décembre 2025.

La gestion du service délégué recouvre les missions suivantes :

- exécution de l'offre touristique construite autour des Machines de l'Ile dans leur globalité
- gestion patrimoniale des biens, équipements et installations que le délégataire aura lui-même réalisés ou acquis, ainsi que ceux mis à disposition par le délégant
- gestion de l'ensemble du personnel nécessaire à l'exercice de ses missions
- commercialisation et promotion des équipements
- qualité et sécurité des prestations (fiabilité, propreté, confort, information, etc.)
- continuité du service.

En contrepartie des sujétions de service public imposées au délégataire, notamment les périodes d'ouverture de l'équipement au public, l'exigence artistique et dans l'accueil du public, ainsi que la politique patrimoniale, et afin de contribuer à l'équilibre global de l'exploitation du service délégué, Nantes Métropole verse annuellement au délégataire une subvention de fonctionnement, dont le montant est déterminé dans le compte d'exploitation prévisionnel établi pour la délégation et figurant en annexe 14 du contrat.

Au terme d'une démarche d'optimisation menée conjointement par Nantes Métropole et la SPL *Le Voyage à Nantes*, il est proposé de réduire le montant contractuel de la contribution financière forfaitaire versée par la Métropole, pour l'exercice 2016, de 313 513 € (TVA à 10% incluse), par rapport au montant précédemment défini au contrat qui était de 1 303 514 € (TVA à 10% incluse).

Par ailleurs, afin de compléter l'offre actuelle des Machines de l'Ile et de conforter durablement l'équilibre de l'ensemble du projet culturel, il est proposé de confier au délégataire l'exploitation du site culturel des Nefs Dubigeon, sis boulevard Léon Bureau à Nantes.

Classées en ERP (Établissement Recevant du Public), les Nefs Dubigeon abritent les Machines de l'Ile, la Fabrique, le Pôle 3 au sein duquel de nombreuses manifestations culturelles ponctuelles ou permanentes sont accueillies.

Compte tenu de la synergie des activités culturelles déployées sur le site, de la concordance géographique et des mutualisations déjà existantes (en termes de locaux et de personnel), il convient d'établir un mode de gestion global et commun de l'espace, et d'assurer ainsi une unicité de gestion en termes d'exploitation, de manifestations culturelles, mais aussi de sécurité, de sûreté et de surveillance.

Aussi, il est proposé de modifier ainsi l'article 5.2 du contrat, via l'avenant 3 joint en annexe, afin d'étendre les missions du délégataire qui se voit ainsi confier par Nantes Métropole l'ensemble des missions et responsabilités liées à :

- la coordination de l'exploitation et de la programmation sur le site
- la responsabilité unique de sécurité (RUS) de l'ERP

- la gestion et la maîtrise de la sûreté des espaces communs du site
- l'exploitation et à la maintenance des équipements et ouvrages du site, à l'exception du gros entretien du clos et couvert et du gros renouvellement, et dans la limite des responsabilités spécifiées en annexe 1
- la réalisation de prestations opérationnelles visant la sécurité incendie, l'entretien multi-technique, l'entretien non technique (nettoyage) et les vérifications périodiques réglementaires.

L'élargissement des missions du délégataire implique un ajustement du périmètre géographique de la délégation de service public afférente à l'exploitation des Machines de l'Ile ; aussi est-il proposé d'ajouter une annexe 18 au contrat afin de consolider tous les espaces mis à disposition du délégataire aux abords des Nefs.

L'extension de la responsabilité du délégataire génère également une incidence financière sur la délégation de service public ; aussi, en tenant compte de la baisse consentie dans le cadre de la démarche d'optimisation, tant sur la gestion des Machines de l'île que sur celle des Nefs, la contribution financière annuelle de Nantes Métropole est portée, en 2016, à 1 595 000 € (TVA de 10 % incluse).

M. Roussel : « Cette délibération porte dans un premier temps sur la modification du montant de la contribution financière versée par Nantes Métropole au titre de l'année 2016, ce dans la continuité de ce qui a été présenté précédemment et du budget qui a été étudié ce matin. Nous avons engagé des discussions pour réduire la contribution financière. Pour 2016, nous aurions dû verser 1 303 514 euros et nous ne verserons que 990 000 euros. Pourquoi cette diminution de la participation financière ? Tout d'abord parce qu'il y a eu une très bonne fréquentation en 2014 et en 2015 et donc les recettes de billetterie ont été importantes. Donc la dynamique se poursuit sur le site des Machines. De même, nous avions aussi fait évoluer les tarifs, ce qui a eu un impact sur l'évolution des recettes.
Le deuxième sujet concernant cet avenant est une modification relative aux missions du délégataire. En effet, nous allons confier à la Société l'ensemble des missions de responsabilité qui sont liées à l'exploitation et à la gestion des nefs. Avant, cette responsabilité était partagée avec Nantes Métropole. Cette modification aura également pour incidence une baisse de 120 000 euros des charges puisque nous organisons des simplifications contractuelles, des mutualisations etc. Tout cela permet de dégager des économies, mais nous intégrons évidemment ces dépenses dans la délégation de service public. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Le Ster ».

M^me^ Le Ster : « Je voudrais quelques points de précision parce je n'arrive pas à retomber sur les mêmes calculs que vous, Monsieur Roussel. Avec les plus, les moins, les transferts, etc., j'arrive à une augmentation sur la contribution de Nantes Métropole qui correspond à 605 000 euros. Je vous fais grâce des arrondis. Là, vous venez de dire 300 000 euros en moins, je les ai bien comptés, mais pour arriver à 1 595 000 euros, il faut rajouter 605 000 euros. Et vous venez de parler de moins 120 000 euros… Du coup, je suis encore plus perdue parce que cela augmentera encore la différence. »

M. Roussel : « Nous ne versons que 990 000 euros pour la délégation de service public au lieu de 1 300 000 euros. Donc il y a ces 300 000 euros d'économie. Entre-temps, pour être très précis, nous avions un marché public qui nous coûtait 725 000 euros. Nous confions les missions de ce marché à la Société. Cela nous fait donc faire des économies et ne nous coûte plus que 605 000 euros. Mais comme nous les confions, nous les attribuons évidemment à la Société, nous arrivons donc à 1 595 000 euros. C'est clair ? »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 85 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS,

1 – Accepte de porter la contribution financière de Nantes Métropole, pour l'année 2016, à 1 595 000 € ;

2 – Autorise l'ajustement du périmètre géographique de la délégation de service public ;

3 – Approuve l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des Machines de l'Ile, joint en annexe ;

4 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

Direction du Développement Économique

22 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE METROPOLITAINE - AVENANT 1 - APPROBATION

EXPOSE

Par délibération en date du 06 février 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé les termes de la convention de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine et confiée à la Société Publique Locale *Le Voyage à Nantes* jusqu'au 31 décembre 2020.

Par le renouvellement de ce contrat de délégation, Nantes Métropole a souhaité confirmer l'ambition de sa stratégie de développement touristique, en confortant la dynamique impulsée par le Voyage à Nantes depuis sa création en 2011 ; en effet, l'action conjuguée de la Métropole et de sa SPL a permis la reconnaissance de Nantes en tant que destination de tourisme urbain, à l'échelle nationale, européenne et internationale, tout en contribuant au développement du territoire par le biais des retombées économiques notamment.

Aussi, la gestion du service délégué doit poursuivre les objectifs suivants :

- Renforcer Nantes comme destination touristique de niveau européen, en se positionnant et s'affirmant auprès de tous les publics comme une ville enviée d'art et de culture, et plus largement de créativité et d'audace.
- Asseoir Nantes comme une destination recherchée de courts séjours urbains, en particulier pendant l'été, les périodes de vacances scolaires et les week-ends
- Conforter Nantes comme porte d'entrée du Grand Ouest et la positionner comme une étape incontournable sur le marché des séjours itinérants (Bretagne, Loire…)
- Augmenter la fréquentation touristique de la métropole par les clientèles françaises et européennes
- Accompagner le développement du tourisme d'affaires
- Favoriser la découverte de la métropole par la mise en valeur des principaux atouts de son territoire.

Le service public délégué est géré aux risques et périls du délégataire. Toutefois, plusieurs sujétions de service public sont imposées au délégataire par les dispositions du contrat. C'est la raison pour laquelle, afin de contribuer à l'équilibre global de la délégation, Nantes Métropole s'est engagée à verser une participation financière annuellement au délégataire, sur le fondement de l'article L 2224.2 du CGCT.

Au terme d'une démarche d'optimisation menée conjointement par Nantes Métropole et la SPL *Le Voyage à Nantes*, il est proposé de réduire le montant contractuel de la contribution financière versée par la Métropole de 140 000 € par an, par rapport au montant contractuel précédemment envisagé.

Les nouveaux montants contractuels sont donc les suivants :

Année	Montant annuel net de taxes
2016	7 376 000 €
2017 à 2020	7 276 000 €

M. Roussel : « Les sources d'économies sont liées à l'abandon de l'affrètement des Croisières estuaire par Le Voyage à Nantes. C'est désormais l'entreprise qui assurera le service en direct à ses risques et périls. De même, il y a des diminutions des charges sur la station Prouvé qui se situe donc sur le site des Machines. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine, joint en annexe.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

* *
*

M^me^ la Présidente : « Pour le dossier 23, Mireille Pernot va nous parler d'un dossier important de notre Conseil puisqu'il s'agit de la tarification sociale de l'eau. »

* *
*

M. Pernot présente les dossiers suivants :

Direction du Cycle de l'Eau

23 - TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU - DEFINITION DES MODALITES

EXPOSE

Nantes Métropole, a mis en œuvre, dès 2006, comme projet majeur de la politique publique de l'eau, l'harmonisation tarifaire des services d'eau et d'assainissement notamment par la simplification des structures tarifaires et par la convergence des prix pour tous les usagers, tout en affirmant la garantie du niveau de service et la durabilité de l'équilibre économique des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.
L'ensemble des études et analyses sur le prix de l'eau montre que Nantes Métropole continue de se situer en deçà du prix moyen national (en 2014 prix moyen constaté sur 130 villes de France : 3,55€ TTC/m³ et Nantes Métropole : 3,28€ TTC/m³). Pour une famille de 4 personnes, cela représente 32,40€ TTC par an de moins sur la facture par rapport au prix moyen constaté.
La poursuite de ce prix unique de l'eau et de la maîtrise des tarifs au bénéfice des usagers correspond à la première étape d'une politique tarifaire sociale.

Cependant, pour certains ménages la facture d'eau représente une part importante de leur budget.
C'est dans ce contexte, et afin de permettre l'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, que Nantes Métropole a choisi de se porter candidate, comme 49 autres collectivités, pour expérimenter une tarification sociale de l'eau, possibilité offerte par la loi du 15 avril 2013 dite loi « Brottes ». Par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2014, Nantes Métropole a souhaité s'inscrire dans ce dispositif, et a sollicité les services de l'État pour obtenir l'autorisation d'instaurer une expérimentation relative à la tarification sociale de l'eau. La candidature de Nantes Métropole a été retenue officiellement par le décret n°2015-416 du 14 avril 2015. La loi « Brottes » permet à chaque collectivité retenue, de choisir le dispositif qu'elle souhaite instaurer sur son territoire.

Des études menées entre autres, par l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont montré que si la facture d'eau représente plus de 3 % des revenus du foyer, les ménages sont contraints de réduire les dépenses essentielles à la vie des personnes.
Afin d'aider ces ménages sur le territoire de Nantes Métropole, et après consultation de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), il est proposé de mettre en place une aide financière pour l'eau qui tient compte des revenus et de la composition du foyer.

Cette aide s'adresse à l'ensemble des usagers dont la résidence principale se situe sur une des 24 communes de Nantes Métropole, et qui payent une facture d'eau soit directement (abonné au service d'eau), soit dans les charges de syndic (habitat collectif non individualisé).

Ce dispositif s'adresse à tous les ménages dont la charge d'eau, calculée à partir d'une consommation raisonnée de 30 m³/an/personne, représente plus de 3 % des revenus du foyer. Environ 9 400 ménages sur le territoire de Nantes Métropole sont concernés.

Le budget moyen de ce dispositif est estimé à 550 000 € par an. Au titre de l'année 2016, les crédits correspondants sont inscrits pour 250 000 € au budget assainissement chapitre 67 opération n° 3386 libellée 'Frais d'activité de la DCE' et pour 300 000 € au budget eau chapitre 67 opération n° 3326 libellé 'Frais d'activité Autorité Organisatrice'.

Les critères d'éligibilité :

Ce dispositif implique l'élaboration de seuils d'éligibilité permettant de définir l'accès au dispositif de tarification sociale.
Il permettra de moduler l'aide en offrant une aide aux ménages dont la situation économique est la plus précaire.
La construction de ces seuils répond à deux objectifs principaux :

- ✔ **inciter aux économies d'eau en prenant comme référence, une consommation d'eau estimée à 30 m³ par personne et par an ;**
- ✔ **aider les ménages dont la facture d'eau raisonnée dépasse 3 % de ses revenus.**

Afin d'effectuer l'analyse de la situation financière des ménages, il est proposé, d'utiliser le quotient familial (QF) caisse d'allocations familiales (CAF). Il s'agit du moyen qui permet de rapporter le montant des ressources d'un ménage à sa composition. Le QF est, en effet, défini comme la somme des ressources annuelles du foyer, des prestations familiales et des aides de la CAF qu'il perçoit, divisée par le nombre de parts du ménage.

Ainsi, les seuils d'éligibilité proposés (compte tenu du prix de l'eau au 1er janvier 2016) à Nantes Métropole seront les suivants :

	Couple sans enfant	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants	Couple avec 4 enfants	Couple avec 5 enfants et plus
Niveau de QF en fonction de la situation familiale	**QF inférieur ou égal à 300**	**QF inférieur ou égal à 338**	**QF inférieur ou égal à 363**	**QF inférieur ou égal à 333**	**QF inférieur ou égal à 350**	**QF inférieur ou égal à 364**

	Personne isolée sans enfant	Personne isolée avec 1 enfant	Personne isolée avec 2 enfants	Personne isolée avec 3 enfants	Personne isolée avec 4 enfants	Personne isolée avec 5 enfants et plus
Niveau de QF en fonction de la situation familiale	**QF inférieur ou égal à 179**	**QF inférieur ou égal à 240**	**QF inférieur ou égal à 281**	**QF inférieur ou égal à 272**	**QF inférieur ou égal à 296**	**QF inférieur ou égal à 315**

Nantes Métropole se réserve le droit de refuser le versement de l'aide à un bénéficiaire s'il ne s'acquitte pas de sa facture d'eau dans les délais prévus par la loi.

Le montant des aides :

L'aide de solidarité pour l'eau est calculée pour chaque ménage de manière à **garantir que la charge d'eau n'excédera pas 3 % des revenus pour une consommation raisonnée.**
Elle est calculée ainsi :

Aide de solidarité pour l'eau =
facture de référence (30m³/personne) - (3 % x ressources annuelles du foyer)

Les modalités de mise en œuvre :

- Pour les ménages allocataires de la CAF (soit 80 % des bénéficiaires) :

La CAF identifiera automatiquement parmi ses allocataires, les bénéficiaires de l'aide et transmettra ces informations à Nantes Métropole. Les bénéficiaires n'auront donc aucune démarche à engager.
L'aide leur sera versée par virement bancaire, une fois par an, en juin, par Nantes Métropole.

- Pour les ménages non allocataires de la CAF, pour les ménages avec un QF non significatif (QF<100) et pour les étudiants :

Ces potentiels bénéficiaires devront se rendre avant le 30 novembre de chaque année à la mairie de leur commune de résidence où leur QF sera calculé sur la base du dernier avis d'imposition, ce qui permettra de vérifier leur éligibilité à l'aide financière.
Pour ceux qui rempliront les critères, l'aide leur sera versée par virement bancaire, une fois par an, en décembre, par Nantes Métropole.

Ces mesures entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2016 et ce jusqu'en 2018 inclus, date de fin de l'expérimentation fixée par la loi « Brottes » pour l'ensemble des collectivité. L'Etat décidera ensuite du dispositif national à adopter.
Pendant la mise en œuvre du dispositif, Nantes Métropole réalisera des évaluations annuelles qui seront intégrées au Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement. Cette tarification sociale fera également l'objet d'une évaluation au niveau national par les services du ministère.

Mme Pernot : « Chers collègues, vous nous avez autorisés il y a un an à nous porter candidats à l'expérimentation d'une tarification sociale de l'eau et nous avons été retenus, avec une cinquantaine d'autres collectivités. Nous avons travaillé une année durant pour établir la proposition qui vous est faite aujourd'hui. Vous me permettrez à cet égard de saluer l'investissement des agents et des cadres de la DCE et de la DOPEA et les en remercier. Je voudrais souligner également l'apport non négligeable des participants en commission GSU en CCSPL et du groupe d'agents volontaires qui ont accepté de plancher sur ce sujet.

Avant d'aborder le détail de la mesure que nous vous proposons, je rappelle que le facteur essentiel d'accessibilité à l'eau pour tous est notre prix unique de l'eau sur les 24 communes déjà travaillé au plus juste. Je salue à cet égard le travail de nos prédécesseurs, notamment Raymond Lannuzel.
Notre prix du mètre cube se situe nettement en dessous de la moyenne nationale des grandes villes puisque nous sommes à 3,28 euros TTC du mètre cube en 2014 (on se base toujours sur une facture de 120 m^3, je le rappelle), contre 3,55 euros TTC du mètre cube en 2014, prix moyen de 130 villes de plus de 100 000 habitants. Cela constitue en soi une aide pour l'ensemble des ménages. C'est donc sur ce socle que nous avons travaillé pour notre tarification sociale, sur un dispositif garantissant à tous l'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous en aidant les ménages dont les revenus sont faibles au regard du montant de la facture d'eau.
Pour évaluer cela, deux repères ont étés établis :
1) Qu'est-ce qui est économiquement acceptable ? Il vous est proposé de retenir le repère de 3 % des revenus des ménages, considérant qu'il n'est pas acceptable de devoir consacrer plus de 3 % de ses revenus pour avoir accès à l'eau potable. C'est un objectif communément admis au plan national et international, je vous fais grâce de la liste des organismes qui le reconnaissent. Nous vous proposons donc d'atteindre cet objectif dès 2016.

2) Nous proposons également de prendre un repère de consommation raisonnée de 30 m^3 par personne composant le ménage, le but n'étant pas non plus d'encourager le gaspillage.
Ainsi, le système proposé concerne tous les ménages de la Métropole pour leur habitation principale dès lors que leurs factures d'abonnés ou payées dans les charges dépassera 3 % de leurs revenus pour 30 m^3 annuels par membre du foyer. Nantes Métropole leur adressera un courrier d'information précédent un virement bancaire effectué par le Trésorier payeur du montant de la différence. Le premier versement devant intervenir aux alentours du mois de juin 2016. Pour mettre en place ce système sans transformer nos agents de l'eau en enquêteurs sociaux, nous avons trouvé le partenaire le plus fiable en la matière, à savoir la CAF. En effet, elle bénéficie du taux de recours le plus important de la part des bénéficiaires potentiels, contrairement à d'autres dispositifs tels le RSA ou la CMUC. Et pour les habitants qui seraient concernés par le dispositif, mais non repérés par la CAF, ils auront la possibilité d'en faire la demande auprès de leur mairie sur production de justificatifs de leurs revenus, de la composition familiale et d'une preuve de paiement d'eau.

Le nombre total de bénéficiaires concernés par cette aide est évalué actuellement à 9 400 : 7 900 bénéficiant du traitement automatique géré avec la CAF et environ 1 500 devraient donc se déplacer en mairie. Pour information, cela représenterait 500 à 1 000 ménages par an sur Nantes, 30 à une centaine sur Rezé, 15 à 70 à Saint-Herblain, de quelques dossiers à 30 par an pour les 21 autres communes.

Au vu des éléments de connaissance actuels, le montant des aides s'échelonnera de 10 à 489 euros pour une aide moyenne de 50 euros. Des dispositifs existants pour les personnes en difficulté de paiement de factures demeureront, à savoir recours aux aides des CCAS, aides de la CAF, aides du FSL. Également, le versement d'un demi-point de nos budgets annexes à la coopération internationale perdurera. Et à cet égard, chers collègues, vous avez dû remarquer à l'entrée la petite exposition et j'espère que vous avez pris le livret qui était distribué.
Le coût total du dispositif de la tarification sociale est évalué à 550 000 euros et est inscrit au BP 2016. Quand je dis coût total, c'est le montant des aides versées et le coût de la gestion. Il est intégralement financé sur le budget annexe de l'eau comme tous les investissements d'ailleurs que nous réalisons, telles l'usine de l'eau ou la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Département. Les recettes assurant son financement proviennent de deux sources :
1) D'abord, l'optimisation de la délégation de service public. La renégociation de notre contrat avec Epuria pour récupérer la TCSPE et qui a fait l'objet de l'avenant que vous avez adopté en octobre, chers collègues, représente 200 000 euros en moyenne annuelle.
2) La deuxième source est l'application stricte de la loi Warsmann, c'est-à-dire l'arrêt des remises gracieuses accordées aux abonnés non domestiques en cas de fuite d'eau importante indécelable. Nous considérons que les entreprises, ou services municipaux, parfois concernés par des surconsommations pour cause de fuite doivent se doter des moyens ou équipements nécessaires pour détecter les fuites avant de les découvrir à la faveur de la facture annuelle. Cela représente un montant annuel de 250 000 euros en moyenne.

Vous le voyez, nous avons pris en compte la préoccupation très clairement portée notamment en CCSPL et dans le groupe de travail de nos agents, à savoir : qui va payer ? Ainsi avec la délibération que nous vous proposons aujourd'hui, nous tenons l'engagement pris devant les électeurs de mettre en place une tarification sociale de l'eau. Nous tenons l'engagement pris devant la CCSPL et les agents volontaires de ne pas faire payer ceux qui s'en sortent tout juste pour ceux qui ne s'en sortent déjà plus. Et pour que les choses ne souffrent aucune ambiguïté, nous avons décidé zéro augmentation de la facture d'eau des ménages en 2016. Nous aurons bien sûr l'occasion, chers collègues, de faire des bilans d'étape, notamment en Commission GSU, de l'expérimentation prévue jusqu'en avril 2018 où nous verrons alors ensemble les adaptations éventuelles nécessaires à la lumière du bilan de deux années d'expérimentation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, la loi Brottes a ouvert à l'expérimentation la tarification sociale aux collectivités compétentes en matière d'eau. Aujourd'hui une cinquantaine de Communes, Intercommunalités ou Syndicats mixtes ont fait le choix de cette expérimentation. Tout un éventail de dispositifs pour cette nouvelle tarification va voir le jour, cela va du chèque eau à la modulation en fonction du revenu et du nombre de personnes composant le foyer, en passant par les diverses formules de la tarification progressive. L'ensemble de ces mesures sera évalué au terme de l'expérimentation, mais j'aimerais souligner aussi la démarche de Nantes Métropole pour favoriser l'accès à l'eau et mettre en œuvre une tarification sociale. Elle ne s'inscrit pas comme une simple aide pour ceux qui en ont le plus besoin, mais bien comme un droit nouveau, le droit pour tous d'avoir accès à l'eau au moins dans la limite de 3 % de ses revenus et pour une consommation raisonnée de 30 m^3 par personne et par an.

Permettez-moi d'insister sur cette notion de droit, car dans cette période actuelle où nombre de citoyens ont un réel sentiment d'injustice avec des factures qui augmentent et des salaires qui stagnent, cette règle lisible, simple et accessible à tous permet de remettre un peu plus d'équité dans les systèmes d'aides si souvent réformés, mais qui en perdent parfois leur sens. Second élément primordial qu'il nous faut souligner, c'est le prix et la qualité actuelle de l'eau à Nantes Métropole. Car si nous pouvons nous permettre cette mise en place de la tarification, et cela a été souligné par Mireille Pernot, tout en maintenant une tarification inchangée et inférieure à celle de bien d'autres grandes villes, c'est que nous avons gardé la maîtrise des outils de production et un service public performant. C'est donc pour cette raison que le groupe communiste se félicite que l'expérimentation de ce nouveau droit puisse débuter dès le 1^er^ janvier dans notre Métropole. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Didier Queraud. »

M. Queraud : « Madame la Présidente, chers collègues. L'eau, ce bien commun de l'Humanité est une ressource vitale à protéger. C'est toute la politique de l'eau menée par Nantes Métropole sous la baguette de Mireille Pernot qui y contribue, la baguette de coudrier bien sûr. Mais les efforts nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité de cette ressource impactent le coût de sa distribution. L'accès à cette eau de qualité, alors qu'il est aussi vital que l'accès à l'oxygène, est de plus en plus coûteux. À défaut qu'il soit gratuit du fait des installations évoquées, nous devons veiller à ce que tous les habitants du territoire puissent supporter le coût d'accès. Or parallèlement, la crise entraîne un poids de cet accès de plus en plus lourd dans le budget des ménages pauvres.

Après la tarification solidaire sur les transports, la tarification sociale de l'eau est donc presque une évidence pour Nantes Métropole tant les valeurs de justice sociale font partie de l'ADN du territoire. Je dis "presque" parce qu'au-delà de l'idée directrice, le mécanisme opérationnel, excusez-moi, ne coule lui pas de source. Saluons donc ici la traduction concrète qui nous est proposée aujourd'hui. Elle tient tous les bouts en alliant la lisibilité du dispositif, la responsabilisation des habitants concernés et une certaine simplicité de gestion. En particulier, saluons l'effort pour diminuer au maximum le défaut de recours par le biais d'une procédure automatique pour les allocataires de la CAF. L'attention portée aux plus démunis n'est pas synonyme de démagogie. En prenant comme référence 30 m^3 par personne et en s'autorisant à distinguer les usagers mauvais payeurs, l'aide conséquente qu'apporte la Métropole n'est pas une incitation au gaspillage, mais bien la prise en compte, et uniquement celle-là, d'un fait indiscutable : un humain a besoin d'un minimum d'eau saine pour vivre. Mireille l'a évoqué, il y a une excellente exposition à l'entrée de cette salle. Rappelons que presque deux millions de Terriens meurent chaque année des conséquences de la consommation d'une eau insalubre.

Sans attendre l'issue et l'évaluation de cette expérimentation prévue pour la mi 2018, nous écologistes souhaitons que nous poursuivions cette première étape par une réflexion sur une tarification progressive. Nous savons que c'est complexe et qu'elle peut avoir des effets pervers. Alors prenons le temps effectivement de cette réflexion pour ne pas avoir à regretter un dispositif mal conçu. Mais rappelons-nous, justement parce que la justice sociale fait partie de notre ADN, que la grande majorité des ressources de cette planète profite plus aux riches qu'aux pauvres. Alors après l'aide aux plus pauvres, poursuivons notre logique en mettant plus fortement à contribution ceux qui en ont les moyens, car non, remplir une piscine ou arroser une pelouse avec une eau si précieuse n'a rien d'un besoin vital. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Dominique Duclos. »

M. Duclos : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation nationale de la tarification sociale de l'eau et nous permet d'aller plus loin encore. Plus loin dans notre exigence d'une Métropole solidaire, d'une Métropole soucieuse de la qualité de vie de ses habitants. Cette exigence se retrouve dans chacune de nos politiques publiques dès lors qu'il est question de service public. L'eau bien entendu en fait partie, elle est au cœur de notre action intercommunale, et ce, depuis la création des districts. Nos politiques successives nous ont permis de proposer aux habitants de la Métropole une eau de qualité, une eau dont le goût est apprécié, et ce, à un coût raisonné, à un coût en deçà du prix moyen proposé dans les autres grandes agglomérations françaises. En 2006, cette exigence s'est traduite par l'harmonisation des tarifs entre l'opérateur public et les délégataires offrant à tous les habitants de Nantes Métropole, quelle que soit la commune où ils résident, un prix unique de l'eau, ce qui était déjà à l'époque un progrès considérable.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de garder notre temps d'avance, notre temps d'avance en matière de gestion du cycle de l'eau sur les territoires métropolitains. Certains ménages ont en effet des difficultés à payer leurs factures d'eau du fait de la crise économique qui nous touche, certes de manière moindre qu'ailleurs, sur la Métropole. Cette délibération leur apportera dès l'année prochaine une réponse à leurs difficultés quotidiennes. La tarification sociale de l'eau est un dispositif simple au bénéfice des plus démunis d'entre nous. Grâce à la participation des acteurs sociaux de notre territoire et notamment des CCAS ou de la CAF, nous pouvons distinguer au mieux les bénéficiaires de cette tarification sociale de l'eau. Ainsi les ménages dont la consommation en eau excède 3 % de leurs revenus pourront bénéficier d'une aide de notre collectivité. Ce seuil correspond par ailleurs à celui fixé par l'OCDE et le PNUD. Au total, près de 9 500 foyers identifiés par la CAF et les CCAS seront concernés par cette politique publique. L'aide moyenne de la part de notre collectivité sera de 50 euros, ce qui correspondra au tiers du montant des factures d'eau de ces ménages.

Je tiens de plus à cette occasion à saluer l'important travail de concertation de Nantes Métropole avec la Commission consultative des services publics locaux et avec les agents de notre collectivité fortement impliqués sur ce dossier. Madame la Présidente, chers collègues, expérimenter une tarification sociale de l'eau est une manière pour nous d'aller plus loin, plus loin encore dans nos exigences en matière de service public. Car en permettant réellement l'accès de tous et de toutes à l'eau et en aidant les ménages en difficulté à mieux gérer leur consommation, nous participons à leur émancipation. Voilà notre conception d'un territoire solidaire et durable. C'est pourquoi comme les autres élus du groupe socialiste, radicaux, républicains et démocrates, j'approuverai cette délibération. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Blandine Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Madame la Présidente, merci. Je serai sans doute moins lyrique que certains de mes collègues. Effectivement, j'étais déjà intervenue l'année dernière pour dire que nous soutenions le fait d'expérimenter cette tarification sociale de l'eau. Notre avis n'a pas changé. Je ne vais pas revenir sur les chiffres qui ont été répétés plusieurs fois. Je pense qu'en fait, les critères qui ont été pris à la fois de la composition de la famille ainsi que d'une utilisation raisonnée de la consommation d'eau sont pour l'instant des bons critères. Si effectivement il y a 50 communes qui sont rentrées dans le dispositif et qui ont choisi d'autres critères, il faudra rester attentifs, en même temps qu'on fera l'évaluation de notre dispositif, sur justement d'autres manières, d'autres approches pour voir si cela donne des résultats différents, si cela donne de meilleurs résultats. Parce qu'effectivement, on peut aussi se servir de l'expérience des autres. Nous pensons toutefois que c'est une bonne mesure.
Par ailleurs, cela m'évitera de le redire : je pense qu'effectivement la délibération d'après se rattache à cela, dans le sens où il s'agit aussi de lutter contre le gaspillage de l'eau à la fois pour les individuels en consommation raisonnée, mais aussi pour les collectivités. Ce qui nous satisfait tout à fait. Je vous remercie. »

M^me^ Pernot : « Merci beaucoup chers collègues. Je souhaite répondre sur le fait que bien entendu, nous nous servirons de l'exemple des autres et des enseignements qu'ils peuvent en tirer. Nous nous en sommes même déjà servis pour partie dans l'élaboration de la délibération. Nous savons qu'il y a des villes qui ont démarré des systèmes où les coûts de gestion sont quasi aussi chers que l'aide versée. En tout cas, merci beaucoup chers collègues. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Institue à compter du 1^er^ janvier 2016 une tarification sociale prenant la forme d'une aide financière pour l'eau attribuée aux usagers de l'eau en situation de précarité, en fonction des modalités précédemment évoquées.

2 - Approuve les modalités de calculs des montants des aides.

3 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du cycle de l'eau

24 – REMISES GRACIEUSES POUR FUITE D'EAU POTABLE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

EXPOSE

Nantes Métropole avait approuvé, par délibération du conseil communautaire du 21 juin 2002, un dispositif de remises gracieuses en cas de fuite d'eau survenant sur les installations privatives des abonnés domestiques et non domestiques et ayant provoqué une hausse importante de leurs volumes d'eau consommés.

Or, la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 dite « Warsmann » et son décret d'application n°2012-1078 du 24 septembre 2012 ont défini un dispositif obligatoire d'écrêtement de la facture d'eau applicable de plein droit pour uniquement les abonnés occupant un local d'habitation à partir du 1er juillet 2013.

Par délibération du 14 octobre 2013, Nantes Métropole a intégré ces dispositions au règlement de service d'eau potable, mais a par ailleurs, maintenu le dispositif existant de remise gracieuse pour les abonnements non rattachés à un local d'habitation. Ces derniers ne sont en effet pas concernés par le dispositif d'écrêtement institué par la Loi Warsmann.

Le montant annuel de ces remises gracieuses pour surconsommation exceptionnelle due à une fuite s'élève à 292 378 € TTC en 2014 pour 41 demandes.

A partir du 1er janvier 2016, il est proposé de se limiter au dispositif législatif prévu par la loi Warsmann, et de supprimer le dispositif de remises gracieuses pour les abonnements non rattachés à un local d'habitation. Les abonnés seront ainsi incités à se responsabiliser davantage en mettant en œuvre un réel suivi de leurs consommations d'eau potable.

Il est proposé de modifier le règlement du service de distribution d'eau potable en conséquence, en supprimant :

à l'article 36, les phrases suivantes : « En effet, les surconsommations sont à la charge de l'abonné sauf fuites indécelables et cas particuliers soumis à l'appréciation de l'autorité organisatrice ou du distributeur d'eau en cas de délégation de service public. L'abonné devra faire la preuve de la non prise en charge par son assurance du volume d'eau perdu et de la réparation. Les dossiers de remise gracieuse, accompagnés des justificatifs requis, seront instruits selon les règles délibérées par Nantes Métropole. ».

à l'article 36-bis, la phrase suivante : « Ce dispositif ne peut se cumuler avec le régime de remise gracieuse prévu par l'article 36. ».

Les abonnés pourront continuer à bénéficier du dispositif de remises gracieuses instauré par la délibération du 21 juin 2002 pour les demandes adressées à Nantes Métropole avant le 31 décembre 2015.

Mme Pernot : « La délibération n°24 concerne une part non négligeable de financement du dispositif de tarification sociale précédemment évoqué. Nous trouvons que la délibération relative aux remises gracieuses a fait son temps, d'autant plus qu'il existe aujourd'hui des systèmes de détection automatique des fuites et qu'un certain nombre d'entreprises ont tout à fait la capacité financière à se doter de ces systèmes-là. Nous pensons également qu'à l'échelle d'une entreprise ou même d'un équipement public, si on n'a pas les moyens de se payer cette détection-là, on peut éventuellement prévoir qu'un des agents ou un des salariés dans sa fiche de poste de temps en temps aille regarder le compteur. Donc cela nous amène aujourd'hui à penser que nous pouvons nous permettre de supprimer cette mesure pour les abonnements non rattachés à un local d'habitation. J'ai un peu détaillé pour alerter l'ensemble de mes collègues, notamment les maires des communes. Puisque cela voudra dire qu'au niveau des écoles, des piscines, etc., il va falloir surveiller les consommations d'un peu plus près. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1) Approuve à compter du 1er janvier 2016, la suppression du dispositif de remises gracieuses prévu par la délibération du conseil communautaire du 21 juin 2002, pour les abonnements non rattachés à un local d'habitation,

2) Approuve les modifications des articles 36 et 36-bis du règlement du service de distribution d'eau potable,

3) Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* *
*

M^me^ la Présidente : « Je propose qu'on enchaîne les dossiers 25 et 27 présentés par Mireille Pernot. Par ailleurs, je ferai juste un petit point de méthode : un certain nombre d'entre vous m'ont fait savoir qu'ils avaient des impératifs à 18 heures. Je me permets donc de nous inviter une nouvelle fois à faire preuve de synthèse. »

* *
*

Direction du Cycle de l'eau

25 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CHARTE QUALITE DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE – MODIFICATION DU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

EXPOSE

1 - CHARTE QUALITE DU DEPARTEMENT LOIRE ATLANTIQUE – APPROBATION

Nantes Métropole a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif depuis le 1er janvier 2005.

Le diagnostic des installations des usagers de la métropole a mis en évidence que 20 à 30% d'installations étaient conformes, et que parmi les 70 à 80 % des installations non conformes plus de 60 % présentent un problème d'hygiène et/ou d'environnement et par conséquent nécessitaient une réhabilitation.

Le conseil communautaire du 17 décembre 2007 avait approuvé une Charte qualité de l'assainissement non collectif initiée par le département de Loire Atlantique.
En regroupant les différents acteurs et professionnels de l'assainissement non collectif, cette charte a pour objectif, à travers une démarche qualité pour la protection de l'environnement, d'impliquer, de responsabiliser et d'harmoniser les pratiques des entreprises chargées de la réalisation des projets et des travaux qui auront choisi d'y adhérer. Aujourd'hui près de quatre vingt entreprises sont signataires de cette charte.

Toutefois, pour tenir compte des évolutions réglementaires et techniques relatives aux contrôles des installations ou aux filières agrées survenues ces dernières années, le conseil départemental a souhaité réviser la charte. Il s'agit entre autre de systématiser le recours à une étude de filière permettant d'inscrire les projets des propriétaires dans une logique de développement durable, de prendre en compte l'ensemble des filières existantes, de développer la formation et mettre en avant le savoir-faire des entreprises

La nouvelle charte est jointe en annexe 1 de la délibération.

2 - AIDE FINANCIERE POUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A L'ORIGINE DE RISQUES SANITAIRES OU POLLUTION – MODIFICATION DU DISPOSITIF

De manière à favoriser la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, Nantes Métropole a décidé par délibération du 17 décembre 2007, d'apporter une aide financière à tous les propriétaires devant procéder à des travaux de réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif. La mise en place du dispositif opérationnel depuis 2009 a permis de doubler le nombre de projets de travaux ainsi que le nombre de réhabilitations par an.

Les modalités d'attribution de ces aides avaient été ajustées et précisées par délibération du 18 octobre 2010, de la manière suivante :

- Attribution d'une aide sous la forme d'une participation de 15% du montant des travaux, le montant des travaux étant plafonné à 7000 euros HT.

- Pour des travaux supérieurs à 7000 euros, lorsque les conditions techniques imposent des solutions onéreuses, attribution d'une participation à hauteur de 50% du coût lié à la contrainte. Les montants du surcoût sont plafonnés à 14 000 euros HT.

Enfin, par une délibération du 13 décembre 2013, ce dispositif a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015.

En complément du dispositif de Nantes Métropole, d'autres organismes ont adopté un régime d'aides financières, qui repose toutefois sur un engagement de Nantes Métropole à aider les particuliers dans le domaine de l'assainissement.

Ainsi, le Département apporte une aide supplémentaire aux propriétaires résidant sur le territoire des collectivités ayant signé une convention de partenariat pour une durée de 3 ans . L'aide est accordée aux propriétaires qui s'engagent dans des travaux de réhabilitation et dont les revenus n'excèdent pas les plafonds des ressources retenus par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Les conditions d'attribution ainsi que les modalités de versement sont précisées dans le règlement des aides financières du Conseil départemental.

D'autre part, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose d'étendre aux communes urbaines à partir de 2016, l'aide proposée actuellement uniquement aux communes rurales. Cette aide, basée sur des critères techniques très précis, concerne les installations non conformes présentant un impact sanitaire ou environnemental. Elle s'élèverait à hauteur de 50 % du montant des travaux.

En conséquence, il est proposé de poursuivre l'accompagnement financier de Nantes Métropole en prenant en compte l'ensemble des dispositifs d'aide pouvant être accordés aux usagers,

Il est proposé de modifier le système d'aide, selon les modalités suivantes :

Pour simplifier les démarches de l'usager, Nantes Métropole sera le guichet unique en matière d'aide financière. A cet effet, Nantes Métropole instruira et versera les aides du Département et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il conviendra donc d'arrêter, par convention, les modalités de mise en œuvre de ce partenariat et les obligations de Nantes Métropole envers les usagers et le Département ou l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour les propriétaires dont les installations sont non conformes, il existera deux types d'aides, non cumulatives :
- Ceux qui répondent aux critères de l'Agence de l'eau (avec un impact sanitaire et environnemental conséquent) et qui sont en mesure de respecter le cahier des charges précis de l'agence de l'eau : bénéficieront d'une aide correspondant au taux de l'Agence de l'eau (soit en 2015 : 50 %). Pour ces dossiers, aucune aide ne sera apportée par Nantes Métropole en son nom propre, ni par le Département.
- Pour les autres propriétaires , une aide de 15% du montant des travaux sera versée directement par Nantes Métropole avec un montant maximal de travaux plafonné, correspondant à celui de l'Agence de l'eau (pour l'année 2015 : 8000 euros TTC). Par ailleurs, pour les propriétaires dont les revenus répondent aux critères du plafond de ressources de l'ANAH et pour lesquels le montant des travaux est supérieur à 3000 euros TTC, l'aide précitée sera complétée par une aide du Conseil départemental de 15 %, soit une aide totale pour ces derniers de 30 % du montant des travaux, avec le plafond précité et selon les conditions du Département.

Les demandes des usagers devant respecter un cahier des charges précis comportant la réalisation d' études de faisabilité préalables aux travaux, il est proposé que Nantes Métropole sélectionne un cabinet qui sera chargé de ces études, dont le coût sera supporté par l'usager. Pour les dossiers éligibles aux aides de l'Agence de l'eau, une convention de mandat sera mise en place entre l'usager et la collectivité, pour autoriser la collectivité à faire réaliser l'étude de faisabilité pour le compte de l' usager.

Pour les bénéficiaires de l'aide de Nantes Métropole, une convention précisera les conditions et modalités d'octroi des aides et notamment la vérification des techniques proposées et des coûts, les pièces nécessaires au dépôt de dossier.

Le dispositif est applicable jusqu'au 31 décembre 2019 (date de notification de la non conformité).

Les conditions et modalités d'octroi et de versement des aides de Nantes Métropole sont détaillées en annexe 2 à la présente délibération.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget annexe assainissement, chapitre 67 opération 3391, frais d'exploitation réseaux.

M^me^ Pernot : « Ce dossier marque une avancée certaine notamment pour les propriétaires modestes qui rentrent dans le cadre des plafonds de l'ANAH et qui pourront cumuler dorénavant avec l'aide de Nantes Métropole, l'aide du Conseil départemental pour un montant total de 30 % du coût des travaux. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve la charte du Département de Loire-Atlantique, jointe en annexe 1, relative à la qualité de l'assainissement non collectif en Loire Atlantique.

2 - Approuve l'instauration, à compter du 1er janvier 2016, d'une participation financière de 15 % du montant HT des travaux, pour les projets de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non éligibles à une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et délègue à la Présidente ou à la Vice-présidente déléguée, la conclusion et la signature des conventions de financement avec les usagers. Le montant des travaux subventionné est plafonné. Le plafond retenu est celui fixé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'octroi des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

3 - Approuve les conditions et modalités d'octroi et de versement des aides de Nantes Métropole présentées dans l'annexe 2, et délègue à la Présidente ou à la Vice-présidente déléguée, la conclusion et la signature des conventions de financement avec les usagers

4 - Délègue à Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée, la conclusion et la signature des conventions à intervenir entre nantes Métropole et les usagers portant sur la réalisation et le financement des études de faisabilité préalable aux travaux pour les installations éligibles à l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

5 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer la charte.

Direction du Cycle de l'Eau

27 - NANTES, SAUTRON, SAINT-HERBLAIN, COUERON – RESTAURATION HYDROECOLOGIQUE ET MISE EN VALEUR DE LA CHEZINE - CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUITE AUX ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES AU TITRE DE L' AUTORISATION LOI SUR L'EAU ET DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROJET - RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

EXPOSE

Par délibération du 21 novembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le programme de restauration hydroécologique et de mise en valeur de la vallée de la Chézine sur les communes de Nantes, Sautron, Saint-Herblain et Couëron.

Le projet a fait l'objet d'enquêtes publiques conjointes préalables à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et à la déclaration d'intérêt général en application du code de l'environnement.

Ces enquêtes publiques se sont déroulées du 20 mai au 24 juin 2015.

Monsieur le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti cependant d'une réserve, tendant à ce que Nantes Métropole fasse réaliser une étude sur la portion de la rive droite de la Chézine comprise entre la rue Bouchaud et l'Avenue des Roses à Nantes afin d'établir un diagnostic sur la solidité de cette rive et les risques potentiels en cas d'éboulement.

Or, il apparaît que le désordre évoqué sur les murs entre la rue Bouchaud et l'impasse des Roses et justifiant selon le commissaire enquêteur une étude complémentaire se situe sur une parcelle privée ne faisant pas partie de l'enquête de Déclaration d'Intérêt Général. En outre, le projet de restauration de la Chézine vise à préserver les habitats naturels, et participe de ce fait à la lutte contre les inondations. En conséquence, la réserve n'étant pas justifiée, elle n'a pas lieu d'être levée.

Cependant, lorsque l'avis favorable d'un commissaire enquêteur est assorti d'une réserve, cet avis pourrait être considéré par la juridiction administrative comme un avis défavorable. Dans ces conditions, et en application de l'article L 123-16 du code de l'environnement le projet ayant donné lieu à un avis défavorable doit faire l'objet d'une délibération motivée réitérant la demande d'autorisation.

En conséquence, il convient de se prononcer sur cette réserve, et d'autre part de réitérer la demande d'autorisation loi sur l'eau conformément aux articles L.214.1 à L.214.6 du code de l'environnement et l'intérêt général de l'opération conformément à l'article L.211-1-I-7° du code de l'environnement.

M^me^ Pernot : « Il s'agit d'un dossier de mon collègue Christian Couturier, je rends à César ce qui lui appartient. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Prend en considération l'avis favorable du commissaire enquêteur relatif aux enquêtes publiques conjointes au titre de la loi sur l'eau et à la déclaration d'intérêt général en application du code de l'environnement, pour l'opération de restauration et de mise en valeur de la vallée de la Chézine.

2 – Décide de ne pas lever la réserve dont est assorti l'avis favorable du commissaire enquêteur, et tendant à ce que Nantes Métropole fasse réaliser une étude complémentaire sur la portion de la rive droite de la Chézine comprise entre la rue Bouchaud et l'Avenue des Roses à Nantes car elle ne se justifie pas compte tenu de l'objet du projet.

3 – Renouvelle les demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général de ce projet qui a pour objet la restauration hydroécologique et la mise en valeur de la vallée de la Chézine sur les communes de Nantes, Sautron, Saint-Herblain et Couëron.

4 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Gressus présente le dossier suivant :

Direction Déchets

26 - EXPLOITATION DES DECHETERIES - SIGNATURE DES MARCHES - ACTUALISATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

1) EXPLOITATION DES DECHETERIES

Nantes Métropole dispose d'un réseau de 12 déchèteries et 4 écopoints ; 11 de ces installations sont exploitées par des opérateurs privés.

Dans le cadre de son plan d'actions déchets, Nantes Métropole a lancé un premier programme de réhabilitation de son parc de déchèteries qui s'est concrétisé par la réhabilitation complète des déchèteries situées à Rezé et Vertou et par le réaménagement de celles situées sur les territoires des communes de Saint Sébastien sur Loire, Carquefou et Saint Herblain.

A l'issue de la réhabilitation des sites de Rezé, Vertou et Saint Sébastien, ces 3 sites ont fait l'objet du renouvellement du marché d'exploitation à l'issue de la période initiale. Ils ne font donc pas l'objet de cette consultation.

Les marchés d'exploitation des déchèteries de Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Mauves sur Loire, Orvault, Saint Herblain, La Montagne, Saint Jean de Boiseau et Saint Aignan de Grandlieu arrivent à échéance le 31 mars 2016 à l'issue des périodes de reconduction.

Afin de procéder au renouvellement de ces marchés, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Dans une logique d'optimisation des moyens d'exploitation notamment au regard des rotations de véhicules et du personnel de gardiennage, cette consultation a été décomposée en 3 lots par secteurs géographiques selon la configuration suivante :

- Lot n° 1 – Exploitation des déchèteries de la Montagne, Saint Jean de Boiseau et Saint Aignan de Grandlieu,
- Lot n° 2 – Exploitation des déchèteries d'Orvault et Saint Herblain,
- Lot n° 3 – Exploitation des déchèteries de la Chapelle sur Erdre, Carquefou et Mauves sur Loire.

Il s'agira de marchés de prestations de services conclus pour une durée de 2 ans, à compter du 1er avril 2016, renouvelables 2 fois par période de 1 an.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés suivants :

Lots n°	Désignation	Sociétés	Montants en € HT sur la base du Détail Quantitatif Estimatif sur la période initiale des marchés
1	Exploitation des déchèteries de la Montagne, Saint Jean de Boiseau et Saint Aignan de Grandlieu	PAPREC	1 185 337,70 € HT
2	Exploitation des déchèteries d'Orvault et Saint Herblain	PAPREC	1 501 181,83 € HT
3	Exploitation des déchèteries de la Chapelle sur Erdre, Carquefou et Mauves sur Loire	COVED	1 840 090,60 € HT

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016, chapitre 11, opération n° 3012, exploitation déchèteries, opérateurs privés.

2) ACTUALISATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE

Nantes Métropole en tant qu'autorité organisatrice de la collecte des déchets définit dans un règlement les conditions d'application de ce service public.

Le règlement actuel vise à régir les relations entre les usagers du service public d'élimination des déchets et les exploitants de ce service public et à préciser les droits et obligations de chacun. Il comprend une partie relative au service public de collecte et une annexe relative aux conditions d'exploitation des déchèteries.

Ce règlement est effectif depuis le 22 février 2013. Pour rappel, ce document, conformément aux orientations en la matière, permet :

- de définir les déchets collectés par Nantes Métropole,
- d'encadrer les conditions d'utilisation du service pour les usagers,
- d'établir des sanctions en cas de non respect des conditions d'utilisation du service de collecte des déchets ménagers.

Depuis cette date des modifications d'exploitation ont été apportées, notamment sur la partie relative à la gestion des déchèteries, afin de redéfinir les sites accueillant les véhicules de plus de 2 mètres de hauteur.

Par ailleurs, de nouvelles responsabilités élargies des producteurs se mettant en place, il convient d'actualiser les déchets acceptés sur les différents sites en fonction des possibilités d'accueil et de repréciser les horaires de dépôts sur l'ensemble des déchèteries.

Le règlement actualisé est joint à la présente délibération .

M^me^ Gressus : « Concernant le point sur l'exploitation des déchetteries, il est à noter que la société Veolia, qui était précédemment gestionnaire des quatre sites, n'a pas été retenue par la CAO suite à cet appel d'offres. Elle n'a plus de gestion de déchetteries sur le territoire de l'agglomération. Paprec est déjà le titulaire de marchés sur le traitement des déchets industriels banals et des services.
Concernant le deuxième point sur l'actualisation du règlement de collecte des déchets ménagers sur le territoire de Nantes Métropole, les modifications sont plutôt techniques, elles portent notamment sur un certain nombre d'articles sur les bacs trop lourds, non conformes, avec des précisions. De même, il y a une modification sur l'accès des véhicules de plus de 2 mètres, avec précision d'un délai de traitement et aussi un basculement. Avant, les véhicules de plus de 2 mètres pouvaient se présenter à la déchetterie de Saint-Sébastien. Ce sera désormais à celle de Rezé que les véhicules pourront se présenter dans les conditions qui sont exposées au règlement. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1) Autorise la signature des marchés de prestations de services relatifs à l'exploitation des déchèteries de Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Mauves sur Loire, Orvault, Saint Herblain, La Montagne, Saint Jean de Boiseau et Saint Aignan de Grandlieu avec les sociétés suivantes :

Lots n°	Désignation	Sociétés	Montants en € HT sur la base du Détail Quantitatif Estimatif sur la période initiale des marchés
1	Exploitation des déchèteries de la Montagne, Saint Jean de Boiseau et Saint Aignan de Grandlieu	PAPREC	1 185 337,70 € HT
2	Exploitation des déchèteries d'Orvault et Saint Herblain	PAPREC	1 501 181,83 € HT
3	Exploitation des déchèteries de la Chapelle sur Erdre, Carquefou et Mauves sur Loire	COVED	1 840 090,60 € HT

2) Approuve l'actualisation du règlement de collecte des déchets ménagers sur le territoire de Nantes Métropole,

3) Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Laernoes présente les dossiers suivants :

Direction Energies Environnement Risques

28 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE : CONVENTION CADRE ENTRE NANTES METROPOLE ET L'ASSOCIATION ECOPOLE

EXPOSE

L'association Ecopôle, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de Nantes, exerce des activités d'intérêt général dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable du territoire de l'agglomération nantaise, en particulier dans le domaine environnemental.

Son projet associatif vise à sensibiliser et informer les différents publics, accompagner ces publics vers des changements de comportements, développer au sein de son réseau d'acteurs une culture commune « développement durable » en mutualisant les idées, les compétences et les moyens, inciter les associations à aborder les enjeux environnementaux de façon plus élargie.

A travers ses compétences et ses politiques publiques, Nantes Métropole s'est engagée fortement depuis le milieu des années 2000 sur les questions de développement durable à travers son Agenda 21. Ce dernier prend la forme d'une politique publique générale et transversale de développement durable, constitué d'actions issues des politiques publiques thématiques (déplacements, énergies, environnement, eau, développement urbain, etc.), de plans d'actions transversaux (Plan Climat, Vélo, biodiversité, …) et d'actions relatives à l'animation territoriale. Il incarne notamment les objectifs du cycle 2014-2020 « Construire une Métropole solidaire, facile à vivre et durable » et s'inscrit dans un contexte de transition énergétique et écologique pour tous et avec tous.

Les relations entre Ecopôle et Nantes Métropole s'inscrivent dans un rapport caractérisé par le partage d'objectifs communs qui ont donné lieu depuis 2000 à la signature d'une convention cadre déclinée par conventions annuelles successives d'objectifs et de moyens ces dernières années.

Nantes Métropole souhaite actualiser et réaffirmer sa volonté d'accompagner les initiatives d'Ecopôle qui s'inscriront dans le cadre de ses politiques publiques en s'engageant avec Ecopôle au travers d'une convention cadre conclue pour les trois années à venir (2016-2018).

Des orientations plus opérationnelles ont été proposées par Ecopôle à Nantes Métropole pour la période 2016/2018 :
- territorialiser les actions de sensibilisation à l'environnement, tant à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain (les communes) qu'à l'échelle des territoires de vie (les quartiers) : programme d'actions avec les communes de l'agglomération, projet transversaux à l'échelle des quartiers…
- conforter la mission d'intérêt général de centre de ressources sur le développement durable et spécialisée sur les questions d'environnement, notamment et en priorité auprès des publics intermédiaires pour leur donner les moyens d'agir au quotidien auprès des habitants, des citoyens, des usagers....
- renforcer l'espace d'activités partagé sur l'environnement / développement durable à l'échelle du territoire de l'agglomération et conforter la fonction d'animation du réseau de l'environnement de l'agglomération nantaise

La présente convention vise à poser les bases d'une relation clarifiée et simplifiée avec Nantes Métropole, l'ensemble concourant à l'efficacité des actions d'Ecopôle dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Elle sera, bien entendu, complétée par des conventions annuelles d'objectifs et de moyens.

Ce document est joint en annexe à la présente délibération.

M^me^ Laernoes : « La délibération n°28 concerne la convention cadre entre Nantes Métropole et l'association Écopôle. Je salue d'ailleurs la présence de la Présidente, Mme Claudine Raillard-Clément, et du directeur de la structure.
Écopôle fêtera ses 16 ans, puisqu'ils ont commencé et démarré leur activité en 2000. Pour celles et ceux qui ne les connaissent pas, même si je ne doute pas que tout le monde connaît Écopôle puisqu'ils agissent sur l'ensemble du territoire de la Métropole : il s'agit d'un réseau d'acteurs locaux, d'associations, d'entreprises, de partenaires institutionnels et d'adhérents individuels, qui agissent dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Ils sont labellisés depuis 2003 Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE). C'est à ce titre qu'ils organisaient, il y a quelques temps, la dixième édition de la Journée du développement durable des territoires des CPIE des Pays-de-la-Loire autour du pouvoir d'agir.
Aujourd'hui plus qu'hier encore, nous en avons besoin. Nous avons eu l'occasion de revenir notamment sur la COP 21 et la responsabilité qui incombe aux territoires pour engendrer une dynamique et des actions autour de la transition écologique. Nous avons besoin de ces acteurs, des relais d'opinion qui informent et sensibilisent sur notre territoire par des actions concrètes. Je voudrais reprendre une intervention de Rob Hopkins qu'il a faite lors d'événements qui étaient organisés pendant la COP 21, à Paris : *on n'a pas des citoyens qui passent d'informés et impliqués dans la transition à très, très mobilisés et informés dans la transition.* Cela passe par des petits pas et de petites actions de sensibilisation. Écopôle en fournit quelques exemples, comme leur travail sur Mobilus concernant les déplacements et avec Récup'Halvêque sur les déchets, le réemploi et la diminution des encombrants. Écopôle était également présent au lancement, on l'a évoqué en début de Conseil, du sommet mondial de l'action climat *Climate Chance,* le 2 décembre, à Paris, lors de la COP 21, pour témoigner de ce dynamisme et de l'implication des acteurs locaux dans la transition écologique sur le territoire. »

M^me^ la Présidente : « J'en profite pour ajouter que nous comptons naturellement sur Écopôle mais, plus globalement, sur l'ensemble des acteurs qui œuvrent ici dans le champ du développement durable, dans le champ de la transition, pour avancer avec nous sur ces sujets qui nous tiennent collectivement à cœur. Je voudrais vous dire que c'est bien avec vous que nous comptons construire le grand débat sur la transition énergétique qui aura lieu en 2016. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Approuve les termes de la convention cadre à signer avec l'association Ecopôle,

2. Autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole, ou Madame la vice-présidente déléguée, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention cadre.

Direction Énergies Environnement Risques

29 - ENERGIE - DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE - PROTOCOLE ENTRE NANTES METROPOLE, LA COMMUNE DE LA BAULE ET LE SYDELA - APPROBATION

EXPOSE

Nantes Métropole, autorité concédante de la distribution publique d'électricité pour ses 24 communes, est liée par 3 contrats de concession avec ERDF et EDF pour Rezé, Indre et Nantes. Les termes d'un 4ème contrat, partagé avec le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) et la commune de La Baule, s'appliquent pour les 21 autres communes de Nantes Métropole dans le cadre d'un protocole signé par ces 3 autorités concédantes, ERDF et EDF.
Ce protocole est en cours depuis le 1er janvier 2013 et arrivera à son terme le 31 décembre 2015.

Il porte sur les points suivants :

- la répartition des redevances de concession R1 (fonctionnement) et R2 (investissement),
- la contribution financière du concessionnaire ERDF aux effacements de réseaux au prorata du linéaire de réseaux de chaque concédant,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement dans les communes en régime dit « rural » au sens de la distribution d'électricité (confiée au concessionnaire) ;
- le rapport annuel d'activité présenté simultanément aux 3 collectivités et son contrôle.

Dans un contexte de forte évolution réglementaire dans le domaine de la distribution publique d'électricité et en raison du délai nécessaire à l'harmonisation des contrats sur le territoire, il est proposé de reconduire dans un nouveau protocole, l'ensemble des modalités d'exécution du contrat partagé en vigueur. Ce nouveau protocole est proposé pour l'année 2016, avec deux reconductions tacites d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard.

Le projet de protocole est joint à la présente délibération.

M^me^ Laernoes : « À terme, nous souhaitons avoir un seul contrat pour les communes de l'agglomération. Cela nous facilitera le travail, notamment sur les données, et pour s'assurer du bon investissement sur notre réseau électrique.
Je précise également que le service et la direction de l'énergie font un travail de lobbying au niveau national pour permettre d'avoir une meilleure prise sur les investissements qui sont faits et une meilleure transparence sur les données qui nous sont transmises par ERDF concernant notre réseau de distribution d'électricité. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Approuve le protocole d'accord précisant les modalités d'exécution du contrat de distribution publique d'électricité entre ERDF, EDF, Nantes Métropole, le SYDELA et la commune de La Baule ;

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le protocole.

Direction Energies Environnement Risques

30 – DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR NANTES - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION

EXPOSE

La ville de Nantes a confié la gestion de la distribution d'énergie électrique à ERDF, par convention de concession conclue le 14 octobre 1994, pour une durée de 28 ans. Nantes Métropole est substituée depuis 2002 dans l'exécution de ce contrat.

Cette convention prévoit notamment l'acquittement par le concessionnaire d'une redevance d'occupation du domaine public.

La formule de calcul de cette redevance fait intervenir les pourcentages d'augmentation des recettes d'acheminement et de fourniture aux tarifs réglementés des clients basse et moyenne tensions.

Or, au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kilovoltampères disparaissent conformément à la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

La fin de ce tarif amène donc Nantes Métropole et son concessionnaire à revoir la formule de calcul de cette redevance tout en préservant les équilibres financiers de ce contrat.

Cette révision nécessite la conclusion d'un avenant à la convention de concession de distribution d'énergie électrique sur Nantes dont le projet figure ci-joint.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de concession de distribution d'énergie électrique sur Nantes joint à la présente délibération.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

31 – CAMPUS NANTES – CONVENTION AVEC AUDENCIA GROUP ET L'ECOLE DES MINES DE NANTES – APPROBATION

EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole a approuvé les grandes orientations de sa politique de soutien de l'enseignement supérieur et de la recherche, au profit des établissements du territoire métropolitain.

Les deux présentes conventions s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la démarche Campus Nantes, menée notamment en co-construction avec les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. En juin 2015, le conseil métropolitain a approuvé la convention Campus Nantes avec l'Université de Nantes, principal établissement d'enseignement supérieur et recherche métropolitain. Cette démarche se poursuit avec deux grandes écoles appartenant à la Conférence des Grandes Ecoles : Audencia Group et l'École des Mines de Nantes.

Nantes Métropole souhaite aujourd'hui définir ses axes d'intervention et de soutien à Audencia Group et l'Ecole des Mines pour les trois prochaines années. Les lignes directrices de ses futures interventions sont de cibler au mieux les modalités de soutien qu'elle apportera aux projets des acteurs, qu'ils concernent l'immobilier, les équipements, la formation, ….

Il s'agit pour Nantes Métropole de poursuivre et d'accentuer son soutien, par le financement d'actions autour d'axes stratégiques tirés des priorités partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes qui se déclinent pour chaque établissement autour des axes stratégiques suivants :

Pour Audencia Group, il s'agira de :

- Développer les activités de recherche et de transfert de connaissances et favoriser l'implication des équipes de recherche d'Audencia Group dans des projets collaboratifs innovants avec les entreprises des filières économiques que Nantes Métropole a choisi de soutenir en priorité, notamment, la responsabilité sociétale en entreprise (RSE) comprenant la co-animation de la plateforme RSE de la métropole nantaise à travers l'implication des chargés d'étude de la Chaire RSE (apport contenu expertise RSE),
- Renforcer les collaborations entre Audencia Group et les établissements d'Enseignement Supérieur et Recherche métropolitains, visant à créer des pôles d'expertise d'enseignement supérieur recherche métropolitains, au service du développement des compétences, de l'innovation et de l'internationalisation des acteurs des filières économiques stratégiques sur lesquelles Audencia Group se mobilise.

- Renforcer les dispositifs d'ouverture sociale et d'accompagnement vers l'enseignement supérieur mis en œuvre en coopération avec les lycées métropolitains en zone d'éducation prioritaire
- Contribuer au développement des projets entrepreneuriaux étudiants.
- Valoriser l'impact territorial d'Audencia Group auprès des réseaux d'acteurs socio-économiques du territoire.

Le montant annuel de la participation de Nantes Métropole est de 300 000 € sur les postes de dépenses figurant en annexe de la convention jointe, postes de financement qui seront évalués chaque année et qui, le cas échéant, feront l'objet d'évolution sur les objectifs partagés sur décision conjointe des représentants de Nantes Métropole et d'Audencia Group.

Pour 2015, en complément de cette participation annuelle, Nantes Métropole apporte une subvention de 20 000 € pour financer la mise en œuvre de supports de communication pour la chaire RSE, consistant à la mise en place d'un outil innovant destiné à présenter et valoriser la construction de la plateforme RSE du territoire.

Outre cet engagement annuel de la collectivité, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadre d'intervention tels que :

- Participation aux travaux de mise en conformité du bâtiment de la rue de la Jonelière qui font l'objet d'études dont le montant global estimatif de l'opération est de l'ordre de 3,1M€ (travaux d'urgence) représentant une quote-part de Nantes Métropole d'environ 1 M€ sur la période 2015/2018 (Montant définitif après la remise des études) dont 150 000 € en 2015 pour le financement des études.
- Participation à la construction de Médiacampus sur l'Ile de Nantes accueillant Sciences Com pour un montant de 1,88 M€.
- Dispositif Brio associant Audencia/Ecole Centrale/Oniris et Ecole des Mines qui a fait l'objet en 2015 d'une subvention de 14 000 €
- Incubateur Odyssée associant Audencia/Ecole des Mines et Ecole Centrale qui fait l'objet d'un financement de 30 000 €
- Contribution annuelle de 60 000 € au Syndicat Mixte d'Audencia

Pour l'Ecole des Mines de Nantes, l'enjeu se situe dans son futur rapprochement avec Télécom Bretagne.

L'Ecole des Mines de Nantes a pour mission de contribuer au développement économique durable des entreprises, tant sur son territoire qu'au plan national, par la formation, la recherche, l'innovation et la création d'entreprise. Formant des ingénieurs, masters et docteurs, elle est particulièrement présente dans le domaine des sciences et technologie de l'énergie et de l'environnement et des sciences et technologie de l'information.

Afin d'apporter les meilleures réponses aux attentes des étudiants, des entreprises et des pouvoirs publics et de conforter la stratégie territoriale de l'Institut Mines-Télécom, elle a lancé avec Télécom Bretagne en mars 2015 le projet de fusion des deux écoles.

En s'appuyant sur la forte complémentarité des deux établissements, ce rapprochement permettra de créer une nouvelle école implantée sur Brest, Nantes et Rennes, détentrice d'une forte identité et positionnée au cœur des transformations numérique, énergétique et environnementale.

Ce projet reposera, en particulier, en formation sur la création d'un même diplôme d'ingénieur généraliste associant les sciences et technologies de l'information et les sciences et technologies de l'énergie et de l'environnement, en recherche sur le développement de travaux interdisciplinaires dans ces mêmes domaines. Il offrira aux élèves une offre élargie d'options ainsi que des perspectives de carrière diversifiées, et aux entreprises un panel de compétences plus large permettant d'intensifier les collaborations de recherche en fonction de leurs besoins de développement.

Il apparaît dès à présent que les dispositifs pédagogiques et les moyens techniques les plus innovants seront nécessaires pour travailler efficacement entre les trois sites. C'est pourquoi les infrastructures numériques dont disposeront les deux écoles sont un des facteurs de réussite essentiels.

Pour mener à bien la fusion Mines/Télécom qui doit permettre d'élever cet établissement vers l'excellence reconnue internationalement au bénéfice du territoire métropolitain dans le cadre d'une structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche interrégionale avec la future Université Bretagne Loire (UBL) qui doit être prochainement créée, Nantes Métropole a décidé d'accompagner ce processus avec une double approche :

- Participer aux études devant permettre la fusion des deux établissements
- Accompagner ce projet de fusion en finançant des équipements spécifiques en 2017 et 2018.

Nantes Métropole s'engage sur la durée de la convention à apporter une contribution financière de 110 000 € en 2016 au titre des études et réflexions menées devant conduire à la fusion des deux établissements sur la ligne "Appui mission de coordination".

Par ailleurs Nantes Métropole entend soutenir sur les exercices 2017 et 2018, l'Ecole des Mines de Nantes dans l'acquisition d'équipements spécifiques destinées à assurer dans les meilleures conditions les relations quotidiennes entre enseignants chercheurs, étudiants et personnels des trois sites en complément des équipements prévus dans le CPER.

Outre cet engagement annuel de la collectivité, cette convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadres d'intervention tels que :

- Quatre opérations du CPER 2015/2020 **:**
    - Programme Xemis 2 (imagerie médicale) pour 293 000 €
    - Programme SEDUCE (plateforme verte) pour 394 000 €
    - Programme IG Pro BE (micro algues et procédés) pour 375 000 €
    - Équipements numériques pour 380 000 €
- Dispositif Brio associant l'Ecole des Mines/Audencia/l'Ecole Centrale et ONIRIS qui a fait l'objet en 2015 d'une subvention de 14 000 €
- Incubateur Odyssée associant l'Ecole des Mines/Audencia et Ecole Centrale qui fait l'objet d'un financement de 20 000 €

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Approuve les conventions Campus Nantes à conclure avec Audencia Group et l'Ecole des Mines de Nantes, annexées à la présente délibération.

Pour l'approbation de la convention avec Audencia Group, Mme DANIEL, M. BOLO et M. SOBCZAK NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

* *
*

M^{me} la Présidente : « Avant de donner la parole à Gilles Nicolas pour le dossier suivant, je voudrais juste partager avec vous un petit calcul que je viens de faire rapidement pour vous réveiller, parce que je sens que l'assemblée s'assoupit. Nous en sommes, sans la délibération que nous venons de voter, à 24 délibérations votées à l'unanimité.

Je voudrais simplement souligner que le montant que nous venons, à l'unanimité, de décider d'engager est de 100 millions d'euros plus la dernière délibération, que je n'ai pas encore eu le temps de calculer. Je le dis parce que, chacun l'aura compris, je fais référence à nos débats de ce matin. Si nous n'avions pas voté le budget tel que nous l'avons voté, en dégageant, je le rappelle, à cet effet un potentiel d'investissements à hauteur de 500 millions d'euros, vous n'auriez pas eu la chance, mes chers collègues,de voter à l'unanimité ces délibérations. Je tenais à le souligner. J'ai évoqué ce matin la cohérence de nos positionnements dans le temps, dans la durée. Je crois qu'il est important que nos concitoyens sachent que si nous avons voté ensemble ces délibérations (vous vous en doutez, je m'en réjouis) c'est parce que ce matin, un certain nombre d'entre nous ont voté le budget.
Après cet amical réveil je vais donner la parole à Gilles Nicolas pour nous parler de la création d'un marché dans le quartier Champ-de-Mars/Madeleine. Je veux saluer la présence de deux habitants, je crois, qui sont parmi nous dans la salle et qui ont été acteurs dans le lancement de ce projet. Cela m'a gentiment été souligné par Catherine Choquet. Gilles Nicolas. »

* *
*

M. Nicolas présente le dossier suivant :

Direction Générale Sécurité et Tranquillité Publique

32 – NANTES - QUARTIER DU CHAMP DE MARS/MADELEINE : CREATION D'UN MARCHE - APPROBATION

EXPOSE

Le quartier Champ de Mars/Madeleine est un quartier rénové. Sa requalification s'est inscrite dans une démarche de co-construction permanente entre les habitants et les professionnels pour maintenir la population, sa mixité et dans le but de revitaliser le quartier.

La demande d'un marché de proximité hebdomadaire par le collectif « A vos paniers, citoyens » est le prolongement de cette participation sur un projet d'une dimension sociale et économique. Demande relayée par l'association des commerçants dans l'objectif de contribuer à dynamiser commercialement ce quartier.

Compte tenu de la diversité socio-économique du quartier, la tenue d'un marché de fin d'après-midi (16 heures-20 heures) semble pertinente. Le jour retenu est le mardi. Une dizaine de commerçants non sédentaires animeront ce marché alimentaire.

La rue Emile MASSON, dans sa partie la plus large, du côté de la rue FOURE est pressentie comme l'emplacement susceptible de capter, au mieux, les populations riveraine et active. Sa proximité avec l'avenue CARNOT longée par le busway rend ce marché très accessible et l'intègre dans l'activité commerciale du quartier.

Ce marché portera le nom de « MARCHE DU CHAMP DE MARS » marqueur de son identification géographique.

M. Nicolas : « Madame la Présidente, chers collègues, je vais peut-être faire monter les statistiques sur cette délibération en votant une 25e délibération à l'unanimité. Effectivement, je vous propose la création d'un marché dans le quartier Madeleine/Champ-de-Mars à l'initiative de l'association « À vos paniers, citoyens », que je salue ici, rejointe par l'association des commerçants de Madeleine/Champ-de-Mars. Ce marché se situerait rue Émile Masson. Cela est bien situé, pas loin du tramway, ce qui n'obère pas trop le stationnement rare dans ce secteur. Tout est réuni pour faire un marché de soirée le mardi. Il s'agit d'un marché, comme on me l'a dit, bio et pas cher, ce qui est bien. »

Mme la Présidente : « Merci. Catherine Choquet. »

M^me^ Choquet : « Je voulais juste faire un complément sur les montants puisqu'on parlait de 100 millions d'euros pour les délibérations engagées dans la journée. C'est vrai qu'on parle ici de sommes d'argent parfois astronomiques, parfois les délais sont variables : cinq ans, dix ans, vingt ans. Je voulais saluer l'engagement d'habitants qui ont eu une idée, qui ont eu la persévérance, l'opiniâtreté d'aller jusqu'au bout. De même, je salue la collaboration qu'il y a eu entre les habitants, l'équipe de quartier et l'équipe de la réglementation, avec Franck Noury, aussi, pour que ce projet aboutisse. Il aboutit aujourd'hui sous la forme d'une délibération. Après, il n'est pas encore ouvert. Mais en tout cas, c'est une bonne étape et je crois que tout le monde s'en réjouit. Je voulais remercier très sincèrement tous les intervenants. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Approuve la création d'un marché hebdomadaire sur le quartier Champ de Mars/Madeleine, le mardi après-midi sur la rue Emile MASSON,

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction des services de déplacements

33 – NANTES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT – DSP CENTRE – PERFORMANCE DU SERVICE RENDU – AVENANT N° 3

EXPOSE

Par délibération en date du 14 octobre 2013, Nantes Métropole a confié à Nantes métropole Gestion Équipements (NGE) l'exploitation des parcs de stationnement du centre-ville et conclu une convention de délégation de service public pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Outre le versement d'une redevance fixe à Nantes Métropole (en moyenne d'1,5 millions d'euros par an) pour l'exploitation des parcs de stationnement Bretagne, Cité Internationale des Congrès, Decré-Bouffay, Graslin, Médiathèque, Talensac et Bellamy, le contrat comprend un mécanisme d'amélioration de l'équilibre économique en recettes et en charges :

- reversement annuel de l'intégralité de l'excédent de recettes réelles comparées aux recettes prévisionnelles,
- reversement de 60 % des économies de charges d'exploitation annuelles.

Cette dernière clause s'applique quel que soit le résultat du compte d'exploitation, y compris dans le cas d'un résultat négatif. Dans un souci d'équilibre des relations contractuelles, il paraît opportun de n'appliquer cette mesure que dans le cas d'un résultat positif d'exploitation.

Il est donc proposé un avenant prenant en compte cette modification.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 3 décembre 2015, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

M. Affilé : « Il s'agit tout simplement d'apporter une petite restriction, de n'appliquer cette close que lorsque le résultat est positif parce qu'autrement on aggrave une situation qui peut être déjà délicate. Bien sûr, l'objectif, pour nous, est de continuer à inciter à poursuivre les efforts de maîtrise des charges, ce qui est profitable à tous. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation des parcs de stationnement du centre conclu avec NGE, présenté en annexe.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Territoriale D'Aménagement Nantes Ouest

34 – NANTES – ILE DE NANTES – OPERATION D'AMENAGEMENT ILE DE NANTES – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE – AVENANT DE RESILIATION DE LA CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT - NOUVEAU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT - APPROBATION

EXPOSE

Lors de la séance du 19 octobre 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable de l'opération d'aménagement île de Nantes.
Au début des années 2000, le projet Urbain de l'île de Nantes est né de la volonté de fabriquer une ville qui réponde aux besoins de tous les habitants de la métropole : habiter, travailler, se déplacer, étudier, se divertir...En 2003, Nantes Métropole a confié la mise en œuvre du projet d'aménagement de l'île de Nantes à la SAMOA, société dédiée au projet, via une concession publique d'aménagement toujours en vigueur qu'il convient aujourd'hui de refonder pour prendre en compte l'évolution du projet et son développement sur la partie sud ouest de l'île.

Un premier plan guide a servi de fil conducteur pour le développement de l'ensemble de l'île sur la première décennie 2000. En 2010, la deuxième phase du projet élaborée par les urbanistes Marcel Smets et UAps a été engagée et a notamment permis l'élaboration d'un plan des transformations rendu public en septembre 2012.

A ce jour, ont été réalisés le parc des Chantiers, les Machines de l'île, le busway, l'aménagement des berges en lien avec le fleuve, la passerelle Victor Schoelcher et les ponts Senghor et Tabarly, la construction de près de 5500 logements (dont 25 % de logements sociaux), de nombreux équipements publics dont l'école d'architecture, le groupe scolaire Aimé Césaire, la construction de près de 250 000 m² d'activités et de bureaux, l'émergence du quartier de la création avec la Fabrique. Ce projet se développe sur l'ensemble de l'île soit 337 hectares qui comprend notamment la première ZAC île de Nantes de 197 hectares créée en 2004 et la ZAC île de Nantes – sud ouest de 80 hectares créée au conseil métropolitain du 15 décembre 2015.

En cohérence avec les actions du débat Nantes, la Loire et nous, le projet Ile de Nantes s'inscrit avec Pirmil les Isles, Bas Chantenay, le centre ville, Malakoff Pré-Gauchet parmi les projets qui dessineront le visage de la centralité métropolitaine de demain autour de et avec la Loire comme fil conducteur.

Le projet Ile de Nantes concourt aux grands objectifs du grand débat : desserte maillée de la centralité, aménagement des berges et des quais, protection du milieu naturel …., et s'inscrit, depuis son origine dans une démarche de production avec l'ensemble des acteurs du territoire en s'appuyant sur un lieu dédié, le Hangar 32, présentant, de manière continue, et à un public très large, le projet de l'île de Nantes et ses évolutions. Le nouveau programme d'actions Green Island ou encore le projet des berges Nord avec la mise en œuvre d'une guinguette et d'une pêcherie en sont des exemples.

La présente délibération expose le bilan de la concertation préalable, résilie la concession publique d'aménagement, conclue en 2003, et définit les modalités du nouveau traité de concession d'aménagement.

Bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement Ile de Nantes

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de tirer un bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement Ile de Nantes. Cette concertation s'est déroulée selon les modalités définies par la délibération du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2015 (cf. annexe1) avec notamment la tenue d'une réunion publique le 23 novembre 2015, la mise à disposition de 7 registres d'observations y compris dans les mairies de Saint-Sébastien sur Loire et de Rezé et l'exposition permanente du hangar 32.

Les observations et remarques ont porté essentiellement sur les questions de déplacement avec l'arrivée du CHU, sur le devenir des infrastructures portuaires et ferroviaires, sur la programmation des logements sociaux et sur l'inondabilité du site…

La présente concertation sera suivie de consultations ultérieures, de coproductions avec les habitants et les autres acteurs du territoire lors de la mise au point de chaque projet développé et dans les phases chantier.

Les objectifs développés par le projet urbain pour les vingt prochaines années sont :

- aménager durablement la ville en concevant l'île entière comme écoquartier où la ville renoue avec la nature et la Loire pour offrir un cadre de vie apaisé ;
- développer l'attractivité économique et accueillir les grandes fonctions métropolitaines : 15 000 emplois supplémentaires à terme autour de l'économie de la connaissance, des industries culturelles et créatives et de la santé ;
- accueillir de nouveaux habitants au cœur de l'agglomération avec une forte exigence de mixité sociale et générationnelle .

Ces objectifs se déclinent dans le programme suivant :

- Environ 40 000 m² d'équipements publics ;
- Environ 320 000 m² de locaux d'activité (commerces, bureaux, activités économiques)
- Environ 550 000 m² de logements (environ 8000) dont :
    - 25% de logements sociaux
    - 25 % de logements abordables (logements en prêt locatif social PLS et accession sociale et abordable)
    - 50% en logements « libres » ;
- Le programme à réaliser devra aussi permettre l'arrivée sur l'île de Nantes du nouveau Centre Hospitalier Universitaire (CHU), bâtiment d'environ 250.000m² sur une dizaine d'hectares ;
- Les axes publics structurants et les espaces publics de proximité maillant le quartier ;
- Un parc urbain d'environ 12 ha.

Traité de concession d'aménagement

L'objet du traité de concession d'aménagement est de confier l'étude et la réalisation de l'ensemble des opérations et actions concourant à la mise en œuvre de ce programme, et ainsi permettre de transformer les 337 hectares de l'île en y développant toutes les fonctions urbaines d'un cœur d'agglomération de manière attractive pour les habitants et les activités économiques. Le traité de concession d'aménagement couvre l'ensemble du territoire de l'Ile de Nantes, incluant la ZAC Ile de Nantes, la ZAC Ile de Nantes Sud Ouest, ainsi que les secteurs « hors ZAC ».

Ce programme doit se développer sur une durée de vingt ans (2016-2037 – durée du nouveau traité de concession d'aménagement). Pour mémoire, la première concession publique d'aménagement devait expirer en 2023.

Conformément aux dispositions des articles L.300-4, L300-5 et L.300-5-2 du Code de l'Urbanisme, Nantes Métropole souhaite confier cette opération d'aménagement Ile de Nantes à la Société Publique Locale (SPL) SAMOA, dans le cadre d'un Traité de Concession d'Aménagement. Ce contrat est conclu sans procédure de publicité, ni mise en concurrence, compte tenu du statut de SPL de la SAMOA et du contrôle analogue exercé par Nantes Métropole sur cette SPL.

Le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement de l'île de Nantes est annexé au Traité de Concession d'Aménagement ainsi qu'à la présente délibération (annexe 2). Les modalités de contrôle technique, financier et comptable prévoient la production annuelle d'un bilan financier prévisionnel global, actualisé et détaillé, d'un plan de trésorerie actualisé et d'un tableau des cessions. Un compte rendu financier annuel sera soumis au conseil métropolitain.

Au titre de ce traité de concession, Nantes Métropole versera à la SAMOA une participation financière pour la réalisation d'espaces et d'équipements publics qui seront remis à la collectivité. . Cette participation financière se décline en trois enveloppes :

- pour la période 2016-2019, une seconde enveloppe prévisionnelle de 27,6 millions d'€ TTC (23 millions d'€ HT).
- pour les périodes suivantes 2020-2025 une enveloppe prévisionnelle de 68,4millions d'€ TTC (57millions d'€ HT) et 2026-2037, une dernière estimation prévisionnelle de 110,9 millions d'€ TTC (92,4 millions d'€ HT) qui correspond au montant estimé de participation à verser à partir de 2026 jusqu'à terminaison de l'opération en 2037.

Soit, de 2016 à 2037, un montant à verser de 206,9 millions d'€ TTC (172,4 millions d'€ HT) et une moyenne annuelle d'environ 9,4 millions d'€ TTC (7,8 millions d'€ HT). Pour rappel, la moyenne annuelle entre 2003 et 2015 était d'un montant équivalent (9,2 millions d'€ TTC), mais sans intervention sur le sud ouest.
Ces estimations prévues dans le contrat seront révisables en fonction de l'état d'avancement du projet.

Pour information, une première enveloppe de 47 millions d'€ TTC (39,2 millions d'€ HT) intégrant les participations déjà versées au titre de la première concession est reprise dans le bilan d'ouverture du présent traité de concession.

Avenant de résiliation de la concession publique d'aménagement

Depuis la signature de la convention publique d'aménagement, le 31 octobre 2003 entre Nantes Métropole et la SAMOA, le cadre juridique, financier et opérationnel dans lequel s'inscrit la réalisation de l'opération a évolué de façon significative.

Le processus de renouvellement de la concession d'aménagement implique, en premier lieu, la résiliation amiable de la Convention Publique d'Aménagement et, en deuxième lieu, la conclusion entre Nantes Métropole et la SAMOA d'un nouveau Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SAMOA la poursuite de l'aménagement de l'île de Nantes.

La commune intention des parties est que ce processus soit mis en œuvre dans le respect du principe de continuité des actions engagées et contrats conclus par la SAMOA et que le calendrier de réalisation (2016-2037) de l'opération d'aménagement île de Nantes soit le moins possible affecté. L'arrêté définitif des comptes au 31/12/2015 repris dans le Traité de Concession d'Aménagement sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil Métropolitain.pour en donner quitus à la SAMOA. Quant aux conséquences de la résiliation, il est précisé que les biens acquis par la SAMOA resteront propriété de la SAMOA, que la résiliation est sans effet sur les contrats conclus avec des tiers et que les équipements et ouvrages publics non achevés feront l'objet d'une remise d'ouvrage à la collectivité à l'issue de leur achèvement dans le cadre du nouveau traité de concession.

L'avenant de résiliation de la concession publique d'aménagement et le traité de concession d'aménagement sont joints à la présente délibération,

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

Mme ROLLAND, M. ALLARD, Mme BIR, Mme CHIRON, Mme DANIEL, M. PRAS, M. ROBERT, M. TRICHET, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. BOLO, Mme BENATRE ET M. BELHAMITI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1. Approuve le bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement Ile de Nantes ;

2. Décide de retenir comme aménageur, conformément aux articles L300-4 et L300-5-2 du Code de l'Urbanisme, la Société Publique Locale SAMOA, pour réaliser l'opération d'aménagement Ile de Nantes ;

3. Approuve l'avenant de résiliation à la Convention Publique d'Aménagement conclue par délibération le 31 octobre 2003 ;

4. Approuve le Traité de Concession d'Aménagement à conclure entre Nantes Métropole et la SPL SAMOA ;

5. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Gressus présente le dossier suivant :

Direction Contrôle de gestion

35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Les démarches RFI (Recherche Formation Innovation), ont pour vocation d'accompagner la feuille de route partagée des thématiques fortes dans le cadre d'une démarche intégrée. L'objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire ligérien à partir d'une réflexion stratégique collective pouvant dynamiser l'ensemble des 3 axes par le biais d'une feuille de route à 5 ans partagée par les acteurs recherche formation innovation du territoire.

Nantes Métropole s'est engagée à soutenir les démarches R.F.I relevant de ses filières prioritaires et répondant aux objectifs de son Schéma Directeur Enseignement Supérieur et Recherches Campus Nantes qui sera de fait le cadre de valorisation financière de la démarche. Les actions ciblées devront en particulier répondre à certains critères (cohérence avec la politique publique métropolitaine, complémentarité avec des projets métropolitains, interdisciplinarité et dimension internationale, nombre de chercheurs nantais impliqués).

Aussi, au regard de l'état d'avancement des projets, et de la signature de la convention Université de Nantes / Campus Nantes en octobre dernier, il est proposé d'accorder à **l'Université de Nantes**, porteur des 3 projets, les subventions de fonctionnement suivantes :

- **60 000 €** au RFI Alliance Europa (cf convention en annexe 1)
- **20 000 €** au RFI Numérique (cf convention en annexe 2)
- **20 000 €** au RFI Bioregate (cf convention en annexe 3)

L'appel à projet international « Connect Talent », lancé en 2013 en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales, a pour vocation de conforter l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire. L'objectif de cet appel à projet est de détecter et d'accompagner des projets « de rupture », projets dont les ambitions et les potentialités visent à relever un ou plusieurs défis scientifiques ou technologiques et permettant d'afficher une ambition stratégique à moyen ou long terme. Deux nouveaux projets à fort potentiel, portés par **l'Université de Nantes**, ont été retenus. Nantes Métropole souhaite apporter son soutien pour favoriser l'accueil et l'implantation de nouvelles équipes de recherche, dans le cadre de Campus Nantes. Aussi, il vous est proposé d'approuver les subventions suivantes :

- pour le projet porté par Pierre Antoine GOURRAUD, une subvention de 250 000 € sur 5 ans dont **110 000 €** pour l'année 2015 (cf convention en annexe 4)
- pour le projet porté par Carolina ISIEGAS GERMAN, une subvention de 150 000 € sur 5 ans dont **45 000 €** pour l'année 2015 (cf convention en annexe 5)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'agence de développement économique Nantes St Nazaire Développement a pour objet de contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire. En déclinaison des missions de promotion du territoire et de prospection d'entreprises, d'investisseurs et de talents à l'international, elle a identifié la ville de Shanghai comme cible prioritaire, et a ainsi engagé depuis 2012 plusieurs actions principalement autour du design et de l'innovation urbaine. En 2015, le champ d'intérêt pour Shanghai est élargi au numérique, filière prioritaire de Nantes Métropole et qui s'inscrit dans la démarche Nantes Tech. Une mission a été organisée en novembre visant à découvrir l'écosystème numérique de Shanghai, à prospecter ce marché, mais aussi à représenter la métropole nantaise dans sa promotion du territoire auprès des entrepreneurs et investisseurs chinois. Il est donc proposé d'accorder à **Nantes St Nazaire Développement** une subvention de fonctionnement de **21 605 €** (cf avenant joint en annexe 6).

AFFAIRES GENERALES ET BUDGETS ANNEXES

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) a pour objet de fournir une aide matérielle et morale, d'organiser des actions ou de proposer des prestations, dans le domaine du social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou à leurs ayants droits) de Nantes Métropole notamment. Le montant de la subvention de l'année versée par la collectivité est égal à 1% des dépenses de personnel retracées au compte administratif de la collectivité au titre de l'année précédente. Les modalités de calculs et de versements sont fixées dans la convention pluriannuelle 2012-2015. Il est proposé d'arrêter le montant définitif de la subvention de fonctionnement 2015 soit un ajustement de **-41 217 €** au titre du budget principal, **-6 618 €** au titre du budget annexe Eau, **+2 483 €** au titre du budget annexe Assainissement, **-19 374 €** au titre du budget annexe Déchets et **-325 €** au titre du budget annexe Stationnement. Ces sommes viennent, soit en déduction, soit en complément, de celles déjà accordées par les Conseils du 15 décembre 2014 et 6 février 2015 (cf convention 2012-2015).

AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / RECHERCHE / INNOVATION

Le nouveau Contrat de Plan Etat Région pour la période 2015/2020 comporte un volet Enseignement Supérieur et Recherche qui constitue l'un des principaux leviers de financement au profit des établissements. La participation financière de Nantes Métropole au CPER traduit son engagement et son ambition en la matière, avec une intervention de plus de 25 millions d'euros. Suite à l'approbation de la convention d'application par le Conseil métropolitain du 29 juin 2015, qui a défini les différents projets sur lesquels Nantes Métropole apporte son financement, il convient d'attribuer les subventions et conclure les conventions financières avec les établissements suivants :

- **l'Université de Nantes**, une subvention d'investissement de **1 847 000 €** (cf convention en annexe 7)
- **l'Ecole des Mines**, une subvention d'investissement de **767 000 €** et une subvention de fonctionnement de **224 000 €** (cf convention en annexe 8)
- **l'Ecole Centrale**, une subvention d'investissement de **1 207 000 €** (cf convention en annexe 9)
- **l'IFSTTAR**, une subvention d'investissement de **677 000 €** (cf convention en annexe 10)
- **l'INRA**, une subvention d'investissement de **1 183 000 €** (cf convention en annexe 11)
- **ONIRIS**, une subvention d'investissement de **360 000 €** (cf convention en annexe 12)

Une convention par établissement, jointe en annexe, détaille la ventilation de l'enveloppe allouée par opérations.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'agence Nantes St Nazaire Développement est née de la fusion de Nantes Métropole Développement et de l'Agence au Développement International. L'année 2015 a constitué en ce sens une année de transition, visant à construire une base de travail permettant d'élaborer une feuille de route ambitieuse partagée avec l'ensemble des partenaires. Ce travail n'étant pas abouti, et afin de permettre à l'agence de mettre en œuvre ses activités dès le début d'année, il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement initiale, dont le montant s'élève à la somme de **1 410 000 €** (cf convention en annexe 13).

L'association **Mémoire et Débats** a pour objet de favoriser la réflexion et le débat sur l'histoire, l'identité et l'avenir du territoire identifié par l'estuaire de la Loire et le développement en son sein d'une Métropole européenne, par l'édition d'une revue favorisant cette réflexion et ce débat. Dans le cadre de son activité, Mémoire et Débats prévoit l'édition de 6 numéros de la revue "Place Publique" au cours de l'année, celle-ci étant soumise à la vente. C'est aussi la réalisation de cahiers d'évaluation des politiques publiques pour la Ville de Nantes et Nantes Métropole ainsi que l'animation de débats publics. "Place Publique" a également été associée à l'élaboration du Dictionnaire de Nantes. Nantes Métropole apporte son soutien à l'activité de cette association depuis 2008. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente du prochain Bureau métropolitain qui entérinera le montant de la subvention de fonctionnement annuelle, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention de fonctionnement s'élevant à **20 000 €.**

ATTRACTIVITE INTERNATIONALE / EUROPE

La Maison de l'Europe est une association nantaise qui joue un rôle important dans l'animation, la coordination des acteurs du territoire impliqués sur le champ de l'Europe (associations, établissements d'enseignement, collectivités…) et l'information des citoyens (Centre d'information et de ressources, organisation d'évènements). Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente du prochain Bureau métropolitain qui entérinera le montant de la subvention de fonctionnement annuelle, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention s'élevant à **12 000 €.**

Le Centre Culturel Européen propose une approche culturelle et linguistique de la sensibilisation et l'ouverture des citoyens à l'Europe ; en fédérant les 4 centres bi nationaux du territoire, cette association participe à la promotion de l'Europe. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente du prochain Bureau métropolitain qui entérinera le montant de la subvention de fonctionnement annuelle, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention s'élevant à **9 000 €.**

TOURISME / CULTURE

La SAEML La Folle Journée organise la manifestation musicale « La Folle Journée ». En 2016, la 22ème édition se déroulera du 3 au 7 février 2016. Le rayonnement de la Folle Journée est national tant par sa couverture médiatique que par la provenance de ses spectateurs. Nantes Métropole conduit, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en matière de tourisme afin d'assurer le rayonnement et l'attractivité du territoire. La Folle Journée s'inscrit donc dans le cadre de cette politique publique menée par Nantes Métropole. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à cette SAEML d'un montant de **500 000 €** au titre de l'édition 2016 de « La Folle Journée » (cf convention 2015-2017).

EMPLOI / INNOVATION SOCIALE

La politique publique de Nantes Métropole en matière d'emploi se traduit par le soutien aux outils territoriaux que sont la Maison de l'Emploi (pour tous publics) et la Mission locale (pour les jeunes de moins de 26 ans.) A ce titre, ces structures bénéficient d'un conventionnement pluriannuel pour la période 2015/2017, dont il convient de préciser le niveau de subventionnement pour l'année 2016, au regard des budgets et plans d'actions qui seront présentés. Les plans d'actions pour 2016 sont en cours d'élaboration, dans une logique de mutualisation des moyens et d'amélioration de la qualité de services apportée aux usagers. Par ailleurs, un travail d'optimisation budgétaire est en cours au niveau de ces deux structures. Dans l'attente des plans d'actions et du budget 2016 stabilisés, dans un contexte d'incertitude sur les financements alloués par l'État, et afin de permettre aux structures de fonctionner de façon optimum dès le début d'année, il est proposé d'accorder des acomptes sur subventions de fonctionnement comme suit :

1. **1 919 250 €** pour la **Maison de l'Emploi**
2. **588 500 €** pour la **Mission locale**

Nantes Métropole apporte son soutien à l'**Ecole de la Deuxième Chance de l'Estuaire de la Loire**, qui constitue un maillon important de la stratégie de Nantes Métropole en matière d'emploi des jeunes non qualifiés, et bénéficie à ce titre d'un conventionnement pluriannuel pour la période 2015/2017, Au regard du programme d'actions présenté, il vous est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de **400 000 €** (cf avenant en annexe 14).

Depuis 2004, **Les Ecossolies** ont permis de rendre lisible et de valoriser la dimension économique de l'Economie Sociale et Solidaire, de consolider le réseau d'acteurs, de compétences collectives, d'impulser une dynamique territoriale. Avec la mise en service du Solilab, janvier 2014, l'association participe à développer et à consolider l'offre territoriale d'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, elle gère et anime un pôle territorial de coopération économique (PTCE) multi activités : hôtel d'entreprises, incubateur et pépinière ainsi qu'un espace "événementiels". En tant qu'acteur majeur du territoire métropolitain, l'association bénéficie à ce titre d'un conventionnement pluriannuel pour la période 2015/2017, dont il convient de préciser le niveau de subventionnement pour l'année 2016. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente du prochain Bureau métropolitain qui entérinera le montant de la subvention annuelle, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention de fonctionnement s'élevant à **66 500 €.**

SPORT DE HAUT NIVEAU

Dans le cadre de la politique publique d'excellence sportive approuvée par Nantes Métropole lors du Conseil du 15 décembre 2014, et des conventions de partenariat approuvées lors du Bureau Métropolitain du 3 juillet 2015, il convient d'inscrire au budget 2016 de la Collectivité, les deuxièmes parties de subventions relatives à la fin de la saison 2015-2016. Ainsi, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

- ✔ **640 000 €** au **HBC Nantes** (Division 1 masculine de handball et Coupe d'Europe), dans le cadre de la convention de Missions d'Intérêt Général conclue pour la saison 2015-2016 (cf avenant en annexe 15)
- ✔ **178 250 €** au Nantes **Loire Atlantique Handball (NLAH)**, dans le cadre de la Division 1 féminine de handball (cf. avenant 1, en annexe 16)
- ✔ **284 500 €** au **Nantes Rezé Basket (NRB**) pour le championnat de Ligue féminine professionnelle de basket (cf avenant en annexe 17)
- ✔ **168 750 €** au **Volley Ball Nantes (VBN)** affectés à la Ligue A féminine (cf. avenant en annexe 18)
- ✔ **279 750 €** à **l'ASB Rezé Volley** – section professionnelle Nantes Rezé Métropole Volley qui évolue en Ligue A masculine (cf avenant en annexe 19)
- ✔ **347 000 €** à **L'Hermine de Nantes Atlantique**, qui évolue en Pro B de basket masculin (cf avenant en annexe 20)
- ✔ **15 000 €** au **Futsal Club de l'Erdre Atlantique (FCEA)** qui évolue en Division 1 de futsal (cf convention)
- ✔ **18 000 €** au **Nantes Métropole Athlétisme (NMA)** en championnat de France Elite (cf convention).

Depuis le 1er juillet 2015, Nantes Métropole est compétente dans le domaine du sport de haut niveau. Ainsi, elle apporte un soutien aux clubs dits professionnels évoluant au premier ou second échelon national dans une discipline olympique dotée d'une ligue professionnelle et aux clubs « amateurs » métropolitains évoluant au 1er échelon national dans une discipline attractive de haut niveau.

De même, la métropole a vocation à soutenir les clubs accueillant des « sportifs de haut niveau ». Ces derniers, nommés par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports au regard de leurs résultats sportifs, sont en effet de véritables ambassadeurs du territoire de Nantes Métropole et portent haut l'image du territoire dans les différentes compétitions nationales et internationales.

Ainsi, pour la saison 2015/2016, Nantes Métropole souhaite allouer aux clubs qui comptent parmi leurs licenciés des sportifs inscrits dans les catégories « élite » et « senior » sur la liste établie par le ministère au 1er novembre 2015 (cf liste en annexe 21), une aide spécifique dont l'objectif est de participer aux dépenses supportées par le club pour permettre au mieux la pratique au plus haut niveau et le développement des projets de ces sportifs qui contribuent au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Au 1er novembre 2015, hors clubs « professionnels » soutenus par ailleurs, plus d'une douzaine de clubs métropolitains accueillent environ 35 sportifs, valides ou handicapés, de haut niveau représentant une douzaine de disciplines différentes. Nantes Métropole va allouer une aide au club à hauteur de 3 000 € par sportif. Une convention tripartite (Nantes Métropole/club/sportif) sera conclue pour chacun de ces sportifs.

Par ailleurs, l'année 2016 sera marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio. A l'occasion de cet événement sportif majeur, Nantes Métropole souhaite apporter son soutien aux sportifs métropolitains qui représenteront la France. Ainsi, Nantes Métropole allouera une subvention supplémentaire de 3 000 € aux clubs accueillant des athlètes qui participeront effectivement à ces jeux.

ENVIRONNEMENT

Ecopole, labellisé Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement (CPIE) exerce des missions d'intérêt général et propose des services dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable. Ce réseau des acteurs de l'environnement compte plus de 260 membres. Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses missions dès le début d'année, et dans l'attente d'un prochain Bureau métropolitain qui entérinera le montant de la subvention de fonctionnement annuelle, il est proposé de lui accorder un acompte sur subvention de fonctionnement s'élevant à **90 000 €** (cf convention en annexe 22).

AFFAIRES GENERALES ET BUDGETS ANNEXES

N7TV, éditrice de la chaîne TéléNantes, a conclu un contrat d'objectifs et de moyens sur la période 2013-2017 avec Nantes Métropole. Ce contrat fixe comme objectifs à la chaîne de renforcer sa visibilité et son audience pour valoriser l'initiative des acteurs locaux, afin de devenir une télévision métropolitaine favorisant le sentiment d'appartenance au territoire. Cela passe par le développement de partenariats avec différents producteurs d'informations locales afin d'accroître les coproductions et les échanges de contenus, de susciter à terme des rapprochements partenariaux ou capitalistiques avec certains acteurs du territoire pour valoriser « l'éditorial » de la chaîne. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de **1 360 000 €** au titre de l'exercice 2016 et dont les modalités de versement sont prévues dans le cadre de l'avenant joint (cf avenant en annexe 23).

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) a pour objet de fournir une aide matérielle et morale, d'organiser des actions ou de proposer des prestations, dans le domaine du social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou à leurs ayants droits) de Nantes Métropole notamment. Le montant de la subvention de l'année versée par la collectivité est égal à 1% des dépenses de personnel retracées au compte administratif de la collectivité au titre de l'année précédente. Les modalités de calculs et de versements sont fixées dans la convention pluriannuelle 2016-2019 qui fait l'objet d'une délibération spécifique à cette même instance. Il est proposé d'accorder à cette association une subvention de **1 406 000 €** au titre du budget principal, **130 800 €** au titre du budget annexe Eau, **94 240 €** au titre du budget Assainissement et de **170 000 €** au titre du budget annexe Déchets (cf convention 2016-2019).

Mme Gressus : « La délibération 35 concerne l'attribution de subventions aux tiers. Ce sont des subventions qui ont toutes été présentées en commission Attractivité ou en commission Affaires générales, celle que je préside. Vous avez en annexe les conventions et les avenants.
Au titre de l'exercice 2015, concernant l'appel à projets international Connect Talents qui a été lancé en 2013. Celui-ci à fort potentiel pour favoriser l'accueil et l'implantation de nouvelles équipes de recherche : le projet est porté par Monsieur Pierre-Antoine Gourraud, avec une subvention de 250 000 euros sur cinq ans, dont 110 000 pour l'année 2015. Il s'agit de la convention présentée en annexe 4. Son travail porte sur les transplantations. De même, un second projet est porté par Madame Carolina Isiegas German, avec une subvention de 150 000 euros sur cinq ans, dont 45 000 euros pour l'année 2015. Son travail concerne la thérapie génique de la rétine.
Au titre de l'exercice 2016, en affaires générales et budgets annexes, N7TV, éditrice de la chaîne TéléNantes, bénéficiera d'un versement, en deux fois, d'une subvention de fonctionnement de 1,36 million d'euros, comme les années passées. Nous le verserons en deux fois : la moitié de la subvention en ce début d'année et le reste, de mémoire, en juin. »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Simplement et rapidement, on a des nouvelles subventions avec le sport de haut niveau. C'est une nouvelle compétence qui arrive au budget de cette année. Nous étions convenus, et je pense que vous allez suivre cette demande, que l'on étudie les attributions et les critères d'attribution de ces subventions du sport de haut niveau, parce c'est la première fois qu'on les met en place. Et puis, pour vous faire plaisir, Madame la Présidente, on va aggraver notre cas : on va voter pour les subventions. »

M^me^ la Présidente : « Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Effectivement, au moment du transfert de compétences, nous avons évoqué les conditions dans lesquelles des clubs et des athlètes pouvaient être pris en compte par la politique de sport de haut niveau de Nantes Métropole. Celle-ci a vocation, je le rappelle, à reconnaître la place et la part du sport de haut niveau dans l'attractivité de notre Métropole au même titre, nous le disons souvent, que la culture. S'agissant des montants qui sont fixés, évidemment, ils sont quelque part hérités de ce que faisaient les villes qui les subventionnaient antérieurement, notamment la ville de Nantes. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas eu à cet égard de dérapages ni de financements supplémentaires.

Le principe global est de veiller à ce que les clubs de sport collectif aient une subvention de la collectivité qui soit dans la moyenne des budgets des différentes équipes concurrentes dans le même championnat. L'objectif étant d'arriver à ce niveau moyen qui, normalement, doit permettre un encouragement à la surperformance. En effet, on sait très bien qu'en sport professionnel, bien souvent, quand vous lisez les écarts de budget en début de saison, vous avez les écarts de classement en fin de saison, à quelque chose près. C'est sur ce "quelque chose près" que nous encourageons vivement les clubs à surperformer, si j'ose ce néologisme, par rapport aux subventions que nous leur accordons. De même, nous les incitons à aller chercher des financements supplémentaires auprès de sponsors et du monde économique, que nous encourageons vivement à nous accompagner dans ce soutien aux sports de haut niveau, pour pouvoir être qualifiés par exemple au niveau européen. Cela leur permet de toucher des subventions supplémentaires que nous leur accordons pour suivre d'abord la performance et ensuite, les frais supplémentaires qui sont engendrés par des qualifications européennes.

Par exemple, nos volleyeuses ont récemment brillé encore sur le plan européen et avaient donc des déplacements et des frais à assumer parce que les exigences des fédérations et des ligues sont de plus en plus importantes. Tel est le principe général. Il faudra effectivement que nous remettions cela à plat globalement pour définir une politique qui soit transparente pour tout le monde, parce que les modèles économiques de tous ces clubs masculins ou féminins sont extrêmement différents. Mais ils passent autant de temps à nous réclamer un peu plus, ce qui est toujours légitime, qu'à regarder ce qu'a le voisin et parfois, à faire des comparaisons qui ne sont pas des plus efficaces. Nous allons donc essayer de mettre de la rationalité dans tout cela autant qu'il est possible de le faire avec l'aléa sportif. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

Pour la subvention attribuée à l'association les Ecossolies : Mme COPPEY, M. BOLO et Mme HAMEL NE PRENNENT PAS PART AU VOTE,

Pour la subvention attribuée à l'association Maison de l'Emploi de la métropole nantaise : M. BOLO NE PREND PAS PART AU VOTE,

Pour la subvention attribuée à l'association Mission locale pour l'insertion des jeunes : Mme GUERRA, M. GARREAU, M. DUCLOS, Mme BESLIER, M. VOUZELLAUD, M. DAVID, Mme LE BERRE, M. HAY, Mme IMPERIALE, Mme CHEVALLEREAU, M. BOLO, M. FEDINI, Mme PREVOT, M. LEMASSON, Mme DELBLOND, M. PRAS, M. GILLAIZEAU, Mme KRYSMANN, Mme GESSANT et M. RAMIN NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Pour la subvention attribuée à l'Ecole de la 2ème chance : M. BOLO, M. SOBCZAK, Mme NAEL et Mme BASSAL NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Pour la subvention attribuée à la Maison de l'Europe : M. ROUSSEL, Mme LAERNOES, M. SALECROIX, M. FOURNIER et Mme BOCHER NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Pour la subvention attribuée à l'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement : Mme ROLLAND, M. ROUSSEL, M. ALLARD, M. BOLO, M. HUCHET, M. PRAS, M. SOBZACK, M. SALECROIX, M. HUARD, Mme DUBETTIER-GRENIER, M. MORIVAL et M. SEILLIER NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Pour la subvention attribuée à la SAEM La Folle Journée : M. MARTINEAU, Mme BASSAL, Mme HAKEM, Mme BOCHER, M. SALECROIX et M. LE BRUN NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1. Approuve le versement d'une aide de 3 000 € aux clubs accueillant des sportifs de haut niveau inscrits dans les catégories « élite » et « senior » par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'une aide supplémentaire de 3 000 € aux clubs qui accueillent des athlètes qui participeront aux Jeux Olympiques et Paralympique de Rio.

2. Délègue à la Présidente ou au Vice-président délégué la conclusion et la signature des conventions à intervenir entre Nantes Métropole, les clubs sportifs accueillant les athlètes et les sportifs eux-mêmes.

3. Approuve les attributions de subventions proposées dans l'exposé.

4. Approuve les conventions et avenants correspondants ci-joints.

   - Université de Nantes : 6 conventions
   - Nantes Saint-Nazaire Développement : 1 avenant et 1 convention
   - Ecole des Mines : 1 convention
   - Ecole Centrale : 1 convention
   - IFSTTAR : 1 convention
   - INRA : 1 convention
   - Oniris : 1 convention
   - Ecole de la 2ème Chance : 1 avenant
   - HBC Nantes : 1 convention
   - NLAH : 1 convention
   - NRB : 1 convention
   - VBN : 1 convention
   - ASB Rezé : 1 convention
   - Hermine Nantes Atlantique : 1 convention
   - Ecopole : 1 convention
   - N7TV : 1 avenant

5. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions et les avenants.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Finances

36 - MONTANTS DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2015 ET LES ANNEES SUIVANTES – DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL – TRANFERTS D'ACTIFS

EXPOSE

Cette délibération présente les montants de l'attribution de compensation pour 2015 et les années suivantes, intégré dans la Décision Modificative n°3 pour le budget principal, ainsi que des transferts d'actifs.

- **Montants de l'attribution de compensation pour 2015 et les années suivantes**

Le Conseil communautaire du 15 décembre 2014 a adopté, dans le cadre du pacte métropolitain, le transfert d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et des compétences archéologie, sport de haut niveau, art lyrique et actions en faveur du développement des crèches intercommunales d'entreprises. Ceux-ci sont effectifs depuis le 1er janvier 2015 pour les équipements et le 1er juillet 2015 pour les compétences, conformément à l'arrêté préfectoral venu entériner ce transfert. La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est réunie le 31 mars, puis les 4 juin et 2 juillet 2015, pour se prononcer sur le volume des charges transférées.

La CLETC a adopté une méthode d'évaluation similaire à celle retenue pour les transferts effectués en 2001.

Lors de sa séance du 2 juillet 2015, elle a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'évaluation des charges nettes transférées au titre des équipements d'intérêt communautaire et des compétences archéologie, sport de haut niveau, et art lyrique, ainsi que sur le transfert de la compétence nettoiement qui était demeurée à la charge de la commune de Saint-Aignan de Grandlieu. Ce rapport est annexé à la présente délibération.

L'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales requiert que le rapport de la CLECT soit adopté à la majorité des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Les conseils municipaux des 24 communes de l'agglomération ont approuvé à l'unanimité le rapport de la CLETC.

Il revient désormais au Conseil métropolitain d'acter, les montants définitifs d'Attribution de Compensation (AC).

Ainsi, à compter de 2015, le montant d'attribution de compensation de Nantes, Rezé, Couëron et Saint-Aignan-de-Grandlieu doit être réduit du montant des charges évaluées par la CLETC. Le montant de l'AC de l'année 2015 tient compte de la date de transfert des compétences, en année incomplète, au 1er juillet 2015 dans le calcul des charges transférées.

A compter de 2016, le montant des attributions de compensation correspond au montant issu de la commission d'évaluation des transferts de charges du 14 septembre 2004, minoré de 1% conformément au pacte financier approuvé en conseil communautaire du 15 décembre 2014 et à la délibération du 06 février 2015 sur les AC et, pour les communes concernées, du montant des charges transférées tels que défini dans le rapport de la commission locale des transferts de charges du 2 juillet 2015. En vertu du mécanisme de la dette ancienne retenu lors de l'évaluation des transferts de charges en 2001 et 2002, l'attribution de compensation de certaines communes est évolutive jusqu'en 2019.

- **Equilibre de la décision modificative 3**

Cette décision modificative prévoit les ajustements liés à l'adoption par les conseils municipaux du rapport de la CLECT. En effet, le Budget Primitif 2015 ne prenait en compte que les charges directes liées aux transferts, dans l'attente des travaux de la CLECT. Aussi, l'attribution de compensation 2015 est diminuée à hauteur de – 4,5 M€, soit un montant total 2015 de 69,6 M€. En contrepartie, les dépenses de fonctionnement sont augmentées pour le même montant, prenant notamment en compte charges indirectes et transversales liées aux transferts, pour un montant total de 1,8 M€, et les annuités de la dette liée aux emprunts contractés par la ville de Nantes, transférés à Nantes Métropole (124 344 € en charges d'intérêts et 371 281 € en remboursement de capital). Enfin, la masse salariale est ajustée, pour intégrer les dépenses liées aux nouveaux services communs gérant les équipements et compétences transférées, pour un montant en solde net de 2,6 M€.

- Transferts d'actifs et reprise de dettes

a) Reprise d'une quote-part de dette liée au transfert d'actif entre la ville de Nantes et Nantes Métropole

Comme indiqué dans le rapport de la CLECT, la Métropole doit rembourser à la Ville de Nantes l'annuité de dette correspondant aux emprunts réalisés pour financer les dépenses d'investissement liées aux équipements culturels et sportifs transférés à hauteur de 3,3 M€. Les transferts d'équipements se traduisent par l'intégration au bilan de Nantes Métropole des biens relatifs aux équipements transférés, et à la dette relative à ceux-ci. Les écritures d'ordre correspondantes doivent ainsi être réalisées pour permettre le remboursement de la dette à la ville de Nantes.

b) Transfert d'actifs du budget principal au budget annexe stationnement

Le transfert de 18 parkings relais dont la liste est présentée dans l'annexe 1 s'inscrit dans un objectif de mutualisation des services et des usages autour de ces parkings. Au-delà de l'usage des transports en commun, ces parkings font l'objet d'autres usages. Ainsi, leur vocation peut être élargie, dans certaines situations et sous certaines conditions. Cette diversification des usages a été développée dans plusieurs métropoles européennes. A ce titre, 18 parkings relais identifiés plus spécifiquement du fait de l'utilisation plus large que les transports en communs peuvent être transférés à partir du 1er janvier 2016 du budget principal vers le budget annexe stationnement, compte tenu de leur mixité d'usages.

- Indemnité de conseil du Comptable - non reconduction

Suite au changement de Comptable de Nantes Métropole au 1er septembre 2015, il est proposé, dans le cadre de notre recherche d'optimisation des moyens et compte tenu de nos ressources internes, de ne pas reconduire à compter de cette date, l'indemnité de conseil attribuée au receveur des finances de Nantes Municipale.

M. Bolo : « la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, a adopté et approuvé à l'unanimité un rapport d'évaluation qui a été également approuvé par les Conseils municipaux concernés. Ce qui fait que si vous entendez un jour un membre du Conseil métropolitain, fût-il sénateur, vous dire que la ville de Nantes s'est débarrassée de charges sur la Métropole, vous pourrez définitivement lui répondre que non, ce n'est pas vrai. La ville de Nantes, comme d'ailleurs la ville de Rezé, a transféré un certain nombre d'équipements mais a transféré avec, en l'occurrence pour la ville de Nantes, 24 millions d'allocation de compensation. Cela permet à la Métropole de faire face aux charges d'entretien, y compris d'entretien lourd, puisque l'investissement a également été évalué par la CLETC.

Vous vous souvenez donc peut-être que lors du budget initial 2015, nous n'avions pris en compte que les charges directes affectées à ces transferts puisqu'elles étaient faciles à évaluer, la plupart des communes ayant des dispositifs de comptabilité non pas totalement analytiques, on va le voir, mais s'en approchant. Il restait à évaluer par la CLETC les charges transversales et les charges supportées par d'autres programmes que ceux concernés par les charges directes ainsi que la part des fonctions support qui était attribuée. La CLETC s'est mise d'accord sur les modalités de répartition et les a votées. Il s'agit donc d'inscrire en décision modificative la différence entre ce que nous avions prévu initialement et le montant prévu par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.
Enfin, il y a un transfert d'actifs du budget principal au budget annexe du stationnement. Il s'agit de nos parkings relais, qui ont vocation à être aménagés dans l'avenir et notamment, à être étendus par des constructions à étages. Cela nécessite évidemment des montants d'investissements qui sont différents, avec des usages qui peuvent être différents. Nous allons désormais les prendre en charge sur le budget annexe du stationnement, qui bénéficie de l'autofinancement nécessaire à ces investissements.

Dernière chose : nous vous proposons de ne pas reconduire les indemnités dites "de conseil" du comptable public. Cela fait partie de nos voies d'optimisation et je sais que cela faisait partie des éléments qui faisaient "grogner" un certain nombre d'entre vous. Nous avons eu ce que je n'ose pas appeler une opportunité, mais en tout cas, nous vous proposons de ne pas reconduire le dispositif d'indemnisation de conseil du comptable public. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Adopte les montants définitifs de l'attribution de compensation de l'année 2015 de chacune des communes membres, suite au rapport de la Commission locale des transferts de charges du 2 juillet 2015 joint en annexe, approuvé par l'ensemble des communes de la métropole :

	AC issue de la CLETC 2004	Révision dérogatoire de l'AC	Transfert des charges - CLETC 2/07/2015	Montant de l'AC définitive 2015
colonne formule	*a*	*b*	*c*	*d* = a - b - c
Basse Goulaine	16 461,00	1 467,15		14 993,85
Bouaye	-68 830,00	688,30		-69 518,30
Bouguenais	5 311 512,00	53 115,12		5 258 396,88
Brains	-104 435,00	1 044,35		-105 479,35
Carquefou	8 441 467,00	84 414,67		8 357 052,33
La Chapelle-sur-Erdre	844 155,00	9 616,25		834 538,75
Couëron	3 210 889,00	32 108,89	31 424,00	3 147 356,11
Indre	2 699 194,00	26 991,94		2 672 202,06
Mauves-sur-Loire	-17 715,00	177,15		-17 892,15
La Montagne	-372 937,00	3 729,37		-376 666,37
Nantes	45 916 903,00	520 301,92	20 040 024,00	25 356 577,08
Orvault	2 090 398,00	20 903,98		2 069 494,02
Le Pellerin	-210 906,00	2 109,06		-213 015,06
Rezé	5 858 457,00	58 584,57	157 891,00	5 641 981,43
Saint-Aignan -de-Grandlieu	1 741 446,00	17 414,46	31 535,00	1 692 496,54
Saint-Herblain	11 564 100,00	115 641,00		11 448 459,00
Saint-Jean-de-Boiseau	-160 542,00	1 605,42		-162 147,42
Saint-Léger-les-Vignes	5 310,00	53,10		5 256,90
Sainte-Luce-sur-Loire	1 102 746,00	11 027,46		1 091 718,54
Saint-Sébastien-sur-Loire	436 538,00	4 365,38		432 172,62
Sautron	359 426,00	3 594,26		355 831,74
Les Sorinières	504 087,00	5 040,87		499 046,13
Thouaré	397 005,00	3 970,05		393 034,95
Vertou	1 339 663,00	15 376,24		1 324 286,76

2. Fixe le montant de l'attribution de compensation de chaque commune pour 2016 et les années suivantes :

	Montant de l'Attribution de Compensation			
	Année 2016	**Année 2017**	**Année 2018**	**Année 2019 et suivantes**
Basse-Goulaine	145 247,85	145 247,85	145 247,85	145 247,85
Bouaye	-69 518,30	-69 518,30	-69 518,30	-69 518,30
Bouguenais	5 258 396,88	5 258 396,88	5 258 396,88	5 258 396,88
Brains	-105 479,35	-105 479,35	-105 479,35	-105 479,35
Carquefou	8 357 052,33	8 357 052,33	8 357 052,33	8 357 052,33
La Chapelle-sur-Erdre	952 008,75	952 008,75	952 008,75	952 008,75
Couëron	3 147 356,11	3 147 356,11	3 147 356,11	3 147 356,11
Indre	2 672 202,06	2 672 202,06	2 672 202,06	2 672 202,06
Mauves-sur-Loire	-17 892,15	-17 892,15	-17 892,15	-17 892,15
La Montagne	-376 666,37	-376 666,37	-376 666,37	-376 666,37
Nantes	21 593 539,08	27 135 000,08	27 135 000,08	27 135 000,08
Orvault	2 069 494,02	2 069 494,02	2 069 494,02	2 069 494,02
Le Pellerin	-213 015,06	-213 015,06	-213 015,06	-213 015,06
Rezé	5 561 743,43	5 561 743,43	5 561 743,43	5 561 743,43
Saint-Aignan-de-Grandlieu	1 660 961,54	1 660 961,54	1 660 961,54	1 660 961,54
Saint-Herblain	11 448 459,00	11 448 459,00	11 448 459,00	11 448 459,00
Saint-Jean-de-Boiseau	-162 147,42	-162 147,42	-162 147,42	-162 147,42
Saint-Léger-les-Vignes	5 256,90	5 256,90	5 256,90	5 256,90
Sainte-Luce-sur-Loire	1 091 718,54	1 091 718,54	1 091 718,54	1 091 718,54
Saint-Sébastien-sur-Loire	432 172,62	432 172,62	432 172,62	432 172,62
Sautron	355 831,74	355 831,74	355 831,74	355 831,74
Les Sorinières	499 046,13	499 046,13	499 046,13	499 046,13
Thouaré	393 034,95	393 034,95	393 034,95	393 034,95
Vertou	1 346 821,76	1 367 787,76	1 387 292,76	1 522 247,76

3. Approuve par chapitre la décision modificative n°3 du **budget principal** jointe à la délibération.

4. Décide de transférer du budget principal au budget annexe stationnement, l'actif de 18 parcs-relais, conformément à l'annexe N°1 pour leur valeur nette comptable, soit 33 356 434,65€ au 1er janvier 2016.

5. Décide d'intégrer au budget principal de Nantes Métropole la quote-part de dette relative aux équipements culturels et sportifs transférés par la Ville de Nantes, soit 3 360 639 €, et de réaliser les écritures d'ordre non budgétaires correspondantes.

6. Décide de ne pas reconduire l'indemnité de conseil accordée au Receveur des finances de Nantes Municipale à partir du 1er septembre 2015,

7. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Lefranc présente les dossiers suivants :

Direction des ressources humaines

37 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

EXPOSE

I- ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté dans l'ANNEXE 1.
Les modifications sont les suivantes :

1.1 Budget principal

- 138 créations de postes dans le cadre des transferts d'équipements culturels de la Ville de Nantes à Nantes Métropole tel que validé par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2014. Ces créations de postes concernent les emplois du Musée des beaux arts, du Muséum d'histoire naturelle, du Planétarium, du Musée Jules Verne et du Château des Ducs de Bretagne pour lesquels la gestion du personnel avait été confiée à la Ville de Nantes, en 2015, de manière transitoire, afin de faciliter la continuité du service. Conformément à l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales , la fiche d'impact relative aux effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des agents exerçant au sein de ces établissements culturels est jointe en ANNEXE 1 en complément du tableau des effectifs.

- 13 transformations donnant lieu à des créations de postes et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature des postes aux besoins du service.

- 4 transformations donnant lieu à des créations de poste et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin de permettre des évolutions de carrière en lien avec les besoins du service.
- 3 suppressions de postes conformément au prévisionnel communiqué au précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.

1.2 Budget annexe eau

- 2 transformations donnant lieu à des créations de poste et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service.

- 1 suppression de poste conformément au prévisionnel communiqué au précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.

1.3 Budget annexe déchets

- 1 suppression de poste conformément au prévisionnel communiqué au précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.

Ainsi, en dehors des créations de postes liées aux transferts d'équipements culturels, le tableau des effectifs conduira à une réduction de 5 postes lorsque les 19 suppressions prévisionnelles seront effectives.

II – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « LE VOYAGE A NANTES »

En 2011, la Ville de Nantes a confié l'exploitation et la gestion du Château des Ducs de Bretagne à la Société Publique Locale « Le Voyage à Nantes » dans le cadre d'une convention de délégation de service public et pour le personnel dans le cadre du recours au dispositif de la mise à disposition.
Déclaré d'intérêt métropolitain par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2014, cet équipement ainsi que son personnel sont transférés de plein droit à Nantes Métropole.

Afin de garantir la cohérence et l'efficacité des actions menées sur le territoire dans le domaine du développement touristique et culturel, l'exploitation et la gestion du Château des Ducs de Bretagne vont se poursuivre selon les mêmes modalités que précédemment mais dans le cadre de conventions entre Nantes Métropole et la Société Publique Locale « Le Voyage à Nantes »..

Il convient par conséquent de prévoir les modalités de mise à disposition des agents à la Société Publique Locale « Le Voyage à Nantes » . Le projet de convention ci-joint détermine les conditions dans lesquelles intervient cette mise à disposition en conformité avec la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics. Il vous est proposé d'en prendre connaissance dans l'ANNEXE 2.

III – CONVENTION DE SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES METROPOLE ET LA VILLE DE NANTES

3.1 Élargissement du périmètre des services communs

L'évolution du périmètre des services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole a fait l'objet d'une présentation en réunions des comités techniques de la ville de Nantes et de Nantes Métropole respectivement les 30 novembre et 1er décembre 2015. Ainsi à compter du 1er janvier 2016, la convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes intégrera la direction de l'action foncière au sein du département stratégie foncière, immobilière et logistique ainsi que la mission « minorités ethniques non sédentaires » au sein du Pôle égalité de la Direction générale déléguée à la cohésion sociale.

Compte tenu de ces évolutions organisationnelles, il convient donc d'actualiser les listes de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes jointes en annexe 1 et 2 de la convention.

Les modalités de refacturation du coût du nouveau service commun : mission « minorités ethniques non sédentaires » sont précisées à l'annexe 4 de la convention relative aux modalités financières de calcul des coûts salariaux et à la définition des clés de répartition.

Les modalités financières concernant la refacturation de la direction de l'action foncière sont actuellement à l'étude et seront présentées à l'approbation du conseil au cours de l'année 2016 lors de la prochaine actualisation de la convention.

La convention de services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, telle que jointe en ANNEXE 3 à la présente délibération, intègre ces évolutions.

3.2 Rapport de la commission mixte

Nantes Métropole et la Ville de Nantes se sont engagées dans une démarche de mutualisation dès 2001 et ont largement anticipé la tendance nationale.

Les collectivités et leurs établissements disposent d'un cadre juridique clair pour la mise en œuvre du dispositif de mise en commun de services : lois n° 99-586 du 12 juillet 1999, n° 276 du 27 février 2002, n°2004-809 du 13 août 2004 ainsi que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010.

Une convention approuvée par le conseil communautaire du 27 juin 2008 (entrée en vigueur le 1er juillet 2008) définit les conditions dans lesquelles Nantes Métropole met à la disposition de la Ville de Nantes certains services.

Conformément à l'article 7 de cette convention, la commission mixte composée de trois élus métropolitains et de trois élus municipaux, s'est réunie le 27 novembre 2015. Elle s'est prononcée favorablement sur les modalités de calcul et de répartition des frais liés à la mutualisation de services au titre de l'année 2014 et a approuvé le rapport joint à la présente délibération (ANNEXE 4).

La commission mixte se réunira en 2016 sur la base d'un nouveau cadre conventionnel approuvé par le conseil métropolitain des 6 février, 29 juin et 19 octobre 2015, issu de la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 dite Loi MAPAM.

IV – CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN D'APPUI AUX COMMUNES POUR L'USAGE DE GEONANTES ENTRE NANTES MÉTROPOLE ET LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Le développement des échanges de données géographiques avec les communes est un acquis de la coopération intercommunale des précédents mandats. Le protocole signé en 2008 avec 24 communes aura permis :

- d'accroître les synergies en matière d'informations géographiques,
- de partager l'utilisation du référentiel géographique, et sa mise à jour,
- de constituer un groupe de suivi et de réflexion.

Des conventions bilatérales d'échanges ont alors été signées avec chacune des communes, selon lesquelles Nantes Métropole met régulièrement à disposition des jeux de données issus de son référentiel géographique, les communes remontant vers Nantes Métropole des informations permettant de mettre à jour les données "voies et adresses". Le groupe de réflexion s'est réuni à plusieurs reprises avec les communes volontaires.
Afin de consolider ces échanges et d'aller plus loin dans l'utilisation des données géographiques à l'échelle de la Métropole, 22 communes ont choisi en 2012 d'utiliser le portail géographique Géonantes, accessible en mode extranet.
Composé d'une base documentaire sur la géomatique et de fonctionnalités de système d'information géographique (SIG), il permet la visualisation, la consultation, l'interrogation et la fabrication de cartes. Il facilite ainsi, par la connaissance du territoire, la conduite des politiques publiques et l'exercice des compétences tant communales que métropolitaines.
Afin de faciliter l'appropriation de Géonantes et d'accompagner son usage dans les communes, il a été constitué en 2013 un service commun d'appui aux communes au sein de Nantes Métropole constitué d'un poste de chargé de mission, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT.
Au terme de trois années, Nantes Métropole et 23 communes décident de poursuivre ce service commun. En contrepartie, les communes s'acquitteront d'une participation financière calculée au prorata du nombre d'habitants par communes (données INSEE 2015) sur la base d'un coût salarial annuel établi à 52 000 €.
Il convient donc de conclure une nouvelle convention (ANNEXE 5), dont le périmètre est désormais élargi à 23 communes, à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de 5 ans. La convention et ses annexes ont été soumises à l'avis du comité technique de Nantes Métropole en date du 1er décembre 2015. Il est mis fin, à la date d'entrée en vigueur de cette convention, à celles conclues en 2013 avec 22 communes membres de Nantes Métropole.

V – TRANSFERT DES EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET METROPOLITAIN - AJUSTEMENT DE LA FILIÈRE CULTURELLE ET CREATION DE LA FILIERE ANIMATION

Par délibération en date du 6 février 2015, la filière culturelle a été créée. Il convient maintenant d'ajuster cette filière en intégrant les cadres d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, de bibliothécaire territorial, de conservateur du patrimoine, de conservateur et de conservateur en chef de bibliothèques.

Il convient également de créer la filière animation pour les grades suivants : adjoint d'animation de 2ème classe, adjoint d'animation de 1ère classe, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe, animateur, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe.

a) Création des dispositifs particuliers de rémunération:

Outre les éléments statutaires propres à chaque agent qui s'inscrivent dans la continuité conformément au cadre de toute mutation inter collectivité, les éléments de rémunération émanant de la politique ressources humaines pour la structure Ville de Nantes sont transposés à Nantes Métropole dans les domaines suivants : régime indemnitaire, NBI et primes liées aux fonctions occupées.

Vous trouverez en ANNEXE 6, à titre indicatif, les montants versés au titre du régime indemnitaire par filière et grade concernés, au 01/01/2016.

b) Ratios d'avancement des grades relatifs aux filières culturelle et d'animation :

L'assemblée délibérante doit déterminer les ratios qui encadrent les possibilités d'avancement de ces grades. Ces ratios fixent le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables. Ces ratios ont été déterminés par le protocole commun à la Ville et à Nantes Métropole signé en 2013. Il convient de s'y référer.

c) Régime indemnitaire emploi:

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine : par délibération en date du 24 juin 2013, le conseil communautaire a approuvé les mesures relatives à la carrière et aux rémunérations des agents de catégorie C. Il est proposé de compléter le référentiel régime indemnitaire emploi de la catégorie C par l'intégration des emplois de la filière culturelle.

Niveaux RIE	Emplois
1	Assistant de développement Agent d'accueil et de surveillance des établissements culturels Veilleur de nuit Agent de bibliothèque et de musée Agent de maintenance Agent logistique
2	Agent de bibliothèque agent technique de musée agent spécialisé établissements culturels Agent d'accueil et de prestations Magasinier

- Cadre d'emplois des adjoints d'animation : par délibération en date du 24 juin 2013, le conseil communautaire a approuvé les mesures relatives à la carrière et aux rémunérations des agents de catégorie C. Il est proposé de compléter le référentiel régime indemnitaire emploi de la catégorie C par l'intégration des emplois de la filière animation.

Niveaux RIE	*Emplois*
1	*Agent de bibliothèque et de musée*

- Cadres d'emplois des animateurs, des bibliothécaires, des conservateurs du patrimoine, des conservateurs et des conservateurs en chef de bibliothèques : il est proposé de transposer à Nantes métropole les dispositions spécifiques de ces métiers en matière de rémunération précédemment délibérés à la Ville de Nantes dans la limite des butoirs indemnitaires.

Catégorie B : transposition de la délibération du conseil municipal du 28 juin 2013
Catégorie A : transposition de la délibération du conseil municipal du 26 juin 2009

d) Astreintes :

Un dispositif d'astreintes avait été mis en place au sein de certains établissements culturels (Musée des Beaux-Arts, et Musée d'Histoire Naturelle) de la ville de Nantes . A compter du 1er janvier 2016 lors du transfert des personnels concernés, ce régime d'astreintes sera transposé à Nantes Métropole, à savoir essentiellement des astreintes de sécurité soit du bâtiment, soit des collections assurées par des agents de la filière culturelle ou technique.
Des évolutions réglementaires sur les astreintes sont en cours, en conséquence les éléments propres aux établissements culturels sus désignés seront mis à jour dans une délibération cadre en 2016.

VI – EMPLOIS D'AVENIR – POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DANS LES DIRECTIONS METROPOLITAINES

Les conseils communautaires des 14 décembre 2012 et 19 avril 2013 ont été amenés à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre du dispositif emploi d'avenir dans les directions métropolitaines avec la création de 40 emplois d'avenir.

Ce dispositif vient renforcer les actions menées par la ville de Nantes, Nantes Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes en leur qualité d'employeur, qui tendent à favoriser l'insertion professionnelle, en particulier les jeunes, en renforçant leurs actions dans les domaines de la découverte des métiers, de l'accueil de stagiaires, de la formation par alternance, de l'apprentissage et de la formation à la préparation aux concours d'accès à la Fonction Publique Territoriale, en lien avec la Maison de l'Emploi de la métropole nantaise, la Mission Locale Nantes Métropole, la Région Pays de la Loire et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Au regard des besoins des services et afin de maintenir l'accueil de jeunes en emploi d'avenir, il est proposé de modifier 2 terrains d'accueil comme suit :

- Pôle Nantes Loire : un agent de nettoiement en remplacement d'un agent de voirie
- Pôle Erdre et Cens : un agent de signalisation peintre routier en remplacement d'un agent gestionnaire administratif et agent d'accueil.

Dans le cadre du transfert du Muséum d'Histoire Naturelle de la ville de Nantes à Nantes Métropole au 1er janvier 2016, il est proposé la création, par transfert de la ville de Nantes, d'un poste d'emploi d'avenir affecté sur ce site et exerçant les fonctions suivantes :

- Muséum d'Histoire Naturelle : un agent technique de musée.

Les fiches de missions sont jointes à la présente délibération en ANNEXE 7.

VII – CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE PREVOYANCE – EVOLUTION DES CONDITIONS APPLICABLES - AVENANT

Fin 2012, en application du décret du 8 novembre 2011 autorisant les employeurs publics à participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, 19 structures ont décidé de se regrouper pour offrir à leurs agents un contrat de prévoyance aux garanties solides et à un tarif avantageux. Ce choix s'est traduit par la signature d'une convention de participation avec Collecteam/Humanis, entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2013 pour une durée de 6 ans.

Les 19 structures regroupées pour le contrat prévoyance sont les suivantes :

- Nantes Métropole
- Ville de Nantes
- CCAS de la Ville de Nantes
- Crédit Municipal de Nantes
- Syndicat Mixte Angers-Nantes Opéra
- Ecole supérieure des beaux arts de Nantes Métropole
- Société publique locale Le Voyage à Nantes
- Ville de Bouaye
- Ville de Carquefou
- CCAS de la Ville de Carquefou
- Ville d'Indre
- Ville de la Chapelle-sur-Erdre
- Ville des Sorinières
- Ville de Rezé
- Ville de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
- Ville de Saint-Léger-les-Vignes
- Ville de Saint-Jean-de-Boiseau
- Caisse des Ecoles de Saint-Jean-de-Boiseau
- Ville de Vertou

Collecteam/Humanis, l'organisme assurant la prévoyance des agents de Nantes Métropole, a constaté une dégradation des comptes de résultat du contrat de prévoyance depuis la mise en place du dispositif au 1er janvier 2013. Ce déséquilibre s'explique par le vieillissement des effectifs et l'augmentation de l'absentéisme et nécessite de modifier la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance à compter du 1er janvier 2016 sur les points suivants :

En premier lieu, les cotisations prévoyance sont revalorisées de + 0,1 point pour toutes les formules.
Ainsi, les nouveaux taux de cotisation sont fixés comme suit :

GARANTIES	TAUX DE COTISATION EN VIGUEUR JUSQU'AU 31/12/2015	TAUX DE COTISATION APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2016
RÉGIME DE BASE : INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITÉ PERMANENTE / PERTE DE RETRAITE CONSÉCUTIVE À UNE INVALIDITÉ PERMANENTE	**1,35 %**	**1,45 %**
FORMULE 1 : RÉGIME DE BASE + DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE / FRAIS D'OBSÈQUES (au choix de l'agent)	**1,70 %**	**1,80 %**
FORMULE 2 : FORMULE 1 + RENTE DE CONJOINT (au choix de l'agent)	**1,95 %**	**2,05 %**
FORMULE 3 : FORMULE 1 + RENTE ÉDUCATION (au choix de l'agent)	**1,85 %**	**1,95 %**
FORMULE 4 : FORMULE 1 + RENTE DE CONJOINT + RENTE ÉDUCATION (AU CHOIX DE L'AGENT)	**2,10 %**	**2,20 %**

Malgré cette augmentation du taux de cotisation, Collecteam/Humanis reste sur des montants de cotisation inférieurs à ceux proposés par les autres candidats fin 2012 au moment de l'appel d'offre.

Par ailleurs, il est procédé à la modification de la définition de la rente de conjoint due au titre du décès de l'agent.
Jusqu'au 31 décembre 2015, la rente conjoint reste viagère. A partir du 1er janvier 2016, elle devient temporaire et cessera d'être versée à l'âge légal de départ en retraite (actuellement 62 ans) ou en cas de retour à la vie maritale du conjoint de l'agent décédé.

Ces modifications ont été négociées entre Collecteam/Humanis et l'ensemble des membres du groupement signataire de la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance. Elles se traduisent par l' avenant joint à la présente délibération (ANNEXE 8)et qui doit être approuvé par l'ensemble des membres du groupement.

VIII – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC LOIRE ESTUAIRE

Dans la perspective de la mise en œuvre des orientations du grand débat conduit sur la Loire en 2014/2015 par Nantes Métropole, des actions prioritaires issues du débat devront être conduites.

Parmi ces actions, la question de la connaissance de la Loire et de son estuaire, de son partage, aussi large que possible, et de sa mise au service des politiques publiques de développement durable du territoire, est essentielle. Nantes Métropole a décidé de s'y investir , en lien avec le GIP Loire Estuaire, centre de ressources sur la connaissance de la Loire et son estuaire,

A ce titre, les Parties sont convenues de conclure une convention fixant les conditions de mise en œuvre de ce partenariat en termes de moyens ainsi que les modalités financières. Il vous est proposé d'en prendre connaissance en ANNEXE 9 à la présente délibération.

IX – LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE DONT LA GESTION EST ASSUREE PAR LE COS DE NANTES

Nantes métropole a choisi d'aider le Comité des Œuvres Sociales de Nantes au titre de l'action sociale qu'il assure au bénéfice des agents, ainsi que le permet la loi n° 83-634 du 26 janvier 1984. Par délibération du 9 décembre 2011, le conseil métropolitain avait approuvé la convention multi partite entre Nantes métropole, le COS et également d'autres employeurs publics nantais : la Ville de Nantes, le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes, le Crédit Municipal de Nantes, l'École Supérieure des Beaux Arts de Nantes métropole ainsi que le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra.

L'avenant proposé (ANNEXE 10) a pour objet de prolonger la convention initiale d'une durée d'un an et d'en fixer le terme au 31/12/2016. Durant cette période, les parties examineront les conditions dans lesquelles les collectivités et établissements apportent leur soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend poursuivre dans le domaine de l'action sociale, de la culture et du sport en direction des agents actifs et retraités des collectivités et établissements signataires. Le soutien à l'association se matérialise notamment par le versement d'une subvention annuelle.

Ce dispositif contractuel est complété par un avenant (ANNEXE 11) ayant pour objet de prolonger d'une année les prestations que Nantes Métropole assure pour le compte du COS en matière de systèmes d'information.

M^me^ Lefranc : « Concernant l'évolution de la convention du contrat de prévoyance, le courtier Collecteam et Humanis, qui est une organisation mutualiste, a proposé dans un premier temps une très forte augmentation des cotisations. Nous avons donc beaucoup travaillé, au cours de l'année 2015, avec les 19 partenaires, pour arriver au tableau d'augmentation qui vous est proposé. Je vous rappelle quand même, parce que ce sujet a fait l'objet de beaucoup de débats et de beaucoup d'échanges, qu'il a vraiment été porté collectivement par les 19 structures. Nous avons réalisé un vrai travail de fond et même avec l'augmentation du tarif proposée aujourd'hui, la cotisation reste largement en dessous de celui qui est arrivé en second lors de l'appel d'offres de l'année 2011. Cela reste donc quand même plus avantageux. Je vous rappelle surtout que c'est un contrat qui a la particularité et donc, l'avantage pour les agents, de ne demander aucun examen médical à l'adhésion.
Dans le chapitre 8, il s'agit de conclure une convention de partenariat avec le GIP Loire Estuaire où nous avons une chargée de mission qui, dans le cadre du débat sur la Loire, va les accompagner. C'est une convention de six mois, que nous renouvellerons éventuellement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Robin Salecroix, pour une intervention synthétique. »

M. Salecroix : « Oui, très synthétique.
Madame la Présidente, chers collègues, comme vous le savez, le groupe communiste attache beaucoup d'importance aux conditions de travail des salariés, à la démocratie sociale, au dialogue avec les organisations syndicales représentatives. Je sais cette préoccupation partagée dans cette assemblée. Ce dossier me permet donc de revenir et d'interroger le choix de Collecteam comme prestataire pour la prévoyance des agents de Nantes Métropole et des 18 autres entités du groupement de commandes. Déjà en 2012, le choix d'un courtier en assurances tel Verspieren et sa filiale Collecteam nous laissait dubitatifs. Pour rappel, ce groupe est un des fleurons d'un capitalisme familial à l'indécente richesse. Avec un pécule de 384 millions d'euros, la famille Verspieren figure en 2015 au 194^e^ rang des plus grandes fortunes hexagonales, selon le très progressiste magazine *Challenges,* que j'avoue ne pas lire assidûment. Le fait qu'aucune mutuelle n'ait été en mesure de donner une réponse satisfaisante à la procédure de mise en concurrence doit donc nous interroger. Il y a trois ans, mon collègue Jean-Jacques Moreau se questionnait sur ce contrat, sans garantie pour les trois dernières années d'exécution. Aujourd'hui, ce sont les agents qui vont y perdre, avec une hausse de 0,1 point du taux de cotisation sur l'ensemble des formules proposées ainsi que la limitation dans le temps de la rente due au conjoint survivant.

Face aux mauvais coups gouvernementaux faits aux agents de la fonction publique, nous partageons plus que jamais l'idée que Nantes Métropole doit participer au maximum à la protection sociale de ses agents. Mais je pense que nous pouvons faire mieux, que ce soit dans le domaine de la prévoyance ou encore pour les tickets restaurant. Nous devrons travailler à l'avenir à mieux associer les organisations syndicales dans la phase d'élaboration de ces politiques impactant les conditions de travail et prolonger ensemble notre réflexion sur la meilleure insertion et structuration des critères de responsabilité sociétale des entreprises. Un accès à égalité des salariés et syndicats aux informations et ressources est un enjeu nécessaire au contrôle des engagements RSE, qui développera leur expertise et une démocratie véritable dans nos collectivités pour l'avenir de tous. Je vous remercie. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
64 VOIX POUR ET 22 ABSTENTIONS,

1. approuve l'adaptation du tableau des effectifs et la fiche d'impact relative au transfert des agents du Musée des beaux arts, du Muséum d'histoire naturelle, du Planétarium, du Musée Jules Verne et du Château des Ducs de Bretagne (ANNEXE 1),
2. approuve et autorise la signature de la convention relative à la mise à disposition de personnel à la Société Publique Locale « Le Voyage à Nantes » (ANNEXE 2),
3. approuve et autorise la signature de la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes suite à l'élargissement du périmètre des services communs entre les deux structures (ANNEXE 3),
4. approuve le rapport de la commission mixte relatif à la mutualisation de services entre Nantes Métropole et la ville de Nantes (ANNEXE 4),
5. autorise la signature de la convention relative au service commun d'appui aux communes pour l'usage de Géonantes entre Nantes Métropole et les communes de la métropole, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2016 (ANNEXE 5),
6. approuve la création, le régime indemnitaire et les ratios d'avancement de grade de la filière animation et de la filière culturelle (ANNEXE 6),
7. approuve la poursuite du dispositif emplois d'avenir et autorise la modification de deux terrains d'accueil et la création d'un emploi d'avenir,
8. autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à signer l'avenant à la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance (ANNEXE 8
9. approuve et autorise la signature de la convention de partenariat avec le groupement d'intérêt public Loire Estuaire (ANNEXE 9),
10. approuve et autorise la signature de l'avenant à la convention financière avec le COS du 16 décembre 2011 (ANNEXE 10)
11. approuve et autorise la signature de l'avenant à la convention avec le COS en matière de système d'information du 9 décembre 2011 (ANNEXE 11)
12. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
13. autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 1

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 19 octobre 2015	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 15 décembre 2015					PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE TRANSFERTS D'EQUIPEMENTS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS	EMPLOIS AU 15 décembre 2015		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1					1		1
Directeur général adjoint	12					12		12
Directeur général des Services Techniques	1					1		1
Sous total (1)	14	0	0	0	0	14	0	14
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	26			1		27		27
Attaché	346	-1	3	3		351	-1	350
Rédacteur	279		2	2		283	-3	280
Adjoint administratif	547	-1	1	15		562	-3	559
Sous total (2)	1198	-2	6	21	0	1223	-7	1216
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	38	-1				37		37
Ingénieur	316	-1	4			319	-1	318
Technicien	499		5	5		509	-3	506
Agent de maîtrise	206	-1	2	3		210	-3	207
Adjoint technique	1409		2	15		1426	-4	1422
Sous total (3)	2468	-3	13	23	0	2501	-11	2490
FILIERE MEDICO SOCIALE								
Médecin	5					5		5
Infirmier	1					1		1
Psychologue	3					3		3
Assistant socio-éducatif	6					6	-1	5
Sous total (4)	15	0	0	0	0	15	-1	14
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Chef de service police municipale	1					1		1
Agent de police municipale	0					0		0
Sous total (5)	1	0	0	0	0	1	0	1
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	5			8		13		13
Attaché de conservation du patrimoine	2			15		17		17
Bibliothécaire				1		1		1
Assistant de conservation	1			24		25		25
Adjoint du patrimoine				44		44		44
Sous total (6)	8	0	0	92	0	100	0	100
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	0			1		1		1
Adjoint territorial d'animation	0			1		1		1
Sous total (7)	0	0	0	2	0	2	0	2
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)	3704	-5	19	138	0	3856	-19	3837

Département ressources humaines
Direction administration ressources humaines

38 - RENOUVELLEMENT ET APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE INTERNE DES AGENTS DE NANTES METROPOLE ET APPROBATION DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES DE LA MOBILITE

EXPOSE

Nantes Métropole participe en tant qu'employeur au financement des frais de transports collectifs de ses agents depuis l'adoption de son plan de mobilité le 23 janvier 2004.

Le 11 décembre 2009, le plan de mobilité a été renouvelé par l'employeur prenant en compte une augmentation de sa participation financière sur l'ensemble des abonnements aux transports collectifs (annuels, mensuels et hebdomadaires SNCF-TER, TAN, LILA) et abonnements aux services publics de location de vélo (Bicloo, NGE-Ville à vélo…) à hauteur de 50% et ce, à compter du 1er janvier 2010.

En effet, la loi de financement de la sécurité sociale votée le 17 décembre 2008 et portant diverses mesures relatives à la prise en charge des frais de transports collectifs et des abonnements à un service public de location de vélo est venue modifier le dispositif existant le rendant obligatoire dans une certaine proportion pour tous les employeurs, qu'ils soient publics ou privés.

L'employeur par son action volontariste a ainsi anticipé la parution du décret d'application de la fonction publique n°2010-676 du 10 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail applicable au 1er juillet 2010.

Pour rappel, l'anticipation à la prise en charge des frais des abonnements de transports collectifs et de service public de location de vélo a permis à la collectivité de conserver le plafond de prise en charge de l'ensemble des abonnements nécessaires aux déplacements domicile/travail des agents à hauteur de 131 €/mois plus favorable que le plafond fixé par décret n° 2015-1228 du 2 octobre 2015 modifiant le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010.

En parallèle, une convention tripartite avait été signée fin 2011, pour une période de 4 ans, entre Nantes Métropole, autorité organisatrice des transports urbains (AOTU), la SEMITAN et Nantes Métropole, employeur afin de permettre aux agents de bénéficier d'une réduction à hauteur de 5% sur le coût de l'abonnement Libertan plein tarif.

Cette convention est arrivée à son terme et doit être renouvelée sur la base de nouvelles modalités. En effet, la durée d'engagement de la convention plan de mobilité de Nantes Métropole, AOTU est dorénavant de 10 ans. Cette nouvelle convention permet de créer des partenariats avec les différents opérateurs de la mobilité subventionnés par Nantes Métropole, AOTU. Enfin, cette convention conserve les grands objectifs du plan de déplacements urbains et du plan climat-énergie territorial à savoir augmenter en moyenne de 1,5% par an la part modale des déplacements durables (marche, vélo, transport public et covoiturage) et de diminuer en moyenne de 1,5 % par an les émissions de gaz à effet de serre. Les mesures du plan de mobilité sont annexées à la convention (sensibilisation et d'information des mesures du plan de mobilité, développement de l'utilisation des transports publics, du vélo, du covoiturage, actions en faveur de la sécurité routière et actions pour modérer l'utilisation de la voiture individuelle).

Nantes Métropole, employeur souhaite poursuivre son partenariat avec la SEMITAN aussi il apparaît nécessaire de signer la convention TAN entreprises afin de bénéficier de la réduction de Nantes Métropole-AOTU de 5% sur le coût de l'abonnement du Libertan formule illimité plein tarif, de la minoration octroyée par un code « bonus » pour les achats de titres professionnels... Il est indispensable également de maintenir l'adhésion au pack mobilité ce qui permet à l'employeur d'automatiser le versement de la participation financière aux frais d'abonnement Libertan directement sur le bulletin de salaire. Le coût de l'adhésion est de 1 500 € HT/an. La durée de la convention est de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période d'une année et au plus jusqu'au terme de la convention de plan de mobilité signée entre l'employeur et Nantes Métropole, AOTU.

M^me^ Lefranc : « Des questions ont été posées ce matin. Je vais répondre tout de suite sur la prise en compte des indemnités kilométriques vélo pour les agents. Comme cela a été très bien dit, d'abord cela a été revu à la baisse avec un plafond et avec une suppression de l'obligation. Pour autant, nous nous sommes engagés à y travailler, donc nous sommes en cours de travail sur ce sujet-là. En revanche, il nous manque des décrets d'application pour être sûrs de bien rester dans le cadre. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - Approuve les mesures énoncées dans la convention avec Nantes Métropole en tant qu'autorité organisatrice des transports urbains et Nantes Métropole en tant qu'employeur relative au plan de mobilité des agents qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2016 (ANNEXE 1).

2 - Approuve les mesures énoncées dans la convention relative aux avantages liés à la convention plan de mobilité entre la SEMITAN et Nantes Métropole en tant qu'employeur (ANNEXE 2).

3 - Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Gressus présente les dossiers suivants :

Département Territoires et Proximité

39 – ADHESION DE NANTES METROPOLE A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE

EXPOSE

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) est née à la suite de rencontres entre collectivités sur la thématique de la propreté urbaine. Les rencontres organisées par l'AVPU regroupent à la fois des élus et des agents territoriaux. Cette mixité permet d'assurer une approche globale de la propreté urbaine.

L'AVPU a pour objet, dans un but d'intérêt général, de faire progresser la propreté en ville et de favoriser la perception positive de cette progression par les habitants. Elle incite les collectivités locales à mesurer le plus objectivement possible leurs actions pour la propreté urbaine, notamment à l'aide d'une grille d'indicateurs partagés.

L'AVPU compte parmi ses adhérents les villes de Versailles, Rennes, Charleville-Mézières, Asnières-sur-Seine, Alfortville, Paris, Auxerre, Avignon, Niort, Metz, ainsi que la Métropole Nice Côte d'Azur et Brest Métropole Océane. L' association réunit dans son conseil d'administration un collège d'élus provenant des villes adhérentes et un collège d'agents territoriaux. Le Bureau est composé à parité d'élus et d'agents territoriaux.

L' adhésion à l' AVPU permettra à Nantes Métropole :

- de compléter son dispositif de mesure de la propreté et de situer ses propres évaluations par rapport à celles des autres collectivités,
- d'accéder à un réseau d'échanges sur les pratiques professionnelles,
- de bénéficier des travaux menés par les membres adhérents.

L'AVPU est une association loi 1901 à but non-lucratif. Son fonctionnement est financé par les cotisations des adhérents. Les frais de cotisations sont liés à la taille des collectivités locales Pour les collectivités de plus de 250 000 habitants, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 2 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016 chapitre 011 opération n°3459 libellé Démarche Métiers Nettoiement, article 6281.

M^me^ Gressus : « Concernant l'adhésion de Nantes Métropole à l'Association des villes pour la propreté urbaine, l'intérêt est d'avoir une vraie mixité d'élus et d'agents territoriaux. Dans le conseil d'administration ces deux collèges sont d'ailleurs représentés, pour mesurer ensemble le plus objectivement possible les actions en matière de propreté urbaine et notamment, pour travailler une grille partagée d'indicateurs. C'est très important pour les évaluations de nos politiques publiques. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Oui, Stéphanie Houel. »

Mme Houel : « Madame la Présidente, les habitants de notre Métropole seront sûrement heureux de cette adhésion à l'Association des villes pour la propreté urbaine, car s'il y a bien un sujet sur lequel ils nous interpellent régulièrement, c'est celui de la propreté de nos rues, lieux publics et parcs. L'objectif de l'AVPU, qui est de faire progresser la propreté en se basant sur une grille d'évaluation objective ainsi que sur les échanges de bonnes pratiques, nous paraît donc arriver à propos.
J'avais une question à laquelle vous ne répondrez sans doute pas ce soir, mais si nous pouvions avoir une réponse écrite… Pourriez-vous nous indiquer, au-delà de cette adhésion, les mesures que vous mettez en œuvre pour répondre aux demandes des habitants sur certains lieux, en particulier dans le centre-ville, rue Bellamy, et dans certains parcs, après le week-end, problèmes qui sont remontés via les pôles de proximité et qui semblent parfois rester sans effet. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Michèle Gressus. »

M^me^ Gressus : « Je prends note et le service va aussi prendre note de la remarque que vous venez de faire. Très globalement, je m'inscris en faux parce que la réactivité, vraiment, est importante. Bien évidemment, 100 % de non-incidents, cela n'est pas possible dans une agglomération comme la nôtre. Effectivement, les fins de week-ends dans certains endroits que nous connaissons tous, pas seulement dans le centre-ville de Nantes, mais même dans nos communes plus éloignées, nous posent toujours souci.
Mais je dois dire quand même que la réactivité est très forte. Notamment, au niveau du nettoiement, nous avons déjà un baromètre qui permet de faire un suivi. Il est à disposition, il est aussi sur le site de Nantes Métropole. Je vous invite à aller regarder ce qui s'y fait et ce qui s'y déroule en matière de nettoiement et à ne pas oublier, comme vous venez de le faire très justement, de faire remonter le plus rapidement possible aux pôles de proximité les incidents dont certains de nos concitoyens ont pu vous faire part. Mais je le répète, contrairement à ce qui se dit souvent, l'agglomération nantaise bénéficie d'un service de qualité avec une grande réactivité. Nous avons aussi cette assurance à travers le regard de ceux qui viennent d'autres grandes villes. Je le redis bien, même le centre-ville de Nantes est remarqué pour son niveau de propreté. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction de l'Immobilier

40 – PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE D'IMMEUBLES ET DE SITES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE NANTES ET NANTES METROPOLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE

EXPOSE

La Ville de Nantes et Nantes Métropole souhaitent sélectionner dans le cadre du groupement de commandes créé par délibération du Bureau communautaire du 19 novembre 2010, plusieurs opérateurs économiques en vue d'assurer les prestations de gardiennage et de surveillance des bâtiments et sites pour chacun des membres du groupement. Pour renforcer la rationalisation des coûts et l'efficacité économique de ces prestations, cette sélection se fera sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire.

En qualité de coordonnateur, la Ville de Nantes pilote la procédure de passation de l'accord-cadre, son attribution, sa signature, sa notification. S'agissant des marchés subséquents, chaque membre sera en charge de leur passation hormis le cas où un marché subséquent regrouperait des besoins des 2 collectivités. Les membres du groupement assurent également l'exécution opérationnelle ainsi que leur exécution financière.

La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Conformément aux articles 33, 57 à 59 et 76 du codes des marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d 'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre.

L'accord-cadre sera valable 2 ans, reconductible 1 fois, à compter de sa date de notification.

Cet accord-cadre ne comprendra ni montant minimum, ni montant maximum.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits de fonctionnement des budgets de chacun des membres du groupement.

M^me^ Gressus : « Nous proposons de lancer un accord-cadre sous forme d'un appel d'offres ouvert. Cela permet effectivement, à terme, de choisir six ou huit entreprises pour être très réactifs dans l'utilisation du service, puisque nous pilotons cette procédure de passation d'accord-cadre. Cette sélection est donc importante. Il faut savoir que les prestations de gardiennage nécessitent de lancer régulièrement ces appels d'offres parce qu'il a été constaté une forte affluence d'entreprises de sécurité pour participer à ces appels d'offres, ce qui est satisfaisant du point de vue de la mise en concurrence. Le nombre important d'offres entraîne évidemment aussi des coûts de gestion importants. C'est la raison pour laquelle choisir six à huit entreprises permet de garder un éventail de choix et une réactivité très forte pour pouvoir exécuter nos marchés de gardiennage. Je vous remercie. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 – Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire, sans minimum, ni maximum, pour le gardiennage et la surveillance d'immeubles et de sites, pour le compte de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole.

2 – Autorise le représentant du coordonnateur Ville de Nantes à signer l'accord-cadre correspondant.

3 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Développement Economique

41 - GESTION ET ANIMATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ECONOMIQUE – GESTION ET EXPLOITATION DU ZENITH DE NANTES METROPOLE – GESTION ET EXPLOITATION DE LA CITE DES CONGRES – GESTION ET EXPLOITATION DU PARC DE LA BEAUJOIRE - EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT DU SITE DES MACHINES DE L'ILE – GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE - TARIFS 2016

EXPOSE

GESTION ET ANIMATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ECONOMIQUE METROPOLITAIN

Nantes Métropole a confié la gestion et l'animation du patrimoine immobilier économique métropolitain à la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement, par convention de délégation de service public en date du 22 décembre 2011.

Cette convention, entrée en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de huit ans, porte sur un volume d'environ 22 000 m² de surface plancher répartis sur huit immeubles :

- trois pépinières d'entreprises,
- trois hôtels d'entreprises,
- deux immeubles technologiques.

Au 30 septembre 2015, l'ensemble des structures d'accueil hébergeait 163 entreprises correspondant à un taux d'occupation de 95%, dont une part significative d'entreprises en création ou en premier développement.

Comme procédé jusqu'à présent, il vous est proposé d'adopter les tarifs applicables en 2016 pour la mise à disposition de ces surfaces ainsi que ceux dédiés aux services communs délivrés aux entreprises.

S'agissant des redevances locatives, leur montant reste inchangé sauf pour les deux dernières tranches de loyer (soit la 4ème année de mise à disposition) de Nantes et Rezé Creatic qu'il est proposé d'augmenter de 1 €/m²/an.

Il est également proposé de mettre en place des tarifs pour la partie hôtel d'entreprises de Rezé qui n'existait pas en 2015.

Les tarifs des services communs restent inchangés.

Les tableaux joints en annexes 1a et 1b récapitulent l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2016.

GESTION ET EXPLOITATION DU ZENITH DE NANTES METROPOLE

Nantes Métropole a confié la gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole, à la société COKER en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 25 juin 2010, entré en vigueur le 1er décembre 2010 pour une durée de huit ans et un mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions des articles 28 et 29 relatives à la tarification des services, en contrepartie de la prise en charge des charges d'exploitation, l'exploitant est autorisé à percevoir auprès des bénéficiaires ou du public les recettes calculées sur la base des tarifs arrêtés par délibération du Conseil Métropolitain, ainsi que les recettes des activités annexes.

Les recettes issues de l'exploitation de l'équipement sont constituées notamment :

- des produits de la location de la salle,
- des produits de bar et de petite restauration,
- des produits de la location des espaces aux sous-traitants intervenant en séance dans l'environnement des spectacles (sponsoring, publicité, merchandising…) ou des ventes de produits dérivés,
- des prestations refacturées aux utilisateurs de la salle (nettoyage, sécurité, ouvreuses, contrôleurs, pompiers…).

L'exploitant dispose d'une possibilité de négociation commerciale de 25 % des tarifs arrêtés et de 20 % pour les prestations refacturées.

De plus, afin d'encourager le tri des déchets, le Zénith propose de majorer ses tarifs en matière de nettoyage de 200 €. Si les consignes de recyclage sont respectées, une remise de 200 € sera appliquée à la facture soldant l'apurement des comptes.

Les tableaux joints en annexe 2 récapitulent l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2016.

GESTION ET EXPLOITATION DE LA CITE DES CONGRES DE NANTES (Cité Le Centre des Congrès de Nantes)

Nantes Métropole a confié l'exploitation et la gestion de cet équipement à la « Cité Le Centre des Congrès de Nantes », Société Publique Locale, en vertu d'un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de 16 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre du contrat s'organisent autour de trois pôles d'activité :

- la gestion et l'exploitation de l'équipement,
- la production d'événements,
- la gestion du patrimoine.

Et en particulier :

- l'accueil de toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès,
- le développement d'une offre de services adaptée aux attentes des usagers,
- le développement de cette activité par des actions de prospection, la coordination de l'offre et les candidatures en matière d'organisation de congrès sur le territoire de référence,
- la maîtrise d'ouvrage des extensions, d'équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration à la demande du délégant.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du contrat de délégation de service public relatives à la tarification des services, en contrepartie de la prise en charge des charges d'exploitation, l'exploitant est autorisé à percevoir auprès des bénéficiaires ou du public, les recettes calculées sur la base des tarifs de location de salles et de bureaux fixés par délibération du Conseil métropolitain, ainsi que les recettes issues des activités annexes constituées notamment de prestations refacturées aux utilisateurs des salles. Le délégataire dispose d'une possibilité de négociation commerciale de 25 % par rapport aux tarifs arrêtés.

La Cité des Congrès, pour actualiser sa grille tarifaire, s'est appuyée sur l'étude effectuée par France Congrès, Fédération représentative de la filière rencontres professionnelles et a procédé à des échanges avec d'autres centres de Congrès pour valider la pertinence de ses propositions par rapport au marché national et international.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'appliquer une augmentation tarifaire de l'ordre de 2 % sur l'ensemble des salles, correspondant aux évolutions du marché, des charges et du niveau d'investissements réalisé par la Cité depuis 2012 et programmé sur 2016 et les années suivantes.

Les tableaux joints en annexe 3 récapitulent l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2016 et le détail des modalités d'actualisation.

GESTION ET EXPLOITATION DU PARC DE LA BEAUJOIRE DE NANTES METROPOLE

Nantes Métropole a confié la gestion, l'exploitation et l'extension du Parc des Expositions de La Beaujoire à la société S.P.E.B. en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 21 octobre 2011, entré en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de vingt ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031.

La rémunération du délégataire est constituée des ressources liées à l'ensemble des ouvrages et installations et aménagements du Parc, à savoir, notamment :

- la location des espaces,
- les recettes provenant des activités de production de manifestations.

Ces ressources, auxquelles s'ajoute la subvention de l'investissement, sont réputées permettre au délégataire d'assurer l'équilibre financier tel que résultant du compte d'exploitation prévisionnel.

L'avenant n°1 au Contrat de délégation de service public voté lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2012 prévoit que « l*e délégataire devra, dans le cadre du rapport annuel prévu à l'article 30, proposer la révision des tarifs qu'il souhaiterait voir appliquer à compter du 1er janvier de l'année suivante. »*

La tarification est composée des éléments suivants :

- les coûts d'exploitation du parc des expositions, les spécifications techniques et de sécurité pour son exploitation,
- le positionnement et la politique commerciale d'Exponantes,
- les pratiques tarifaires des concurrents : Exponantes se situe dans la moyenne.

Conformément aux dispositions de l'article 24 relatif aux tarifs applicables aux usagers, il est proposé d'appliquer une augmentation de l'ordre de 2 %, pour l'année 2016, sur l'ensemble des tarifs.

Le tableau joint en annexe 4 récapitule l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2016.

EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT DU SITE DES MACHINES DE L'ILE

Nantes Métropole a confié la gestion, l'exploitation et la commercialisation des Machines de l'Ile de Nantes à la société publique locale Le Voyage à Nantes, en vertu d'un contrat de délégation de service public conclu le 5 juillet 2010, et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 21 « Tarifs », la politique tarifaire des différents équipements est arrêtée par Nantes Métropole, sur proposition du délégataire, et répond à un double objectif :

- proposer un choix clair et cohérent aux publics,
- attirer et fidéliser une clientèle locale, mais aussi nationale et internationale.

Les recettes sont issues de l'exploitation commerciale des équipements suivants :

- l'Eléphant,
- la Galerie des Machines,
- le Carrousel des Mondes Marins (depuis le 14/07/2012).

L'annexe 5 récapitule les tarifs proposés pour l'année 2016, sans augmentation par rapport à 2015 ; ce document, une fois approuvé, viendra remplacer l'actuelle annexe 12 du contrat de délégation de service public.

GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE

Nantes Métropole a confié la gestion et la mise en œuvre de sa politique touristique à la société publique locale Le Voyage à Nantes, en vertu d'un contrat de délégation de service public renouvelé le 1er mars 2015, et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 5 définissant les missions confiées au délégataire, celui-ci élabore, organise et commercialise tous types de prestations et de services à caractère touristique concourant au développement de la destination.

La politique tarifaire des principales prestations est arrêtée par Nantes Métropole, sur proposition du Délégataire.

L'annexe 6 récapitule les tarifs proposés pour l'année 2016, sans augmentation par rapport à 2015 ; ce document, une fois approuvé, viendra remplacer l'actuelle annexe 7 du contrat de délégation de service public.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. Approuve les tarifs de location et de services communs 2016 pour les entreprises accueillies dans les structures d'hébergement comprises dans le périmètre de la délégation de service public relative à la gestion et l'animation du patrimoine immobilier économique communautaire, joints en annexe 1.
2. Approuve les tarifs 2016 pour la gestion et l'exploitation du Zénith de Nantes Métropole dont la gestion a été confiée par délégation de service public à la Société Zénith de Nantes Métropole », joints en annexe 2.
3. Approuve les tarifs 2016 pour la gestion et l'exploitation de la cité des congrès dont la gestion a été confiée par délégation de service public à la Société Publique Locale « Cité Le Centre des Congrès de Nantes », joints en annexe 3.

4. Approuve les tarifs 2016 pour la gestion et l'exploitation du parc de la Beaujoire dont la gestion a été confiée par contrat de délégation de service public à la société S.P.E.B, joints en annexe 4.
5. Approuve les tarifs 2016, équivalents aux tarifs 2015, de l'équipement des Machines de l'Ile, dont la gestion a été confiée par contrat de délégation de service public à la Société publique locale Le Voyage à Nantes, joints en annexe 5.
6. Approuve les tarifs 2016, équivalents aux tarifs 2015, relatifs à la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique confiée par contrat de délégation de service public à la Société publique locale Le Voyage à Nantes, joints en annexe 6.
7. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

42 – VOIRIE : TARIFICATION 2016 DES PRESTATIONS A L'USAGER, D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN ET TARIFS LIES AU TRANSFERT DE LA POLICE DE LA CIRCULATION, DU STATIONNEMENT ET DES TAXIS

EXPOSE

Chaque année le conseil métropolitain fixe les tarifs permettant de facturer tous travaux sur le domaine public métropolitain effectués pour le compte de particuliers et les tarifs d'occupation temporaire du domaine public ayant fait l'objet d'une autorisation préalable. Ces tarifs concernent les prestations à l'usager en matière de nettoiement, de travaux d'assainissement, de voirie, d'éclairage public et régulation de trafic, ainsi que les tarifs d'occupation du domaine public, sanisette, réseaux de communications électroniques. Le conseil métropolitain se prononce également sur les tarifs des concessions funéraires et installations de caveaux, cavurnes et cases dans les cimetières métropolitains.

Depuis le 1er janvier 2015, la Présidente de Nantes Métropole exerce les pouvoirs de police sur le territoire de la ville de Nantes en matière de circulation et de stationnement. En conséquence, le conseil métropolitain doit se prononcer sur les tarifs relatifs aux occupations du domaine public découlant de ces pouvoirs de police et qui seront applicables uniquement sur le territoire de la ville de Nantes. Ces tarifs concernent les occupations liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, les occupations par des terrasses, les occupations de voirie au sol sans ancrage de type chevalet publicitaire, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements.

Depuis le 1er janvier 2015, la Présidente de Nantes Métropole assure également la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis sur les territoires des communes de Nantes, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, Les Sorinières, Rezé et Saint Aignan de Grand Lieu. Il convient donc que le conseil métropolitain fixe également les tarifs se rapportant au stationnement des taxis dans les communes concernées.

I. Réactualisation des tarifs :

Il est proposé que les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2016 évoluent de la manière suivante :

1. pour les prestations voirie, nettoiement et l'entretien des points lumineux des voies privées : + 1 %. Ce taux correspondant à l'inflation.

2. pour les coûts de main d'œuvre : + 1,7 %.

Ce taux est intermédiaire entre le GVT (glissement vieillesse technicité) de 0,8 % et le GVT élargi aux mesures locales et nationales de 3 %.

3. pour les tarifs d'occupation du domaine public ayant fait l'objet d'une autorisation préalable : + 3 %.

4. Pour les tarifs découlant des pouvoirs de police transférés : + 3% en moyenne

5. pour les tarifs des communications électroniques : les tarifs ont été actualisés selon les indices en vigueur.

6. pour les tarifs relatifs aux concessions funéraires dans les cimetières métropolitains :

- Concessions funéraires : il est proposé de faire évoluer les tarifs des concessions inhumation et dépôt d'urne en appliquant le taux d'inflation (+ 1 %).

Les tarifs seront de 196 € et 392 € pour des concessions inhumation de respectivement 15 et 30 ans, et de 121 € et 241 € pour les cavurnes et columbarium de 15 et 30 ans.

- Caveaux, cavurnes et case de columbariums : ils sont installés par la collectivité mais à la charge des familles. Il est proposé de faire évoluer ces tarifs en appliquant le taux d'inflation (+ 1 %), qui est également le taux de révision du marché auquel a recours la collectivité pour réaliser cette prestation. Ce tarif est assujetti à la TVA.

- Remboursement des concessions rétrocédées : il est calculé au prorata du temps d'occupation de la concession et accordé pour les concessions dont le temps d'occupation est égal ou inférieur à la moitié de la durée de la concession (soit 7 et 15 ans pour les concessions de respectivement 15 et 30 ans).

- Caveaux provisoires : étant donné l'usage très exceptionnel des caveaux provisoires, dans les cimetières métropolitains, il est proposé au conseil métropolitain de délibérer en maintenant la gratuité pour leur mise à disposition.

- Caveaux d'occasion : Il est proposé d'instaurer un tarif pour les caveaux d'occasion. La TVA ne s'applique pas pour ce tarif. Il sera révisé annuellement.

II. Travaux réalisés pour le compte de tiers:

1. En éclairage public et régulation de trafic :

- les prestations externalisées seront facturées au coût réel augmenté d'une majoration pour frais généraux et de contrôle de 10 % conformément à l'article R141-21 du code de la voirie routière.

- l'entretien des points lumineux des voies privées sera facturé selon les prix figurant au bordereau ci-joint (annexe 1). Il est proposé au conseil métropolitain de faire évoluer les tarifs des luminaires leds à la baisse pour favoriser cette nouvelle technologie moins énergivore. Elle demande une puissance plus faible tout en garantissant le même niveau d'éclairement

2. En assainissement (eaux pluviales):

Les prestations externalisées seront facturées au coût réel augmenté d'une majoration pour frais généraux et de contrôle de 10 % conformément à l'article R141-21 du code de la voirie routière.

3. En voirie et nettoiement:

Les prestations aux tiers seront facturées selon les prix figurant au bordereau (annexe 1).

III. Occupations du domaine public :

1. Occupation du domaine public par les terrasses :
   Le zonage 2016, calé sur celui de la Ville de Nantes est joint en annexe 2.

2. Exonérations et réductions :
   L'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit les cas d'exonération de l'occupation du domaine public.

Il est de la compétence du Conseil de décider d'instituer une telle exonération quand l'une de ces conditions est remplie et de décider le cas échéant d'appliquer un tarif réduit pour les occupations qui intéressent un service public (santé publique, logement social…) mais dont l'accès (qui ne bénéficie pas nécessairement à tous) reste payant.

Il vous est donc proposé de maintenir la gratuité d'occupation lorsque l'une des conditions fixées par l'article L2125-1 du code de la propriété des personnes publiques est remplie, dès lors que le titre d'occupation n'est pas constitutif de droits réels.

Il vous est également proposé de maintenir les dispositions suivantes prises en 2015 :
- pour les occupations entraînant une modification de l'assiette de la voirie liée à un ancrage au sol hors terrasse et cloisonnement de chantier (annexe 1 – partie occupation du domaine public - prix n°31), la gratuité pour les collectivités locales et la réduction de 50 % du tarif pour les bailleurs sociaux,
- pour les canalisations privées hors réseaux de chaleur (annexe 1 – partie occupation du domaine public - prix n°41), la gratuité pour les collectivités locales et la réduction de 50 % du tarif pour les bailleurs sociaux.

3. Occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz :

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Les redevances dues chaque année sont fixées par le conseil métropolitain dans une limite de plafond définie par des formules de calcul.
Il est proposé au conseil métropolitain d'instaurer ces redevances suivant les modalités de calcul fixées par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 en appliquant la formule plafond (annexe 3, articles 52, 53 et 54).

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 20 ABSTENTIONS,

1. Approuve les tarifs 2016 (annexe 1) concernant les prestations à l'usager en matière de nettoiement, voirie et entretien des points lumineux des voies privées ainsi que les tarifs d'occupation du domaine public, sanisette, réseaux de communications électroniques, concessions funéraires et installations de caveaux, cavurnes et cases dans les cimetières métropolitains;

2. Approuve le principe de facturation au coût réel des prestations externalisées en éclairage public, régulation de trafic et assainissement (eaux pluviales) ;

3. Décide d'accorder la gratuité d'occupation au permissionnaire lorsque l'une des conditions fixées par l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques est remplie, dès lors que le titre d'occupation n'est pas constitutif de droits réels;

4. Décide d'accorder pour les occupations entraînant une modification de l'assiette de la voirie liée à un ancrage au sol hors terrasse et cloisonnement de chantier la gratuité aux collectivités locales et une réduction de 50 % aux bailleurs sociaux; ceci au titre de l'année 2016 pour les permissions en cours comme pour les nouvelles autorisations;

5. Décide d'accorder pour les canalisations privées hors réseaux de chaleur la gratuité aux collectivités locales et une réduction de 50 % aux bailleurs sociaux ; ceci au titre de l'année 2016 pour les permissions en cours comme pour les nouvelles autorisations;

6. Approuve la répartition du zonage des droits d'occupation du domaine public pour les terrasses conformément au plan ci-joint (annexe 2) ;

7. Approuve les tarifs d'occupations du domaine public liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, aux occupations par des terrasses, les occupations de voirie au sol sans ancrage, les occupations en surplomb et les occupations pour travaux ou déménagements sur le territoire de la commune de Nantes (annexe 3)

8. Approuve les tarifs se rapportant au stationnement des taxis sur les communes de Nantes, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, Les Sorinières, Rezé et Saint Aignan de Grand Lieu (annexe 3)

9. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président Délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des finances

43 – EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS - TARIFS

EXPOSE

Par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a reconnu plusieurs équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitains.

Pour un certain nombre d'entre eux, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de la grille tarifaire :

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Pass Nantes : renouvellement de la convention avec « Le Voyage à Nantes » :
« Le Voyage à Nantes » commercialise depuis plusieurs années le « Pass Nantes ». Ce forfait touristique permet de donner accès aux musées et au planétarium à titre gratuit aux détenteurs du Pass, le remboursement se faisant sur la base d'un tarif réduit. Nous vous demandons d'approuver la convention
ci-annexée qui définit les conditions de ce partenariat.

Musées et Planétarium :
Les Musées et le Planétarium sont autorisés à vendre au public différents ouvrages et articles qui concernent leur établissement ou leurs expositions. Par ailleurs, il existe des dispositions tarifaires relatives aux fournitures de documents photographiques, droits de reproduction, de représentation, et d'image des musées. La convention de gestion transitoire avec la Ville de Nantes pour l'année 2015 arrivant à échéance, il vous est proposé de valider l'ensemble des tarifs de l'offre actuelle des boutiques ainsi que la grille tarifaire pour la fourniture de documents photographiques, droits de reproduction, de représentation et d'image des musées ci-annexés à partir du 1er janvier 2016.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La présente délibération a pour objet de déterminer les tarifs 2016 des équipements sportifs transférés, au 1er janvier 2015, à Nantes Métropole. Jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, le tarif communal s'applique conformément aux conventions de gestion passées avec les communes.

Les tarifs présentés sont similaires aux tarifs antérieurs ou construits en cohérence avec la grille tarifaire globale des équipements sportifs métropolitains.

Les tarifs des équipements métropolitains suivants sont établis pour l'année 2016

Vélodrome de Couëron :
Associations métropolitaines (créneaux entraînement et compétitions): 3 € de l'heure.
Associations non métropolitaines : 11€ de l'heure

Patinoire de Rezé :
Usagers métropolitains : 14 € de l'heure.
Usagers non-métropolitains : 28 € de l'heure
(Pour mémoire la patinoire n'est pas ouverte au grand public.)

Patinoire du Centre de loisirs du Petit Port :
Associations métropolitaines (créneaux entraînement et compétitions) : 28 € de l'heure.
Associations non métropolitaines : 56 € de l'heure
Tarifs publics, scolaires et divers : détaillés en annexe jointe

Palais de Sports de Beaulieu :
Entraînement :
Associations métropolitaines : 40 cts de l'heure.

Compétitions et manifestations sportives avec recette
avec, pour toute salle : 5% de la recette perçue.
Minimum forfaitaire perçu (par jour) :
· Salle 500 : 20 €
· Salle 5000 : 100 €

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 20 ABSTENTIONS,

1 - Approuve le renouvellement de la convention avec le Voyage à Nantes relative au « Pass Nantes » ci-annexée.

2 - Approuve les tarifs de l'offre actuelle de chacune des boutiques des musées (Musée Jules Verne, Muséum, Musée des Beaux-Arts) et du Planétarium ainsi que la grille tarifaire pour la fourniture de documents photographiques, droits de reproduction, de représentation, et d'image des musées, ci-annexés, applicables au 1er janvier 2016.

3 – Approuve les tarifs de certains équipements sportifs métropolitains, détaillés dans l'exposé ci-avant et ci-annexés, et applicables pour l'année 2016.

4 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Direction Générale Environnement et Services Urbains

44 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX, EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, DECHETS, RESEAU DE CHALEUR A COMPTER DU 1er JANVIER 2016 - APPROBATION

EXPOSE

Les tarifs des services urbains eau, assainissement, réseau de chaleur et déchets sont votés annuellement. Les recettes qui découlent de ces tarifs à l'usager permettent d'assurer l'équilibre des budgets annexes concernés. Dans ce cadre, l'ensemble des propositions tarifaires de la présente délibération concourt à une logique de performance conjuguant efficience économique, qualité du service rendu à l'usager et développement durable. En effet ces budgets annexes s'inscrivent dans les enjeux globaux des trois politiques publiques Eau, Energie et Environnement, lesquelles sont fortement contributrices aux objectifs de l'agenda 21 de Nantes Métropole.

- **Eau et Assainissement**

Tarifs

Les services eau et assainissement de Nantes Métropole doivent s'équilibrer budgétairement conformément aux dispositions de l'article L2224-1 du CGCT.
Les services de l'eau et de l'assainissement gèrent des infrastructures et équipements très conséquents (réseaux d'eau potable et d'assainissement, stations de production d'eau potable, d'épuration, de pompage etc). La gestion de ce patrimoine important engendre des coûts fixes d'entretien, de renouvellement et de développement lourds, auxquels s'ajoutent des dépenses liées au renforcement des exigences normatives portant à la fois sur la qualité des eaux produites et distribuées, et la qualité des eaux traitées après collecte des eaux usées.

Toutefois, Nantes Métropole a toujours souhaité faire bénéficier ses usagers d'un tarif de l'eau abordable qui se situe en dessous de la moyenne des plus grandes villes françaises.

En ce qui concerne l'année 2016, dans un contexte économiquement contraint pour beaucoup d'habitants, Nantes Métropole s'engage, pour les abonnés domestiques, d'une part à maintenir le tarif de l'eau sans augmentation et d'autre part à mettre en place un dispositif de tarification sociale.

Ainsi, à l'identique de 2015, le tarif sera de 3,35 € TTC/m³ au 1er janvier 2016 pour une facture type 120 m³ soit une facture globale de 402€TTC.

Ces tarifs figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Enfin, les tarifs pour la part assainissement concernent également les communes de Sucé-sur-Erdre et Treillières, dont les effluents sont traités en totalité ou partiellement par la station d'épuration de Tougas. Leur participation a été fixée à 58 % de la redevance métropolitaine conformément aux conventions conclues avec chaque commune.

Assainissement non collectif – Tarif

Afin d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif nouvelles et existantes, le conseil communautaire a mis en place, lors de sa séance du 17 décembre 2004, un service public d'assainissement non collectif.

La tarification s'établit à ce jour à hauteur de 19,02 € HT. Il vous est aujourd'hui proposé, au même titre que pour la redevance d'assainissement collectif, de ne pas appliquer d'augmentation au 1er janvier 2016.

Unité de traitement des eaux usées de Tougas et Petite Californie délégation de service public et Unité de traitement des eaux usées de Basse-Goulaine en régie - Tarifs de traitement des matières de vidange, graisses, sables et matières vinicoles.

Les matières de vidange, graisses, sables et matières vinicoles font l'objet d'un traitement spécialisé sur les sites de Tougas et de Basse-Goulaine.

Nantes Métropole doit veiller à ce que l'évolution des tarifs permette d'assurer de façon effective l'équilibre de l'exploitation confiée au Régisseur, tout en conservant des tarifs attractifs pour inciter les sociétés spécialisées au traitement des déchets liquides récoltés. Les tarifs ont donc été fixés en fonction des coûts d'exploitation et d'amortissement.

Il vous est proposé d'appliquer à partir du 1er janvier 2016 une actualisation à hauteur de 1 % de ces tarifs, récapitulés dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

Contrôles de raccordement des installations privatives

Nantes Métropole est amené à effectuer des contrôles de raccordement d'installations d'assainissement privatives lors de mutations de propriétés, pouvant conduire à prescrire une mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation en vigueur et plus particulièrement du règlement d'assainissement de Nantes Métropole.

Ces interventions sont effectuées par un opérateur, désigné dans le cadre d'un marché conclu après une procédure d'appel d'offres ou par l'opérateur public (régie communautaire).
Des tarifs uniques pour l'ensemble des opérateurs sont applicables à cette prestation. Ces interventions font l'objet d'une facturation sur la base de tarifs approuvés par délibération du Conseil métropolitain.

Il vous est proposé à compter du 1er janvier 2016 une actualisation à hauteur de 1% de ces tarifs, récapitulés dans l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

Bordereau de prix des travaux d'assainissement réalisés pour le compte de tiers

L'opérateur public de l'assainissement de Nantes Métropole est amené, chaque année, à exécuter certains travaux chez des particuliers. Il s'agit d'interventions ponctuelles, effectuées le plus souvent en urgence, dans le cadre de l'astreinte, en accord avec les usagers et dans des situations nécessitant une intervention immédiate (ex : débordement dans l'habitat…). En tout état de cause, le choix est laissé à

l'usager de faire intervenir un opérateur privé ou l'opérateur public. Ces interventions font l'objet d'une facturation sur la base de tarifs approuvés par délibération du Conseil métropolitain.

Il vous est proposé à compter du 1er janvier 2016 une actualisation des tarifs à hauteur de 1%. La durée retenue pour la facturation est le temps effectif de l'intervention sur site.

Les tarifs sont récapitulés dans l'annexe 4 jointe à la présente délibération.

Bordereaux de prix des branchements et des prestations d'entretien et de travaux réalisés par l'opérateur public sur le réseau d'eau potable et les appareils de lutte contre l'incendie

Les opérateurs qui gèrent la distribution et l'exploitation du réseau d'eau potable, à savoir l'opérateur public (régie communautaire), Veolia-Eau - Compagnie Générale des Eaux, et la compagnie des Eaux et de l'Ozone (C.E.O) effectuent les branchements au réseau d'eau potable. Un tarif spécifique unique pour l'ensemble des opérateurs est applicable à cette prestation. Ces interventions font l'objet d'une facturation sur la base de tarifs approuvés par délibération du Conseil métropolitain. Il vous est proposé à compter du 1er janvier 2016 une actualisation des tarifs à hauteur de 0,93%, correspondant à l'évolution des indices d'actualisation tels qu'utilisés dans les marchés conclus avec les opérateurs. Les tarifs sont récapitulés dans l'annexe 5 jointe à la présente délibération.

Par ailleurs, Nantes Métropole assure elle-même l'entretien du réseau d'eau et des appareils de lutte pour la défense incendie sur les communes de Nantes, Orvault, Saint Sébastien-sur-Loire, Saint-Herblain, La Chapelle-sur-Erdre, Sainte-Luce-sur-Loire, Carquefou, Thouaré, Mauves sur Loire via l'opérateur public. Dans ce cadre, l'opérateur public est appelé à réaliser des travaux de raccordement, de dépannage, de fournitures et des prestations de service sur les hydrants et le réseau public à la demande de tiers.

Pour ces prestations, qui ne peuvent être réalisées que par l'opérateur public il vous est proposé de les facturer aux demandeurs suivant le bordereau de prix joint en annexe 6 à la présente délibération. Ces tarifs, applicables à compter du 1er janvier 2016, présentent une actualisation à hauteur de 1%.

2) Déchets

Tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers

Par délibération en date du 17 décembre 2004, le conseil communautaire a instauré sur le territoire de Nantes Métropole, la redevance spéciale.

En effet, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2224-14 et L 2333-78), les collectivités ou les établissements publics de coopération intercommunale qui ont institué la TEOM ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers qu'ils peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions particulières.

La redevance spéciale s'applique aux communes, aux administrations, aux établissements publics et aux entreprises, bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères de Nantes Métropole.

La redevance spéciale concerne les producteurs de déchets non ménagers dont le volume hebdomadaire total de collecte est supérieur à 1020 litres.

Il est proposé que le tarif de la redevance spéciale progresse de 1% et soit fixé à 0,505 € / litre à compter du 1er janvier 2016.

Bordereau de prix-Tarification des prestations à l'usager

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'élimination des déchets, Nantes Métropole doit fixer chaque année le montant de tarifs permettant de facturer certaines prestations à l'usager (coût horaire d'intervention d'un conducteur, d'un ripeur, mise à disposition d'une benne ou d'un caisson….).

Il vous est proposé que les tarifs pour l'année 2016 figurant en annexe 7 à la présente délibération, augmentent de 1%.

3) Réseau de chaleur – ZAC de la Noé à St Jean de Boiseau - Tarifs de fourniture de chaleur.

Au titre de sa compétence « production et distribution de chaleur », Nantes Métropole définit les tarifs applicables pour la vente de la chaleur pour le réseau de chaleur de Saint-Jean-de-Boiseau.

A ce titre, Nantes Métropole a approuvé en 2008 les tarifs de vente de chaleur à l'usager dans la ZAC de la Noé à Saint Jean de Boiseau et le principe d'une actualisation du tarif par délibération annuelle du Conseil métropolitain. L'objet de la présente délibération est de déterminer les tarifs applicables pour l'année 2016.

Pour mémoire, le réseau de chaleur de la ZAC de la Noé est alimenté par une chaufferie mixte bois-gaz qui dessert 140 logements (3 bâtiments collectifs de 8 logements, 63 logements groupés et 53 maisons individuelles).

La tarification comporte 2 termes :
- le terme R1, correspondant au coût de l'énergie consommée, mesurée au compteur installé chez l'abonné
- le terme R2, correspondant à l'abonnement, maintenance comprise, et fonction de la puissance souscrite par l'abonné.

La stratégie engagée en 2010 consiste à réduire l'impact du terme R2 du tarif en augmentant celui du terme R1, afin d'équilibrer progressivement ces 2 termes dans la facture. En 2010, le terme R2 représentait en moyenne 58% de la facture annuelle ; en 2015, il s'élève à 53%. Après analyse des consommations des abonnés et du bilan économique du réseau pour Nantes Métropole, il est nécessaire de maintenir cette stratégie, afin d'encourager les économies d'énergie des abonnés, tout en répondant à la réalité économique de ce réseau de chaleur.

Il est proposé de retenir pour 2016 une augmentation de la facture moyenne annuelle de l'abonné de 2,7% correspondant à la stratégie d'évolution de l'équilibre entre les termes R1 et R2.

Il vous est donc proposé les montants suivants :
- un terme R1 au coût unitaire de 56,20 € HT/ MWh (+ 4,1% par rapport à 2015)
- un terme R2 au coût unitaire annuel de 71,50 € HT / kW (+ 1,6 % par rapport à 2015).

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 64 VOIX POUR ET 20 ABSTENTIONS,

Approuve, à compter du 1er janvier 2016.

1. Eau et assainissement,
- les tarifs indiqués en annexe 1 ;
- le tarif de la redevance d'assainissement non collectif, conservé à 19,02 € HT par semestre;
- les tarifs de traitement des matières de vidange, graisses, sables et vinicoles joints en annexe 2
- les tarifs des contrôle de raccordement d'installations d'assainissement privatives effectués sur demande d'un tiers (personne physique ou morale), et au suivi des mises en conformité, en annexe 3
- le bordereau des prix joint en annexe 4, relatif aux travaux d'assainissement réalisés pour le compte de tiers ;
- Les tarifs des bordereaux de prix joints en annexe 5 et 6 pour respectivement
. les branchements d'eau ;
. les prestations d'entretien et de travaux sur le réseau d'eau potable et les appareils de lutte contre l'incendie ;

2. Déchets
- le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers fixé à 0,505 €/litre €/litre collecté au-delà du seuil de 1020 litres de volume hebdomadaire à disposition ;
- le bordereau de prix des prestations à l'usager joint en annexe 7;

3. Réseau de chaleur – ZAC de la Noé à Saint Jean de Boiseau
Les tarifs de fourniture de chaleur selon la décomposition tarifaire suivante :
R1 : 56,20 € HT/ MWh
R2 : 71,50 € HT / kW souscrit.

4. Autorise Madame la Présidente ou Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents délégués à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Contrôle Interne

45 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – CONTROLE DE GESTION DE NANTES METROPOLE AU TITRE DES ANNEES 2008 ET SUIVANTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - INFORMATION

EXPOSE

La Chambre Régionale des Comptes a engagé un contrôle portant sur la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2008 et suivantes.

La procédure est désormais achevée avec la notification du rapport d'observations définitives de la Chambre, lequel intègre la réponse de Nantes Métropole.

En vertu de l'article L 243-5 du Code des Juridictions Financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une inscription à son ordre du jour et donner lieu à un débat.

M. Bolo : « Il s'agit de la transmission publique, conformément à la loi, du rapport d'observation définitif de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Nantes Métropole. Les réponses de Nantes Métropole et des ordonnateurs qui ont été concernés par les dates de ce rapport sont annexées. Il s'agissait du contrôle au titre des années 2008 et suivantes. Alors que dans la plupart des cas, la chambre régionale des comptes formule un nombre de recommandations, qui sont des injonctions assez importantes, dans le cas présent il n'y en avait qu'une seule. Comme je vous l'ai déjà dit il s'agissait de la baisse du taux d'enlèvement des ordures ménagères. Pour le reste, c'est un rapport comme beaucoup de gestionnaires publics aimeraient en recevoir, j'en suis sûr. »

M^{me} la Présidente : « Merci pour cette présentation enthousiaste. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1 - Prend acte de la communication aux membres du Conseil du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2008 et suivantes.

2 - Prend également acte du débat dont ce rapport a fait l'objet au cours de la présente séance.

3 – Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « Merci à chacune et à chacun et bonne fin de journée. »

La séance est levée à 18h37

La secrétaire de séance

Madame Julie LAERNOES

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE
CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2015

Nom	Prénom	délibération n°03	délibération n°04
AFFILE	Bertrand	1	1
ALIX	Jean-Guy	3	2
ALLARD	Gérard	1	1
AMAILLAND	Rodolphe	3	2
ANNEREAU	Matthieu	2	2
BAINVEL	Julien	2	2
BASSAL	Aïcha	1	1
BELHAMITI	Mounir	1	1
BENATRE	Marie-Annick	1	1
BESLIER	Laure	1	1
BIR	Cécile	1	1
BLIN	Nathalie	1	1
BLINEAU	Benoît	1	1
BOCHER	Rachel	1	1
BOLO	Pascal	1	1
BUQUEN	Eric	1	1
BUREAU	Jocelyn	1	1
CAILLAUD	Michel	1	1
LARGOUËT	Cathy	1	1
CHEVALLEREAU	Claudine	1	1
CHIRON	Pascale	1	1
CHOQUET	Catherine	1	1
COPPEY	Mahel	1	1
COUTURIER	Christian	1	1
DANIEL	Karine	1	1
DANTEC	Ronan	1	1
DAVID	Serge	1	1
DENIS	Marc	1	1
DUBETTIER - GRENIER	Véronique	3	2
DUCLOS	Dominique	1	1
DUPORT - FLEURIMONT	Sandrine	1	1
FEDINI	François	2	2
FOURNIER	Xavier	2	2
GARNIER	Laurence	2	2
GARREAU	Jacques	1	1
GESSANT	Marie-Cécile	3	2
GILLAIZEAU	Jacques	1	1
GRELARD	Hervé	-	2
GRESSUS	Michèle	1	1
GUERRA	Anne-Sophie	2	2
GUERRIAU	Joël	3	2
HAMEL	Rozenn	2	2
HAY	Pierre	1	1
HIERNARD	Hugues	3	2
HOUEL	Stéphanie	2	2
HUARD	Jean-Paul	1	1
HUCHET	Erwan	1	1
IMPERIALE	Sandra	2	2
JUNIQUE	Stéphane	1	1
KRYSMANN	Blandine	2	2

1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention

Nom	Prénom	délibération n°03	délibération n°04
LAERNOES	Julie	1	1
LE BERRE	Dominique	1	1
LE BRUN	Pierre-Yves	1	1
LE STER	Michèle	3	2
LEFRANC	Elisabeth	1	1
LEMASSON	Jean-Claude	1	1
DELBLOND	Lilianne	1	1
LUCAS	Michel	1	1
LUTUN	Lydie	3	2
MAISONNEUVE	Monique	3	2
MARAIS	Pierre-Emmanuel	1	1
MARTINEAU	David	1	1
MAUDUIT	Benjamin	1	1
MERAND	Isabelle	3	2
MEYER	Christine	1	1
MOREAU	Jean-Jacques	1	1
MORIVAL	Benjamin	3	2
MOUNIER	Serge	3	2
NAEL	Myriam	1	1
NEDELEC	Marie-Hélène	1	1
NICOLAS	Gilles	1	1
PADOVANI	Fabienne	1	1
PARPAILLON	Joseph	3	2
PERNOT	Mireille	1	1
PIAU	Catherine	1	1
PRAS	Pascal	1	1
PREVOT	Charlotte	1	1
QUERAUD	Didier	1	1
QUERO	Thomas	1	1
RAMIN	Louis-Charles	3	2
REBOUH	Ali	1	1
RENEAUME	Marc	2	2
RICHARD	Guillaume	2	2
RIOUX	Philippe	3	2
ROBERT	Alain	1	1
RODRIGUEZ	Ghislaine	1	1
ROLLAND	Johanna	1	1
ROUSSEL	Fabrice	1	1
SALECROIX	Robin	1	1
SEASSAU	Aymeric	1	1
SEILLIER	Philippe	3	2
SOBCZAK	André	1	1
SOTTER	Jeanne	1	1
HAKEM	Abbassia	1	1
TRICHET	Franckie	1	1
VEY	Alain	3	2
VOUZELLAUD	François	3	2

1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention